LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXX — No 280 | Nuageux avec neige. Maximum – 2. | Montréal, vendredi 30 novembre 1979 | Saint André | 25 CENTS

tourisme

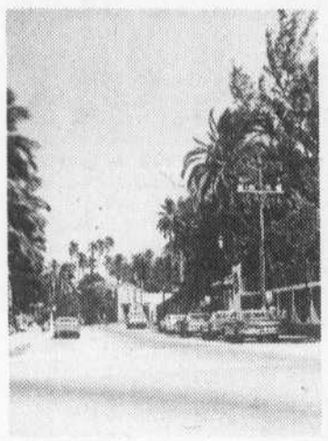

La Paz, Mexique

Capitale de la Baja California, La Paz — qui signifie «la paix» et qu'il ne faut pas confondre avec la capitale de la Bolivie — mérite bien, avec ses 50,000 habitants et ses allures victoriennes, un séjour d'un jour ou deux. En se rappelant toutefois que, dans cette péninsule jusqu'ici oubliée du tourisme, il vous faudra faire quelques concessions.

— page 13

Le Portugal à $10 par jour

Les formules des voyagistes s'assouplissent. Ainsi dans le cas du Portugal par exemple, on vous offre maintenant un séjour de deux semaines: une semaine avec hébergement à l'hôtel et programme bien minutée et une deuxième entièrement libre avec usage d'une automobile. Le pays vous appartient avec ses richesses historiques et ses attraits naturels.

— page 15

AU SOMMAIRE

■ Les échos de l'Assemblée nationale — page 2

■ Chaque Québécois paie $527 pour la santé publique — page 3

■ Les faiseurs de roi: un éditorial de Lise Bissonnette — page 4

■ L'analyse de Léon Dion sur le livre blanc — page 7

■ Pnom Penh ne distribue pas les secours destinés aux Cambodgiens — page 8

■ En l'an 2000, la malnutrition affectera 340 millions d'hommes — page 11

■ Les profits de la Banque nationale fondent de moitié — page 17

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti.

12½%

Intérêt annuel. Période de 3 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Une autre tentative diplomatique pour libérer les otages

Washington s'adresse à la Cour de La Haye

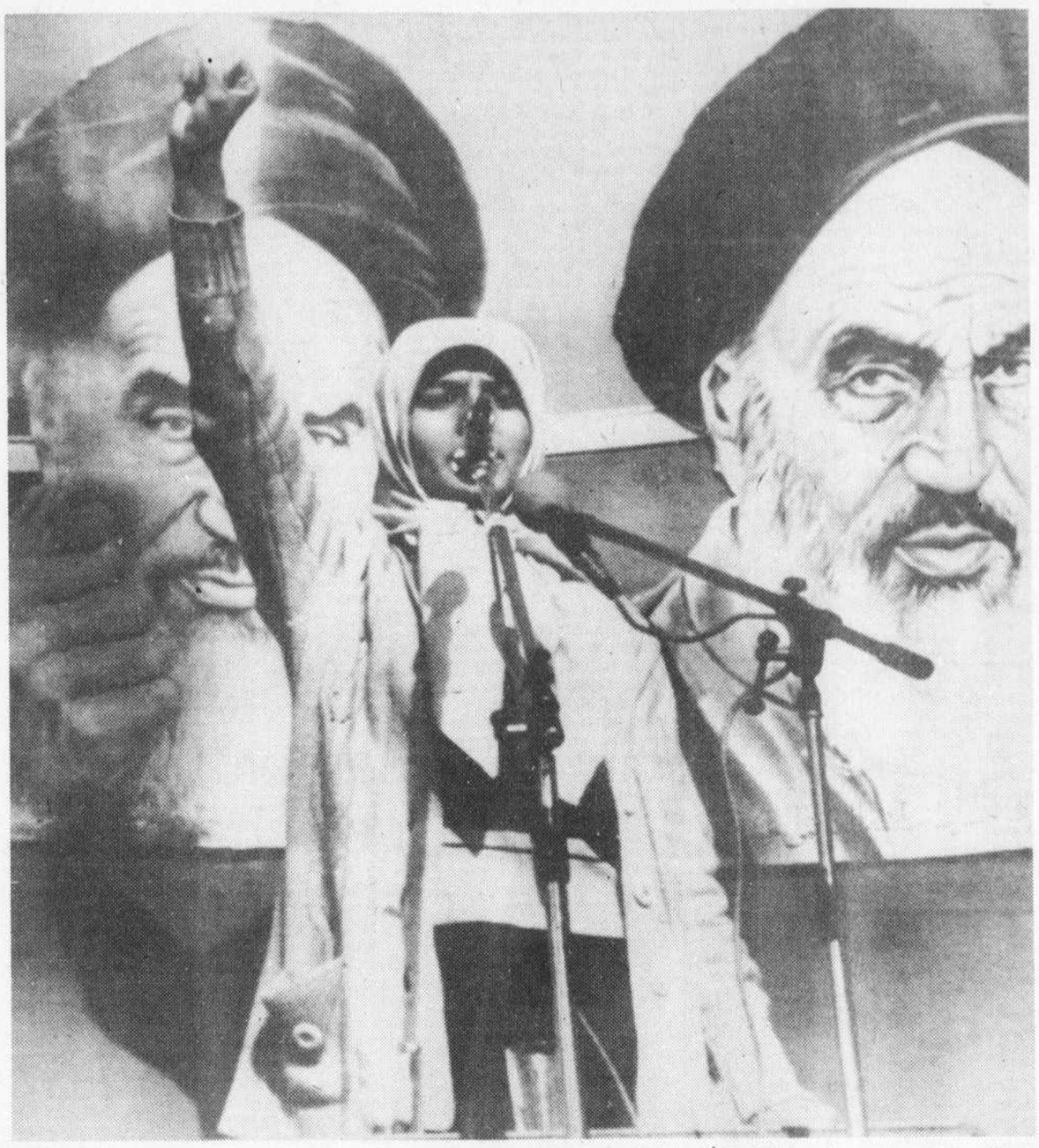

Devant deux photos géantes de Khomeiny, une étudiante islamique défie les États-Unis en haranguant les milliers de manifestants qui ont défilé hier devant l'ambassade américaine de Téhéran, où les 50 otages attendent toujours la fin de leur martyrs. (Photolaser AP)

PARIS (AFP) — Nouveau rebondissement dans la crise irano-américaine: les Etats-Unis ont saisi hier la Cour internationale de justice de La Haye de la prise d'otages à l'ambassade américaine à Téhéran.

La demande américaine a été accompagnée d'une lettre du secrétaire d'Etat Cyrus Vance qui demande au président de la cour « d'exiger immédiatement l'assurance du gouvernement d'Iran qu'aucune initiative ne sera prise pour enflammer l'opinion publique contre les otages, ni pour augmenter le danger auquel ils sont exposés ou pour les traduire en justice ».

Pour Washington cette démarche constitue une nouvelle étape dans les efforts diplomatiques pour condamner les actions de l'Iran.

D'autre part, après l'éloignement de M. Bani Sadr, il est de plus en plus improbable qu'un haut responsable iranien se rende demain aux Nations unies, où doit toujours se tenir la réunion du conseil de sécurité, convoqué à l'initiative personnelle de M. Kurt Waldheim.

M. Sadegh Ghotbzadeh, nommé mercredi ministre des Affaires étrangères de l'Iran, a déjà fait savoir qu'il « n'était pas très chaud » pour ce voyage. Sa nomination est intervenue au lendemain de la déclaration de l'imam Khomeiny qui déniait toute compétence au conseil de sécurité.

Hier, c'est une foule de plusieurs centaines de milliers de personnes, réunies pour célébrer la Tassoa, « neuvième jour du Mouharram, veille de l'Achoura — di-

Voir page 6: Washington

Lévesque somme Clark de tenir ses promesses

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Le premier ministre René Lévesque croit, après avoir accordé sa chance au coureur pendant plus de six mois, qu'il est maintenant temps pour le gouvernement conservateur de M. Joe Clark de livrer la marchandise promise aux Québécois.

Voilà la conclusion à laquelle en est arrivé le premier ministre du Québec au cours d'une conférence de presse hier à Québec, alors qu'il faisait le bilan des relations Ottawa-Québec depuis l'élection, le 22 mai, d'un gouvernement conservateur.

On a beaucoup parlé d'un nouveau style dans les relations du gouvernement conservateur avec les provinces, et il ne s'agit pas de revenir au climat d'affrontement qui existait sous le gouvernement Trudeau, a d'abord souligné M. Lévesque. Il a toutefois constaté qu'en dépit de quelques gestes positifs, les dossiers s'accumulent, traînent et qu'il y a même quelques signes inquiétants qui se manifestent dans l'attitude du gouvernement Clark.

Dans le bilan qu'il dressait hier, les dossiers portés à l'actif d'Ottawa par M. Lévesque sont cependant moins nombreux que ceux portés au passif. Parmi les bons dossiers, mentionnons l'abandon aux provinces des loteries, la décision sur la langue de l'air dès le lendemain du rapport de la Commission Held-Sinclair-Chouinard, la reconnaissance des droits miniers sous-marins aux provinces, la décision d'oublier ce projet soumis aux Communes par les libéraux d'un contre-référendum. Enfin en matière économique, il y a eu plusieurs discussions sur des questions importantes.

En contrepartie, il y a des signes inquiétants qui se multiplient quant à l'attitude d'Ottawa à l'endroit du Québec plus le temps passe, soutient-il.

En premier lieu, M. Lévesque signale ces enquêtes sur les fonctionnaires fédéraux aux sympathies indépendantistes qui se voient d'une part reconnaître le droit de participer librement au débat référendaire mais qui sont dénoncés d'autre part lorsqu'ils posent leurs candidatures à un nouveau poste dans la fonction publique fédérale.

A cet égard, le premier ministre rappelle que le solliciteur général du Canada a confirmé le maintien de la directive donnée à la GRC sous d'autres gouvernements d'avertir les supérieurs des fonctionnaires quand on découvrait qu'ils ont une « tendance séparatiste ».

Cette directive est en contradiction totale avec la liberté de pensée et d'opinion reconnue par les chartes des droits de la personne et qui sont le pilier essentiel de notre démocratie, a-t-il dit.

Le chef du gouvernement fédéral, le premier ministre Clark, devrait au nom

Voir page 6: Lévesque

La campagne de financement rapporte plus de $3 millions au Parti libéral

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le Parti Libéral du Québec a annoncé hier que sa dernière campagne de financement lui a rapporté au-delà de $3 millions, soit environ $1 million de plus que l'objectif de départ.

Présidée par le leader parlementaire du parti, M. Gérard-D. Lévesque, cette campagne, qui avait été lancée en septembre dernier, lors d'un conseil général tenu à Sherbrooke, aura permis de rejoindre près de 150,000 citoyens qui ont versé en moyenne $18.50 chacun.

En fait, la campagne de financement comme telle aura rapporté $2.7 millions tandis que la vente de nouvelles cartes de membre, qui se faisait parallèlement à la campagne de souscription, aura rapporté un peu plus de $400,000, soit un total de $3.1 millions.

Cette adhésion de nouveaux membres au PLQ porte ainsi à un peu plus de 190,000 le membership du parti. Au moment du congrès de leadership qui a porté, en avril 1978, M. Claude Ryan à la tête des libéraux, ces derniers n'étaient plus que 55,000. En un peu moins de deux ans, le membership libéral aura donc presque quadruplé.

Quant à la campagne de financement, elle marque un net progrès par rapport à celle de l'an dernier qui avait rapporté $2.1 millions. En guise de comparaison, soulignons que la dernière campagne de souscription du PQ a rapporté $2.6 millions et que le membership de ce parti tourne autour de 200,000 adhérants.

La plupart des comtés ont atteint ou dépassé l'objectif qui leur avait été fixé. C'est celui de Westmount qui fut de loin le plus lucratif avec un résultat d'un peu plus de $160,000 tandis que le comté de Jean-Talon, où le PLQ a remporté une élection partielle en avril, a versé plus de $80,000.

Le parti a évidemment recueilli des sommes intéressantes dans tous les comtés du West-Island mais un bon nombre de comtés francophones, répartis dans à peu près toutes les régions du Québec, y sont également allés de souscriptions fort rondelettes. En guise d'exemple, signalons que les comtés de Laval et de Montmagny-L'Islet ont respectivement souscrit $53,000 et $42,000.

MM. Gérard-D. Lévesque et Fernand Lalonde, qui était responsable pour sa part de la campagne de recrutement, ont évidemment exprimé leur satisfaction devant pareils résultats et ont félicité les milliers de bénévoles qui ont mis la main à ces deux opérations.

Pour sa part, le chef du parti, M. Claude Ryan, a signalé que ces résultats démontraient que les citoyens ont confiance dans le PLQ et appuient son programme.

M. Ryan a reconnu que la loi 2 sur le financement des partis politiques avait rendu un fier service à son parti en l'obligeant à faire de telles campagne de financement populaire mais a ajouté que c'est la vague d'adhésion des citoyens aux PLQ qui est le vrai responsable de ces résultats.

Le chef libéral a indiqué, en réponse aux questions des journalistes, que le document constitutionnel du parti serait rendu public dans la première quinzaine de janvier.

Il a précisé que ce document, qui comptera environ 200 pages, constituait en quelque sorte sa proposition de fédéralisme renouvelé puisqu'il a participé très activement, a-t-il dit, à toutes les réunions de la commission chargée de la préparation de ce texte.

Quant aux nombreux délais qui entourent la publication de cette proposition, M. Ryan a reconnu que la mise au point de la version finale du document avait nécessité beaucoup de discussions. Il a indiqué que l'essentiel du travail avait été complété dimanche lors d'une réunion de la commission qui aura duré toute la journée. Il ne reste donc plus qu'à tenir une dernière réunion afin de vérifier la teneur définitive du texte.

Voir page 6: Campagne

Le gallon d'essence à $1.42?

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gallon d'essence coûterait $1.42 l'année prochaine, une augmentation de 36% par rapport au prix moyen du super aujourd'hui. Avant quatre ans, le gallon d'essence aura atteint $1.95 et le gallon d'huile à chauffage plus de $1.30.

C'est du moins ce que prétend le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, qui a profité de sa visite hier à l'Ontario Federation of Labor pour révéler les détails d'une entente intervenue entre M. Joe Clark et ses homologues de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Colombie-Britannique.

« Joe Clark a tout laissé aller au profit d'une province et des multinationales qu'il représente », a lancé M. Ed Broadbent. « La politique conservatrice de conservation de l'énergie marche à la matraque », a renchéri le critique libéral, M. Marc Lalonde.

« Attendez de voir le budget », a objecté le premier ministre, tentant hier de désamorcer la bombe aux Communes. Son ministre de l'Energie, M. Ray Hnatyshyn, a prudemment refusé de commenter ce qu'il appelle des « spéculations ».

M. Broadbent a prétendu qu'il tenait les détails de cette entente, « de sources dignes de foi ». C'est cependant la deuxième fois que le Nouveau Parti démocratique aux Communes lance des rumeurs sans être en mesure de les confirmer concrètement.

Si les rumeurs lancées par M. Broadbent sont confirmées, les hausses de pétrole décrétées par le gouvernement atteindraient $4.50 par année jusqu'en 1983. Les augmentations du prix de l'essence, à $1.95 le gallon en 1983, signifient que les automobilistes paieront en moyenne $540 de plus par année.

Quant au gallon d'huile à chauffage, son prix passerait à $1.30 en 1983. Cela signifie que le coût moyen de chauffage d'une maison passerait de $560 aujourd'hui à $1,040 dans quatre ans.

Au cours des quatre prochaines années, les augmentations des prix du pétrole représenteront des revenus supplémentaires de $92 milliards, c'est-à-dire presque deux fois le budget du gouvernement du Canada. De ce montant, l'Alberta empocherait $41 milliards, les multinationales américaines et européennes $37 milliards et le gouvernement fédéral seulement $10 milliards.

M. Broadbent prétend en effet que le gouvernement fédéral aurait finalement plié devant le front commun de l'Alberta et des compagnies pétrolières pour laisser à ces dernières la quasi totalité des revenus supplémentaires générés par les augmentations. M. Clark avait proposé que la moitié des revenus supplémentaires reviennent à Ottawa qui, en échange, aurait alimenté une Banque canadienne de l'énergie et subventionné des programmes de conservation et d'isolation des maisons.

Selon l'entente qui aurait été conclue lundi, si on en croit les sources dignes de foi de M. Broadbent, « les multinationales recevront 45% de la première augmentation annuelle de $2, ce qui représente environ $4 milliards par année. Et le gouvernement a complètement abandonné l'idée de sa « taxe d'autosuffisance » sur les augmentations des revenus bruts des sociétés. Il se contentera d'une taxe sur les revenus nets, une perte de $2 milliards par année pour le Trésor fédéral, selon le chef néo-démocrate.

Voir page 6: Essence

Dimitrios et le pape échangent l'accolade

ISTANBUL (d'après Reuter et AP) — Le patriarche oecuménique Dimitrios 1er a accueilli hier le pape Jean-Paul II, dont l'arrivée à Istanbul marque l'ouverture d'un dialogue doctrinal qui pourrait aboutir à la réunification de deux Eglises, séparés depuis 900 ans.

Cette rencontre historique n'est considérée cependant que comme un commencement, et le patriarche Dimitrios a déclaré récemment que « Dieu seul sait » à quel moment pourrait avoir lieu cette réunification, au-delà des divergences de la doctrine.

M. Orhgan Erburg, gouverneur d'Istanbul, et le commandant Aytejin Kotil ont accueilli le pape à sa descente d'avion, à l'aéroport d'Istanbul. Jean-Paul II a échangé une accolade avec Dimitrios 1er et le patriarche arménien Snork Khaloudjian.

Des tireurs d'élite de la police étaient postés sur la terrasse de l'aérogare, tandis que des militaires, équipés d'armes automatiques, assuraient la protection du souverain pontife et de son entourage.

Dans le courant de la journée, Jean-Paul II a visité Sainte-Sophie qui fut, du temps de l'Empire byzantin, la plus

Voir page 6: Dimitrios

La Fraternité et la CTCUM reprennent les pourparlers

par Alain Duhamel

En fin de journée hier, la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ont toutes deux accepté en principe de se soumettre aux conditions nouvelles de négociations proposées par le ministre du travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Des pourparlers en soirée aux bureaux du ministère du Travail ont confirmé les intentions des parties de reprendre les négociations, en présence du médiateur, pour une quinzaine de jours au terme desquels, en cas de conflit, un arbitre interviendrait et rendrait une décision finale et exécutoire.

Pendant cette période, la CTCUM et la Fraternité doivent renoncer à tout moyen de pression: grève, journée d'études, lock-out ou autres. Les Montréalais retrouvent ce matin leur service de transport en commun après un débrayage d'une journée.

Aux yeux du ministre du Travail, cet « effort ultime » de son ministère devrait sortir de l'impasse les parties en cause si elles y consentent en toute bonne foi et sérieusement. « En faisant preuve d'un minimum de sérieux et de bonne foi, selon un communiqué du ministère, les représentants patronaux et syndicaux pourront trouver une solution juste, raisonnable et équitable pour tous ».

La proposition du ministre du Travail consiste en une reprise des pourparlers sur les questions d'horaires de travail, des allocations de temps de déplacement et les périodes de pause-café. Tous les autres éléments de la convention collective convenus en négociations, en conciliation ou en médiation demeurent inchangés.

Les parties doivent tenter d'en venir à une entente à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de $5 millions à laquelle la CTCUM a déjà donné son accord en acceptant le rapport de médiation. Cette somme de $5 millions représente l'accroissement des coûts de l'employeur en acceptant les aménagements d'horaire proposés par M. Raymond Désilets à la fin du mois d'octobre. Elles ont jusqu'au 14 décembre pour y parvenir.

Voir page 6: CTCUM

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHÈRE. TRADITION. EXCELLENCE

735-3623

5412 Côte des Neiges Montréal

Les échos de l'Assemblée nationale

■ Une session productive...

Depuis la reprise de la session de l'Assemblée nationale, le 9 octobre, les députés n'auront pas trop perdu leur temps en dépit d'une série d'événements comme les négociations et les élections partielles qui sont venus perturbés leur travail à l'occasion. Un rapide bilan des projets de loi adoptés en ces huit semaines de travail législatif nous permet de dénombrer 13 projets de loi adoptés, ou tout au moins qui ont franchi l'étape de la troisième lecture. Cela comprend, notons-le, les projets de loi 9 et 10 sur la loi électorale et sur la représentation électorale, dont on espérait en fin d'après-midi hier qu'ils soient adoptés avant la fin de la soirée.

Parmi ces 13 projets, tous ne sont pas d'égale importance mais on peut en signaler un certain nombre qui, dans le bilan du gouvernement, ne passeront pas inaperçus. Outre les projets 9 et 10, il y a le projet 107, créant la Régie du logement, le projet 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, et la désormais célèbre loi 62, la première loi d'exception adoptée sous le gouvernement Lévesque.

■ ... et ce n'est pas fini

En dépit de cela, le travail des députés n'est pas terminé. Le moment arrive où il leur faudra même rouler leur manches et mettre les bouchées doubles. Il ne reste que trois semaines de session avant l'ajournement et plusieurs projets de loi sont encore à adopter. En fait il y en a 24 qui sont inscrits au feuilleton, dont la moitié viennent d'être déposés cette semaine. Cela veut dire que pour ces 12 tout est à faire, étude en deuxième lecture, étude en commission parlementaire article par article puis la troisième lecture.

Tout n'est cependant pas perdu pour les députés car il savent bien que sur ces deux douzaines de projets, certains resteront sur le carreau parce qu'ils peuvent attendre encore quelques mois, ce qui allégera leur tâche. Ils peuvent compter que, sauf exception, leur travail se limitera à ces projets de loi puisque le règlement prévoit que tout projet présenté après le 1er décembre ne peut être adopté avant le 21 décembre. Enfin si le temps leur manque, ils savent qu'ils peuvent à partir du 1er décembre travailler six jours par semaine et 24 heures sur 24... si nécessaire.

Habituellement on commence d'ailleurs à faire siéger dès la première semaine de décembre l'Assemblée nationale, cinq jours par semaine au lieu de trois, et souvent le travail, parlementaire se poursuit très tard la nuit.

Le président de l'Assemblée, M. Clément Richard, est d'avis toutefois que cette année tout pourra se dérouler sans qu'on soit obligé de trop mettre de pression. Et il croit que la semaine de travail des députés pourra être limitée à quatre jours par semaine.

■ Les priorités législatives

Contrairement à l'an dernier, il n'y a guère de projets de loi vraiment controversés devant l'Assemblée nationale, ce qui explique que le président de l'Assemblée, M. Clément Richard, voit les choses assez sereinement. Sans préjuger de l'importance des autres projets, il n'y a que deux projets de loi qui peuvent faire problème.

Il y a le projet de loi 17, sur la santé et la sécurité au travail, qui reviendra devant l'Assemblée au cours de la semaine prochaine et qui pourrait poser certains problèmes puisque c'est un projet de loi très élaboré, très complexe et dont tous les aspects ne font pas l'unanimité, même au sein du gouvernement.

Hier le premier ministre a souligné au cours de sa conférence de presse que ce projet faisait partie des priorités gouvernementales.

Autre priorité, le projet de loi 37 sur la fiscalité municipale qui doit être adopté avant le 31 décembre. C'est un projet qui suscite peu de controverses, mais qui est très complexe et très long, ayant quelque 400 articles.

Parmi les autres projets devant la chambre, il y en a plusieurs qui sont à signaler, dont ceux qui ont été déposés hier: le projet de loi 75 qui crée une Régie des grains dont la mission sera de contrôler la qualité des grains cultivés au Québec. Le projet de loi 76 sur les allocations familiales aux handicapés qui prévoit des hausses pour cette catégorie de citoyens. Le projet 77 instaurant la politique de services de garde à l'enfance. Le projet de loi 78 sur la sécurité dans les sports qui obligera notamment tous les organismes sportifs à se doter et à faire appliquer un règlement de sécurité. Il y a aussi le projet 71 qui amende la loi de l'Instruction publique pour faire suite au livre sur l'enseignement primaire et secondaire.

■ De nouveaux ministères

Parmi la série de projets de loi déposés hier, il y en a deux qui ont une grande importance sur le plan administratif, soit les projets 72 créant le ministère de l'Énergie et des Ressources, et le projet 66 concernant certains ministères.

Dans le premier cas, il s'agit de donner suite au projet carressé depuis longtemps d'établir un ministère de l'Énergie au Québec, projet qui, en cours de route, s'est couplé avec un autre, soit celui de regrouper les ministères des Richesses naturelles et des Terres et Forêts. Cela a donné le ministère de l'Énergie et des Ressources. Le premier ministre avait d'ailleurs clairement indiqué ses intentions à cet égard lors du remaniement ministériel de septembre en nommant M. Yves Bérubé, ministre de l'Énergie et des Ressources.

Lors de ce même remaniement, M. Lévesque avait annoncé plusieurs autres changements, notamment que le ministère de l'Agriculture porterait dorénavant le nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et se voyait transférer la responsabilité des pêches maritimes. Il y avait aussi des changements avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui devenait le ministère des Loisirs, de la Chasse et de Pêche, tandis que la section tourisme passait au ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce sont ces changements que le projet de loi 66 vient confirmer.

■ Montréal et Québec en retard

La Ville de Montréal et la Ville de Québec ont déjà signifié, il y a un certain temps, leur intention de demander à l'Assemblée nationale de modifier leurs chartes. À chaque année ou presque, du moins dans le cas de Montréal, de tels amendements sont demandés, et en principe les deux villes sont bien au courant du processus à suivre, notamment de cette règle qui demande qu'un projet de loi devant être adopté avant le 21 décembre doit être déposé devant la chambre avant le premier décembre.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a rappelé hier que ni Montréal ni Québec ne pouvant maintenant satisfaire à cette exigence, elles devront s'en prendre qu'à elles-mêmes si jamais leurs projets de loi n'étaient pas adoptés avant l'ajournement de la session, car maintenant pour procéder à leur présentation et à leur adoption il faudra le consentement unanime de la chambre, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir plus on s'approche de la fin de la session.

— Bernard Descôteaux

Clark tentera de dissiper le malaise chez les conservateurs du Québec

par Claude Turcotte

OTTAWA — Conscients que c'est maintenant ou jamais qu'ils doivent se regrouper s'ils veulent se faire une place au Québec, les conservateurs n'en arrivent pas moins à Québec pour leur premier congrès depuis la victoire avec certaines divergences de vues sur l'exercice du pouvoir.

À Ottawa, le premier ministre Clark et ses collaborateurs élus ou pas estiment que la conquête du Québec, ne serait-ce que partiellement, passe forcément par un programme, des politiques, des convictions, une motivation, bref par une équipe déterminée de militants.

Ailleurs, c'est-à-dire un peu partout à travers le Québec, plusieurs conservateurs après 17 ans dans l'opposition ont la conviction que le temps des récompenses est arrivé et certains d'entre eux s'impatientent et vont même jusqu'à dire que les libéraux sont encore au pouvoir.

Il semble donc que depuis le 22 mai, un malentendu se soit développé entre le nouveau gouvernement et ses partisans québécois. Le congrès de ce weekend à Québec fournit l'occasion à M. Clark et à ses conseillers d'évaluer la profondeur du malaise et si nécessaire et possible, de le dissiper.

Ce n'est donc pas par hasard que M. Clark arrivera ce soir à Québec et n'en repartira que dimanche soir. À l'exception d'un dîner aujourd'hui avec des notables de Québec, le premier ministre consacrera la plus grande partie de son temps à rencontrer des délégations régionales présentes à ce congrès où l'on attend environ 1,000 personnes.

Il y aura demain « un atelier d'organisation » qui sera fermé aux journalistes et où l'on discutera « des frustrations des militants ».

Ce malaise pourra sans doute être évalué assez justement lors de l'élection d'un président de l'aile québécoise du Parti conservateur en remplacement de M. Roch LaSalle. La direction du parti favorise Me Jean Guilbeault de Montréal; un noyau relativement important de militants formés à l'école de l'Union nationale propose M. Marcel Danis, qui est également un avocat de Montréal. Deux autres candidats plus ou moins solitaires, M. Claude Gervais et François de Sales Robert, pourraient peut-être aussi attirer le vote des mécontents.

On ne prévoit pas cependant de déchirements profonds au cours de ce congrès; l'attrait du pouvoir est tout de même très fort. Mais ce que M. Clark et ses principaux collaborateurs, dont le ministre des Approvisionnements et Services, M. Roch Lasalle, souhaitent c'est beaucoup plus qu'une réunion « pas trop mal réussie ».

Ils veulent en fait convaincre leurs partisans de penser un peu moins au patronage et un peu plus au militantisme. « Un choix à bâtir », tel est le thème de ce congrès. Les leaders conservateurs sont convaincus en effet qu'il faut littéralement construire le parti au Québec et on ne parle pas ici d'un parti provincial, mais d'une aile québécoise au Parti fédéral.

Et pour bâtir ce choix, il faut évidemment mettre sur pied des organisations solides dans chaque comté, élaborer un programme et faire du recrutement. Les conservateurs disent avoir 19,000 membres présentement au Québec. Les libéraux fédéraux en ont au moins 100,000 de plus qu'eux.

Il faut noter en outre qu'à Ottawa les dirigeants conservateurs considèrent que la conjoncture politique ne pourrait sans doute pas leur être plus favorable que maintenant.

M. Trudeau, dont la popularité au Québec ne peut pas être plus grande, vient de démissionner. Les conservateurs y voient une ouverture inespérée de se tailler une meilleure part du vote dans cette province.

Le fait d'être installé au pouvoir constitue un autre avantage majeur à la condition que les conservateurs dans le champ ne pensent pas seulement au patronage.

Une autre condition essentielle, selon ce qu'en disent les membres du gouvernement eux-mêmes, c'est la compétence ou la performance du gouvernement, particulièrement dans le Québec. A Ottawa, les conservateurs ont la conviction que ce défi passe par l'excellence beaucoup plus que par le favoritisme. Mais sans l'accord des partisans au Québec, l'atteinte de cet objectif devient pratiquement inaccessible.

Ce congrès aura donc un caractère particulier. Essentiellement, il s'agira de mettre tout le monde sur la même longueur d'ondes. Les congressistes ne recevront pas d'épais cahiers de résolutions à leur arrivée.

Peut-être même n'y aura-t-il qu'une seule résolution et ce serait celle d'un comité d'étude en vue de la création d'un parti provincial auquel viendrait se greffer ce qui reste de l'union nationale ou de ce nouveau parti de droite dont parle M. Rodrigue Biron.

On attend d'ailleurs la visite de M. Biron à ces assises de même que celle de quelques autres députés unionistes. Cependant les conservateurs fédéraux se sentent un peu bousculés par les initiatives de M. Biron. Ils ne veulent pas diviser les forces fédéralistes avant le référendum et peut-être même aussi avant les prochaines élections provinciales.

De plus, d'un point de vue stratégique ils ne veulent pas se mettre à la remorque d'un parti provincial qu'ils ne contrôlent pas. En somme ils cherchent à conserver l'initiative des opérations, ce que ne leur parait pas très difficile à cause de leur position de pouvoir.

En somme il n'y aura que trois ateliers de discussions dans ce congrès portant sur trois grands thèmes très chers aux conservateurs: le rôle de l'Etat; les sociétés d'Etat; la taxation et ses limites.

On a laissé beaucoup de temps pour les activités sociales, les réunions de corridor et les discussions en privées dans les chambres ou au bar.

Derrière tout cela on reconnaît la griffe de M. Joe Clark, celui qui a fait toute sa réputation sur ses talents d'organisateur. Comme il rêve de demeurer au pouvoir longtemps, il lui faut nécessairement réussir ce défi énorme de trouver une place pour les conservateurs au Québec.

Explorez votre quartier.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

L'Ontario pourrait ouvrir une délégation au Québec

par Patricia Dumas

TORONTO — Le gouvernement de l'ontario songerait à ouvrir une maison de l'Ontario au Québec, tout comme le Québec à son bureau en plein Toronto depuis maintenant six ans. Des hauts fonctionnaires de plusieurs ministères à Queen's Park ont refusé de confirmer cette possibilité bien qu'il ne l'aient toutefois pas niée.

Le gouvernement de l'Ontario a de plus en plus le désir de faire connaître des aspects culturels de sa province surtout depuis que le premier ministre M. William Davis, a effectué un voyage en Europe cet été. Au cours de ce voyage, M. Davis a constaté que la présence du Québec en sol Européen était bien ancrée, grâce à des maisons situées dans des endroits stratégiques munies d'un large personnel.

À ce moment là M. Davis a d'ailleurs promis de rouvrir la maison de l'Ontario à Bruxelles qu'il avait fermée à grands frais au mois de juin dernier. Mais cette fois le mandat de cette maison serait culturel en plus d'être économique. Elle sera d'ailleurs la première à relever du ministère des Affaires intergouvernementales, alors que les nombreuses autres maisons que l'Ontario possède à travers le monde relèvent du ministère de l'Industrie et du Tourisme.

Une maison de l'Ontario au Québec fonctionnerait dans une optique culturelle mais pourrait également remplir certaines fonctions économiques et touristiques comme c'est le cas pour le bureau du gouvernement du Québec à Toronto. Présentement il y a beaucoup plus d'Ontariens qui visitent le Québec qu'il n'y a de Québécois qui visitent l'Ontario. Par exemple, à Québec, 75% des skieurs venant de l'extérieur du Québec sont ontariens; dans les Laurentides, le long de l'Outaouais et dans les Cantons de l'est, de 60% à 75% des skieurs en provenance de l'extérieur du Québec viennent de l'Ontario. La seule industrie du ski au Québec récolte de $15 à $20 millions par année.

L'été dernier les visiteurs américains ont diminué et les visiteurs ontariens ont augmenté au Québec. Ils se rendent surtout dans les endroits de villégiature comme la Gaspésie. Mais Montréal est populaire à longueur d'année et les Ontariens font des « sauts en fin de semaine » à cause de la « joie de vivre » qu'ils y trouvent. Le bureau du Québec à Toronto a répondu à 15,000 demandes d'information cette année.

Les maisons que le gouvernement de l'Ontario ouvriras dans un avenir prochain suivront dont un plan « un peu plus large les intérêts du gouvernement tout entier ». Le conseil des ministres n'a pas encore décidé de la date où sera rouverte la maison de Bruxelles, ni de la portée qu'on y accordera. Quand à la maison au Québec, il faudra également attendre d'autres précisions.

Des hauts fonctionnaires de deux ministères ont souligné que l'Ontario n'était pas la seule à vouloir ouvrir des bureaux dans d'autres capitales du pays: la Colombie-Britannique en ouvre une incessament à Ottawa et l'Alberta a déjà depuis quelque temps des bureaux dans la capitale nationale.

Hatfield veut accroître les échanges avec la France

PARIS (PC) — Après un séjour d'une semaine en France, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, est bien convaincu que les échanges de technologie en matière de pêches et de tourisme vont s'accroître entre la France et sa province.

D'après ce qu'il a déclaré aux journalistes, ses discussions en Poitou et aux Charentes devraient éventuellement accroître la production des huîtres au Nouveau-Brunswich.

M. Hatfield a passé une semaine dans cette région d'où venaient les colonisateurs de l'Acadie, il y a 375 ans, et il a dévoilé plusieurs monuments à leur mémoire.

Le premier ministre a aussi rencontré M. René Monory, ministre français de l'Economie.

Un comité composé de M. Hatfield, de M. Monory et d'autres personnalités pour discuter « officieusement » des huitres, de la mise en marché des fruits de mer, de la vente des produits forestiers du Nouveau-Brunswick et du tourisme a été mise sur pied.

Interrogé sur l'activité au Canada de M. Philippe Rossillon, des Affaires culturelles de France, M. Hatfield a dit qu'on leur avait attaché trop d'importance.

On a représenté M. Rossillon comme un agitateur auprès des francophones du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et du Québec.

M. Hatfield a dit qu'« il n'est jamais venu au Nouveau-Brunswick sans que je le sache ». Plus tard, il a ajouté que, bien que le souci des francophones qui anime M. Rossillon ressemble à du fanatisme, il partage ce souci.

« M. Rossillon, dit-il, veut protéger et améliorer la langue et la culture française en Acadie; moi aussi ».

M. Hatfield quitte vendredi la France pour l'Algérie et ira ensuite en Yougoslavie pour y promouvoir la vente des pommes de terre à semence.

Deux libéraux quittent une séance en claquant la porte

QUEBEC (PC) — Les deux députés libéraux qui représentent l'opposition officielle à la commission parlementaire des engagements financiers ont quitté la séance hier matin en claquant la porte, pour protester contre une déclaration de M. Lucien Lessard, vice-président du Conseil du trésor.

MM. André Marchand, député de Laurier, et Richard Verreault, député de Shefford, ont quitté les lieux après que M. Lessard ait soutenu que le Parti libéral se financait, sous l'administration Bourassa, à l'aide de commissions de 10% perçues sur les contrats octroyés par le gouvernement.

M. Lessard a accepté de retirer ses paroles pour que les travaux de la commission parlementaire puissent se poursuivre mais a expliqué qu'il continuait à croire à l'existence d'un tel système de financement sous l'administration libérale précédente.

La commission parlementaire des engagements financiers a pour rôle d'étudier mensuellement les dépenses et l'octroi des contrats par le gouvernement.

En l'absence de l'opposition libérale, le président de la commission, M. Jean-Pierre Jolivet, député péquiste de Laviolette, a suspendu les travaux de la séance.

Les travaux de la commission, entrepris vers 10 h, ont immédiatement pris une tournure agressive lorsque M. Lessard a refusé de rendre publics les formulaires de demandes de subventions soumis par les entreprises dans le cadre du programme OSE.

M. Lessard a expliqué que les formulaires contenaient des renseignements confidentiels sur les entreprises, renseignements que ces compagnies ne voudraient pas voir tomber entre les mains de rivaux ou de concurrents.

M. Lessard a identifié comme renseignements confidentiels les bilans financiers des entreprises. Selon lui, si le gouvernement rend publics de tels renseignements, les entreprises ne voudront plus demander de subventions et compromettront les programmes gouvernementaux tels que OSE.

M. André Marchand député libéral a fait avloir pour sa part que de tels renseignements sont généralement fournis, qu'ils ne constituent aucun préjudice pour les compagnies.

1er et 2 décembre
EXPOSITION ET VENTE
DE
PEINTURES CANADIENNES ET INTERNATIONALES
(en provenance de successions et de collections privées)
RITZ CARLTON HOTEL
1228 ouest Sherbrooke Montréal
SALON BLEU 1er Décembre de 10h à 16h
Salon Ritz Carlton 2 décembre de midi à 22h

- E. CARR
- C. KRIEGHOFF
- A.Y. JACKSON
- J.P. LEMIEUX
- M.A. FORTIN
- F.S. COBURN
- C. GAGNON
- G. ROBERTS
- A. SUZOR-CÔTÉ
- J.P. DALLAIRE
- DAVID MILNE
- A. PELLAN
- A. ROBINSON
- P.E. BORDUAS
- F. CARMICHAEL
- A. GUILLAUMIN
- L. BELLEFLEUR
- L.P. PERRON
- N. DE GRANDMAISON
- A. LISMER
- J.P. RIOPELLE
- L. HARRIS
- J.W. MORRICE
- M. CULLEN
- R. PILOT
- F. JOHNSTON
- F. VARLEY
- J.E.H. MacDONALD
- F. VERNER
- A.J. CASSON
- S. COSGROVE
- J.D. BROWN
- Y. WILSON
- M. MAURO
- R. BOURQUE
- S. FABLO
- ILLINGWORTH-KERR
- A. SHERRIF-SCOTT
- TEX LECOR
- D. JAUGEY
- A. SAPP
- A. ROUSSEAU
- R. GAGNON
- G. LALIBERTÉ
- W. KURELEK
- K. APPEL
- G. PFEIFFER
- A. TATOSSIAN
- A. COLVILLE
- P. CORBETT
- L. TREMBLE
- R. RICHARD
- G. GINGRAS
- R. BURTON

et plusieurs autres

samedi Salon Bleu de 10h à 16h
Dimanche Salon Ritz Carlton de midi à 22h
vente organisée par
LES GALERIES DOMINION CORINTH LTÉE
Hôtel Château Laurier, 1, rue Rideau
Ottawa 613-235-9955

Venez rencontrer
RICHARD BASTIEN
économiste et politicologue
auteur du livre

LA SOLUTION CANADIENNE
au stand No 412
des ÉDITIONS LA PRESSE
au Salon du Livre de Montréal
Place Bonaventure
CE SOIR à 19 heures
L'auteur répondra aux questions que vous voudrez bien lui poser sur le Fédéralisme et se prêtera à une séance de signature.

DE LA MAISON
J. LEBÈGUE & Cie
390C - 375 ml
390B - 750 ml
VIEUX CHÂTEAU RENAISSANCE
388G - 375 ml
388F - 750 ml
ST-ÉMILION
397B
CAILLOU ROUGE

La robe du premier vous séduira
Le bouquet du second vous enchantera
La subtilité du troisième vous convaincra
Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 30 novembre 1979

CODORNIU
le MOUSSEUX des princes
et le Roi des MOUSSEUX
méthode champenoise

Rapport statistique de la RAMQ pour 1978

Chaque Québécois paie $527 pour la santé publique

par Marie Laurier

Les dépenses publiques affectées à la santé au Québec se sont élevées à $527 par habitant au cours de 1978, une augmentation de 61,7% en cinq ans où elles se chiffraient par $326.

Globalement, les programmes administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) ont entraîné des déboursés de $780,601,491, une hausse de 16,3% par rapport à 1977. Les services médicaux raflent la majorité de cet argent, près de 87% du budget ayant été versé sous forme de rémunération à l'acte aux 9,850 médecins.

C'est ce qui ressort du rapport intitulé *Statistiques annuelles 1978* que vient de publier le Dr. Martin Laberge, président de la RAMQ. Ce document de 260 pages, émaillées de nombreux tableaux comparatifs couvrant la période de 1974 à 1978, tient compte de l'ensemble des programmes confiés à la Régie par le ministère des Affaires sociales. Ils touchent les services médicaux, dentaires, optométriques, les médicaments et services pharmaceutiques, les prothèses, appareils orthopédiques et autres, et les bourses d'étude et de recherche.

Près de 73% de la population québécoise a eu recours aux programmes de services médicaux, et encore une fois ce sont les femmes qui ont fréquenté davantage les cabinets de médecins, 77,2% d'entre elles ayant reçu au moins un service comparativement à 68,1% des hommes.

Selon les auteurs du rapport, une partie seulement de l'écart de la consommation entre les hommes et les femmes peut être expliquée par les soins reliés au système génito-urinaire, à la grossesse normale, à des complications de grossesse et aux suites de l'accouchement. On convient qu'une analyse en profondeur serait pertinente pour cerner les autres raisons qui pourraient justifier cette différence.

A l'exception des examens des malades hospitalisés qui ne concernent pas le rapport, l'analyse des diagnostics posés à la suite des examens subis par les hommes et les femmes de tout âge montre que ce sont les troubles reliés à l'appareil respiratoire qui motivent le plus fréquemment une visite chez le médecin. A ce chapitre, les jeunes sont particulièrement concernés: 25% chez les enfants de moins de cinq ans et près de 23% chez les 5 à 14 ans.

Les examens relatifs à l'appareil circulatoire sont nombreux dans les groupes d'âge les plus élevés. Viennent ensuite les accidents, les empoisonnements et les traumatismes, alors que les examens de prévention sont très fréquents chez les enfants de moins de cinq ans, soit 13,2%.

C'est évidemment la dispensation des services médicaux qui rafle la majeure partie des coûts des programmes administrés par la Régie. Ainsi, $631,000,411 ont été versés aux 9,850 médecins, omnipraticiens, résidents et spécialistes, la moyenne de rémunération se situant à $55,646.

Il faut noter que 81 des 5,083 spécialistes ont gagné $200,000 et plus — ils étaient 66 dans cette catégorie en 1977 — alors que 29 ont reçu entre $100,000 et $200,000 et la plus forte proportion, soit 974 se trouvent dans l'échelle des $60,000-$80,000, et 439 entre $100,000 et $200,000. C'est dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean que les spécialistes et les médecins ont fait en moyenne le plus haut salaire, soit respectivement $81,092 et $69,972.

Le nombre de médecins rémunérés à l'acte dans le cadre du régime de l'assurance-maladie a augmenté de 15% depuis 1974 et le nombre de médecins pour 1,000 habitants s'est accru de 12,4% au cours des cinq dernières années.

Si les disparités régionales en ce qui concerne les effectifs médicaux restent encore marquées, ce sont les régions de Montréal, des Cantons de l'Est et de Québec qui comptent le plus de profesisonnels, les moins bien pourvues demeurant les régions éloignées de la Côte-Nord, du Nouveau-Québec et du Nord-Ouest.

Les trois régions les mieux pourvues regroupent 78,6% des médecins spécialistes et 62,6% des omnipraticiens, mais eu égard aux primes d'éloignement récemment consenties par le gouvernement, les disparités sont beaucoup moins accentuées chez les généralistes, les écarts importants provenant de la concentration des spécialistes dans les régions urbaines ou dotées d'universités. Les effectifs féminins, bien que croissants, ne représentent que 10,1% de l'ensemble de la profession médicale comparativement à 8% en 1976.

Le rapport souligne que la vague de désengagement et de non-participation des dentistes en 1978 a exercé une influence considérable sur le programme de services dentaires, surtout chez les très jeunes enfants. En 1978, une somme de $37,984,197 a été versée aux dentistes et aux spécialistes en chirurgie buccale dans le cadre des programmes couverts par la RAMQ, notamment la gratuité des soins aux assistés sociaux et aux enfants de moins de 14 ans, ceux-ci raflant 89,2% de ce budget.

Tenant compte des moyens de pression qui ont conduit les dentistes à ne plus participer au régime d'Etat pour s'en désaffilier complètement en octobre et en novembre, les statistiques démontrent que le nombre de services n'a augmenté que 5,2% en 1978 par rapport à 1977, et les coûts de 7,3%. Les prévisions portaient à plus de 45% cette augmentation dans des conditions normales.

Les services optométriques ont coûté $17,254,002, une hausse de 61,2% par rapport à 1974 et de 17,6% par rapport à 1977. Le coût moyen des services qui était demeuré à peu près stable a subi une hausse de 13,3% en 1978, ce qui s'explique par la hausse des tarifs prévue dans la nouvelle entente conclue entre l'Association des optométristes et le minsitre des Affaires sociales. De $8 qu'il était le coût moyen est passé à $10.71.

Le coût des médicaments et services pharmaceutiques a atteint $88,243,482, une augmentation de 44,6% par rapport à l'année précédente. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont fait exécuter 10,443,793 prescriptions pour une somme totale de $59,959,522.

La consommation moyenne s'établit à 20 prescriptions par personne pour un coût de $116.75. Les médicaments du système nerveux sont les plus fréquemment prescrits, viennent ensuite les électrolytes, les diurétiques et les remèdes agissant sur le système cardio-vasculaire. Les bénéficiaires de l'aide sociale ont fait exécuter 4,935,277 prescriptions pour un coût total de $27,914,738.

Enfin le coût total des prothèses, appareils orthopédiques et autres a atteint $4,194,708, ce qui représente une augmentation de 65,9% par rapport à 1977. Au cours de l'année universitaire, 32 bourses d'étude et 50 bourses de recherche ont été octroyées pour un montant global de $1,556,000.

M. Martin Laberge, président de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Fin de la grève chez Bombardier

Après 6½ mois d'une grève au cours de laquelle leur président, congédié par la compagnie, a remis sa démission, les 950 travailleurs de MLW-Bombardier ont décidé hier, à une majorité de 78%, d'accepter le rapport de médiation et de reprendre le travail.

Lors d'une assemblée générale à laquelle assistaient 650 des membres du local 4580, affilié au Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, un scrutin secret a favorisé à 498 voix contre 110 l'acceptation du rapport que déposait lundi M. Pierre Dufresne, médiateur spécial nommé par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, dans un effort pour régler ce conflit qui durait depuis le 18 mai dernier.

La direction de l'entreprise ayant elle-même accepté ce rapport la veille, le travail reprendra à compter de lundi aux usines de produits ferroviaires, diesel et thermiques de Bombardier, dans l'est de la métropole, les employés devant graduellement y être réintégrés.

A la fin de septembre, lors d'une assemblée dramatique, M. Serge Brousseau, que la compagnie avait congédié le 1er février, remettait sa démission comme président du syndicat en accusant la direction des Métallos et certains de ses collègues, dont le vice-président Raoul Beaudoin, d'être de connivence avec la partie patronale. M. Beaudoin lui succédait alors comme président.

Dans son rapport, M. Dufresne proposait notamment une hausse horaire totalisant $1.93, répartie sur une période de 19 mois, et un contrat de travail de 31 mois. Il soumettait également une formule d'indexation au coût de la vie.

Enquête Keable: le juge Deschênes se prononcera le 7

par François Barbeau

Les travaux de la commission Keable ont été interrompus hier, cette fois jusqu'à vendredi prochain, alors que le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure se prononcera à la fois sur le bref d'évocation déposé au nom du sergent-détective Emile Bisaillon et sur la requête en injonction interlocutoire et provisoire déposée hier devant lui au nom du chef du service de police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola.

Les parties s'étaient réunies devant le juge Deschênes hier pour s'entendre d'abord sur la requête en sursis qui avait été présentée mercredi au nom du sergent Bisaillon et par laquelle la commission devait s'abstenir de l'interroger d'ici le 10 décembre.

Avant que les procureurs du service de la police de la CUM, Mes Lafrance et Normandin, ne commencent leurs représentations devant le juge Deschênes, un des procureurs de la commission Keable, Me Jean-Pierre Lussier, devait annoncer que le commissaire Jean-François Keable acceptait de ne pas interroger le sergent Bisaillon avant le 10 décembre, et de surseoir aux audiences publiques de la commission puisque tous ses témoins étaient des membres du service de la police de la CUM. La commission Keable évite ainsi que d'autres requêtes en sursis lui soient présentées aux noms de ces autres témoins.

Mieux vaut, a dit Me Lussier, attendre que le débat soit tranché sur le fond de la question, le bref d'évocation. Ce document vise à faire déclarer ultra-vires, nul et de nul effet le mandat d'enquête du commissaire Jean-François Keable et par conséquent illégale la question que le commissaire a posée au sergent Bisaillon pour savoir s'il était le contrôleur de M. François Séguin.

Cette requête pour l'émission d'un bref d'évocation a été renforcée hier par la demande d'injonction interlocutoire et provisoire déposée au nom du chef de la police, M. Henri-Paul Vignola.

Ce dernier note qu'il est d'intérêt public d'exclure devant les tribunaux toute preuve portant sur les sources d'information de la police, et sur l'identité des personnes qui sont des indicateurs de police.

La requête souligne en outre que le commissaire Keable « est sorti de son rôle d'enquêteur neutre, serein et impartial et est descendu dans le prétoire et s'est comporté à la fois comme un accusateur et un juge » en dénonçant l'informateur François Séguin en pleine audience.

Ces déclarations publiques de Me Keable, lit-on dans le document, « sont de nature à causer un préjudice sérieux, irréparable... à l'administration de la justice... en ce qu'elles sont de nature à tarir ses sources d'information et ainsi diminuer sa capacité à remplir ses devoirs en vertu de la loi... »

La requête demande donc qu'une injonction interlocutoire et permanente interdise au commissaire, Me Jean-François Keable, et à toute autre personne travaillant pour lui, de communiquer l'identité de toute source d'information du service de la police de la CUM, de cesser toute déclaration publique ou autre au sujet des sources d'information de la police de la CUM et de ne pas rendre public aucun document écrit, enregistré ou autres preuves révélant ou permettant d'identifier des sources d'information du service de la police de la CUM.

Troisième transplantation cardiaque au Cap

LE CAP (AFP) — L'équipe de chirurgie cardiaque de l'hôpital Groote Schuur du Cap a procédé hier à sa troisième transplantation cardiaque ce mois-ci.

Le dernier receveur est un homme blanc de 32 ans, après deux autres patients, un Blanc de 36 ans et une métisse de 36 ans. Cette dernière avait reçu le coeur d'un blanc.

Les patients se sont vu greffer un deuxième coeur selon la technique « en parallèle » afin d'aider leur organe déficient.

Lois, un chien-guide, a participé au piquetage en compagnie de son maître, M. Fred Schatz, hier à Regina. Quelque 11,000 fonctionnaires de la Saskatchewan sont en grève depuis deux semaines, et rien n'indique que le conflit est sur le point de prendre fin. M. Schatz, un travailleur social, est aveugle. (Photolaser CP)

La fin de l'anarchie

ABIDJAN (Reuter) — Nul n'échappe au « progrès »: la ville d'Abidjan, qui rivalise, à certaines heures de la journée, avec Paris et Rome au « hit parade » des embouteillages et autres stationnements interdits, va avoir ses premiers parcomètres.

Jusqu'ici, le stationnement était gratuit dans la capitale ivoirienne, mais à ce point anarchique qu'il arrivait souvent que des voitures stationnent sur trois files dans une rue passante.

Débordés, les agents de la circulation avaient vite renoncé à infliger des contraventions, préférant à la contravention que nul n'acquittait jamais, dégonfler les pneus des automobiles mal garées.

Satisfaction de colère rentrée certes, mais qui aggravait encore le stationnement en paralysant des véhicules sur la voie publique.

Lassé sans doute de l'indiscipline des Abidjanais, la municipalité introduit, à compter de samedi 1er décembre un stationnement payant par parcomètres sur l'ensemble du « plateau », quartier des affaires d'Abidjan.

Dix ans d'emprisonnement pour homicide involontaire

(Par Bernard Morrier) — Le dossier concernant le meurtre de la jeune danseuse de 16 ans, Anne Pharand, survenu le 27 décembre dernier, dans une maison de la rue Saint-Dominique, peut maintenant être considéré comme classé, trois des quatre inculpés ayant fait des aveux-surprises hier, sous des accusations réduites.

Un seul des individus appréhendés dans cette affaire, Raymond Fernandez, avait subi son procès devant jury pour finalement être reconnu coupable de meurtre au premier degré et être condamné sur-le-champ à l'emprisonnement à vie.

Hier, devant le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions, Jean-Claude Amyot, le principal témoin au procès de Fernandez, s'est reconnu coupable d'homocide involontaire et s'est vu imposé une peine de 10 ans de pénitencier.

Par ailleurs devant le juge Yves Forget, de la Cour supérieure, les frères Giovanni et Tony Facchino, qui avaient nettoyé l'appartement où on s'était copieusement drogué avant le meurtre, ont reconnu leur culpabilité à des accusations de complicité après le fait.

Tony Facchino, qui présentait un dossier abondamment chargé de crimes graves, a écopé de trois ans de prison, alors que son frère Giovanni s'en est tiré avec un emprisonnement d'un mois.

Le procès du «week-end rouge» interrompu pour un certain temps

par Bernard Morrier

Les audiences relatives aux poursuites intentées contre l'Association des pompiers de Montréal et la Ville de Montréal, à l'issue du « week-end rouge », semblent maintenant paralysées pour plusieurs semaines, sinon plusieurs mois, suite à une requête que l'APM a soumise à la Cour d'appel et que le juge en chef Edouard Rinfret lui a consentie hier.

L'APM demandait notamment la permission d'en appeler d'une décision prise en Cour supérieure, par le juge Chateauguay Perreault, qui avait consenti à ce que les poursuites en cause ne soient plus dirigées contre la ville de Montréal et l'APM, mais bien uniquement contre cette dernière.

En accordant la permission d'en appeler, le juge Rinfret a fait remarquer aux procureurs de l'APM que cette formalité n'était peut-être pas nécessaire dans les circonstances, la décision du juge de la Cour supérieure pouvant être considérée comme « un jugement final », en ce qui touchait la ville de Montréal.

Mais le procureur de la ville, Me de Grandmont, a différé d'avis en soulignant que cette décision était plutôt à caractère interlocutoire. Il fut appuyé sur ce point par Me Normand Lord, procureur du premier requérant, M. Léo Parent, de la longue série de 141 poursuites.

Celles-ci résultent des nombreux incendies qui avaient pratiquement exterminé tout le secteur de la ville, compris dans le quadrilatère des rues Amherst, Sherbrooke, Montcalm et Ontario, durant la grève des pompiers au début de novembre 1975.

AUJOURD'HUI

A 20 h 30, spectacle "Son et Lumière" sous la direction de M. Tom Scott, en l'église Saint-Edouard, angle Beaubien et Saint-Denis.

■

A 20 h, conférence de M. Cornelio Kirjan, coordonnateur du service de la direction d'archéologie historique au ministère des Affaires culturelles, au Musée des Beaux-Arts.

■

A 13 h, conférence de M. Yves Duhaime, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, à l'hôtel Méridien.

■

Jusqu'à samedi se poursuit l'assemblée plénière de la CSD, à l'hôtel Bonaventure.

■

A compter de 9 h, colloque de l'Association québécoise du transport et des routes, à l'hôtel Régence Hyatt.

■

A 18 h, départ de la marche de solidarité avec le peuple palestinien, à la station de métro Atwater, suivie à 19 h 30 d'une célébration au pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec.

Hydro: Lévesque ne tolèrera pas les pannes prolongées

par André Tardif

Pendant que les négociations reprenaient hier dans la métropole, entre l'Hydro-Québec et ses 11,600 employés syndiqués en grève depuis mercredi matin, le premier ministre René Lévesque indiquait, à l'Assemblée nationale, que la situation des pannes, sans être dramatique en raison du temps clément, ne saurait toutefois être tolérée longtemps par le gouvernement.

Répondant au chef de l'opposition, M. Claude Ryan, qui s'inquiétait des inconvénients causés à la population par cet arrêt de travail, M. Lévesque a dit que les longs délais encourus dans les réparations de pannes pourraient être raccourcis mais qu'il s'agissait là « d'une tactique syndicale susceptible cependant de ne pas rendre les syndiqués populaires ».

Rompues lundi par les représentants des trois groupes d'employés affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, qui qualifiaient alors la troisième offre globale de l'Hydro de « ridicule et non sérieuse », les négociations reprenaient hier après-midi, à la demande même de M. Claude Morisseau, porte-parole syndical.

Au sujet des délais dans les réparations, M. Lévesque a souligné qu'à 14 h (hier), il y avait eu 165 pannes d'électricité touchant 21,500 abonnés. De ce total, 70 avaient été réparées, après des délais « déplorables » allant de 14 à 17 heures.

Il a toutefois rendu hommage au « travail consciencieux » des syndiqués eux-mêmes, qui n'hésitaient pas à rétablir le courant après un bris et quand ils en recevaient l'ordre de leurs chefs syndicaux qui, eux, décidaient du temps de procéder aux travaux de réparation.

Un porte-parole de l'Hydro a expliqué que lorsqu'il y avait panne, l'entreprise décidait d'abord s'il y avait lieu d'en informer le syndicat, qui s'est engagé à assurer les services essentiels durant la grève. Celui-ci convoque alors ses membres et fait les assignations nécessaires.

Les vents parfois violents qui ont balayé la métropole mercredi sont responsables de la majorité des pannes qui y sont survenues, plus de 5,000 foyers étant privés d'électricité à un certain moment. Mais vers 16 h 30 hier, le service était rétabli pour plus de 3,000 abonnés, et 519 usagers du centre-sud devaient être « branchés » dans les moments qui suivaient.

En début d'après-midi, des pannes affectant, depuis 16 h la veille, quelque 1,600 foyers de Saint-Léonard et 1,500 de Pointe-Claire, causées par des fils brisés sous l'effet du vent, avaient été réparées. Il subsistait encore 54 pannes, y compris celle du centre-sud affectant 1,966 abonnés, dont 200 à Pierrefonds depuis 14 h la veille et 519 à Saint-Laurent depuis midi.

« Le temps de rétablissement des pannes dépend habituellement des difficultés rencontrées, mais dans le cas de fils brisés à Saint-Laurent et Pointe-Claire, c'est anormal qu'il ait fallu autant de temps pour les réparer, a dit le porte-parole de l'Hydro. Il y a eu des délais importants. »

Fiducie du Québec

dépôts garantis

12¼ 5 ans

• intérêts versés annuellement;
• dépôt initial minimum: $1,000.

Pour information:
Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
Nouvelle succursale de Laval:
Place Val des Arbres (514) 668-5223
La Fiducie du Québec...
pour un choix de modes d'épargne
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

desjardins

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Les faiseurs de roi

POUR l'instant, cela ressemble plus aux premières minauderies d'un concours de beauté qu'à la recherche d'un leader qui pourrait devenir premier ministre du Canada. On ignore ce que les prétendants ont en tête et au programme, mais tout ce que le Parti libéral fédéral compte de moindrement télégénique fait un petit tour de piste, une pointe dans les médias, undécompte de ses appuis réels ou imaginaires. Une seule certitude: le gagnant sera probablement un Canadien anglais bilingue. Pour le reste, sa vision du pays, ses positions en matière sociale et économique, il est à peu près impossible de voir venir le vent. Après tant d'années d'exercice du pouvoir et de rajustements des doctrines au gré de la conjoncture et des humeurs des électeurs, le PLC n'a plus d'idées précises.

On se scandalise assez de ce qu'une formation politique distraie toutes ses énergies dans le choix d'un chef plutôt que dans la refonte de son programme. Ce sont pourtant les lois du genre. Vaste et vieux parti, le Parti libéral du Canada est un agglomérat qui épousera les propositions de son chef, comme il l'a fait en 1968 avec Pierre Trudeau, comme le Parti libéral du Québec est désormais en train de le faire avec Claude Ryan. Dans ce genre de formation, c'est la course au leadership elle-même qui sert de banc d'essai aux réorientations. Tant que M. Trudeau demeurait en poupe, les efforts de reconstruction, de redéfinition du « libéralisme » sont restés au point mort au cours des derniers mois. L'ouverture de la succession oblige à ces efforts.

C'est pourquoi le rôle de la section québécoise du PLC sera si important au cours des prochaims mois. Non seulement, comme on le répète avec volupté dans ses rangs, parce que le nombre et la force du Québec au sein de ce parti devrait faire de ses délégués des « kingmakers », mais parce qu'elle pourrait littéralement imposer d'importantes pièces de programme au futur leader. Mais dans l'état où se trouve la députation québécoise, numériquement forte, mais intellectuellement faible et éparpillée, tout annonce que les « faiseurs de roi » risquent de s'égorger entre eux avant de couronner qui que ce soit.

■

La section québécoise du Parti libéral fédéral, lors de son récent congrès à Montréal, a donné l'image d'un groupe incapable de se réveiller de la défaite du 22 mai. Ce groupe devrait pourtant être le nerf du parti, avec ses victoires massives au Québec. Au lieu de s'atteler à son rôle d'opposition officielle et à sa mission naturelle de reconquête de l'Ouest, il perdait alors ses énergies à disputer l'organisation de la campagne référendaire au Parti libéral provincial. Aujourd'hui, au lieu de concentrer ses efforts sur la définition d'une plate-forme que tout candidat au leadership devrait faire sienne s'il veut avoir la moindre chance de gagner, il semble préférer encore se perdre dans des méandres stratégiques qui ne le mèneront nulle part.

Deux thèses s'affrontent. L'une veut que l'on présente des candidats québécois dont les noms fusent déjà — Francis Fox, Pierre de Bané, Monique Bégin — qui ne se feront pas d'illusions sur leurs possibilités de l'emporter mais qui pourront, au congrès même, contrôler un bon nombre de voix québécoises et les livrer au futur leader de leur choix contre quelques conditions favorables au Québec. L'autre veut que les députés ne s'embarrassent pas d'intermédiaires et s'alignent déjà dans le camp de l'un ou l'autre des dauphins de poids — John Turner ou Donald MacDonald — en s'intégrant si bien à l'organisation qu'ils puissent là encore imposer leurs conditions.

Le débat n'est pas en cours. Les deux camps sont déjà engagés dans leur stratégie respective de façon telle que le « bloc québécois » n'existe plus que mathématiquement. Il se pourrait peut-être qu'un signe de M. Trudeau ramène tout ce monde à l'ordre et le reconstitue. Mais comme il le reconnaissait lui-même au cours de l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR il y a quelques jours, son « accolade » officieuse ou officielle à un candidat pourrait nuire autant qu'aider, étant donné la polarisation que crée sa personne au sein de son propre parti.

Le rôle que prétend jouer la section québécoise du PLC dans la course au leadership apparaît donc dès le départ considérablement surestimé. Et même si les stratégies divergentes ne s'annulaient pas, même si des accords de dernière minute devaient ramener quelque unité dans une députation à laquelle des séjours trop prolongés à l'arrière-ban du pouvoir ont donné le loisir de se disperser en factions, les « conditions » qu'on pense pouvoir imposer à un futur élu en provenance du Canada anglais semblent bien minces.

Il faudra, dit-on, qu'il soit bilingue et favorable à une importante réforme constitutionnelle qui puisse satisfaire les aspirations du Québec. Il n'est pas un Turner ou un MacDonald qui ne puisse dès maintenant en promettre autant la main sur le coeur et en toute sincérité. Mais de quelle réforme constitutionnelle s'agit-il? L'aile québécoise du Parti libéral n'a d'autre projet en poche, pour l'instant, que « Le temps d'agir » de M. Trudeau. Plus encore, bon nombre de ses membres et parmi les plus influents s'opposent à toute tentative de refonte du programme constitutionnel du parti avant le référendum québécois, qui aura lieu après le choix du leader fédéral. On voit mal, dès lors, comment le nouveau leader pourrait s'engager à autre chose que des généralités.

Cette ritournelle qui identifie le vote québécois à des conditions de réforme constitutionnelle comporte au surplus le risque d'identifier les délégués de la province à une bande à part, qu'on satisfait avec quelques promesses bilingues et biculturelles. Les libéraux n'ont-ils pas, s'ils veulent poser des conditions, à le faire tout autant pour le programme social et économique du futur leader? Pour l'instant, les seules velléités de réflexion en ce sens se font à l'Ouest.

■

La façon désordonnée et artificielle par laquelle l'aile québécoise du Parti libéral du Canada semble vouloir marchander son appui aux candidats au leadership témoigne du désarroi de ces orphelins de père qui se sont grégairement appuyés sur le charisme exceptionnel de Pierre Trudeau non seulement pour se faire élire, mais également pour se donner une pensée politique. Peut-être qu'aux derniers jours de son règne, M. Trudeau réussira à les ramener en rangs un peu pous serrés au congrès de leadership. Mais le phénomène de dispersion naturelle auquel on assiste maintenant pourrait aussi signifier, à plus long terme, la fin de leur cohésion et de leur monopole électoral au Québec. Les conservateurs, qui décideront au cours des prochains jours s'ils doivent se lancer sérieusement dans l'arène québécoise, surveilleront la chose d'aussi près que la course au leadership.

Lise BISSONNETTE

ACTUALITÉ

The Russians are coming

par Robert Décary

Le pouvoir aidant, aucun député conservateur n'avait bouffé de francophone depuis quelques mois. Or, voilà que la chasse aux sorcières reprend, la victime étant, cette fois, M. Jean-Louis Gagnon, membre du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Aux dires de M. John Gamble, député conservateur de North York, M. Gagnon aurait déjà été vu, à Paris, en compagnie d'un agent du (KGB) lequel aurait été, depuis, arrêté par la police française) et il aurait aussi été, jadis, membre du parti communiste. Ce sont là, semble-t-il, péchés originels impardonnables.

Ou ces accusations sont fondées, et alors il n'appartient pas à un député de les lancer. Ou elles ne sont pas fondées, et un député abuse de son privilège d'immunité parlementaire en salissant, bassement, en Chambre, la réputation de citoyens privés de tout recoure contre lui. Que voilà, de toutes façons, des accusations inutiles! Un député ne devrait-il pas avoir autre chose à faire que fouiner dans la vie privée et passée des gens, avec l'espoir d'y dénicher quelque événement scandaleux? S'il faut se mettre à lancer des pierres à quiconque a été vu en compagnie d'un agent du KGB, on n'a pas fini, et il faudra s'attendre à ce qu'à peu près tout le monde qui occupe quelque fonction importante y passe, les espions cherchant généralement, dans les livres en tout cas, la compagnie de personnages influents.

M. Gamble devra d'ailleurs adresser le même reproche à sa gracieuse souveraine, dont le conseiller en matières culturelles, M. Anthony Blunt, était un espion à la solde de l'Union soviétique, et qui a été vue souventes fois en sa compagnie. Elizabeth II est-elle aussi communiste? Qui sait, à l'heure où d'aucuns se demandent si Madeleine de Verchères n'aurait pas dit oui? Rien n'est impossible, dans le domaine de l'histoire, des scandales et de l'espionnage, surtout si l'on devait apprendre, par exemple, que M. Gagnon a déjà été vu en compagnie de Sa Majesté. Le député Gamble, dont le nom même indique qu'il est prêt à tout, aurait-il, à son insu, semé les germes d'une crise qui secouera la monarchie jusque dans ses entrailles?

On imagine facilement, aussi, l'influence nocive qu'a pu exercer M. Gagnon dans son poste-clé de concepteur de la politique canadienne des communications. Ne serait-il pas l'instigateur des projets d'expansion de la télévision communautaire, oeuvre « communicante » par excellence? N'aurait-il pas pu se servir de son influence pour débrancher les appareils d'écoute électronique de la Gendarmerie Royale et les remplacer par ceux du KGB? Aurait-il, subrepticement, remplacé Radio-Canada par Radio-Moscou, ce qui confirmerait enfin les rumeurs qui circulent depuis si longtemps à Ottawa au sujet de l'allure « gauchisante » du réseau d'Etat?

Et que dire du mal que M. Gagnon a pu faire pendant qu'il participait aux travaux de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme? Pendant qu'il présidait les destinées d'information Canada? Pendant que, représentant du Canada auprès de l'Unesco, il était appelé à côtoyer des représentants de pays communistes, lesquels sont toujours, dans les livres tout au moins, des espions?

La Gendarmerie royale peut dorénavant dormir tranquille. Le chef du plus important réseau d'espionnage au Canada vient d'être démasqué. S'il est francophone, s'il était de ceux choyés par le parti au pouvoir il y a quelques mois, c'est pure coincidence. La raison d'Etat ne se préoccupe pas de ces détails.

M. Gamble n'a pas voulu, à l'extérieur de la Chambre, rappeler le grand service qu'il venait de rendre à son pays. Ce que l'humilité est tentante, quand elle va de pair avec l'immunité parlementaire! Et ce que le Parti conservateur peut s'enorgueillir de compter dans ses rangs un député qui sait voir rouge quand il le faut et qui sait se préoccuper du problème numéro auquel fait face le Canada, qui n'est pas celui de l'inflation, ni celui de l'énergie, ni celui du chômage, ni celui de l'unité, mais bien celui de l'espionnage! On disait, jadis, rouge à Québec, rouge à Ottawa. On peut dire, dorénavant, rouge à Québec, rouge à Ottawa, rouge à Moscou. Le « French Power » est parti, M. Gamble, mais « the Russians are coming. »

TÉMOIGNAGE

Il est onze heures et quarante-cinq

par Pierre Vadeboncoeur

Un ouvrier de Shawinigan avait été tué par l'explosion d'une fournaise à carbure dans la plus importante usine de produits chimiques de cette ville. Les faits tels qu'ils furent alors rapportés étaient en résumé les suivants. L'homme avait averti son contremaître que de l'eau s'infiltrait dans la fournaise, ce qui était extrêmement dangereux. Il devait être onze heures quarante-cinq de l'avant-midi. Le contremaître lui ordonna d'attendre jusqu'à midi et l'ouvrier obéit. Quelques minutes plus tard, tout sauta. Celui-ci fut tué et l'on ne retrouva que son cadavre calciné, sa ceinture et ses chaussures...

Cette tragique affaire n'est qu'un cas parmi des milliers d'autres survenus au cours des années. En 1962, un an ou davantage après cet événement, le syndicat pour lequel je travaillais négocia, au cours d'une grève de six mois, ce qui, sauf erreur, allait être la première clause (encore imparfaite) de convention collective reconnaissant le droit de refuser de travailler dans des circonstances comme celles-là.

M. Jean-Claude Leclerc, dans son article de mardi, se pose des questions sur le sort du projet de loi relatif à la sécurité du travail. Il fait des hypothèses sur les intentions du gouvernement. Il est à espérer qu'elles ne soient pas fondées. Mais enfin il y a un point: la loi n'est tout de même pas encore là.

Au début de cette saison, j'ai parcouru ce projet de loi et l'essentiel du mémoire de la CSN sur le sujet. Sur plusieurs des points importants soulevés, non seulement la centrale avait-elle raison mais il était clair que le ministère pouvait et devait modifier son projet, trouver des solutions à certains des problèmes qui lui étaient signalés. La CSN ne pouvait sûrement pas accepter la rédaction d'alors, même dans un esprit de compromis, à cause de certaines dispositions qui vraiment ne permettaient pas d'agréer l'ensemble. Le texte pouvait d'ailleurs être changé sans que ce soit la révolution... Le patronat ferait entendre des cris quelque peu artificiels, et ceci non plus ne serait pas la fin du monde.

Où en est-on actuellement? C'est ce qu'il faudrait savoir. Des amendements auraient été amenés. M. Leclerc se demande s'il n'existe pas une division au sein du Cabinet. Si c'était le cas, elle devrait être tranchée au plus tôt et je sais bien de quel côté.

BILLET

Le temps du soupçon

Notre monde est entré de plein-pied et tête baissée dans l'ère du soupçon, tant à l'échelle individuelle que collective.

Qui a confiance à qui et à quoi? Chacun est à même de l'observer en soi, pour soi. Jamais les rapports, les relations, les contacts, les échanges de toutes espèces, n'ont été dégradés à ce point par la suspicion mutuelle.

Ce cancer de l'âme fait de chacun de nous un épieur, un guetteur de l'autre, un concurrent, un dissimulateur, un tartuffe, sous le fallacieux prétexte de son repos, de sa tranquillité, de sa sécurité, puisque c'est le mot à la mode.

A-t-on quelque affaire à réaliser avec un partenaire? On le préjuge homme de calculs, de manigances, de manoeuvres. Et si cette mentalité ne prévalait que dans les transactions de marché, il y aurait peu à blâmer. Il s'en faut. Cette compétition, où la plus grosse part va au plus retors, se fait jour dans les occasions où le profit d'argent n'est pas en cause, avec des proches, des amis, que l'on soupçonne d'avoir quelque chose à nous passer, à nous refiler. Les alliés aussitôt se mettent sur leurs gardes. « On ne peut se fier à personne, même pas à sa mère ».

Jamais nous n'avons tant cru que l'homme était un loup pour l'homme, et que la meilleure façon de ne pas se laisser investir consiste à attaquer le premier.

Ne dirait-on pas que nous prenons l'exemple sur la duplicité des alliances, des pactes, des traités entre les peuples, dont l'Histoire nous apprend qu'ils sont un tissu d'impostures?

Cette hypocrisie des nations, pourquoi, pensons-nous, ne pourrait-elle pas être aussi l'apanage des hommes entre eux? La loi du plus fort, c'est aussi pour celui que la nature a eu l'imprévoyance de mieux nantir.

Partant de cette philosophie de la force primant le droit, comment ne pas considérer l'autre comme le rival, l'adversaire, l'ennemi?

Bien entendu, on y mettra des précautions, des façons, on usera de salamalecs, de grimaces, de politesses. Mais, au bout du compte, le résultat est le même: déposséder l'autre, en disposer à sa guise.

Cette ère du soupçon « cancérise » toutes les sphères, non seulement les activités d'entreprises, mais les simples rapports qu'à l'origine, on appelait humains, ou tout au moins civilisés.

L'homme contemporain a fait de sa vie une affaire. Il veut donc qu'elle réussisse. Or, comme il est entouré de belligérants que cette ambition obsède, comment ne s'emploierait-il pas à se garer contre l'offensive éventuelle du voisin, du collègue, du breau-frère?

Il se bardera donc de sécurités, de biens, de services, de barricades, de meurtrières et de fusils de chasse, pour faire fuir ou abattre celui qui n'a, il le suppose, qu'une convoitise: le dépouiller et le supplanter.

La boucle est donc bouclée. Personne n'a plus confiance en personne. Mais si! il en reste: les naïfs, les crédules, les bonnasses. Hélas! nous en sommes là: ce sont les plus à craindre. Leur naïveté, leur crédulité, leur bonnasserie — on vous le dira — c'est la suprême astuce de leur fourberie.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ Le cri du coeur

(Lettre adressée à M. Gérard Bergeron), professeur à l'Université de Laval)

Comme tous vos ecrits antérieurs, votre contribution au DEVOIR du 19 novembre dernier, intitulée « Questionner le référendum », manifeste vos qualités de politicologue subtil et de questionneur soumettant impitoyablement au crible toutes les mesures politiques. Vous soulevez de biais la question du langage politique, d'un langage politique digne de la situation actuelle, à partir d'un double souhait. D'une part, selon vous, cette situation commande un dépassement en rigueur morale: « Il n'arrive pas tous les jours qu'on nous sollicite de devenir agents de notre histoire. Tout le monde doit être à la hauteur des circonstances ». D'autre part, vous réclamez des deux options en présence « la « clarté » du langage et des positions ».

Qu'en est-il de ce langage qui soit à la fois clair et digne des circonstances actuelles? Dans votre optique, il ne s'agit sûrement pas du langage des « marchands de tapis », ce langage étroitement économique qu'affectionnent tant les Chambres de commerce et le Conseil du patronat. L'avenir d'un peuple ne se « calcule » pas uniquement par gains et pertes comptables, selon des modes de calcul favorables à une idéologie particulière qui, elle, ne dépend en rien d'eux. Pourtant, vous écrivez bizarrement: « Nous savons aussi que les camps opposés nous demandent de choisir entre deux gains dont ils ne peuvent être certains ». Quelle évidence que voilà! mais un peuple choisit-il son avenir uniquement en soupesant un gain?

Faut-il alors souhaiter un langage politique dépourvu de passion, froidement analytique, qui ne déplairait pas à la démarche professorale? Dans le débat référendaire, comme dans toute réflexion responsable, vraiment politique, sur l'avenir du peuple québécois, il s'agit de choix à faire, d'un choix historique d'une extrême importance. Comme tous les choix importants qui sollicitent la liberté, celui-ci ne sera pas et ne peut être la simple conclusion d'observations et de raisonnements, fussent-ils le plus raffinés du monde, faits sur la situation passée ou présente.

Un tel choix politique implique nécessairement un pari sur l'avenir, une façon déterminée non seulement de voir mais aussi de vouloir l'avenir collectif. Comment juger « du sérieux avec lequel on nous parlera » (comme vous dites) de cette vision, qui est aussi foi et espérance, volonté de vivre et de bâtir selon cette foi et cette expérance? Quel langage politique faut-il ici estimer valable et recommandable?

De toute évidence, le langage du pur constat, de la froide et minutieuse analyse ne peut, à lui seul, satisfaire un tel projet même si, utilisé à bon escient, il transmet des connaissances indispensables à un choix éclairé. Utilisé sans frein, pour le seul plaisir de multiplier les complications et les difficultés hypothétiques, il risque, au contraire, d'enfermer l'esprit dans une délibération sans fin, d'entraîner ainsi une sorte de dilettantisme politique et de paralyser la prise de décision, en d'autres termes de noyer le poisson à force de vouloir épurer les eaux.

Les renouveaux historiques n'adviennent jamais dans un peuple sans un fertile déclenchement de l'utopie, sans une active anticipation de l'avenir, sans une fervente mobilisation de la passion. Un certain puritanisme qui n'est guère d'origine française ou québécoise mais qui favorise, en définitive, la pusillanimité des minorisés, pousse parfois les intellectuels à méconnaître ces dynamismes de la vie politique et à châtrer le discours politique.

Pourtant, la situation présente réclame un langage politique où les accents de la raison, du coeur, de l'imagination et de la passion se conjuguent dans la sérénité et l'enthousiasme. Quel que soit le degré d'acquiescement ou de refus accordé à ses thèses, force est de reconnaître que René Lévesque a trouvé et pratique depuis longtemps ce langage qui est « à la hauteur des circonstances ».

Paul-M. LEMAIRE

Hull, 23 novembre

■ Le mépris n'aura qu'un temps

(Lettre adressée à M. Norbert Rodrigue, président, Confédération des syndicats nationaux).

Lors de l'émission « Les gens qui font l'événement » du 18 novembre 1979, vers la fin de votre exposé, vous avez employé un proverbe en réponse à une certaine déclaration du ministre Claude Charron et je cite: « Le mépris n'aura qu'un temps ». C'est bien dit.

Peut-être que vous avez essayé de rassurer la population et même les syndiqués, mais je doute que vous ayez réussi.

Vous auriez sûrement avantage à faire, lorsque le moment s'y prêtera, un « Lac à l'Epaule du monde syndical », afin d'évaluer la situation et les résultats de vos moyens utilisés pour recevoir un mandat de grève ou encore de défier une loi moratoire ou même une loi d'exception, si le terme vous convient mieux.

On n'organise pas des assemblées syndicales pour voter contre une loi du Parlement comme un « pique-nique ». Les remarques et même les accusations que vous portez, ainsi que vos différentes instances syndicales, contre le gouvernement actuel et le gouvernement antérieur, même si vous avez parfois raison, ne donnent pas aux syndicats le droit de se servir de la démocratie de façon cavalière:

— convoquer les membres sans aucun délai: lorsqu'un Exécutif décide de demander un mandat clair pour une raison aussi grave que de défier une loi, on devrait avoir assez de « jugeotte » pour faire ces convocations dans un délai d'au moins 24 heures et même 48 heures;

— faire en sorte que les syndiqués des trois quarts aient l'opportunité de voter, comme lors du vote de la grève générale: vote ouvert de 7:00 à 16:30;

— lors de ces assemblées, nos responsables ne devraient pas distribuer les bulletins de vote sans aucun contrôle, sans l'aide des listes officielles du syndicat, afin d'éviter que les gens, par « erreur » ou « oubli », votent deux fois ou... pas du tout;

— de plus, les boites qui servent à déposer les bulletins de vote devraient être vérifiées, ouvertes et montrées aux syndiqués dans la salle, afin d'éviter les commentaires et les doutes.

J'aimerais bien voir votre réaction si un gouvernement décrétait une élection générale sans délai raisonnable et avec les moyens cités plus haut; vous vous élèveriez contre ces méthodes antidémocratiques et anarchiques et vous auriez raison. Lors d'élection générale, au moins chaque option politique reconnue est représentée et même là, on connaît parfois certaines irrégularités qui peuvent être redressées par les représentants de ces différentes options politiques.

Les centrales sont « tannées » de négocier. Bien d'accord. Mais, si ces négociations étaient télévisées au même titre que les débats de l'Assemblée nationale, les syndiqués seraient informés au jour le jour, d'une façon directe. Le public en général serait mieux informé et en mesure de juger la situation, l'honnêteté des deux parties (gouvernement et syndicats).

Continuons le combat et la lutte dans la démocratie reconnue par la grande majorité des Québécois et « le mépris n'aura qu'un temps »!

Denis GAUTHIER

■ Un merle blanc?

Je m'amuse beaucoup d'entendre les adversaires québécois du projet péquiste nous rebattre les oreilles de leur « fédéralisme renouvelé ». Qu'est-ce qu'un fédéralisme renouvelé? Un merle blanc? On pourrait le croire car, pressés de s'expliquer, ses protagonistes bafouillent. Ce n'est peut-être pas tout à fait leur faute car, pour exprimer leur « grand dessein », ils ont choisi le plus mauvais mot possible. « Renouveler », nous dit le dictionnaire Robert, peut signifier: 1°) Remplacer par une chose nouvelle et semblable (ce qui a servi, est altéré ou diminué); 2°) Rendre nouveau en transformant. De quoi parlent donc nos fédéralistes? Je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils ont recherché cette ambiguité à dessein, pour se réserver une porte de sortie commode, au cas où, portés au pouvoir dans La Belle Province, ils décevraient les espoirs qu'ils auraient suscités. Je pense tout simplement qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent et que la confusion de leur pensée attire inévitablement, comme l'aimant le fer, des modes d'expression confus.

Il y a trois siècles un panégyriste du roi de France, bon écrivain à ses heures, nous livrait deux précieux alexandrins que se transmettent des générations d'écoliers:

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément. »

Mais nos « novateurs » préfèrent peut-être cette « obscure clarté » dont nous parlait un autre grand classique...

Pierre GRIFFON

Ottawa, 20 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. A l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Les leçons des élections partielles

par Marcel Léger

Député de Lafontaine à l'Assemblée nationale du Québec et ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger était le coordonnateur, pour le Parti québécois, de l'organisation pour les trois élections partielles du 14 novembre, où son parti a été défait. Il est, auprès du premier ministre, conseiller spécial pour l'organisation référendaire. Il livre ici son analyse des facteurs qui ont amené la défaite péquiste dans les comtés de Prévost, Beauce-Sud et Maisonneuve.

PERDUES à travers les négociations du Front commun et des autres employés du secteur public, les élections partielles du 14 novembre ont quand même fait l'objet de nombreux commentaires. Quelles leçons doit-on tirer de leur résultat dans Beauce-Sud, Maisonneuve et Prévost?

LES FAUSSES RAISONS

Il ne s'est pas agi d'un pré-référendum. Cette raison a joué bien sûr. Elle a joué d'un seul côté. Elle n'est pas une raison déterminante.

Dans Prévost, la candidate libérale était qualifiée pour utiliser le thème de l'anti-souveraineté-association. Par tactique, elle a refusé de le faire. Elle a refusé tout débat sur ce sujet avec notre candidat Pierre Harvey qui lui aussi était qualifié pour défendre la proposition gouvernementale pour une nouvelle entente entre le Québec et le Canada.

La question ne s'est pas posée, l'électorat n'a donc pas tranché entre le fédéralisme et la souveraineté-association.

Dans Maisonneuve, mis à part l'utilisation d'un collant du drapeau du Canada avec la carte de rappel, la question non plus ne s'est pas posée.

Dans Beauce-Sud, le candidat libéral a choisi de faire la campagne libérale de 1973. Le peso remplaçait le dollar, le Québec n'était plus la Roumanie mais le Biafra, tout le monde charriait, le niveau de vie baissait: la grande épouvante, en somme. Quand on crie au loup pour la première fois, on risque d'être crédible. À la prochaine élection, les hurlements du candidat libéral seront déjà moins pris au sérieux. Surtout s'il parvient à convaincre le nouveau député de Maisonneuve de ne pas utiliser de petits drapeaux dans sa propagande, puisqu'il se propose de présenter un projet de loi à l'Assemblée Nationale pour défendre aux partis politiques d'utiliser le drapeau du Québec.

Du côté du PQ, la publication du livre blanc n'avait rien à voir avec les partielles du 14 novembre. Si l'on avait voulu mêler élection et référendum, il aurait suffi d'orchestrer notre campagne en fonction du livre blanc. Pour nous, il s'agissait de deux opérations distinctes.

La faiblesse de l'organisation n'a pas joué. Dans les trois comtés, il y a eu suffisamment de bénévoles pour les différentes tâches que nécessitent la campagne elle-même et la journée du vote. La promotion des candidats a été faite et bien faite. Le pointage et la sortie du vote se sont déroulés correctement. Mais une bonne organisation ne peut suppléer au manque de votes.

Une bonne organisation ne peut faire sortir que le vote favorable au moment de l'élection. C'est bien plus tôt qu'il faut en augmenter le potentiel. L'élection, c'est comme un thermomètre que l'on plonge dans une population à un moment précis et qui nous donne le degré de fièvre positive ou négative. Ce degré peut être différent, un mois plus tôt ou plus tard.

D'ailleurs, dans chaque comté, il y a un bloc libéral et un bloc péquiste, immuables. Dans ces trois élections partielles, le bloc d'indécis, influencé par la vague de mécontentement venue du climat incertain des grèves réelles ou appréhendées, a fait pencher les indécis contre le gouvernement, qu'on tient toujours responsable dans ces circonstances.

En 1973, le bloc d'indécis avait penché du côté libéral et donné 102 députés à Robert Bourassa. En 1976, le bloc avait donné le pouvoir au Parti québécois. Le 14 novembre, on sait où il est allé.

LES RAISONS DOUTEUSES

D'autres types de raisons peuvent expliquer les résultats du 14 novembre. Dans deux comtés perdus par le gouvernement, des conventions avaient amené des divisions. Il est normal, dans un parti comme le nôtre, que plusieurs tendances s'affrontent à l'occasion de congrès ou d'assemblées pour le choix des candidats. Il est moins normal que les tendances minoritaires ne se rallient pas.

Il est difficile de mesurer les effets des divisions qui ont subsisté après les conventions. Il est évident que si des membres identifiés au parti dans leur milieu boudent durant une campagne électorale, il se produit un effet d'entraînement.

S'il s'établit de plus une complicité entre ceux qui ne se rallient pas et les journalistes, ces dissidences peuvent devenir un enjeu trop voyant de la campagne, et détourner l'attention du vrai débat qui doit se faire entre deux candidats de deux partis, l'un formant le gouvernement et l'autre, l'opposition.

Une autre raison: les résultats du 14 novembre représentent une défaite pour le « bon gouvernement » puisqu'il est de commune renommée que c'est habituellement le parti au pouvoir qui gagne les élections partielles. Dans la même veine, on a parlé de la disparition de l'Union nationale, de la polarisation du vote qui favorise les libéraux, du plafonnement du Parti québécois et de l'essoufflement du gouvernement.

Il faut honnêtement constater que ces raisons ne peuvent pas être rejetées du revers de lamain. Toutefois, la gestion du présent gouvernement n'a pas vraiment été un thème des partielles, non plus qu'une mesure en particulier.

Il est vrai que les gouvernements avaient l'habitude de gagner les partielles. Mais cela a cessé depuis la victoire en 1972 dans Gatineau. De même sur le plan fédéral, le gouvernement Clark, comme le gouvernement Trudeau qui l'a précédé, semble lui aussi subir la nouvelle tradition: les électeurs profitent des partielles pour passer des messages de protestation.

Il faut retenir d'autres facteurs, comme l'absence de l'Union Nationale, bien que la présence de ce parti dans Argenteuil et Jean-Talon n'ait pas empêché la polarisation de favoriser les libéraux. Le plafonnement du Parti québécois, qui a pris le pouvoir en 1976 avec 41 pour cent des voix, est aussi un fait mathématique dont il faut tenir compte.

DE VRAIES RAISONS

Le candidat d'un parti gouvernemental doit pouvoir faire campagne avec un arsenal qui comprend d'abord des réalisation accomplies par le parti au pouvoir depuis la dernière élection, les projets des ministères qui peuvent avoir des retombées dans le comté, et des engagements pour apporter des solutions à des problèmes précis.

Le présent gouvernement a compilé en trois ans un bilan législatif qui dépasse largement celui des six années du gouvernement Bourassa. On peut même le comparer aux six années du gouvernement de la Révolution tranquille. Les engagements formels pris durant la campagne électorale de 1976 ont tous été tenus. De nombreuses mesures sociales sont venues corriger le sort fait aux plus défavorisés. En fait, le bilan du gouvernement est largement positif, mais il est mal connu.

Certaines mesures, jugées objectivement excellentes à Québec, ne produisent pas les effets voulus dans la population, soit parce qu'on retient des critères et normes trop compliqués, soit parce qu'on ne fait pas l'effort de les faire connaître.

Il faut aussi noter que le partage des responsabilités entre divers niveaux de gouvernement n'est compréhensible que pour un très petit nombre de spécialistes, et l'électeur vote selon que les choses vont bien ou mal pour lui, sans s'embarrasser de tant de nuances.

Enfin, le 14 novembre venait immédiatement au lendemain d'une menace de grève générale illimitée des membres du Front commun, qui n'a été écartée que par une loi spéciale d'un gouvernement qui venait de subir, sans en être responsable, plusieurs grèves dans le transport en commun. Le climat social a certainement joué un rôle important dans Maisonneuve. C'est dans un comté comme celui-là qu'on retrouve ceux qui sont les victimes des grèves dont ils ne profitent jamais. La grève de la CTCUQ avait également joué un rôle cette année dans l'élection partielle de Jean-Talon.

UN AVERTISSEMENT

Le 14 novembre, le Parti québécois n'a pas réussi à faire élire ses candidats et a perdu deux comtés dont il assurait la représentation à Québec, l'un depuis trois ans, l'autre depuis neuf ans. L'électorat a utilisé son droit démocratique de servir un avertissement au gouvernement parce qu'il n'est pas content. Ce sont des faits qui doivent déterminer nos prochaines actions.

Il est un autre fait que nous ne devons pas oublier parce qu'il fait partie de notre jeune histoire. Le 15 novembre 1976 n'a pas été le produit d'une génération spontanée. Avant 1976, il y avait eu 1973.

Je me souviens: des 110 députés élus, 102 étaient des libéraux. Notre nombre déjà insuffisant de sept députés passait à six; notre campagne électorale s'était déroulée correctement. Nous avions des raisons d'espérer, malgré la coalition de toutes les oppositions qui avaient préféré regrouper leurs votes pour nous empêcher d'avancer.

Dans les mois qui ont suivi, il a fallu réagir et nous avons réagi. Au conseil national de Mont-Joli, nous avons convenu de nous mettre au travail, de nous mettre surtout à l'écoute de la population. Et quand les libéraux ont choisi de déclencher des élections seulement trois ans plus tard, nous étions prêts.

Les partielles de novembre doivent avoir le même effet sur nous. C'est maintenant que nous devons occuper le terrain. C'est maintenant qu'il faut cesser de se regarder, de discuter du sexe des anges, de poursuivre des querelles bysantines, pour nous serrer les coudes et continuer à faire connaître et à défendre l'option pour laquelle nous avons créé un instrument, et que nous sommes sur le point de faire endosser par une majorité de Québécois.

Nous savons que la période électorale ne sert qu'à identifier nos partisans. Une bonne organisation assure une victoire. Elle ne peut transformer une défaite en victoire. Autrement dit, l'élection ne se gagne pas dans le mois de la campagne. Elle se gagne jour après jour, semaine après semaine. Il faut être présents prendre la place qui nous revient, parce que nous sommes responsables des affaires politiques. Si nous ne le faisons pas, d'autres le feront à notre place. Il ne faudra pas alors le leur reprocher. Il ne suffit pas, pour être entendus, de dire une chose une fois, il faut continuellement la répéter. Il est important que les députés du Parti québécois dressent, dès maintenant le bilan de ce que le changement de gouvernement en 1976 a eu comme effets bénéfiques pour les électeurs de leur comté.

On dit qu'un vent de conservatisme souffle sur l'Amérique. Cela n'empêche pas la défaite de gouvernements conservateurs aussi bien aux Etats-Unis qu'au Canada ou au Québec, que ce soit Gerald Ford, Pierre Trudeau ou Robert Bourassa et le gain du NPD dans le comté de John Diefenbaker. En fait, la seule chose stable actuellement en politique, c'est le changement.

Il faut que notre gouvernement en tienne compte. Et si un parti est équipé pour s'adapter à des situations critiques et réagir, c'est bien celui du Parti québécois qui est le rassemblement des tendances les plus dynamiques du Québec. Ce qui semble être sa faiblesse est surtout sa force. Sa polyvalence, la diversité de sa clientèle et de son membership, la compétence de ses dirigeants, le charisme et le leadership de son chef, l'idéal qui les unit, le destinent à comprendre rapidement les messages que l'électorat lui lance. Le cri d'alarme que les Québécois ont lancé à son gouvernement, il l'a compris. Le 14 novembre peut être salutaire. Le Parti libéral, qui n'a pas cette malléabilité, ce serait effondré car il a arrêté de réfléchir en se rangeant docilement et béatement derrière les desiderata d'un seul homme. Le Parti québécois, lui, a tout ce qu'il faut pour réaligner ses forces et répondre aux besoins d'un peuple qui se dirige vers son destin.

L'imagination doit donc demeurer en pouvoir. Il faut inventer des programmes plus simples qui correspondent davantage aux besoins de la population. Il faut également répéter à nouveau ce que nous avons fait et rappeler quelle était la situation avant notre arrivée au pouvoir en 1976.

Duplessis parlait constamment, vingt ans après, des mesures de crédit agricole et d'électrification rurale adoptées durant son premier mandat. Pour un parti au pouvoir, il est plus important de parler de ses réalisations que d'inventer de nouvelles promesses!

La « crise » sociale de 1979 ne se compare pas à celles vécues en 1972 et en 1976. Nous avons perdu, du fait des grèves et des lock-out en trois ans, beaucoup moins de jours-hommes que les libéraux durant la seule année 1976. Notre performance pour la création d'emplois a été la meilleure au Canada en 1979: au-delà de 75,000 emplois. Notre préjugé favorable envers les travailleurs a désamorcé la lutte des classes qui risquait de s'établir de façon permanente chez nous.

En politique, c'est un fait que les coups les plus dures qu'un gouvernement reçoit lui sont portés par ceux qu'il considère ses alliés. C'est normal aussi que ceux qui font le plus confiance à un gouvernement soient ceux qui risquent d'être les plus déçus.

Nous entrons dans une bataille importante pour l'avenir des Québécois. Si nous sommes unis, tous les espoirs sont permis. Si nous nous divisons, nous ne pouvons pas favoriser les intérêts des Québécois.

Comme coordonnateur de l'organisation des partielles du 14 novembre, je lance un appel à tous nos militants qui se réclament de la démocratie. Il y a un moment pour discuter et un moment pour décider. Il y a un moment pour contester et un moment pour se rallier. Si nous nous donnons tous la main au bon moment, chacun à son poste, rien ni personne ne pourra empêcher notre victoire au référendum; rien ni personne ne pourra empêcher les Québécois de conserver, malgré ses imperfections, le pre-

Voir page 6: Leçons

La vie parisienne

Le nouveau Forum des Halles

par Robert Migner

PARIS — Le nouveau Forum des Halles est ouvert, et le célèbre « trou » n'est presque plus. Depuis 1969, le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, et Jacques Chirac ont multiplié leurs décisions contradictoires d'aménagement de ce qui fut jadis le ventre de Paris. Au moins trois mille familles ont déjà été expropriées, et près de trois mille autres ont souffert du grenouillage des affairistes immobiliers de la capitale qui ont vite flairé, dans cette immense opération de recyclage de l'espace urbain du premier arrondissement, la possibilité de brasser de grosses affaires. Les associations de citoyens n'ont toutefois jamais cessé de baliser les ambitions des promoteurs du Forum, et les dizaines de pétitions et de contre-propositions dont ils ont bombardé les autorités municipales parisiennes ont fait échouer plus d'un avant-projet qui aurait mutilé le vieux Paris. Enfin, le voici ouvert au public ce Forum de quatre niveaux, comprenant pas moins de cent soixante-douze boutiques, et, surprise dans ce pays qui a porté la critique au niveau d'un art martial, cette réalisation des architectes Vasconi et Pencreac'h a suscité un courant majoritaire de compliments.

Le voyageur qui reviendrait à Paris après vingt ans d'absence demeurerait estomaqué par la transformation du ventre de la capitale. Ne survivent qu'en souvenirs les Halles centrales, de l'autre côté du boulevard de Sébastopol, où arrivait de toutes les Frances et se vendait quotidiennement tout ce que mangeaient Paris et ses banlieues, et où bouchers, garçons-bouchers, charcutiers, grossistes et détaillants, s'affairaient fébrilement dès que la nuit faisait mine de s'esbigner. Le voyageur se souviendrait aussi de ces tonnes de détritus et d'immondices qui faisaient vivre les plus beaux rats de Paris qui ne dédaignaient pas, racontent les vieux du quartier, à se faire la dent sur le passant qui les rasait d'un peu trop près. Cela faisait belle lurette que beaucoup juraient que les Halles bruyantes et encombrées devaient être déplacées à l'extérieur de la ville; c'est ainsi qu'eut lieu le grand déménagement à Rungis, l'ancien caravansérail devenant halles mortes.

Puis vinrent les mois de la démolition. Il ne resta plus rien, et on creusa si profondément dans le sol parisien que les bâtisses des environs en tremblèrent. La Fontaine des Innocents menaça de s'écrouler, même si elle s'érigeait à pas moins de cent cinquante mètre du trou. On a dû exécuter d'importans travaux de soutènement pour préserver l'auguste monument. Un seul des pavillons de l'architecte Baltard, sauvé *in extremis*, a pu être reconstitué à Nogent; d'autres, au grand dam des Parisiens, ont été vendus à des Américains qui les ont transportés pierre par pierre, ou en modules détachés, au pys de l'Oncle Sam. Les premiers projets d'aménagement étaient plutôt d'ordre domiciliaire, mais la laideur des plans, et surtout leur fort remugle spéculatif ont rapidement mobilisé tout ce que le quartier comptait de citoyens conscients de leur environnement urbain. Enfin, c'est sur le consensus d'un centre commercial d'avant-garde que tout le monde s'entendit. Et voici le Forum des Halles.

Du moins, c'est ce qu'affirment les trompettes publicitaires de la SERETE, la société civile du Forum des Halles qui loue le terrain de la ville de Paris, et qui gère le nouveau complexe, après avoir investi, soutient-elle, six cents millions de francs dans l'entreprise. Souterraine, la bâtisse est construite autour d'une grande cour carrée, à ciel ouvert, baptisée la Place basse, d'où s'élance un escalier qui mène aux autres niveaux, et c'est cette Place qui distingue le Forum des autres centres commerciaux souterrains qu'on rencontre ça et là dans les grandes villes industrialisées. À l'intérieur, des doubles arcs en fonte d'aluminium laquée de blanc crayeux abritent la transhumance de 35,000 passants/journée. Même au prix de payer un loyer obèse de 1,800 à 3,000 francs le mètre carré, plus 400 à 800 francs de charges, et 8 pour cent au-delà du million de chiffre d'affaires, les grandes maisons de commerce de Paris, la FNAC en tête, se sont précipitées au Forum. Dans ces galeries-exposition, toutes les marques prestigieuses de haute-couture ou de prêt-à-porter sont représentées, et des connaisseurs vont vous confier que les prix affichés sont au moins de dix pour cent supérieurs à la normale. Mais qu'importe pour cette légion de flaneurs qui se baguenaudent journellement dans ces galeries? La plupart n'achètent pas, et tous ces messieurs engoncés dans leurs costumes griffés, et ces belles avec tous leurs falbalas, qui reluquent les affiches des cinémas, deviennent des figurants privilégiés sur une nouvelle scène parisienne, qui fait le pont entre Beaubourg (le Centre national Georges Pompidou) et l'Eglise Saint-Eustache, les gargouilles de ce monument gothique se demandant quelle mouche a bien pu piquer les gens de 1979.

Juché sur sa puissante motobécane, un punk français de France, qui habite le quartier depuis quatre ans, et à qui le scribe du *Ras du Pavé*, la feuille mensuelle des Halles et du Maraïs, demandait ses impressions sur le Forum, répondra, au bord de la déprime: « Moi, chaque fois que je vois ce centre, j'ai envie de dégueuler. J'y passe juste pour acheter mes cassettes à la FNAC. C'est moins cher. Mais ce centre, c'est la grande angoisse. Imagine un million de ploucs qui vont déferler chaque jour. On va être balayé par les ringards, les baba-pantoufles, le public du Salon des Arts Ménagers, quoi! C'est la fin des Halles. C'est con, ça commençait à devenir cool, va falloir trouver un autre endroit. »

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Si tous les Canadiens bénéficient de l'assurance-maladie, la structure des réseaux de distribution des services sociaux et de santé varie considérablement d'une province à l'autre. Ce sont les conclusions auxquelles sont parvenus une quarantaine de dirigeants d'organismes de services sociaux et de santé, de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux etc. qui se sont réunis récemment à l'Institut de gestion de McGill pour s'interroger sur une question qui les concerne tous: *La décentralisation des services sociaux et de santé est-elle possible?* L'un des principaux organisateurs de ces journées d'études pancanadiennes, le professeur Roger Gosselin, de la faculté de gestion de McGill, a précisé à ce propos que "cette réunion a été d'autant plus réussie qu'elle a permis à tous ces spécialistes de l'administration publique de s'instruire sur l'organisation des réseaux de services sociaux et de santé des autres provinces. Une réalité que, de leur propre aveu, ils ignoraient en grande partie." Le succès de ces premières journées d'études nationales a d'ailleurs incité le professeur Gosselin à renouveler cette expérience prochainement.

Bien que les cruelles marâtres de Cendrillon, Blanche-Neige et Hansel et Gretel ne soient que des personnages de fantaisie, ces contes de fée n'en incarnent pas moins les conflits bien réels que vivent les enfants dont l'un des parents divorcé ou veuf se remarie. Et comme il existe peu de services spécialisés visant à aider ces enfants à surmonter leurs problèmes affectifs, on se demande ce qui leur est arrivé. Linda Wilt espère pouvoir remédier à cet état de chose. Etudiante en maîtrise à l'école de service social de McGill, Mme Wilt a entrepris un projet de recherche sur l'adaptation des enfants à leur belle-famille. Elle dirigera d'ailleurs un atelier sur ce sujet le 9 décembre prochain dans le cadre du forum du YM/YWHA Snowdon qui s'intitule *Children and Parents — Coping With Change.*

La vie et l'oeuvre de Léon Tolstoï feront l'objet d'une exposition de photographies organisée par le département d'études russes et slaves de McGill, au 6e étage du pavillon Bronfman, 1001 ouest, rue Sherbrooke. Le public est cordialement invité à visiter cette exposition qui aura lieu le samedi 1er décembre de 10h à 15h. *Entrée libre.*

GRATUIT!

Vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre à 20h: Los Malabaristas, la troupe de théâtre du département d'espagnol interprétera la pièce de Victor Ruiz Iriarte *El Pobrecito Embustero.* Player's Theatre, 3480, rue McTavish.

Lundi 3 décembre à 16h30: conférence du professeur D.A. Massey de l'université Queen's: *La nouvelle décennie: regard prospectif sur l'enseignement des langues secondes.* Salle 431 du pavillon des sciences de l'éducation, 3700, rue McTavish.

Lundi 3 décembre à 20h: conférence de M. David Crombie, Ministre de la Santé et du Bien-être social: *The Role of Government in the Provision of Health Care.* Amphithéâtre Palmer Howard du pavillon McIntyre de médecine, 3655, rue Drummond.

LA MÉTÉO

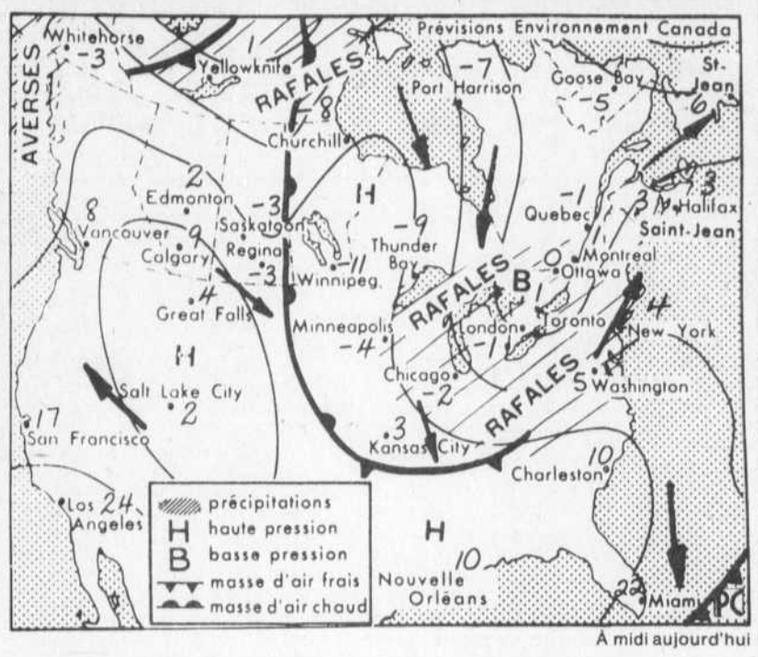

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, reservoirs Cabonga, Gouin: nuageux, faible neige intermittente, vent modéré. Maximum 8. Aperçu pour samedi; peu de changement.

■

Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige, vent modéré. Maximum −4. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: nuageux avec éclaircies, quelques flocons, froid, vent modéré. Maximum −2. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides, Mauricie: nuageux avec éclarcies, quelques chutes de neige, froid, vent modéré. Maximum −5. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Rivière-du-Loup, Malbaie, Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de Gaspérie, Gaspé: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige, vent modéré. Maximum −2. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: ciel variable, quelques flocons, vent modéré. Maximum −3. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige, vent modéré, plus froid. Maximum −3. Aperçu pour samedi: peu de changement.

DC-10: «erreur de navigation», selon un expert néo-zélandais

CHRISTCHURCH, Nouvelle-Zélande (d'après Reuter et l'AFP) — Le DC-10 de la Air New Zealand, qui s'est écrasé mercredi sur le continent antarctique, était sorti de la route prévue par son plan de vol, a déclaré hier un expert néo-zélandais dans une interview au journal londonien *Evening News*.

Selon le quotidien, qui rapporte les propos de M. Roy Thomson, chef des « opérations antarctiques » du ministère néo-zélandais de la Recherche scientifique et industrielle, « il semble qu'il y ait eu une substantielle erreur de navigation de la part du pilote ».

« L'avion était sur le mauvais côté du mont Erebus. Il s'est écrasé sur le flanc nord-est du volcan alors qu'il aurait dû le contourner par le nord-ouest », a dit M. Roy Thomson.

Entre-temps, trois alpinistes néo-zélandais ont réussi à établir hier un camp de fortune sur une crête du mont Erebus.

Sautant d'un hélicoptère en marche qui planait à quelques mètres à peine au-dessus du sol glacé, les trois hommes y ont creusé une plate-forme sur laquelle les sauveteurs pourront planter leurs tentes et procéder ensuite aux recherches des corps des victimes et de la « boîte noire. »

Le terrain est dangereux, fissuré de crevasses. Seuls douze hommes peuvent y travailler au même moment. Les trois alpinistes ont confirmé ce qu'un survol en hélicoptère avait déjà permis de constater mercredi: il n'y a aucun survivant.

Lors de ce survol, entre 60 et 70 cadavres avaient été repérés sur les flancs du volcan de 3,470 mètres, toujours en activité. Seule la queue de l'appareil a résisté au choc, le fuselage a éclaté en mille morceaux, disséminés sur une distance de 600 mètres.

Un porte-parole de la marine a déclaré qu'une mince couche de neige avait commencé à recouvrir les débris.

Le DC-10 a heurté la montagne à une altitude de 300 mètres alors qu'il n'aurait pas dû normalement voler à une altitude inférieure à 1,830 mètres.

La catastrophe s'est produite à une quarantaine de kilomètres des bases d'exploration McMurdo et Scott. L'hélicoptère est l'unique moyen d'accéder au volcan.

Vingt-cinq experts, dont quatre autres alpinistes expérimentés, attendent que le camp soit mis en place. Entre-temps, les lieux de la tragédie sont constamment survolés par des hélicoptères et avions de reconnaissance. Le gymnase de l'une des bases a été transformé en morgue improvisée.

Les autorités néo-zélandaises ont annoncé leur intention de récupérer tous les cadavres des passagers.

Le mont Erebus tire son nom de l'Erebe, cette caverne sombre et désolée qui, dans la mythologie gréco-latine, est l'antichambre de l'Hades, la maison des morts.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Washington

xième », qui, dans une résolution préparée par les religieux a condamné par avance toute décision du conseil de sécurité, et affirmé que dans tous les cas une décision du conseil de sécurité « n'aura pas le moindre effet sur la volonté du peuple iranien si elle est contraire à nos intérêts ».

D'autre part, l'ayatollah Khomeiny, réagissant hier après-midi à Qom au discours prononcé par le président Carter a annoncé son intention de demander le procès du président des Etats-Unis après le jugement du chah. « Nous demanderons qu'après le chah, ce soit au tour du président Carter et autres Nixon d'être jugés ».

Recevant des journalistes européens à Quom dans l'après-midi hier, l'Imam Khomeiny a poursuivi: « Lorsque Carter va à l'église, ses prières ressemblent à celles du chah quand il allait prier à Meched (ville sainte dans le nord-est du pays).

Le président des Etats-Unis est, selon l'ayatollah Khomeiny, « horrifié » à l'idée que « ses crimes puissent être dénoncés ». Le leader de la révolution iranienne a en outre accusé le président Carter de n'être préoccupé que par sa campagne électorale.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des observateurs politiques ont relevé le calme et la détermination avec lesquels le président Jimmy Carter a, dans sa conférence de presse de mercredi, parlé de la crise entre les Etats-Unis et l'Iran à la suite de la prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran.

Une des nombreuses personnalités qui lui reprochait autrefois de manquer de « leadership », M. John Connally, candidat républicain aux prochaines élections présidentielles, a notamment souligné: « Nous n'avons qu'un seul président » et « il est temps maintenant de se grouper derrière lui et de montrer un front solide face à l'Iran et au monde ».

Au Congrès, M. Carter fait la quasi-unanimité. Le sénateur Edward Kennedy (démocrate Massachusetts), autre candidat à la présidence, a déclaré qu'il soutenait et comptait soutenir à l'avenir toutes les mesures prises par le chef de la Maison-Blanche dans cette crise.

En réponse à l'appel du président, les cloches des églises, protestantes et catholiques, ont commencé à sonner hier pour proclamer la solidarité du pays avec les 49 otages de Téhéran. De nombreuses radios locales lancent des campagnes pour que chaque maison s'orne de la bannière étoilée. Enfin, les maigres manifestations pro-iraniennes, déjà rares, ont encore plus de mal à se dérouler.

Il est moins certain que le président des Etats-Unis ait aussi bien atteint son autre objectif qui était d'accroître l'isolement de l'ayatollah Knomeiny par rapport à l'ensemble du monde islamique.

Les observateurs ont été frappés par le contraste entre l'aggressivité dont M. Carter a fait preuve envers le vieil imam de Qom et les propos louangeurs qu'il a tenus sur l'Islam et sur les autres dirigeants du monde musulman. D'une part, il a accusé l'ayatollah d'avoir violé les préceptes de l'Islam en approuvant la prise d'otages de Téhéran, d'autre part, il a remercié les gouvernements des autres pays musulmans qui soutiennent les Etats-Unis dans la crise.

En dépit des incertitudes sur la présence à New York demain de M. Ghotbzadeh, la prochaine séance du conseil de sécurité reste toujours fixée à ce samedi 1er décembre. Cependant on n'écartait pas la possibilité que le conseil siège plus tôt si Téhéran annulait ou retardait la venue du ministre iranien.

Pour sa part, M. Waldheim a déclaré qu'il espérait beaucoup que le nouveau ministre se rendrait à New York. À Washington, le changement de ministre à Téhéran fait craindre un échec des initiatives en cours aux Nations unies.

Les autorités américaines redoutent également qu'un départ de l'ex-chah pour le Mexique n'atténue pas l'intransigeance de Khomeiny. L'imam et les « étudiants islamiques » ont trop souvent proclamé que l'extradition de l'ex-chah était la condition de la libération des otages pour se laisser fléchir par son départ des Etats-Unis.

La présence d'un quadrimoteur mexicain dans une zone retirée de l'aéroport Kennedy a ranimé les rumeurs d'un départ rapide du chach. Selon certaines sources à l'hôpital où il est admis, le chah partirait au moment de l'ouverture de la séance du conseil de sécurité.

Son départ avant la fin des fêtes du Moharram, deuil chiite, risquerait cependant, pense-t-on à Washington, d'exacerber les foules iraniennes. À Téhéran, des centaines de milliers de croyants ont déferlé hier dans les rues pour célébrer la Tassoua, veille de la grande commémoration de la mort d'Hussein, fils d'Ali. Des milliers de manifestants se sont succédé devant l'ambassade des Etats-Unis, dont les murs étaient gardés par des gardiens de la révolution en armes et protégés par des barbelés tendus d'arbre en arbre.

En traduisant l'Iran devant la Cour internationale de justice de La Haye, les Etats-Unis ont entamé une nouvelle étape dans leurs démarches diplomatiques pour isoler davantage ce pays sur la scène mondiale, déclarait-on officiellement, hier, à Washington.

Un conseiller juridique du département d'Etat ayant tenu à garder l'anonymat, a déclaré qu'il ne doutait pas que le verdict de la cour sera favorable aux Etats-Unis. Il a précisé que celle-ci statuerait sans doute d'ici la fin de la semaine prochaine.

Dans le climat qui prévaut maintenant depuis 26 jours à Téhéran, il est douteux cependant que les autorités iraniennes soient plus sensibles à un arrêt de la cour de justice de La Haye — principal organe judiciaire des Nations unies — qu'aux appels lancés par de nombreuses nations et par le président du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Sergio Palacios de Vizzio (Bolivie). Il n'est d'ailleurs pas du tout acquis que l'Iran dépêche un représentant à La Haye ou même un juge qui pourrait siéger avec les 15 autres membres de la cour comme c'est son droit, indique-t-on au département d'Etat.

Les mêmes sources font remarquer, cependant, qu'en vertu du traité d'amitié américano-iranien de 1955, toujours en vigueur, les deux pays ont donné à la cour compétence pour traiter leur litige et que, juridiquement, Téhéran devrait respecter tout verdict.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a souligné, de son côté, que la démarche américaine complétait celles entreprises auprès du Conseil de sécurité des Nations unies et qu'elle serait « utile ».

De source autorisée, on ajoute que les Etats-Unis, ainsi que l'a souligné mercredi soir le président Jimmy Carter, au cours de sa conférence de presse, sont déterminés à recourir à tous les remèdes légaux disponibles pour obtenir la libération des otages, parallèlement à leurs efforts sur le plan diplomatique.

On répète que, tant moralement que légalement, l'Iran ne dispose d'aucune base pour justifier le maintien en détention des otages et que les autorités de ce pays doivent réaliser que leurs actions sont « inacceptables ». Mais, pour le moment, rien n'indique que la crise puisse se dénouer rapidement. Il faudra sans doute encore une semaine avant que la situation n'évolue, reconnaît-on au département d'Etat.

On estime que le déroulement des fêtes du Mouharram, qui seront marquées ce weekend à Téhéran par des défilés monstres devant l'ambassade américaine, ainsi que par le vote sur la nouvelle constitution, apporteront peut-être des éléments nouveaux sur l'orientation de cette affaire unique dans les annales internationales.

◆ Essence

Les « révélations » de M. Broadbent ne font, pour le reste, que confirmer ce que M. Clark a annoncé à la conférence des premiers ministres sur l'énergie au début du mois: le prix du gaz restera maintenu à 85% du prix de son équivalent énergétique en pétrole mais les tarifs aux nouveaux abonnés seront réduits de 35%. À noter que cette réduction supplémentaire sera versée aux compagnies et non aux abonnés eux-mêmes. Les augmentations seront révisées annuellement pour maintenir les prix canadiens à 10% en-dessous du prix moyen américain à Chicago. Puisque le prix américain intègre le prix de l'OPEP, il faut s'attendre à des augmentations très supérieures dans l'avenir.

La taxe d'accise, qui risque de créer un contentieux avec le Québec et l'Ontario, sera augmentée de 25 cents, et non de 30 cents comme l'avait espéré M. Crosbie, le ministre des Finances. Elle est actuellement de sept cents. Cela représente des revenus de $2.5 milliards pour le gouvernement fédéral.

◆ Lévesque

de ces principes démocratiques clarifier la situation et assurer publiquement les fonctionnaires fédéraux qu'ils ne seront pas pénalisés à cause de leurs convictions, demante-t-il.

Dans le secteur économique, même s'il y a eu de nombreux échanges entre les deux gouvernements, il y a de nombreux dossiers en suspens où le Québec ne pourra se contenter de voeux, soutient M. Lévesque.

Les dossiers cités sont les suivants: l'aéroport de Mirabel et son développement, la subvention de $80 millions initialement prévue pour General Motors dont on attend toujours qu'elle serve à d'autres projets; la relance de la construction de la Place Guy-Favreau; la relance économique de Montréal; le projet de centre de données fiscales de Jonquière.

Il cite aussi le cas des chantiers maritimes qui, en dépit du fait qu'ils soient les seuls à avoir l'expérience dans la construction de brise-glaces, ont été préférés à un chantier de l'Ontario pour la construction d'un tel navire au coût de $60 millions. « C'est dur à avaler celle-là », a dit M. Lévesque. Il a ajouté que son gouvernement attendait toujours une décision quant à la participation d'Ottawa à la construction du Centre des congrès de Montréal alors même que Toronto n'a eu aucune difficulté à se voir accorder $19 millions pour un projet semblable.

Cet intérêt du gouvernement Clark pour l'Ontario peut s'expliquer par son désir d'acheter des votes dans cette province où les libéraux lui font une dure concurrence. Mais aux yeux du Québec, signale-t-il, c'est une attitude peu louable.

Un autre dossier qui attend toujours et qui implique quelques centaines de millions, c'est celui de l'usine d'eau lourde de Laprade dont la construction a été abandonnée. Le gouvernement de M. Pierre Trudeau s'était engagé à verser une compensation de $200 millions devant être investis dans le secteur énergétique, mais en dépit de deux rencontres Québec-Ottawa, rien n'a encore bougé.

Compte-tenu du taux de chômage au Québec, de tels retards sont inacceptables pour les Québécois, affirme le premier ministre, qui croit que si l'attitude d'Ottawa ne change pas, les Québécois n'auront d'autre choix que de penser que le fédéralisme rentable vaut pour tout le monde au Canada, sauf pour le Québec.

◆ Campagne

Les libéraux seront appelés à entériner cette proposition au cours d'un congrès général qui aura lieu, à Montréal, au début du mois de mars.

La tenue de ce congrès avait d'abord été prévue pour cet automne mais M. Ryan a décidé d'en reporter la date de même que la publication de sa proposition constitutionnelle au début de l'année 1980 après que le gouvernement eut annoncé que le référendum aurait lieu au printemps.

Le chef libéral a enfin confirmé qu'il rencontrera aujourd'hui à Montréal le leader démissionnaire des libéraux fédéraux, M. Pierre Elliott Trudeau. « Il s'agit d'une rencontre privée qui ne devrait être suivie dans l'immédiat d'aucune conférence de presse ou déclaration publique », a déclaré M. Ryan.

M. Ryan a refusé d'indiquer l'ordre du jour de ce tête-à-tête mais on peut aisément présumer qu'il sera essentiellement question du rôle de M. Trudeau au cours de la campagne référendaire.

M. Trudeau a affirmé, dans une entrevue au DEVOIR au début de cette semaine, qu'il était disposé à travailler sous la férule de M. Ryan à condition cependant qu'on puisse aplanir ou du moins mettre en veilleuse les divergences de vues qui pourraient séparer les deux hommes quant au type de modifications qu'il convient de faire à la constitution du pays.

De son côté, le chef des libéraux provinciaux a invité son vis-à-vis fédéral à joindre le comité du NON mais n'a pas précisé le type de travail qu'il souhaitait voir effectuer par M. Trudeau.

Quant au fond de la question, on sait que M. Ryan a déjà affirmé que le document constitutionnel de son parti, bien que connu avant la tenue du référendum, ne serait vraiment discuté, selon lui, que lors des prochaines élections générales.

Au moment de la campagne référendaire, a-t-il dit, les libéraux insisteront davantage sur les avantages généraux du fédéralisme et la nécessité de battre la thèse gouvernementale.

◆ CTCUM

« Si, à cette date, aucune entente n'est intervenue, la CTCUM et la Fraternité devront accepter que les réaménagements des horaires de travail, des allocations de temps de déplacement et des périodes de pause-café à l'intérieur de l'enveloppe globale de $5 millions soit soumise à un arbitre de différends. Cet arbitre, qui sera nommé par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, aura pour mandat de rendre une décision finale et exécutoire sur ces questions ».

À la suite d'expériences tentées sur des listes-pilotes aux divisions Legendre et Saint-Michel, la Fraternité et la CTCUM se sont engagées dans une guerre des chiffres au sujet des coûts et du nombre de chauffeurs supplémentaires requis pour mettre en place l'horaire réclamé par les employés.

Rappelons que dans une assemblée générale, une majorité des membres de la Fraternité (54%) avait accepté les conclusions du rapport de médiation. Toutefois, selon les règles de régie interne du syndicat, il aurait fallu qu'une majorité des deux tiers l'approuve pour que la Fraternité puisse signer une convention collective sur la base de ce rapport de médiation.

La Fraternité avait obtenu le mandat de déclencher dix journées d'études avant de reconvoquer ses membres. À ce jour, elle a décrété deux journées d'étude.

◆ Dimitrios

grande église de la chrétienté, avant de devenir mosquée, après la conquête de Constantinople par les Turcs, puis musée, depuis 1923.

Paul VI, lors de son voyage en Turquie, en 1967, avait aussi visité Sainte-Sophie. Mais il avait créé une sorte de scandale dans l'opinion turque en s'agenouillant sous le dôme majestueux.

Ce jeudi, il n'y a eu qu'un petit incident: Jean-Paul II, qui regardait en l'air, les sourates du Coran voisinant avec les portraits, en mosaïque, d'un patriarche et de la Vierge-Marie, a lâché sa calotte qui est tombée. Il s'est baissé pour la ramasser.

Seule une centaine de journalistes et de photographes accompagnaient le souverain pontife dans sa visite de Sainte-Sophie, qui était fermée au public, et dont les abords étaient bouclés par la police, tandis que des hélicoptères militaires tournoyaient dans le ciel.

Le pape et le patriarche ont assisté également à un office religieux en la cathédrale orthodoxe Saint-Georges. « Nous vous accueillons aujourd'hui dans cette ville de la mère de Dieu, et dans cette église de son fils... Votre venue à nous, dans l'amour chrétien et dans la simplicité, porte une signification qui dépasse celle de la rencontre de deux évêques locaux. Nous estimons que c'est la rencontre des Eglises de l'Est et de l'Ouest », a déclaré le patriarche au pape, devant l'autel de la cathédrale.

Le pape Jean-Paul II a répondu notamment: « C'est avec une profonde affection et une estime fraternelle que je vous salue, Sainteté, ainsi que le Saint-Synode qui vous entoure, et, à travers votre personne, je salue toutes les Eglises que vous représentez... Pour les chrétiens du monde entier habitués à lire et à méditer les écrits du Nouveau Testament, ces lieux sont familiers, et de même les noms des premières communautés chrétiennes de nombreuses cités qui se trouvent aujourd'hui sur le territoire de la Turquie moderne... »

Voici le texte de la déclaration en français du pape Jean-Paul II au patriarche oecuménique Dimitrios, à Istambul:

« Sa Sainteté »,

« Que le Seigneur soit béni, lui qui nous a accordé la grâce et la joie de cette rencontre ici, à votre siège patriarcal ».

« Je ne peux cacher ma joie de me trouver sur cette terre de traditions chrétiennes très anciennes et dans cette ville riche d'histoire, de civilisation et d'art qui la font figurer parmi les plus belles du monde. Aujourd'hui comme hier, pour les chrétiens du monde entier habitués à lire et à méditer les écrits du Nouveau Testament, ces lieux sont familiers, et de même les noms des premières communautés chrétiennes de nombreuses cités qui se trouvent aujourd'hui sur le territoire de la Turquie moderne ».

« Le Christ « est notre paix », écrit Saint-Paul aux premiers chrétiens d'Ephèse (Ep. 2, 14), et il ajoute: « Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont il nous a aimés, alors que nous étions morts par suite de nos fautes, nous a fait revivre avec le Christ — c'est par grâce que vous êtes sauvés — avec lui il nous a ressuscités... »

« Cette proclamation de la foi dans l'économie divine pour le salut des hommes résonne sur cette terre, se répercute et se renouvelle de génération en génération. Et elle est destinée à s'étendre jusqu'aux extrémités de la terre ».

« Les dogmes fondamentaux de la foi chrétienne, de la trinité et du verbe de Dieu incarné et né de la Vierge-Marie, ont été définis par les conciles oecuméniques qui se sont tenus dans cette ville ou dans les villes voisines (Cf. décret Unitatis redintegratio, n. 14). La formulation même de notre profession de foi, du credo, a eu lieu dans ces premiers conciles célébrés en même temps par l'Orient et par l'Occident. Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine, sont des noms connus de tous les chrétiens. Ils sont particulièrement familiers à ceux qui prient, qui étudient et qui travaillent sous des formes diverses pour la pleine unité entre nos deux Eglises-soeurs.

« Non seulement nous avons eu en commun ces conciles décisifs qui sont comme des points d'orgue dans la vie de l'Eglise, mais pendant un millénaire, ces deux Eglises-soeurs ont su croître ensemble et articuler leurs grandes traditions vitales.

« La visite que j'accomplis aujourd'hui voudrait avoir le sens d'une rencontre dans la foi apostolique commune, pour marcher ensemble vers cette pleine unité que de tristes circonstances historiques ont blessée surtout au cours du deuxième millénaire. Comment ne pas exprimer notre ferme espérance en Dieu pour que se lève bientôt une ère nouvelle?

« Pour tout cela, je suis heureux, Sainteté, de me trouver ici pour exprimer la profonde considération, la fraternelle solidarité de l'Eglise catholique pour les Eglises orthodoxes d'Orient.

« Dès maintenant, je vous remercie de la chaleur de votre accueil.

D'autre part, la presse de droite en Turquie a continué dans ses éditions de jeudi à critiquer la visite du pape dans ce pays.

« Le pape ne devrait pas prier à Sainte-Sophie », titre *Hergun* (extrême droite), qui écrit que « si le pape est autorisé à prier à Sainte-Sophie, les musulmans devraient pouvoir y prier aussi ». On rappelle que l'ancienne basilique construite au 4ème siècle fut transformée en mosquée après la conquête d'Istanbul par les Turcs au 15ème siècle, puis en musée après la proclamation de la république en 1923.

Pour *Milli Gazete*, islamiste, « ceux qui sont dérangés par les vêtements et le turban des religieux musulmans regardent la croix qui pend au cou du pape avec admiration (...) catholiques et orthodoxes se réuniront au patriarcat du Phanar pour préparer leur vengeance tandis que souffrent tous les musulmans du monde ».

Son Havadis (pro-gouvernemental) estime que la première journée du pape en Turquie, marquée par « un accueil chaleureux par temps froid », constitue un succès pour le gouvernement de M. Suleyman Demirel.

« Le choix de la Turquie était un choix politique pour le pape », estime de son côté *Aydinlik* (pro-chinois), qui note que Jean-Paul II préfère se rendre dans des pays qui ont des problèmes sociaux, tels que « l'Irlande, secouée par la violence, et la Pologne, lieu d'un grand mécontentement social ». L'affaire de Chypre, les relations gréco-turques, la situation au Proche-Orient, bénéficieront de la visite du pape, conclut le journal, ajoutant que « le pape, qui lutte pour la paix mondiale et la fin de l'oppression et de l'exploitation, a fait un bon choix en décidant de venir en Turquie ».

Enfin, *Cumhuriyet* (gauche) estime qu'au contraire, il ne faut pas accorder une grande importance politique au voyage du pape. « Sa sainteté ne peut contribuer au règlement des problèmes en Afrique et en Asie, et il sera certainement peu réaliste d'attendre qu'une solution à la crise du Proche-Orient vienne du leader spirituel des catholiques. Le pape aura sans doute des choses à dire sur le statut des lieux-saints, mais ce statut sera déterminé selon les nécessités de la politique internationale qui, elle, n'a rien de saint ».

◆ Leçons

Suite de la page 5

mier gouvernement exclusivement consacré à servir leurs intérêts, le premier gouvernement qui peut agir sans l'entrave d'une caisse électorale occulte, ni les chaînes d'un fédéralisme imposé de Londres et qui ne peut pas se renouveler.

Les partis politiques tirent des leçons des partielles de novembre. Mais en attendant la prochaine élection générale, les Québécois ont un autre rendez-vous qui dépasse les intérêts des partis. Pour la première fois, nous aurons tous ensemble à dire, à partir d'une proposition gouvernementale, si nous voulons une nouvelle entente avec le Canada ou si nous sommes satisfaits de la situation actuelle.

Il sera alors nécessaire de mettre de côté l'esprit de parti pour l'esprit de patrie. Mais devant la coalition des intérêts qui défendront le statu quo, il faudra que les Québécois se parlent, se comprennent, et s'organisent. Chacun a son rôle à jouer pour défendre la portion de patrie qui lui est confiée.

Le Mexique refuse de recevoir l'ex-chah

MEXICO (Reuter) — Alors que l'on considérait comme imminent le départ pour le Mexique de l'ex-chah, le gouvernement mexicain a annoncé hier soir que l'ancien souverain ne serait pas autorisé à séjourner de nouveau sur le territoire mexicain.

Les autorités ont justifié cette décision en affirmant qu'une telle initiative serait contraire à l'intérêt du pays.

AU FIL DES MOTS

Le français des lois

par Louis-Paul Béguin

C'est avec grand plaisir que j'ai pris connaissance d'un texte sur la langue des lois et des règlements, qui a été prononcé lors d'un colloque sur la qualité de la langue qui s'est tenu dernièrement à Québec.

L'auteur de ce texte, M. Robert Auclair, juge au Tribunal du travail, a eu la bonté de me le faire parvenir. On connaît les difficultés qu'éprouvent les juristes québécois en français. Ils aimeraient que leurs textes de loi soient clairs. Mais comme le souligne M. Auclair, ils ne peuvent faire des miracles. Ils doivent se servir de certains mots parce qu'ils les ont utilisés auparavant ou parce que les ingénieurs et les spécialistes les leur ont donnés. « Les Québécois vivent de traductions », dit M. Auclair. Hélas, voilà bien le doigt du sympathique juge sur la plaie. Tant que la traduction demeure une institution, le français sera à sa merci. La traduction est trop générale. Elle règne trop sur la pensée juridique. Le fait qu'elle soit si importante prouve le peu d'autonomie du français (juridique ou autre) dans ce pays. L'anglais est un modèle, une image à imiter, une façon de vivre et de penser qui, petit à petit transforme la langue française, sans qu'on en soit conscient. Une phrase de M. Auclair m'a vivement touché. « J'ai vécu personnellement dans cet état (d'inconscience à l'égard de la traduction littérale) pendant des années, mais un jour j'ai eu mon chemin de Damas et j'ai constaté que les projets de convention collectives que je préparais et dont j'étais fier au point de vue linguistique étaient loin d'être de si beaux enfants que je l'avais cru jusque-là. »

C'est ce que certains traducteurs appellent au Québec « voir enfin la lumière ». On prend les anglicismes québécois pour des emprunts valables, on les compare avec les emprunts à l'anglais faits consciemment en France. Nos tournures anglaises et nos anglicismes sont des interférences. Les emprunts de luxe en France sont le fait de snobs, ils disparaissent vite. Voir enfin la lumière, c'est se ranger du côté du français international dans toutes ses manifestations. C'est reconnaître la présence de l'interférence au Québec. C'est traduire des idées, et non des mots. M. Auclair demande que les juristes aient le souci de la langue en même temps que le souci du droit. Ils ne se rendent pas compte que leur façon de rédiger les lois n'est pas toujours celle que demande la langue française. Il est vrai que l'interférence travaille toujours insidieusement. Les linguistes et les juristes doivent travailler ensemble et collaborer au travail juridique.

Pour aboutir à un bon résultat, il faudrait la collaboration des juristes et des spécialistes de la langue. Il ne faut donner aux linguistes (dans un sens large de ce mot) le texte trop tard, sans cela les difficultés commenceraient. La mentalité des juristes doit changer. Les remarques du genre « Ils veulent imiter le français de France » est inadmissible en 1980. Pourquoi existerait-il dans le droit, deux genres de français? Comme, d'autre part le français du droit est bien plus clair, et bien plus précis que l'anglais du même domaine, qu'on ne craigne pas d'imiter le raisonnement français en la matière. Ce serait une amélioration et un bienfait. Mais, bien sûr, pour cela, il faut cesser d'adorer l'anglais sous toutes ses formes, tout en gardant une attitude objective. Ce qui est clair s'énonce, en français, clairement.

Le droit français ne s'apprend que dans des ouvrages de langue française. Un juriste formé en anglais n'est souvent qu'un traducteur quand il rédige en français. Et qu'on ne me dise pas que « les Québécois ne comprendront pas » si les lois sont en français standard.

Une machine révolutionnaire

ANNEMASSE (AP) — Une petite révolution se prépare dans l'industrie du vêtement avec l'apparition d'une machine capable de coudre les boutons sans fil.

Réalisé par un architecte parisien, M. Richard Papazian, qui a déposé le brevet, la machine soude dans le tissu la tige dont est muni le bouton grâce aux ultrasons. Un prototype a été mis a l'essai et il est capable de coudre 1,200 boutons à l'heure.

30 novembre

par la PC et l'AP

1978: le pape Paul VI a, dit-on, rencontré secrètement quatre dirigeants nationalistes noirs d'Afrique australe;

1975: le président Ford s'envole pour la Chine afin de développer les relations inaugurées trois ans plus tôt par le président Nixon;

1964: les Soviétiques lancent une sonde spatiale en direction de Mars, destinée, semble-t-il, à rivaliser avec la sonde américaine Mariner-4;

1962: U Thant, diplomate birman, est élu secrétaire général de l'ONU;

1949: les communistes chinois s'emparent de Tchoung-King, la capitale de guerre de la Chine;

1934: création d'un gouvernement nationaliste marocain;

1918: la Transylvanie proclame son rattachement à la Roumanie;

1853: destruction de la flotte turque au large de Sinope par les Russes;

1836: le Mexique déclare la guerre à la France, après l'occupation de Vera Cruz;

1782: Américains et Anglais signent les préliminaires de paix de Paris, qui mettent fin à la guerre d'indépendance des Etats-Unis.

Ils sont nés un 30 novembre: Jonathan Swift, écrivain irlandais (1667-1745); Sir Winston Churchill, homme d'Etat britannique (1874-1965).

Le livre blanc sur la souveraineté-association

3) Avantages et inconvénients d'un traité

par Léon Dion

SELON le livre blanc, certaines questions seront assujetties à un double véto « sans quoi l'une des parties serait à la merci de l'autre ». Certes, le livre blanc fait remarquer à ce sujet que ce droit serait limité aux questions fondamentales qui devraient sans doute être rigoureusement définies au cours de la négocaition. Mais, s'agissant de questions monétaires et économiques qui souvent exigent des actions fermes et rapides, le recours au véto par l'un des Etats entraînerait une paralysie des appareils de décision susceptible d'être extrêmement dommageable pour les deux Etats. Pour être opérationnel, un arrangement institutionnel doit éviter le plus possible, particulièrement en matière économique et monétaire, qu'une impasse puisse être créée, par le recours au véto, particulièrement dans les situations difficiles et complexes où il importe d'agir d'urgence, sans que par ailleurs les conséquences de ces actions puissent être prévues de façon certaine.

Le Conseil communautaire aurait « un pouvoir de décision sur les matières qui lui seront confiées par le traité d'association, et les décisions relatives aux questions fondamentales qui lui seront confiées par le Québec et le Canada ». Le livre blanc néglige de préciser les règles de fonctionnement de ce conseil dont on ne sait d'ailleurs s'il serait paritaire ou non. En outre, ses membres seraient des ministres des deux gouvernements. Les tâches statutaires dans leurs pays respectif dont ces derniers devraient s'acquitter les empêcheraient de se réunir plus que quelques jours par année et ils n'auraient pas l'occasion d'apprendre à se connaître suffisamment pour parvenir à décider de façon efficace et rapide ou encore pour consentir facilement à de nécessaires compromis. Le livre blanc mentionne que les matières qu'ils auront à traiter seront peu nombreuses mais c'est là un point de vue que la pratique pourrait rapidement contredire. Il est probable que ces délégués seront plutôt chroniquement embourbés et qu'ils deviendront rapidement des instruments impuissants entre les mains d'une bureaucratie d'autant plus autocratique qu'elle sera à l'année longue laissée à elle-même sans contrôle véritable.

Le livre blanc convient qu'il pourrait se révéler avantageux de constituer plutôt un parlement communautaire dont les membres pourraient être élus directement par la population des deux Etats. En définitive, tout dépendrait de l'ampleur des tâches législatives que le Conseil communautaire devrait assumer. L'examen des diverses matières qui lui seraient confiées montre qu'elles seraient amples et fort complexes d'autant plus qu'en raison des exigences de la politique monétaire et tarifaire elles auront des implications virtuellement sur l'ensemble de la politique économique de même que sur de larges pans de la politique de main d'oeuvre et du travail sinon de la politique sociale. Non seulement elles justifieraient la création d'une assemblée législative constituée d'élus mais encore elles aboutiraient à l'élargissement du champ juridictionnel de cette assemblée à un degré jamais atteint jusqu'ici parmi les institutions parlementaires confédérales.

C'est évidemment par un traité et non par une constitution qu'au terme des négociations les deux nouveaux Etats consacreraient leur association. Un traité comporte plusieurs avantages que le livre blanc mentionne. Mais il présente également un certain nombre d'inconvénients qu'il importe de ne pas passer sous silence.

Le traité d'association entrerait en vigueur par un simple vote à l'Assemblée des deux Etats. On s'étonne de ce que le livre blanc néglige de stipuler que les termes de ce traité seront soumis à l'approbation de la population du Québec. On demande par référendum de confier au gouvernement le mandat de négocier la nouvelle entente Québec-Canada. On devrait également faire ratifier par référendum cette entente une fois celle-ci conclue entre les parties.

En outre, s'il est normal que les termes précis du traité ne soient pas connus puisqu'ils devront faire l'objet même de la négociation, il est impardonnable que le Livre blanc ait omis d'établir le statut juridique de ce traité et de prévoir les modalités selon lesquelles il serait susceptible d'être modifié ou aboli.

Un traité a l'avantage de permettre un cadre institutionnel plus souple qu'une constitution mais il a le grave inconvénient de créer une fâcheuse instabilité politique. L'instabilité constitue d'ailleurs la maladie infantile des confédérations d'Etats et tout indique que ce vice fondamental pourrait bien caractériser une éventuelle association communautaire Québec-Canada selon le modèle que le livre blanc esquisse.

Un simple traité que l'un ou l'autre des deux gouvernements aurait le droit de dénoncer chaque fois qu'il estimerait que ses intérêts sont bafoués ne tiendrait pas longtemps devant la complexité des questions qui se poseraient au sein des institutions communautaires et, plus généralement, dans les relations entre les deux Etats.

Afin d'empêcher que de simples considérations opportunistes ou électoralistes ne mettent en péril l'existence de la confédération des deux Etats, il serait requis d'établir les motifs qui justifieraient la rupture du traité de même que de concevoir des modalités précises suivant lesquelles le traité serait susceptible d'être amendé. C'est ainsi qu'il faudrait prévoir le cas où l'assentiment des deux Etats pourrait être requis. Il faudrait voir s'il ne s'impose pas de créer un tribunal international pour juger des litiges pouvant survenir au sein des institutions communautaires et entre les deux Etats. Il faudrait enfin prévoir le cas où le traité pourrait faire l'objet d'une dénonciation unilatérale par l'un ou l'autre des Etats et définir les procédures de cette dénonciation, tel un vote des deux tiers à l'Assemblée nationale de l'Etat concerné (ou mieux un vote des deux-tiers des membres de chaque parti représenté à l'Assemblée) ou encore le recours au référendum (ou les deux procédés). De toute façon, il est évident que sur cette question du traité d'association le Livre blanc devra être complété.

On l'a vu, le livre blanc passe sous silence la nature de la constitution que le Québec devenu souverain, tout comme le nouvel Etat canadien seraient appelés à se donner. C'est là une lacune qu'il faudrait combler sans retard.

Il est vrai que l'on peut déduire de la nouvelle entente entre le Québec et le Canada qu'elle procurerait aux Québécois la sécurité collective qui leur fait défaut dans le régime fédératif actuel et qu'elle ferait disparaître un bon nombre de difficultés inhérentes aux institutions fédérales en place (tout en faisant surgir peut-être de nouvelles difficultés associées au fonctionnement des institutions confédérales). Mais on voudrait également savoir jusqu'à quel point un Québec souverain serait susceptible de se doter d'un régime constitutionnel et politique susceptible d'enchasser un projet donné de société et apte à correspondre, mieux que le régime fédéral en place, aux exigences culturelles, sociales et économiques d'une collectivité qui, à bien des égards, se range parmi les sociétés industrielles avancées.

Un régime politique qui conviendrait aux Québécois devrait le plus possible leur assurer ce à quoi, comme tous les Occidentaux, ils tiennent par-dessus tout: la sécurité économique et le maintien de leur niveau de vie. Mais d'une manière beaucoup plus fondamentale, il devrait favoriser l'élaboration des grandes politiques culturelles, sociales et économiques propres à réduire la dépendance du Québec par rapport au Canada et aux Etats-Unis et il devrait, en civilisant les relations de travail et les rapports entre les différentes classes de la société, rendre le Québec plus gouvernable, plus entreprenant et plus heureux.

Cette question du régime politique dont se doterait un Québec souverain soulève une interrogation particulière que le livre blanc a omis de poser: celle de l'étendue de l'autonomie politique réelle dont le nouveau pays devrait disposer. La lutte de tous les premiers ministres du Québec depuis au moins Maurice Duplessis à propos de cette question de l'autonomie se retrouverait au coeur des débats, même à l'occasion d'une négociation dans le contexte de la souveraineté-association. Jusqu'où, en effet, le jeu des contraintes objectives émanant de l'économie, de la géographie et de la démographie aussi bien que des exigences de fonctionnement politique et administratif va-t-il étendre les juridictions et le droit de regard des institutions communautaires? Au terme des négociations, le Québec obtiendrait le statut juridique d'Etat souverain: ce serait là une différence essentielle par rapport au régime fédéral actuel et à tout régime fédéral imaginable. Mais cette différence pourrait bien être, dans les faits, plus symbolique que réelle. Seule une dure confrontation avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, sans égard aux conséquences sur le statut juridique et constitutionnel éventuel du Québec, serait susceptible d'aboutir à une autonomie politique maximale. Une négociation qui s'engagerait dans un esprit de conciliation aussi poussé que celui qui inspire le livre blanc et qui serait menée avec un souci aussi marqué de créer des liens d'association entre le Québec et le Canada, compte tenu des contraintes objectives et conjoncturelles, ne pourrait aboutir, quel que soit le statut juridique du Québec à la fin du processus, qu'à une autonomie politique minimale, ou tout au moins sérieusement entravée.

On a reproché au livre blanc le fait qu'il omet d'indiquer la position qu'adopterait le gouvernement du Québec dans l'éventualité d'un refus de négocier du gouvernement fédéral et des autres provinces, ou encore advenant un échec des négociations. Ce silence découle du fait que le gouvernement voulait éviter que, par des considérations sur des situations hypothétiques, l'attention ne soit divertie des deux questions qu'il estimait centrales: la négociation de la souveraineté-association et le référendum.

On sait que le gouvernement s'est déjà engagé, en cas de refus du gouvernement fédéral et des provinces anglophones de négocier (et, je suppose, en cas d'échec des négociations), à consulter de nouveau la population avant de procéder de façon unilatéral à l'établissement de l'indépendance du Québec. Il est toutefois requis que la forme que prendrait cette seconde consultation soit précisée. Il devrait s'agir d'un référendum et non d'une simple élection générale qui constitue une formule dont le moins qu'on puisse dire, comme on vient de le constater une fois de plus lors des récentes élections partielles, est qu'elle prête à des interprétations bien différentes!

DEMAIN: L'enjeu du référendum.

Boomerang et débat référendaire

par Gérard Bergeron

L'OCCASION est rare d'avoir à féliciter les chefs de nos deux principaux partis pour une action commune et interactive. Il ne faudrait pas rater une telle occasion. Le débat à l'Assemblée nationale au lendemain des dernières élections partielles en fut la circonstance. Après avoir parlé le froid langage chiffré des résultats dans les six partielles depuis l'avènement au pouvoir du Parti québécois, M. Ryan, avec une nuance ironique dont la tentation était irrésistible, demandait à M. Lévesque s'il se sentait aussi « fier d'être Québécois » qu'au soir du 14 novembre 1976. Déçu mais non prostré, le premier ministre lui répondait avec l'humilité, double, de l'autocritique et de l'humour, en brodant autour du thème que ça fait d'autant plus mal qu'on en rit! Voyant à la télévision cette scène de grande classe, plus d'un auditeur s'en est trouvé, à son tour, « fier d'être québécois ». A cette occasion tout au moins, les deux leaders n'agissaient pas en deça d'eux-mêmes, ni des circonstances qui les ont placés l'un en face de l'autre, comme adversaires complémentaires en une lutte à finir. Une fois n'est pas coutume. La coutume est toute autre, et on sait qu'elle se perpétuera volontiers en agressivité mesquine par toutes sortes de coups fourrés et inélégants.

Seulement, il ne fallait pas rater cette occasion: c'est fait. D'ici l'annonce de la fameuse Question, il ne nous reste que peu de temps pour pouvoir encore dire aux protagonistes de la grande explication à venir que nous n'assisterons pas, en badauds amusés ou simplement indifférents, aux rudes passes d'armes promises. On pourrait se satisfaire du ton noble en leur rappelant qu'ils se le doivent à eux-mêmes et aux causes qu'ils défendent. Il est préférable de leur dire, en prosaïsme tout carré, qu'ils devront bien prendre garde que leur argumentation ne retourne contre eux avec effets dévastateurs.

De la bizarre arme du boomerang, inventée par des indigènes d'Australie, on sait que, lorsqu'elle n'atteint pas son but, elle revient au point de départ, soit sur celui qui l'a lancée. Une ligne de propagande ou une stragégie qui ratent font boomerang. Donnons des exemples dans les attirails polémiques dont se servent déjà fédéralistes et péquistes.

Parfois les fédéralistes donnent l'impression de parler de l'indépendance comme d'une maladie galeuse que des agents contaminateurs répandent avec une certaine volupté perverse. D'autre fois, ils se font fort de les avoir enfin démasqués et d'avoir détecté dans la bombe souveraineté-association le fourmillement de microbes destructeurs pour l'environnement social. (Je charge l'expression non seulement pour bien me faire comprendre, mais encore parce que c'est ainsi que peut s'entendre un type de propagande strictement inhibitif). Ce mode d'argumentation risque de faire boomerang.

S'il est un type de société qui, à tous égards, possède la plupart des éléments positifs pour prétendre accéder à la pleine souveraineté, avec bien sûr tous les avantages et inconvénients corrélatifs, c'est bien le Québec. C'est d'évidence et il est même puissamment suggestif de procéder à des comparaisons à l'échelle internationale selon « X » facteurs qu'on peut détailler. S'il est un projet d'action *(l'option Québec)*, un embryon de parti (le Mouvement souveraineté-association), un parti de plein droit (le Parti québécois) qui ont toujours montré une continuité d'objectifs fondamentaux, à travers toutes sortes de tensions internes et pour ainsi dire chroniques, c'est bien la formation que dirige depuis douze ans l'actuel premier ministre du Québec. Le récent livre blanc est la dernière pièce, synthétique, de l'expression de cette continuité. Ses auteurs se sont naturellement gardés d'en évoquer les épisodes turbulents qui ont pu la menacer, mais non l'interrompre.

Les arguments fédéralistes qui ne risquent pas de faire boomerang doivent se situer à un tout autre niveau. Leur pivot tiendrait dans l'expression revisée d'un proverbe populaire: « Un tiens vaut mieux que deux tu ne l'auras pas ». Ici, on peut avancer toute une série d'arguments de fait et de raison qui n'ont pas à sembler présumer de notre incapacité collective, comme les suivants:

■ En accolant l'association à la souveraineté, le Parti québécois prétend résoudre une contradiction dans l'acte même de la poser: c'est beaucoup demander. De fait, ce n'est pas l'association qui pose problème (« Ils » s'associeraient bien si...), ni même la souveraineté par laquelle il faudrait d'abord accéder. C'est la sécession, procédure nécessaire de déclic initial, pour tout le reste, et qui, faute d'un appui massif du peuple québécois qui ne s'annonce pas, risque de ne pouvoir se produire.

■ En effet, la souveraineté, c'est un concept dur: elle est ou elle n'est pas. Ce n'est pas un concept mou comme l'indépendance, ou encore comme l'association: on est plus ou moins indépendant, plus ou moins associé. La souveraineté-association, c'est un concept double, à la fois dur et mou, permettant toutes sortes d'interprétations. La sécession c'est le concept dur par excellence: il faut sortir du régime pour pouvoir, après, négocier avec lui. C'est la première règle du jeu qu'imposeraient les éventuels co-contractants. Etc, etc...

Ainsi pourrait s'exprimer la dialectique fédéraliste sans faire appel à cette espèce d'anti-rhétorique de l'inhibition collective, presque présentée comme un idéal de vie. L'idéal de vie serait clairement l'indépendance, si le peuple québécois la voulait suffisamment pour avoir chance de finir par l'arracher littéralement à ceux qui s'y opposent.

Si l'on regarde maintenant du côté des arguments péquistes qui risquent de faire boomerang, il y a celui de la peur, traditionnelle et généralisée. (Je ne parle de la démagogie au petit pied auprès des personnes âgées et des économiquement faibles sur leurs allocations payées par l'Etat, qui se verraient après l'indépendance, réduites sinon abolies. Même relativement fondé, en projection d'une diminution pour un temps du revenu national brut, ce type d'argument manque de toute noblesse.) Je parle plutôt de la fâcheuse interprétation, généralisante, que donnent trop souvent des péquistes sur la difficile perméabilité populaire à leur grand projet. On peut très bien n'avoir aucune peur psychologique, ni d'insécurité financière, et estimer que le programme péquiste est proprement disproportionné pour des gains hautement aléatoires. Prudence, calcul, attitude sans envol ne sont pas peur. Ce peut fort bien être l'admission du très prosaïque proverbe, mais cette fois-ci, non revisé: « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

Les péquistes peuvent aussi pour leur part faire état de toute une série d'arguments et de raisons qui ne font pas assaut à la susceptibilité populaire, comme par exemple:

■ Voyez le « record » douteux du fédéralisme canadien qui n'a même pas su trouver sa première règle d'autotransformation. Depuis le temps qu'on nous demande *what does Quebec want*, on le dit enfin. Les gouvernements qui nous ont précédés demandaient moins pour obtenir encore moins. Nous demandons plus et nous avons chance de l'obtenir dans la mesure de l'appui populaire le plus large possible.

■ Nous ne demandons pas l'association pour faire passer la souveraineté, mais parce que nous croyons que la liaison des deux est le seul modèle institutionnel moderne, qui ait de l'avenir pour la coexistence féconde des deux sociétés en leur mutuelle dignité. Même si vous êtes sceptiques sur les chances d'obtenir ce que nous réclamons dans le court terme, il conviendrait encore de nous appuyer car les gains que nous obtiendrons nous-mêmes, ou ceux qui nous remplaceront, requièrent à tout prix cette base d'un large appui populaire. Etc., etc...

Le sort du référendum ne dépendra pas des chiffres stables des fédéralistes inamovibles et des indépendantistes irréversibles, mais se jouera par l'aptitude de l'un ou l'autre camp à montrer que le type de changement qu'il préconise est le moins improbable. C'est la seule chose sûre, confirmée statistiquement: le désir profond d'un changement institutionnel, depuis le temps qu'on en parle.

Les indépendantistes optent, trouvent leurs raisons après. Les fédéralistes ont leurs raisons, puis optent en conséquence. Ceux qui ne sont pas encore engagés en l'une ou l'autre cause n'opteront que lorsqu'ils auront fait leurs quelques-unes des raisons des autres — ce qui suppose qu'elles n'auront pas fait boomerang.

L'école Gabrielle-Roy: le dénouement

TORONTO (PC) — N'ayant pas le choix, les parents des étudiants de l'école Gabrielle-Roy, ont accepté par vote mercredi que la seule école publique francophone de Toronto soit établie de façon permanente dans les locaux de la Hodgson Senior Public School.

Le comité consultatif du secteur francophone de la Commission scolaire de Toronto a promis d'appuyer cette décision des parents, lors d'une réunion prévue pour la semaine prochaine, à condition que la commission signe avant le 1er avril un contrat de rénovation du bâtiment.

Advenant que ce contrat ne soit pas signé, le comité désire que les commissaires ferment l'école Duke of York, qui actuellement partage ses locaux avec les 437 élèves de l'école Gabrielle-Roy, et en fasse une institution entièrement francophone pour le 1er septembre prochain.

Des porte-parole de la commission ont rapporté que l'école Hodgson demeurait le seul choix pour les parents francophones, mais ces derniers et des membres du comité consultatif n'ont pas tardé à condamner la commission pour son indécision persistante, son manque de bonne foi et son incapacité de répondre aux intérêts primordiaux des jeunes francophones.

M. David Clanfield, ancien président de l'Association parents-enseignants de l'école Gabrielle-Roy, a remarqué pour sa part que le débat, qui depuis huit mois entoure le choix d'un endroit permanent pour une école publique francophone, a créé des animosités anti-francophones.

C'est M. Clanfield qui avait déposé la motion d'acceptation de l'école Hodgson, à condition que le transport par autobus soit amélioré, que les parents puissent avoir leur mot à dire dans la planification de l'institution et qu'on adjuge une somme de $500,000 pour des travaux de rénovation.

Hédard Robichaud est prêt à démissionner

FREDERICTON (PC) — Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick depuis huit ans, M. Hédard Robichaud a fait savoir, hier, qu'il était prêt à quitter son poste aussitôt qu'un successeur serait nommé.

Premier lieutenant-gouverneur bilingue de la province, M. Robichaud a dit qu'il avait demandé au premier ministre du Nouveau-Brunswick d'informer le premier ministre du Canada de sa décision.

Âgé de 69 ans, M. Robichaud, qui est acadien, a souligné dans une interview l'importance du bilinguisme.

« Nous sommes une province bilingue, a commenté M. Robichaud, et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles j'ai quitté mon poste au Sénat et accepté d'être le représentant de la reine ».

Il a aussitôt enchaîné: « J'espère que cette fonction va demeurer bilingue à l'avenir ».

Avant d'être lieutenant-gouverneur, M. Robichaud a été député à Ottawa durant 15 ans et ministre des Pêches dans le cabinet de M. Lester Pearson. Il a été trois ans au Sénat.

Parmi ses successeurs possibles, on a mentionné plusieurs noms. Il y a tout d'abord M. Hugh John Flemming, premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick de 1958 à 1960. Mais il est maintenant âgé de 80 ans.

Il y a aussi MM. Philip Oland, président de la brasserie Moosehead, et les hommes d'affaires J. Stewart Brooks et Chester Campbell. On parle également du juge Doris Ogilvie.

Exposition et vente d'art contemporain

à Christ Church Cathedral, Montréal

vendredi le 30 novembre: 10 hrs à 21 hrs
samedi, le 1er décembre: 10 hrs à 18 hrs

Fulford Hall, 1444, rue Union
(derrière la cathédrale)
l'entrée est libre

Tout bénéfice découlant de la vente sera versé aux fonds pour la restauration des orgues de la cathédrale.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

BERNARD Z. COHEN
B.A., B.C.L., L.L.L.
AVOCAT
1015, Côte du Beaver Hall
Suite 424
Montréal, P.Q. Canada
TÉL.: (514) 861-4687

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron Marc Charbonneau
Robert Caron
Émilien Brais, c.r. — conseil

WILLIAM G. MORRIS
AVOCAT
Suite 210
892 ouest, Sherbrooke
Montréal H3A 1G3
Tél.: (514) 282-0025

COMPLEXES
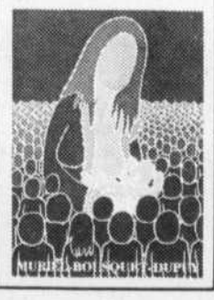
MIEUX ÊTRE ET MIEUX VIVRE
NOUVEAUTÉ
récit d'un entraînement "estien" raconté en 3e partie dans
COMPLEXES de Muriel Bousquet Dupuy
$8.50
en vente chez votre libraire
LETTRES SONS
279-3344
1005 Laurier O Mtl
LE FURETEUR Inc.
465-5597
615 Victoria St-Lambert

Knouckouté, le boxeur dormait à poigs fermés...
Un gros lot de plus de $100,000 chaque vendredi
6/36

L'art de recevoir avec goût
C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou *Royal de Neuville*, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique digne des grands crus.
Servez-le toujours bien froid.
Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.
Royal de Neuville
rosé pétillant ou blanc pétillant
"appellation Anjou contrôlée"

La «gérontocratie», un problème chinois

PEKIN (AFP) — Le Quotidien du peuple a lancé hier un cri d'alarme devant l'âge élevé des cadres dirigeants chinois et appelé à remplacer « d'urgence » cette « gérontocratie » dans l'intérêt de la modernisation du pays.

L'organe du PCC se livre à une description sans concession de la situation dans laquelle se trouve la direction du parti, « à tous niveaux ». En soulignant qu'il est « totalement erroné de mépriser les vieux cadres » et en faisant leur éloge, l'éditorialiste souligne que les cadres dirigeants sont souvent « d'un âge avancé et de faible santé ».

Parmi eux, écrit l'éditorialiste du Quotidien du peuple, la plupart « souhaitent de façon subjective contribuer à la réalisation des quatre modernisations, mais ne sont pas énergiques et leurs souhaits dépassent souvent leurs capacités. »

« Certains, ajoute-t-il, ne peuvent pas travailler huit heures par jour. Pourquoi certains secrétaires de comités du parti ne vont-ils pas souvent sur le terrain? La raison principale est qu'ils sont trop vieux. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, c'est qu'ils ne peuvent pas ».

L'organe du Parti communiste lance en conséquence un appel pour que soient « portés dans hésitation à des postes de direction » des cadres « d'élite d'âge moyen et jeunes ». Cette question, souligne-t-il, est « urgente » et la cause de « craintes justifiées » dans la population.

La moyenne d'âge du bureau politique du PC chinois, rappellent les observateurs, est particulièrement élevée: environ 69 ans, avec un doyen de 87 ans. Seuls le président du parti, M. Hua Guofeng, 58 ans, et un autre de ses membres, M. Zhao Ziyang, 60 ans, font figure de « jeunes » parmi les trente plus hauts dirigeants.

Cet éditorial du Quotidien du peuple suit un appel au rajeunissement des cadres, qu'avait lancé le 1er octobre le maréchal Ye Jianying, âgé de 81 ans, président de l'Assemblée nationale populaire et, à ce titre, chef virtuel de l'Etat.

Mais ce souci de relève se heurte au fait que la moitié des membres du PCC ont été recrutés lors de la révolution culturelle sur des critères, notamment idéologiques, totalement contradictoires avec ceux en vigueur actuellement.

D'autre part, après avoir annoncé, hier, la suppression du « mur de la démocratie », l'agemce Chine Nouvelle a confirmé la validité de toutes les lois et tous les décrets adoptés depuis la fondation de la République populaire de Chine le 1er octobre 1949, et qui ne sont pas dépassés par la nouvelle constitution chinoise et le code légal promulgués par la 5ème Assemblée nationale populaire chinoise.

Cette confirmation, relèvent les observateurs, touche en particulier les décrets-lois de 1951 concernant la répression des « contre-révolutionnaires » qui ont été récemment appliqués pour condamner le jeune dissident politique Wei Jingsheng à 15 ans de prison à Pékin.

Le procès du dissident Wei Jingsheng et sa sévère condamnation allaient donner un nouveau coup de frein à la contestation politique en Chine le 16 octobre. Ces mouvements semblent désormais voués à la clandestinité ou au silence et on peut s'attendre dans un proche avenir à de nouveaux coups de filet de la sécurité publique dans les milieux activistes.

Pnom Penh ne distribue pas les secours destinés aux Cambodgiens

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les milliers de tonnes de vivres envoyés au Kampuchéa par les organisations internationales de secours s'entassent dans les entrepôts, car le gouvernement pro-vietnamien de Phnom Penh refuse de collaborer à leur distribution aux populations, a déclaré hier à l'agence Reuter M. Matthew Nimetz, coordinateur de l'aide américaine et conseiller au département d'Etat.

Sur 13.000 tonnes envoyées sur place, 10.000 se trouvent peut-être encore dans les magasins du régime, a déclaré une autre personnalité du département d'Etat, qui a demandé à ne pas être identifiée. La situation pourrait encore empirer, si la politique vietnamienne et de Phnom Penh ne changeait pas, ajoute-t-on.

Bien au contraire, le gouvernement américain dispose d'informations indiquant que les 200.000 soldats vietnamiens au Cambodge détruisent les cultures et posent des mines dans les rizières, pour empêcher les forces du régime khmer rouge de M. Pol Pot se s'approvisionner.

Jusqu'à présent, les autorités de Phnom Penh n'ont permis aux organisations internationales d'envoyer que onze personnes pour aider à distribuer les vivres. Les convois de nourriture, à une ou deux exceptions près, n'ont pas le droit de s'éloigner de plus de cent kilomètres de Phnom Penh.

Pendant ce temps, la population se déplace massivement vers la frontière thaïlandaise, région où la Croix-Rouge internationale et l'Unicef distribuent des vivres. 700.000 personnes sont massées dans des camps, dans cette région, a déclaré M. Nimetz.

Le porte-parole américain a déclaré que le Vietnam exploitait la famine, peut-être, pour s'assurer le contrôle total du Cambodge. « Quand vous voyez ces populations entières transplantées, la liquidation des cultures, l'absence de toute distribution sérieuse de vivres, les réticences à l'idée de livraisons par camions, et que vous connaissez la longue hostilité entre les deux peuples, il faut bien envisager cette possibilité », a-t-il dit.

« Nous croyons que maintenant, il n'y a pas eu de semailles », a déclaré M. Nimetz. Il ne faut attendre aucune récolte. « Les gens qui traversent la frontière sont si affamés que c'est impossible à décrire. »

Une équipe médicale américaine qui a visité certains camps de réfugiés n'y a trouvé aucun enfant en dessous de l'âge de cinq ans. La population du Cambodge, estimée autrefois à huit millions d'habitants, est tombée à 5,7 millions.

La plus grande partie des morts est attribuée au régime Pol Pot, mais au département d'Etat américain, on souligne que de plus en plus de gens meurent maintenant de famine, ou dans les combats.

Entre-temps, l'exode massif des réfugiés cambodgiens en Tahïlande devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, a annoncé, hier à la presse, le secrétaire général de la Croix-Rouge ouest-allemande, M. Juergen Schilling.

M. Schilling, qui vient d'effectuer un voyage d'information en Asie au Sud-Est, a indiqué que 60.000 ressortissants cambodgiens vivent actuellement dans des camps organisés en Thaïlande. Il a ajouté que 600.000 autres sont pris en charge par des organisations d'aide dans des « camps sauvages » installés le long de la frontière.

Le secrétaire général a fait remarquer, par ailleurs, que d'ici à la fin de l'année, il y aurait au moins un million de Cambodgiens au total en Tahïlande, dont il faudrait prendre soin, en raison d'une nouvelle offensive vietnamienne.

Selon M. Schilling, les transfuges seront rassemblés dans six camps organisés, dont la construction est en cours. La Croix-Rouge, a-t-il poursuivi, enverra dix équipes de médecins d'ici à la fin décembre.

De son côté, le président de la DRK, M. Walter Bargatzky, a attiré l'attention sur le sort des 650.000 indigènes réfugiés dans les montagnes dans l'est de Timor, (partie extrême orientale de l'archipel indonésien), depuis l'arrivée des forces indonésiennes dans l'ancienne colonie portugaise.

Selon M. Bargatzky, un dixième des réfugiés sont déjà morts de faim, et 50.000 sont menacés du même sort. « L'état de détresse dans l'est de Timor est à peine moins grand qu'au Cambodge », a-t-il conclu.

Karavansky est libéré après 30 ans de camps soviétiques

MOSCOU (AFP) — Le dissident ukrainien Sviatoslav Karavansky, 59 ans, doit quitter Moscou pour Vienne aujourd'hui après avoir passé 30 ans dans les camps soviétiques.

M. Karavansky a reçu l'autorisation d'émigrer avec sa femme, Nina Strokatova, 53 ans, quelque semaines après avoir été libéré du camp de Sosnovka (Mordovie). Il se rendra à Londres en décembre pour un cycle de conférences, à l'invitation du « Pen Club International ».

Condamné à 25 ans de camp en 1942 pour son appartenance au mouvement armé des nationalistes ukrainiens de Bendera, Siatoslav Karavansky a passé plus de 300 jours au cachot, de 1951 à 1954, pour sa participation à de nombreuses révoltes et grèves de la faim collectives, notamment dans les camps de Kolyma (Sibérie extrême-orientale). Amnistié en 1960, il était détenu en 1965, sans jugement, pour purger la fin de sa peine, après qu'il eut protesté contre le « processus de russification de l'Ukraine ». En 1970, il était encore condamné à 10 ans de détention, pour avoir écrit en prison un document attribuant à l'URSS la responsabilité du massacre de Katyn.

Dans ce document, M. Karavansky affirmait, sur la base du témoignage d'un garde-forestier, que les troupes soviétiques, et non pas les troupes allemandes, étaient responsables du massacre de 4.500 officiers polonais en 1941, dans la forêt de Katyn. M. Karavansky a déclaré à l'AFP, à la veille de son départ, qu'il était « contraint à l'exil », car il ne disposait d'aucune liberté de mouvement après sa détention et devait rester en « surveillance administrative » dans la ville de Taroussa, à 140 km de Moscou.

« Je ne veux pas mourir dans un camp et je ne peux pas vivre sans avoir la possibilité de me déplacer librement. Je n'ai même pas eu le droit d'aller me recueillir sur la tombe de mes parents, morts pendant que j'étais en détention », a dit le dissident.

« Il n'y a pas moins de trois millions de prisonniers dans les camps aujourd'hui et certains comme Danilo Choumouk, interné en Mordovie, y ont passé plus de 40 ans », ajoute M. Karavansky. Svistoslav Karavansky et Nina Strokatova comptent s'établir aux Etats-Unis.

Les rebelles restés dans la mosquée seraient pourvus de masques à gaz

DJEDDAH (AFP) — Le dernier carré des rebelles qui résistait encore hier soir dans les sous-sol de la Grande Mosquée de La Mecque disposerait non seulement de munitions et de vivres, mais aussi de masques à gaz.

Ce détail expliquerait pourquoi les forces spéciales engagées ne sont pas parvenues jusqu'à présent à débusquer les rebelles que le roi Khaled a en outre ordonné de prendre vivants.

La quantité de gaz lacrymogène et autres, déversée dans l'enceinte de la mosquée au cours de ces derniers jours est en effet telle qu'au rez-de-chaussée de l'enceinte, pourtant aéré, les ouvriers qui procèdent au nettoyage et aux réparations de la mosquée étaient encore obligés de travailler avec un linge humide sur le visage, comme on a pu le voir à la télévision. On imagine donc ce qu'il doit en être dans les sous-sol.

Mais le fait que les insurgés disposent de masques à gaz, s'il était vrai, aurait bien d'autres implications. Il démontrerait notamment que la préparation de l'attaque a été « pensée » par une tête entraînée militairement et soigneusement préparée, car si l'on peut facilement se procurer des mitraillettes ou des revolvers, un peu partout en Orient, les masques à gaz ne traînent pas à l'étalage des souks.

De là à penser que ces masques ont « importés » malgré la stricte surveillance exercée par les autorités saoudiennes dans les aéroports et dans les ports maritimes, il n'y a qu'un pas.

Selon les rumeurs les plus persistantes, l'armement des insurgés aurait été introduite à travers la frontière sud de l'Arabie séoudite, d'où seraient originaire grand nombre de rebelles. Le caractère politique de l'opération deviendrait ainsi de plus en plus apparent. La thèse officielle des « impies » occupant la mosquée a d'ailleurs perdu toute créance dans les milieux bien informés.

En revanche, la théorie politico-religieuse qui suscite de plus en plus d'échos parmi les observateurs est celle qui fait était d'une alliance, même tactique, entre les partisans d'une révolution politique à l'iranienne et les « Jounoud Allah » (soldats de Dieu) du vieux mouvement sunnite des « Frères musulmans », auteurs présumés de plusieurs attentats en Syrie.

Il est à remarquer d'autre part que les Iraniens, selon les rumeurs, seraient plus d'une centaine, parmi les quelque 500 insurgés qui ont occupé la mosquée de La Mecque. Bien que l'ayatollah Khomeiny ait condamné l'attaque de la mosquée dès le premier jour, il reste à démontrer qu'il contrôle dans son propre pays ceux qui se réclament de lui.

La trêve pourrait être de courte durée au Kurdistan

MEHABAD (Reuter) — C'est actuellement la trêve entre les autonomistes kurdes et le pouvoir central iranien de l'ayatollah Khomeiny, le « guide de la révolution », mais si les négociations de paix qui s'engagent actuellement devaient ne pas aboutir, la guérilla reprendrait sans doute aussitôt.

Les maquisards kurdes, hommes bien armés, sont prêts à combattre jusqu'à la mort pour défendre leur indépendance politique et culturelle. La plupart appartiennent au Parti démocratique kurde iranien (P.D.K.I.), dont le chef, M. Abdolrahman Ghassemlou, a déclaré à Mehabad, dans l'ouest de l'Iran, que les Kurdes attendaient du gouvernement révolutionnaire un engagement écrit que leur autonomie serait respectée au sein de la nouvelle république islamique.

Mais si les conversations ne conduisent pas à ce résultat, le cessez-le-feu qui a été instauré il y a un mois sera immédiatement rompu, et les Kurdes seront prêts à livrer une longue guerre, a affirmé M. Ghassemlou en s'adressant au correspondant de Reuter.

Selon le leader kurde, le ministre iranien de la Défense, M. Mostafa Ali Chamran, qui commandait les gardes révolutionnaires iraniens pendant les violents accrochages avec les Kurdes cette année, est en train de mettre sur pied un corps de 2.000 parachutistes pour l'éventualité d'une reprise de la guérilla.

M. Ghassemlou a poursuivi: « Le camp gouvernemental a établi qu'il ne pouvait négocier qu'avec un cessez-le-feu. « Mais nous, nous préférons combattre et négocier en même temps. L'hiver est presque là, et il joue en notre faveur, avec la neige dans les montagnes. « Maintenant, nous avons un avantage de plus dans le fait que l'armée (iranienne) ne peut plus obtenir de pièces de remplacement des Etats-Unis ».

Au correspondant de Reuter qui mentionnait que certaines personnalités influentes américaines proposaient de doter les Kurdes d'armes modernes, en guise de représailles contre l'occupation et la prise d'otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, le chef du P.D.K.I. a répondu par une lueur de malice dans les yeux, mais il s'est empressé d'ajouter que les Kurdes étaient suffisamment armés, avec tout ce qu'ils ont pris aux Iraniens en s'emparant cette année de la garnison de Mehabad.

A l'heure actuelle, les « Peshmergas » — le nom que se donnent les combattants kurdes — contrôlent la plupart des villes de population kurde, bien que les forces gouvernementales soient restées dans quelques villes importantes comme Sandandaj et Marivan.

Après l'entrée en vigueur de la trêve, une mission gouvernementale s'était rendue au Kurdistan, qui est ensuite allée rendre compte à l'ayatollah Khomeiny. Celui-ci a déclaré au pays, par la radio, que le pouvoir central acceptait les demandes kurdes, mais il est resté très vague sur la définition de leur autonomie.

C'est pourquoi les leaders kurdes veulent en savoir davantage aujourd'hui. Ils ne se contentent pas d'une promesse orale et réclament que leur autonomie soit inscrite, sous la forme de garanties, dans la future constitution de la république islamique. Jusqu'à présent, le projet de la constitution ne parle qu'en termes généraux des droits des minorités ethniques. Or, ce projet doit être soumis à la nation, au début du mois de décembre, par la voie référendaire.

M. Ghassemlou et d'autres leaders kurdes se méfient manifestement de l'engagement verbal de l'ayatollah Khomeiny. Ils y voient peut-être un moyen de les tenir tranquilles jusqu'à ce que la nation ait approuvé la constitution.

C'est aussi pourquoi les jours qui viennent ont, pour les Kurdes, une importance cruciale. M. Ghassemlou réaffirme que les Kurdes, dans le cas d'un échec, ne maintiendront pas la trêve. Il ajoute: « Personnellement, je n'aime pas la guerre, et ce sera une guerre entre frères, dont personne ne sort vainqueur ».

Le leader du P.D.K.I. énumère quatre conditions que posent les Kurdes pour la prolongation de la trêve:

- la légalisation du P.D.K.I., qui était resté longtemps interdit sous le régime du chah, et qui a été promise;
- la libération des prisonniers des récents combats, ce qui devrait pouvoir se résoudre facilement étant donné qu'il y en a des deux côtés,
- Le retrait des provinces kurdes de tous les « pasdaran » (les gardes révolutionnaires, qui ne sont pas kurdes), et c'est là un point très important, car « nous tenons les pasdaran responsables des récents désordres ». Selon les Kurdes, les pasdaran ont exécuté 300 personnes, pratiquement toutes des civils, alors qu'ils n'ont eux-mêmes exécuté que quatre gardes révolutionnaires.
- Que l'armée ne soit pas autorisée à patrouiller les provinces kurdes pendant la période du cessez-le-feu. Selon M. Ghassemlou, le gouvernement refuse d'accepter cette condition.

Les Kurdes désignent l'autonomie qu'ils veulent obtenir sous le nom de « khod mikhtari », ce qui signifie une autonomie complète sauf dans le domaine de la politique extérieure, des forces armées, de la politique monétaire et de la planification économique à long terme. Mais ils veulent que toutes les activités en rapport avec la police et la sécurité au Kurdistan soient dans les mains des Kurdes, et que le kurde soit la langue première du Kurdistan, le farsi (perse) devenant la deuxième langue officielle, enseignée dans les écoles secondaires.

L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que les Kurdes sont des musulmans sunnites, alors que l'ayatollah Khomeiny et les autres Iraniens sont de la secte Chiite. Les trois mois de violents combats entre les Kurdes et le pouvoir central avaient eu pour origine une déclaration de l'ayatollah, qui avait qualifié sur les ondes les leaders kurdes de « corruption de la terre » — La condamnation islamique qui a signifié la mort pour plus de 600 Iraniens devant les tribunaux révolutionnaires.

Faites le choix de l'excellence
PEUGEOT
504 DIESEL
et BIARRITZ Automobiles Ltée
10,825 Racette, Montréal-Nord
323-1900
financement 14½%

Au rib'n reef
même les fruits de mer ont un succès bœuf!
Si vous voulez vous en payer une bonne tranche—de bœuf tendre et juteux il va de soi—ou si vous avez un faible pour les crustacés—bien en chair et savoureux—, le Rib'n Reef saura vous plaire. Alors, pour un repas d'affaires, un dîner intime ou pour célébrer une occasion spéciale, choisissez le Rib'n Reef... ce sera un succès bœuf. Et puis, après vous être régalé, présentez la carte American Express, la Carte du succès.
Rib'n Reef, 8105, boul. Décarie, Montréal.
Réservations: 735-1601
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.
AMERICAN EXPRESS
American Express Company, est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit.

darez inc
Importateur de vêtements masculins
— cerruti 1881
— ungaro
— redaelli
— zanell a
— runa
Les lignes les plus prestigieuses d'Italie
Solde pré-inventaire
2100 drummond, suite 565, montréal (514) 288-2689

EUROP CAR
Vente et location d'automobiles pour l'Europe
861-0200
ou
861-3906

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
HUDON, Christiane RESTAURANT EL KEBIR INC. (SUITE À UNE VENTE)	1007-1011, de Bleury, Montréal	1 Restaurant-1 Bar
TISON, Noëlla (SUITE À UNE VENTE)	1912, Masson Montréal	1 Épicerie
ASIMACOPOULOS, Georgios "& ILIAS ILIACOPOULOS"	231, St-Viateur ouest Montréal	1 Épicerie
DUMAS, Denise CARREFOUR DU VIEUX MONTRÉAL INC. (SUITE À UNE VENTE)	286, Ste-Catherine est Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
L'HÉRAULT, Claude VARIÉTÉS BOULEVARD BOURASSA INC.	2565, Henri Bourassa est Montréal	1 Épicerie
TREMBLAY, Guy "& FABIEN & CAROLE TREMBLAY"	976, De l'Église Verdun	1 Épicerie
VEILLETTE, Yvon "& PAUL HENRI MORIN ET LAURENCE VENDETTI" (SUITE À UNE VENTE)	5412, Charleroi Montréal-Nord	1 Épicerie
LATOUR, Michel	1592, Springland Montréal	1 Épicerie
BAKAS, Stavros "& DIMITRIOS BETSAS" (SUITE À UNE VENTE)	3490, avenue du Parc Montréal	1 Restaurant
SHARMA, Jawahar (Suite à une vente)	2085, St-Denis	1 Épicerie
VOLPICELLA, Angela (Suite à une vente)	1897, Jolicoeur Montréal	1 Épicerie
LACASSE, Alain (Suite à une vente)	900, rue Hibernia Montréal	1 Brasserie
BARTEKIAN, Ara "& MARIE MAXIME BARTEKIAN" (Suite à une vente)	10205, avenue Bois de Boulogne Montréal	1 Épicerie
PAIEMENT, Marcel (Changement de catégorie de taverne à:)	16620, boul. Pierrefonds Ste-Geneviève	1 Brasserie avec oeuvres musicales
HUM, Bin Yee "RESTAURANT WING WAH INC./WING WAH'S RESTAURANT INC." (Suite à une incorporation)	2500, Henri Bourassa est Montréal	1 Restaurant - 1 Bar avec danse et spectacles
MANCINI, Joseph MANCINI HOTEL MANAGEMENT CONSULTANTS INC.	1086 A, Mackay Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
BENNY, Rénald AU COQ CARTIER INC.	11891, boul. Lachapelle Montréal	1 Restaurant
HÉROUX, Denis	5895, avenue Verdun, Verdun	1 Épicerie
DORAIS, Oscar (Suite à une vente)	4572, rue Brébeuf Montréal	1 Épicerie
CHOI, Kae Soo (Suite à une vente)	455, Promenade Lakeshore, Dorval	1 Épicerie
MOUZAKIOTIS, Panagiotis MARCHÉ 11 LTÉE (Suite à une vente)	3751, boul. St-Laurent Montréal	1 Épicerie
DAUCHEZ, Bernard 90227 CANADA LTÉE	1215, boul. de Maisonneuve ouest Montréal	Changement de capacité du Bar avec danse et spectacles.
FAURE, Philippe 92511 CANADA INC.	317, Ontario est Montréal	1 Restaurant avec oeuvres musicales et 1 Bar avec spectacles à des heures différentes et autorisation d'exploiter ces mis en dehors des pièces conformément à l'article 75 de la Loi.
BITAR, Nazih (Suite à une vente)	3832, Everett Montréal	1 Épicerie
LAPOINTE, Jean SALLE À MANGER DOLLARD INC./ DOLLARD DINING ROOM INC.	6843, Jarry est St-Léonard	1 Brasserie avec avec oeuvres musicales
DUFRESNE, Richard AU COEUR DE L'EDEN LTÉE	8880, boul. Langelier St-Léonard	1 Bar avec danse et spectacles
CALCAGNI, Giovanni GASTRONOMIE ITALIENNE GIOVANNI INC.	14200, Gouin ouest Pierrefonds	1 Restaurant
FERENTINOS, Dionissios MO DAI RY	12285, Sherbrooke est, Pointe aux Trembles	Autorisation d'oeuvres musicales dans le Restaurant.
LEE, Check Hung PALAIS CANTON INC.	4695, Henri Bourassa est Montréal-Nord	1 Restaurant
MIRON, Monique CLUB DE SQUASH VILLE MARIE INC./ VILLE MARIE SQUASH CLUB INC.	1200, McGill Collège, suite 300 Montréal	1 Bar avec danse
ROBINSON, Gilles LES MARCHÉS D'ALIMENTATION GILLES ROBINSON INC. (Suite à une vente)	5405, Gatineau Montréal	1 Épicerie
NAGAR, Moshe (Suite à une vente)	8394, boul. St-Laurent Montréal	1 Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

Impasse au Conseil européen sur le problème de la contribution britannique

DUBLIN (AFP) — La première journée du Conseil européen de Dublin n'a pas permis de trouver une solution au problème de la contribution britannique au budget communautaire que Mme Margaret Thatcher, pour sa part, considère comme « injuste et inacceptable ».

Les huit partenaires de la Grande-Bretagne ont tous manifesté leur compréhension du problème anglais, mais il apparaît que les demandes formulées par la Grande-Bretagne excèdent « ce qui est raisonnable ». C'est en tous cas le jugement porté dans l'entourage de la délégation française.

Si, d'autre part, la Grande-Bretagne considère comme insuffisantes les propositions qui ont été avancées notamment par la commission, il est possible, sauf revirement qui pourrait se produire aujourd'hui, qu'on en reste là à Dublin.

Il n'est en effet pas exclu que le premier ministre britannique fasse aujourd'hui de nouvelles propositions. D'une manière générale, ses huit partenaires semblent estimer que désormais « la balle est dans le camp britannique ».

Vers 18 h 00 GMT, Mme Margaret Thatcher avait fait un exposé extrêmement ferme de la position britannique, mais en admettant que les propositions de la commission européenne, approuvées par les huit, représentaient un pas dans la bonne direction.

Elle avait également souligné la volonté de la Grande-Bretagne « de ne pas créer une crise dans la Communauté quand le monde est déjà suffisamment perturbé. » Les huit partenaires du Royaume-Uni ont alors pris la parole, tour à tour exprimant tous leur compréhension de l'attitude anglaise mais également leur volonté de s'en tenir strictement aux règles communautaires.

Avant d'aborder le budget, les « Neuf » avaient longuement discuté de la situation énergétique. L'intervention la plus longue a été celle du chancelier ouest-allemand, M. Helmut Schmidt, qui s'est livré à un véritable tir de barrage pour amener Mme Thatcher à élucider sa position sur le pétrole de la mer du Nord. Ses alliés reprochent à la Grande-Bretagne de ne pas en extraire assez et de la vendre au prix fort. M. Schmidt aurait même reproché à Londres de se conduire plus comme un pays de l'OPEP qu'en pays industrialisé consommateur.

C'est ce que du côté français on relève d'une manière diplomatique en exposant que les Allemands « se seraient souciés au cours de la discussion d'un meilleur accès de la Communauté au pétrole de la mer du Nord ».

La séance plénière d'hier après-midi a duré près de cinq heurs. Ensuite, les chefs d'Etat et de gouvernement ont été les hôtes du gouvernement irlandais à un dîner offert à Iveagh House, siège du ministère des Affaires étrangères.

Ils ont repris la discussion des problèmes abordés dans l'après-midi par les chefs de la diplomatie des « Neuf », à savoir: la sécurité et le désarmement en Europe (notamment l'installation prochaine dans certains pays européens membres de l'Otan des fusées Pershing), l'Iran (une nouvelle déclaration est possible, mais non certaine au sujet des otages de l'ambassade américaine à Téhran, le Cambodge (aspects humanitaire et politique), l'Afrique et plus particulièrement la Rhodésie (le président Kenneth Kaunda de Zambie avait fait parvenir dans l'après-midi à Mme Thatcher un message par l'intermédiaire du président irlandais en exercice de la C.E.E., M. Jack Lynch). Les Neuf se réuniront à nouveau ce matin à 9 h 30 GMT pour se séparer en début d'après-midi sans avoir donc réglé le problème pour lequel ils s'étaient réunis: la contribution britannique au budget communautaire.

Zimbabwe: accord imminent avec le FP

LONDRES (AFP) — Un accord sur le cessez-le-feu, dernier point de la conférence de Londres sur la Rhodésie, est « imminent », ont déclaré hier matin les chefs du Front patriotique.

MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe ont fait cette déclaration après un entretien avec lord Carrington, secrétaire au Foreign Office et président de la conférence.

Un accord est imminent, ont précisé les deux hommes, « à condition que le problème de la disposition des forces rivales soit résolu de façon satisfaisante afin de traiter plus ou moins également les deux parties ».

Après deux journées d'âpres négociations bilatérales entre la Grande-Bretagne et le FP sur les propositions britanniques de cessez-le-feu, les dirigeants du Front, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe se sont déclarés presque satisfaits. Pour sa part, le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington, avait mercredi soir souligné que « la dernière chance de parvenir à un règlement pacifique par la voie politique » était maintenant venue, après douze semaines de conférence.

Lord Carrington proposait par la même occasion quelques changements au plan britannique initial afin de satisfaire les exigences du Front patriotique. Il proposait notamment d'élargir à plus d'un millier d'hommes, au lieu de 300 à 400, la force d'observateurs du Commonwealth, de maintenir cette force du Commonwealth jusqu'à ce qu'un gouvernement soit formé, que son autorité soit reconnue et que l'indépendance soit accordée au Zimbabwe, et enfin de procéder à un « désengagement réciproque » des forces rhodésiennes et des forces de guérillas afin de traiter les deux parties sur un pied d'égalité.

C'est sur ce dernier point qu'insistaient encore les dirigeants du Front hier matin en indiquant qu'un accord était imminent « pourvu que le problème de la disposition des forces rivales soit résolu de façon satisfaisante afin de traiter plus ou moins également les deux parties. »

Cependant, les deux délégations de la Grande-Bretagne et du Front patriotique faisaient preuve d'optimisme depuis deux jours. La délégation gouvernementale de Salisbury avait, pour sa part, déjà accepté lundi dernier les propositions britanniques de cessez-le-feu.

Un accord final pourrait donc intervenir dès le début de la semaine prochaine, selon les observateurs de la conférence. Seuls resteront à régler quelques points de détail, qui seront soumis aux experts militaires.

L'Égypte réaffirme la nécessité d'une large autonomie pour les Palestiniens

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — L'Egypte a réaffirmé hier que la première étape vers l'autodétermination des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza devait être de leur accorder une large autonomie et de démanteler les implantations israéliennes dans ces territoires.

Dans un discours prononcé à l'occasion de la journée de solidarité avec la Palestine décrétée par les Nations unies, M. Pierre Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien aux Affaires étrangères, a réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir de règlement global au Proche-Orient sans une solution juste du problème palestinien.

Celle-ci devrait comprendre le retrait israélien des territoires arabes occupés, la fin de l'administration militaire israélienne sur ces territoires et l'élection d'un organisme palestinien autonome qui préparerait l'autodétermination, a-t-il dit.

Cet organisme devrait exercer entre autres pouvoirs, le contrôle total des terres domaniales, de l'utilisation de l'eau et des autres ressources en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les implantations israéliennes, qui sont illégales, devront être démantelées, a-t-il ajouté. Le ministre a ajouté que la Cisjordanie devait inclure la partie orientale arabe de Jérusalem.

Israël, dont la position est presque diamétralement opposée à celle de l'Egypte, n'offre aux Palestiniens qu'un contrôle au jour le jour sur leurs affaires et réaffirme que Jérusalem doit rester unie et doit être la capitale de l'Etat hébreu.

En raison de ces divergences de vues entre l'Egypte, Israël et les Etats-Unis, les négociations qui se sont ouvertes en mai n'ont que peu progressé jusqu'ici.

Le président Sadate a réaffirmé en cette même occasion que la politique d'implantations israéliennes dans les territoires occupés, l'acquisition de terres arabes dans ces territoires ou l'expulsion de leurs maires constituaient des obstacles au processus de paix au Proche-Orient.

L'Egypte, dans les guerres contre Israël ou dans son initiative de paix, n'a jamais renoncé à sa politique établie de défense des droits du peuple palestinien, de libération des territoires arabes et de construction d'une paix juste et durable au Proche-Orient, a déclaré le président égyptien.

« Nous n'essayons pas de manoeuvrer, mais notre politique est claire. Nous soutenons, de cette tribune aussi bien que de la tribune des Nations unies, que le peuple palestinien doit obtenir le droit à l'autodétermination afin de parvenir à une paix permanente dans la région. »

Le président Sadate a ajouté que son initiative de paix et les négociations qui ont suivi avec Israël ont mis fin à l'impasse dans laquelle se trouvait le problème palestinien.

Par ailleurs, le président Sadate pourrait rencontrer le 11 décembre prochain le premier ministre israélien, M. Menahem Begin à Assouan (Haute-Egypte), indique aujourd'hui le quotidien cairote influent Al Ahram.

Selon le journal, le président Sadate et M. Begin chercheront au cours de leurs entretiens à régler certaines questions importantes concernant les progrès dans les négociations sur l'autonomie en Cisjordanie et Gaza.

328 millions de dollars pour réduire le déficit du Zaïre

BRUXELLES (d'après AFP et Reuter) — La troisième conférence des « pays amis » du Zaïre, qui a eu lieu mercredi et jeudi à Bruxelles, a « été couronnée de succès », a déclaré M. Bokana, ministre zaïrois chargé du Plan à l'issue des travaux.

Les dix pays participant à cette conférence ont décidé d'accorder au Zaïre 328 millions de dollars (128 millions en 1979 et 200 en 80), afin de réduire le déficit de la balance des paiements zaïroise, qui se monte à 422 millions de dollars pour 1980, a ajouté M. Bokana.

Cette aide ne comprend ni les droits de tirage spéciaux accordés par le FMI, ni l'assistance directe promise par l'Arabie séoudite lors de la deuxième conférence en novembre de l'an dernier.

Les Etats-Unis accorderont 59 millions de dollars en 1979 et 26.8 millions de dollars en 1980. La Belgique, 21,4 millions de dollars en 1979 et 32,9 millions de dollars en 1980.

En outre, la délégation américaine a insisté pour que les équipes d'experts financiers désignés par les « pays amis », tant à la Banque du Zaïre qu'au ministère des Finances, soient rencorcées, a indiqué M. Ernemann, ambassadeur de Belgique auprès des Nations unies, qui présidait la conférence.

Enfin, le processus de stabilisation et de redéploiement de l'économie zaïroise sera consacré par une réunion de la Banque mondiale à Washington ou à Paris en février.

La Banque mondiale étudiera notamment le « plan Mobutu » de développement économique qui prévoit un programme d'investissement d'un milliard de dollars dans des secteurs clefs, transports, mines, agriculture et industrie.

Une crise économique et sociale menace le Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le Brésil aborde la fin de l'année dans un climat de pessimisme général alimenté par l'incertitude sur l'évolution du régime et la menace d'une crise économique et sociale de dimensions encore imprévisibles.

Le régime militaire du général Joao Figueiredo pourrait se féliciter d'avoir fait franchir des étapes « historiques » au processus de démocratisation engagé par son prédécesseur, le général Ernesto Geisel: il a proclamé une amnistie très large qui a permis le retour d'exil des principaux dirigeants de l'opposition, y compris les communistes, et il vient d'obtenir du Parlement le « feu vert » pour rétablir le pluripartisme.

Il devrait y trouver un double motif de satisfaction puisque, conformément aux prévisions de ses stratèges, le retour des exilés et la fin du bipartisme officiel paraissent devoir déboucher sur une débandade des forces d'opposition jusqu'à ces derniers temps encore unies tant bien que mal au sein du mouvement démocratique brésilien (MDB).

Malgré cela, le gouvernement ne crie pas victoire et paraît désemparé devant la crise économique qui s'aggrave à un rythme accéléré à mesure qu'augmente la facture pétrolière. La dette extérieure atteindra cette année 53 milliards de dollars et son service aura absorbé 70% du revenu des exportations. Quant à l'inflation, elle atteindra le taux record de 70% à la fin de l'année.

Aujourd'hui, le président Figueiredo ne tend plus la main pour offrir la réconciliation nationale mais pour demander la paix sociale. Quant à son ministre du Plan, M. Delfim Netto, il vient de proposer aux syndicats de négocier une « trêve sociale » de deux ans pour pouvoir renverser la pression inflationniste.

Artisan du « miracle économique » brésilien de la précédente décennie, M. Netto est haï par les dirigeants syndicalistes, qui le disent responsable de l'injustice sociale instaurée au Brésil. Sa tâche ne sera donc pas facile bien que la proposition de dialogue n'ait pas été rejetée par les syndicats.

L'un des soucis du gouvernement serait de prendre de vitesse les forces d'opposition qui, malgré leurs divisions, pourraient se regrouper très vite autour des grands thèmes de revendications sociales et tenter, elles aussi, le rapprochement avec le mouvement ouvrier, qui a jusqu'à présent manifesté son indépendance à l'égard de toutes les forces politiques.

Un procureur spécial pour enquêter sur Hamilton Jordan

WASHINGTON (AFP) — La Cour fédérale de justice, en décidant hier de nommer un procureur spécial pour enquêter sur l'éventuel usage de cocaïne par M. Hamilton Jordan, principal conseiller du président Carter, a relancé une polémique dont la Maison-Blanche se serait bien passée en ce moment.

La décision a été prise « pour le meilleur intérêt de la justice », a précisé la cour. Le procureur spécial, nommé en application d'une loi post-Watergate sur la moralité des responsables gouvernementaux, sera un avocat new-yorkais, M. Arthur Christy.

M. Jordan, nommé en juillet dernier au poste de secrétaire général de la Maison-Blanche, a toujours nié les accusations portées contre lui à deux reprises. Tout d'abord à New York, où, selon les deux copropriétaires d'une discothèque, le Studio 54, M. Jordan aurait pris de la cocaïne en avril 78. Ces accusations avaient entraîné l'ouverture d'une enquête par le FBI (sureté fédérale). La deuxième accusation a été faite à Los Angeles. M. Jordan, cette fois-ci, aurait utilisé de la cocaïne au cours d'une soirée à Los Angeles, en octobre 1977.

Dès le début de cette affaire, M. Jordan et la Maison-Blanche avaient rejeté les accusations. « Toute cette affaire tourne au ridicule », avait déclaré M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche.

Pour la deuxième fois en quelques mois, un procureur spécial est nommé pour enquêter sur des personnalités de la Maison-Blanche. La première enquête, centrée sur les comptes de l'entrepôt de cacahuètes de la famille Carter, à Plains (Georgie), a lavé le président et les siens de tous soupçons.

Hamilton Jordan, 35 ans, est omni-présent à la Maison-Blanche. Le visage poupin et la chemise débraillée, il est surtout devenu l'enfant terrible et le souffre-douleur de la « bonne société ». Le président, qui, dit-on, le considère comme son fils, a toujours fait savoir qu'il ne s'en séparerait pas. Hamilton Jordan est, parmi la « garde georgienne » venue à la Maison-Blanche en janvier 1977 avec M. Carter, l'un des plus anciens de ses conseillers politiques.

Dans ses recommandations à la cour, l'attorney général, M. Benjamin Civiletti, précisait qu'à son avis, les accusations n'avaient pas de fondement.

Le Salvador rompt avec l'Afrique du Sud

JOHANNESBOURG (AFP) — Les auteurs de l'enlèvement de l'ambassadeur d'Afrique du Sud à San Salvador, M. Archibald Gardner Dunn, ont fait parvenir à la famille du diplomate, dans la capitale salvadorienne, un bref message téléphonique indiquant qu'ils présenteraient des conditions à la remise en liberté du diplomate.

C'est ce qu'a révélé, dans une interview téléphonée à l'agence sud-africaine Sapa, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, le fils de M. Dunn, seul membre de la famille du diplomate enlevé mercredi à se trouver présent dans la capitale du Salvador.

Selon M. Robin Dunn, le message qu'il a reçu était une bande enregistrée mais celle-ci a été brusquement interrompue avant que les conditions des ravisseurs n'aient été énoncées. M. Robin Dunn a dit à l'agence Sapa qu'il escomptait que les auteurs du rapt tenteraient à nouveau d'entrer en communication avec lui.

Le fils du diplomate a également indiqué que le gouvernement salvadorien aurait rompu officiellement les relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud quelques heures à peine après l'enlèvement de l'ambassadeur. Ce geste, selon M. Robin Dunn, constituerait une concession officielle à l'une des demandes des ravisseurs.

De son côté, la délégation de l'Afrique du Sud à l'ONU espère prendre contact aujourd'hui au siège de l'organisation internationale avec les membres de la junte révolutionnaire du gouvernement du Salvador au sujet de l'enlèvement de l'ambassadeur sud-africain, M. Archibald Gardener Dunn, apprend-on de source sud-africaine.

Deux membres de la junte, MM. Guillermo Manuel Ungo, et le colonel Jaime Abdul Gutierrez, accompagnés notamment du ministre des Affaires étrangères, M. Hector Dada-Hirezi, feront aujourd'hui une visite officielle à l'ONU et M. Ungo prononcera une allocution devant l'Assemblée générale.

Le diplomate sud-africain a été enlevé mercredi en fin de matinée par une quinzaine d'homme armés au moment où il s'apprêtait à quitter les locaux de l'ambassade d'Afrique du Sud à San Salvador.

S.I.A.F. INC
SOCIÉTÉ D'IMPORTATION D'ANTIQUITÉS FRANÇAISES

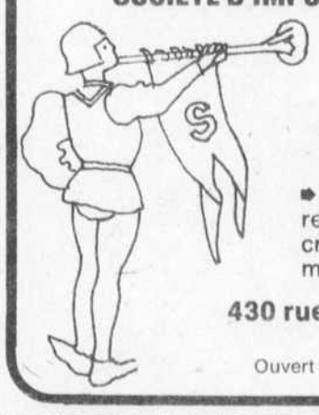

Arrivage d'un super container

• Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux, meubles en pin.

430 rue St-Pierre - Montréal - Tél.: 842-5975
(Métro: Victoria et Place d'Armes)
Ouvert tous les jours de 10h30 à 17h30 - jeudi de 10h30 à 20h

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS

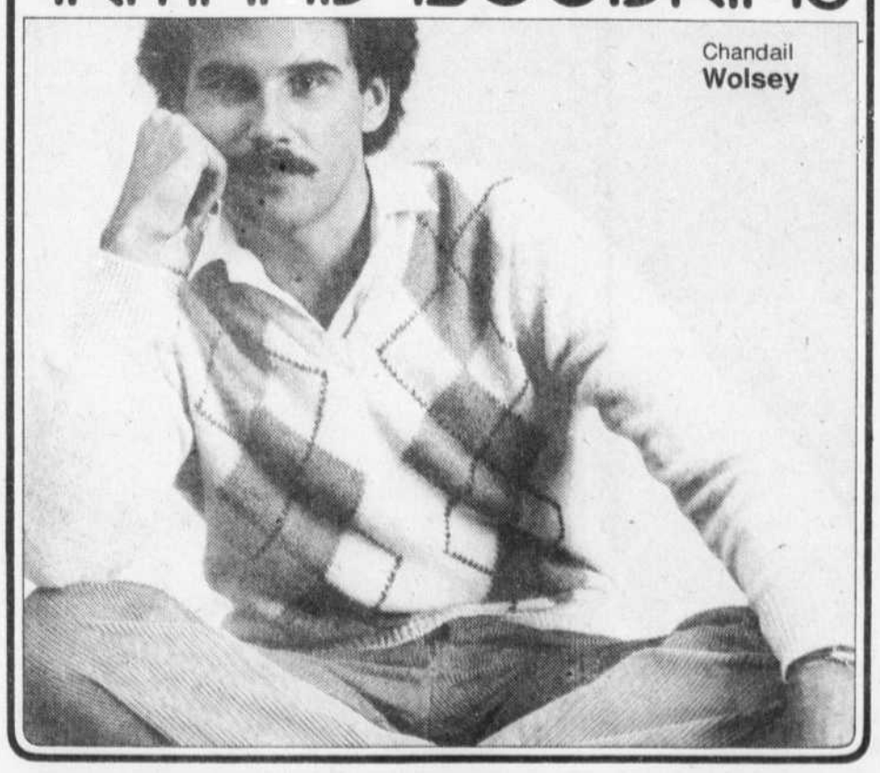

AUJOURD'HUI
au Salon du Livre de Montréal
STAND 704
des Éditions STANKÉ

HENRI BERNARD
vous donnera des conseils sur
LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
de 14 heures à 16 heures
TOUS LES JOURS
projection continue d'une émission de télévision
Tranche de boeuf grillée
Tarte aux pommes à la québécoise
OU
Pommes de terre Château
Brochettes de foies de volaille

Noël dans tous les coeurs?
Et dans le sien?

Le monde a autant besoin d'amour que d'intelligence

Noël approche, les petits frères ont besoin de vos dons pour aider les personnes très âgées, démunies et isolées dont ils s'occupent.

Nom
Adresse App.
Ville Prov.
Code Postal Tél.:
Un reçu pour fins d'impôts pour les dons de plus de $5.00.
No. d'enregistrement 0187757-46-08
Je voudrais de la documentation sur les Petits Frères ☐
30-11-79

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES,
4624 RUE GARNIER MONTRÉAL, QUÉBEC, H2J 3S7

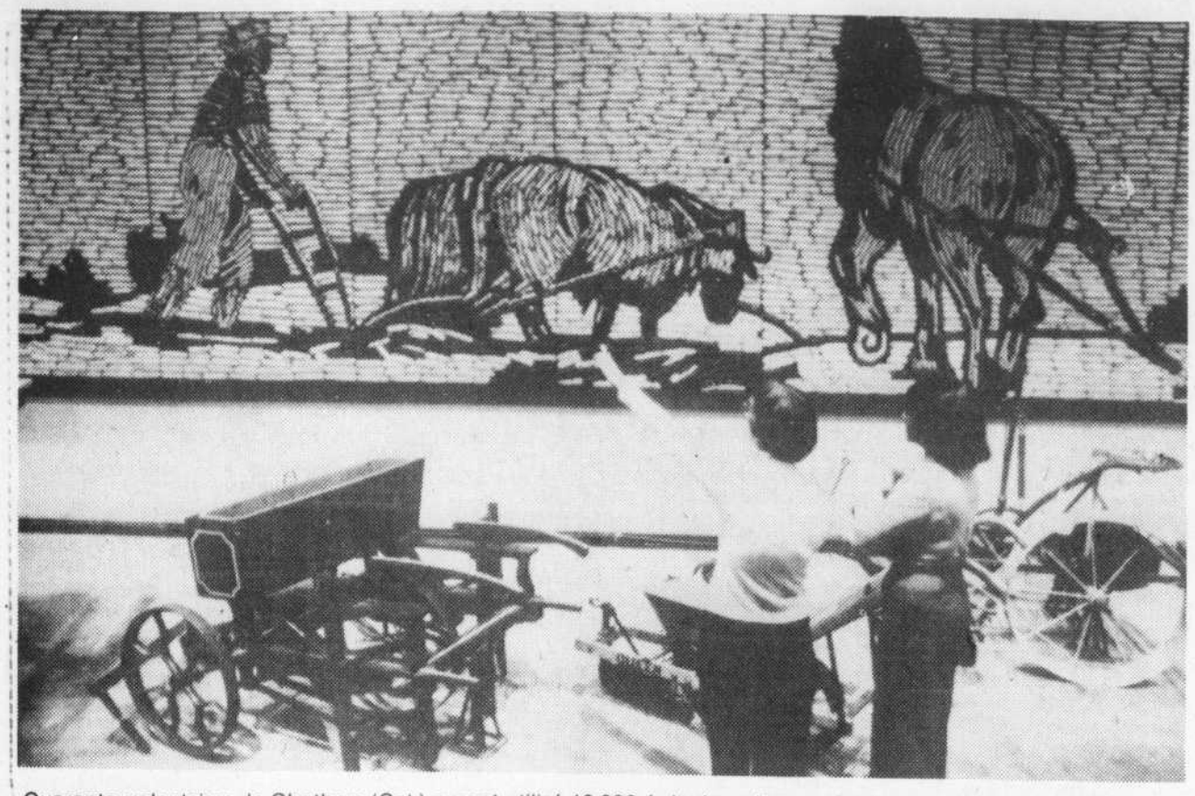

Quarante volontaires de Chatham (Ont.) auront utilisé 10,000 épis de maïs pour fabriquer ce tableau mural, en vue du concours international de labour qui a lieu actuellement à Ottawa. La murale est exposée au Musée des sciences et de la technologie, dans la capitale. (Photolaser CP)

La FTQ rejette le maintien de la confédération canadienne «telle qu'elle existe toujours»

par
Louis-Gilles Francoeur

QUEBEC — Le 16e congrès biennal de la FTQ, qui se poursuit dans la vieille capitale, a rejeté hier le principe d'un maintien de la confédération canadienne « telle qu'elle existait et existe toujours » tout en définissant la mécanique de consultation et de décision, qui lui permettra éventuellement de se prononcer sur l'enjeu référendaire du printemps prochain.

La journée d'hier, fort chargée pour les délégués, a permis au congrès d'aborder le problème des fermetures d'usine, de la condition féminine et les problèmes de la construction, un dossier dans lequel la FTQ s'est avancée avec prudence, ce qui lui a permis d'éviter le débat d'urgence envisagé la veille sur cette question par plusieurs syndicats de la construction.

Décidée à prendre position clairement dans le cadre du prochain référendum, la FTQ ne se prononcera pas sur la question avant d'avoir procédé à une consultation de tous ses affiliés. Son choix final s'effectuera à l'occasion d'un congrès de la FTQ, la plus haute instance entre les congrè, qui décidera du moment de ce congrès, lequel devrait être convoqué au printemps. Ce même congrès réunira un nombre accru de délégués car un multiplicateur, qui n'a pas été établi, sera appliqué aux mécanismes actuels régissant le nombre de délégués par syndicat.

La FTQ, qui a réaffirmé hier le droit du Québec à l'autodétermination, a dû en quelque sorte « retenir » de nombreux délégués qui voulaient discuter immédiatement de l'avenir du Québec. Les sympathies exprimées à cette occasion allaient assez visiblement du côté de la souveraineté-association.

Le congrès a toutefois décidé que, quel que soit la décision sur la question référendaire, de ne faire partie d'aucun comité, que ce soit celui du OUI ou du NON. M. Louis Laberge, le président de la FTQ, a expliqué à ce sujet que sa centrale se sentirait mal à l'aise « dans un comité Pro-Canada avec des multinationales comme ITT » et peut-être trop à l'étroit dans le comité du OUI. Dans ce domaine, a-t-il dit, la FTQ prendra position comme elle le fait d'habitude sur d'autres questions et il n'a pas exclu que certaines libertés soient prises par rapport à la loi régissant le regroupement des forces référendaires.

La FTQ n'a pas l'intention, d'autre part, de profiter du débat référendaire pour susciter indirectement un début sur d'autres objectifs syndicaux. Les délégués ont été en général fort unanimes pour dire que la question était essentiellement de nature politique et qu'il lui fallait se situer à ce niveau.

Par contre le congrès s'est dit d'avis que cette question s'inscrivait dans les « traditions syndicales » et que les difficultés constitutionnelles actuelles ont eu des répercussions tangibles sur de nombreux conflits. Dans cette optique, la FTQ ne veut pas limiter le débat dans ses rangs à la seule « question » et entend mettre en relief les enjeux syndicaux, sociaux, économiques et politiques du débat.

La FTQ a décidé de « dissocier sa prise de position de son évaluation des partis en cause ».

Elle s'attaque déjà à un certain nombre de problèmes concrets auxquels elle pourrait être confrontée au lendemain d'un « Oui » majoritaire. C'est pourquoi elle a réaffirmée ses liens avec le syndicalisme international mais a tenu à ajouter et précise que dans le cas des employés du secteur privé sous juridiction fédérale, elle réclamait que « les accréditations syndicales (accordées par le gouvernement fédéral) soient transférées au Québec. » Elle insiste pour que « les fonctionnaires fédéraux soient assujettis au code du travail québécois » et elle affirme qu'elle surveillera de près les négociations qui surviendront alors entre les deux gouvernements.

La FTQ n'a toutefois pas soulevé le corollaire syndical de ces questions et ne s'est pas demandé de ce qu'il adviendrait des chartes syndicales actuellement décernées au Québec par le Congrès du Travail du Canada: qui les émettrait, elle ou le CTC?

Ce silence est d'autant plus surprenant que le président de la FTQ a réaffirmé hier son appui aux syndicats de la construction qui veulent affirmer leur autonomie par rapport aux unions internationales de la construction sans pour autant quitter cette centrale. M. Laberge a réitéré que la FTQ n'accepterait pas que des « décisions prises » à l'extérieur du Québec poussent des syndicats FTQ dans les bras d'autres centrales.

Les syndicats actuellement expulsés de la filiale des Building Trades américains, les électriciens et les monteurs de ligne, n'ont pas soulevé hier le débat d'urgence qu'ils envisageaient la veille pour que le congrès créé par voie de résolution une FTQ-Construction qui accueillerait dans ses rangs autant les unions internationales que des groupes entièrement québécois. Les discussions, qui se sont déroulées en soirée, mercredi, ont amené la FTQ et ces syndicats à s'entendre sur la nécessité de « ne pas jeter d'huile sur le feu » dans cette affaire fort complexe.

M. Laberge s'est simplement déclaré prêt hier à exiger au besoin du gouvernement du Québec un amendement aux lois de la construction pour permettre la mise en place d'une cinquième colonne syndicale la FTQ-Construction, qui deviendrait alors un rival du Conseil provincial des métiers de la construction.

Cette déclaration en faveur d'un amendement aux lois existantes a été perçu comme « un appui ferme à l'idée d'un regroupement chapauté par la FTQ en marge des Building Trade. Il semble donc acquis dans cette affaire explosive, qui touche environ le quart des effectifs de la FTQ, que le congrès de la FTQ contentera de désavouer publiquement les Building Trades en faisant élire aujourd'hui le directeur général des électriciens, M. Jean Lavallée, au poste de vice-président de la centrale. On se rappellera que les Building Trades ont averti officiellement la FTQ qu'ils ne reconnaîtraient pas l'élection d'un vice-président qui émanerait d'un des syndicats récemment expulsé par le Conseil provincial, ce qui est le cas de M. Lavallée.

Il a été question lundi et mardi de remplacer le vice-président actuel de la FTQ pour le secteur de la construction, M. Guy Dumoulin, aussi président du Conseil provincial, par le secrétaire général de la filiale des Building Trade, M. Maurice Pouliot. Mais il n'y aura pas de duel électoral entre MM. Pouliot et Lavallée car M. Pouliot a déclaré hier au DEVOIR qu'il ne briguera les suffrages à « aucun poste de la FTQ ».

Enfin, LE DEVOIR tient à préciser que c'est par erreur qu'a paru hier un titre intitulé: « La FTQ montre la porte à ses syndicats récalcitrants ». Il aurait plutôt fallu dire que « Le Conseil provincial des métiers de la construction » indiquait cette sortie aux électriciens et aux monteurs de ligne, eux qui sont actuellement défendus par la FTQ dans cette bataille.

L'Est et l'Ouest sont d'accord avec la majorité des Québécois, selon Rodrigue Tremblay

HALIFAX (PC) — Les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest semblent désirer plusieurs des réformes que souhaitent la plupart des Québécois, selon M. Rodrigue Tremblay, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce qui laissait le Parti québécois il y a deux mois.

M. Tremblay, maintenant député indépendant à l'Assemblée nationale du Québec, était ici jeudi pour faire valoir sa « troisième option », les deux autres étant selon lui l'indépendance et le statut quo.

Il a porté la parole devant une réunion conjointe du Board of Trade de Halifax et de la Chambre de Commerce de Dartmouth et, dans l'après-midi, il s'est entretenu avec le premier ministre M. John Buchanan.

Les Canadiens anglophones devraient s'exprimer davantage pour faire savoir qu'ils pensent comme les Québécois sur plusieurs questions, dit-il. « On a trop tendance à Québec à considérer les Canadiens anglophones comme un bloc monolothique ».

Dans une interview, M. Tremblay a dit qu'il était sûr que les premiers ministres de l'Ouest et de l'Atlantique partageaient la plupart de ses idées constitutionnelles, notamment sur la décentralisation des pouvoirs au profit des provinces.

La rencontre de M. Tremblay avec M. Buchanan était la première d'une série qu'il souhaite avoir avec les autres premiers ministres provinciaux.

Il aimerait que la dernière de ces rencontres fût avec M. William Davis parce que les problèmes de l'Ontario sont différents de ceux des autres provinces.

L'avenir du Canada, selon lui, sera déterminé par un nouvel « alignement » du Québec et des provinces de l'Ouest et de l'Atlantique. La vieille coalition Ontario-Québec « est maintenant morte. »

M. Tremblay a dit qu'il demandait à M. Lévesque un vrai référendum, un vrai choix, parce qu'un « oui » peut signifier ce que l'on voudra. C'est comme lorsque l'ayatollah Khomeiny demande aux Iraniens s'ils veulent une république islamique. Il faudrait leur demander s'ils veulent une théocratie ou une démocratie.

M. Tremblay pense que le rédérendum sera « battu » par une majorité d'environ 75%. Et il s'inquiète de ce qui arrivera ensuite.

L'ancien ministre doit publier mercredi un livre sur sa troisième option que, dit-il, de 60 à 70% des citoyens du Québec accepteraient.

Efforts du Canada pour les handicapés

NATIONS UNIES (PC) — Le Canada prend diverses mesures pour intégrer les invalides et les handicapés à la société, a déclaré hier M. Walter Dinsdale, député conservateur de Brandon-Souris, à un comité de l'Assemblée générale des Nations unies.

Déjà les préparatifs de l'Année internationale de l'Invalide, 1981, sont avancés. Parmi les mesures mentionnées par M. Dinsdale se trouve l'accès plus facile aux transports en commun.

De plus, à Winnipeg l'an prochain se tiendra un congrès mondial sur la réhabilitation des invalides; on y attend 6,000 spécialistes.

L'OVNI et le disparu

PONTOISE (AFP) — Un jeune homme a disparu hier, dans la région parisienne, immédiatement après qu'un objet volant non identifié eut été aperçu: c'est ce qu'ont affirmé deux de ses camarades à la police.

Frank Fontaine (19 ans) et ses deux amis, Jen-Pierre Prévost et Salomon N'Diaye, procédaient au chargement d'une voiture (ils devaient aller vendre des vêtements sur un marché) quand leur apparut « un faisceau lumineux qui se dirigeait à vitesse assez rapide vers le sol ». N'Diaye et Prévot coururent chercher un appareil photographique à leur domicile proche, laissant seul Frank Fontaine, qui voulait « aller vers la lueur ».

Quand ils revinrent, la voiture était 200 mètres plus loin, entourée, selon leur témoignage, « d'un halo circulaire accompagné de trois ou quatre petites sphères identiques à une nappe de brouillard ».

Les deux jeunes gens ont affirmé avoir vu la lueur disparaître « en traînées et sans bruit ». Quant à la voiture, elle était vide, porte ouverte et une vitesse enclenchée.

L'enquête de la gendarmerie n'a pas permis de retrouver la trace de Frank Fontaine.

Le père artificiel a des droits

VINELAND (AFP) — Un donateur bénévole et occasionnel de spermatozoïdes a été autorisé aux Etats-Unis à reconnaître l'enfant conçu en 1976 grâce à lui par une mère inséminée artificiellement.

Le père, qui n'est identifié dans le jugement de la cour de Vineland (New Jersey) que par les initiales « C.M. », avait offert ses services à une amie, « C.C. », qui voulait un enfant.

La jeune mère refusa ensuite à « C.M. » de voir le garçon né à la suite de cette insémination artificielle. S'adressant à la justice, « C.M. » a obtenu le droit de voir son enfant et de le prendre en charge financièrement.

Accusé du meurtre d'un détenu

Un homme de 26 ans, Charles Simard, qui purge déjà une peine d'emprisonnement à vie pour deux meurtres survenus en 1975, à Chicoutimi, a comparu hier devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, pour répondre à une autre accusation de meurtre au premier degré.

Simard, qui est accusé d'avoir tué un co-détenu, Robert Dagenais, âgé de 43 ans, au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, le 7 novembre, subira son enquête préliminaire vendredi prochain.

C'est Me Jacques Riou qui occupera en défense.

Rodrigue se porte à la défense de la CSN

QUEBEC — Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, s'est porté hier à la défense des militants de sa centrale dans le secteur des affaires sociales, militants dont le comportement a récemment été pris à partie par le secrétaire de la FTQ, M. Fernand Daoust, et par le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Roger Laramée.

M. Rodrigue a qualifié « d'accusations et de mensonges » les propos tenus par MM. Daoust et Laramée et s'est demandé si l'appui tactique que la FTQ apportait au Parti québécois obligeait les dirigeants de cette centrale à aller plus loin encore que le gouvernement dans leurs propos.

M. Parizeau a lui-même affirmé à l'Assemblée nationale que la grève de quatre jours dans les affaires sociales avait eu pour effet de hâter de deux semaines le règlement de la négociation, a souligné le président de la CSN.

Pas de cautionnement pour six traficants de drogues

par Bernard Morrier

Le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions, s'est opposé hier à tout cautionnement pour six de sept individus, accusés de trafic de drogues et de complot.

C'est Alex Guerra qui a pu retrouver sa liberté, tandis que les six autres devront attendre en cellules leur enquête préliminaire.

« Admettre à caution Claudette Althot, Richard Champagne, Emile Allard, Claude Moreau, Paul Goulet et Mario Althot, a dit le juge, constituerait une moquerie de la justice et une parodie de celle-ci, parce que ce serait considérer la preuve dans son ensemble d'une façon non réaliste. »

Le magistrat a aussi exprimé l'avis que, face à une organisation aussi bien structurée, il ne fallait pas s'étonner qu'en quelques heures, n'importe qui pouvait obtenir des quantités appréciables de stupéfiants et de fortes drogues à usage contrôlé.

Tenant compte de ces faits et du passé judiciaire de ces six prévenus, le juge Rousseau a donc refusé le cautionnement demandé. Pour ce qui est de Guerra, il a dû fournir un engagement personnel de $10,000 et se soumettre aux autres conditions habituellement posées dans un tel cas, comme remettre son passeport, ne pas quitter le territoire québécois, informer la police de tout changement d'adresse, se chercher une occupation et ne pas tenter de communiquer avec tout témoin de la poursuite.

10 ans d'emprisonnement pour homicide involontaire

Le juge Yves Mayrand, de la Cour des sessions, a imposé hier une sentence de 10 années de prison à un homme de 24 ans, Yves Rodrigue, de Longueuil, reconnu coupable d'homicide involontaire, relativement à la mort, il y a deux semaines, d'une fille de 22 ans, Danièle Turcotte, également de Longueuil.

D'abord accusé de meurtre au premier degré, le prévenu a vu celle-ci se transformer en accusation moindre, soit celle d'homicide involontaire.

Son procureur, Me Gilles Daudelin, a dit que l'accusé ne connaissait la jeune fille que depuis trois semaines et que c'était sous l'influence de stupéfiants et d'alcool qu'il avait posé son geste malheureux.

La SGF investira au départ $34 millions dans Pétromont

QUEBEC (PC) — C'est $34 millions que la Société générale de financement (SGF) devra investir d'ici deux ans dans le consortium pétrochimique Petromont.

M. Yves Duhaime, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, a indiqué hier, au cours d'une commission parlementaire, que la contribution initiale de la société d'Etat, associée dans ce projet à Gulf et à Union Carbide, sera de $34 millions et qu'elle servira à racheter les usines des entreprises pétrolières.

M. Duhaime a signalé que la phase deux de Petromont prévoit de doubler la capacité de production d'olefines qui passerait de 550 millions à un milliard de livres.

La construction d'un second système de vapocraqueur nécessiterait quant à lui des injections de fonds de l'ordre de $500 millions, de la part des trois partenaires.

Le ministre a tenu à souligner que la SGF aura l'opportunité de se retirer du consortium et de récupérer sa mise de fonds si l'expansion n'a pas eu lieu d'ici 1984.

Signalons que les dirigeants de la SGF ont commencé hier à témoigner devant la commission parlementaire de l'industrie et du commerce, qui se penche sur ce nouveau secteur d'activités de la société d'Etat qui contrôle déjà Forano, Volcano, Donahue, Marine Industries et Sogefor.

Les travaux de la commission ont commencé avec près d'une heure de retard suite à une prise de bec entre le ministre et le représentant de l'opposition officielle, le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen.

Celui-ci a vivement reproché au gouvernement d'avoir présenté un mince document de 12 pages pour justifier la décision de la SGF de se lancer dans le secteur de la pétrochimie. Selon M. Scowen, ce document a été conçu pour des étudiants du niveau secondaire.

M. Duhaime a rétorqué que les députés auront l'opportunité de poser toutes les questions à la SGF et à son président, M. Guy Coulombe, devant la commission. Il a également affirmé que ce document constitue un dossier d'accompagnement et non la base même de la réflexion.

Finalement, le ministre a offert de faire siéger à nouveau la commission si les députés le jugent nécessaire.

Le procès de Guay est terminé

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (PC) — Le procès de Berthier Guay relativement aux événements survenus il y a un an au centre commercial Carrefour Saint-Georges, à Saint-Georges-de-Beauce, s'est terminé hier.

Le juge Marc Choquette, de la Cour des sessions de la paix, à Saint-Joseph-de-Beauce, a mis la cause en délibéré et rendra son jugement le 27 février prochain.

Agé de 29 ans et domicilié à Saint-Georges-de-Beauce, Guay a subi son procès sous l'accusation de s'être introduit par effraction dans le centre commercial, au volant d'un vieux camion militaire, le 8 décembre 1978, et d'y avoir causé des dégats évalués à quelque $700,000.

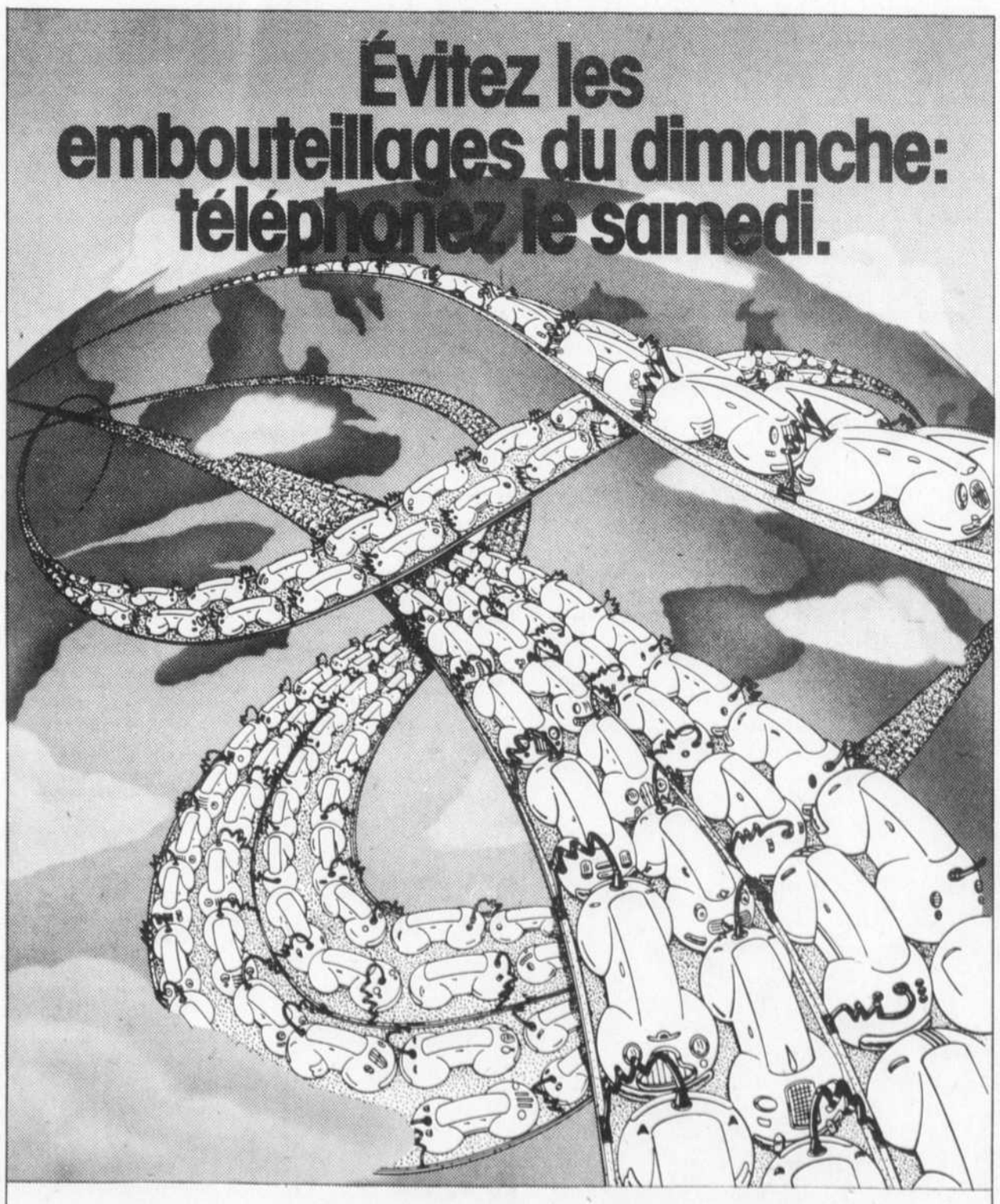

Chaque dimanche, nos circuits sont très occupés. En effet, tout le monde sait que les tarifs des appels internationaux sont réduits. Il est donc bien normal que l'on veuille téléphoner aux parents et aux amis cette journée-là. Mais saviez-vous que la même réduction est offerte le samedi? (25% du tarif régulier de semaine, de 17h le vendredi à 5h le lundi pour la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Irlande; et de 18h le vendredi à 6h le lundi pour Israël.)

Téléphonez aux êtres qui vous sont chers le samedi. Les circuits vers l'étranger sont moins encombrés, la réduction est la même que le dimanche (25% du tarif régulier de semaine) et vous ferez certainement des heureux.

Ces tarifs réduits vous sont offerts par Téléglobe Canada et Bell Canada.

Les tarifs outre-mer pour la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, Israël et l'Irlande sont maintenant réduits de 25% le samedi.

Oxfam-Québec accorde la priorité au Cambodge

par Marie Laurier

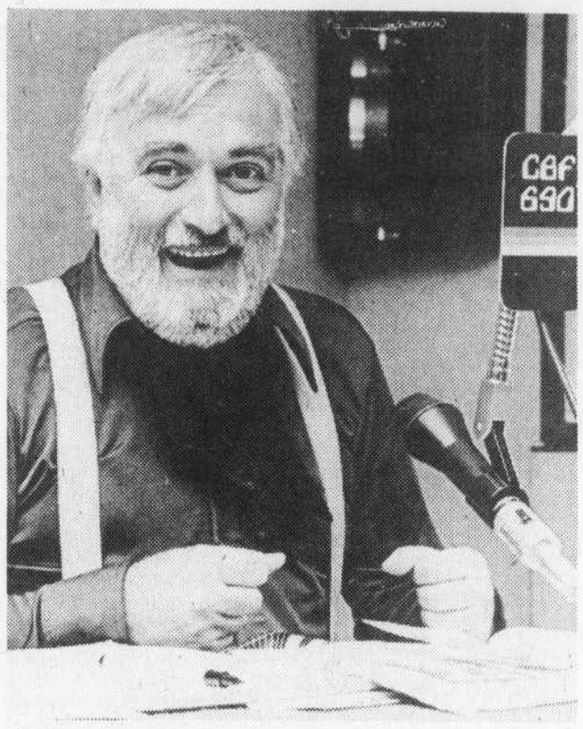

Jacques Languirand se fera le porte-parole de la campagne Oxfam-Québec sous le thème «Vivre autrement, mieux».

En raison de l'ampleur de la tragédie du Cambodge, Oxfam-Québec a décidé de consacrer en priorité son soutien à ce pays du tiers monde menacé d'extermination totale par la famine et la maladie.

En lançant sa campagne de souscription annuelle qui se déroule officiellement du 1er décembre au 15 décembre mais qui se prolonge durant toute l'année, le conseil d'administration a convenu de consacrer la totalité des dons reçus entre le 1er décembre et le 15 janvier 1980 à la participation des Québécois au programme d'aide au Cambodge. Les contributions des citoyens s'ajouteront à la somme de $100,000 qui a été versée dès hier par Oxfam-Québec.

Après le communicateur Fernand Séguin et le comédien Yvon Deschamps, l'animateur Jacques Languirand a accepté d'être le porte-parole de la campagne avouant avoir toujours eu « une préférence pour Oxfam parmi les organismes qui nous permettent d'intervenir en aidant les autres à s'aider ».

Le message de Jacques Languirand constate que « nous sommes à l'étape de la convergence où les races, les peuples et les nations se consolident et s'achèvent par inter-action ». Dans cette perspective, dit-il, « nous participons à la naissance de la conscience planétaire ».

Justifiant l'aide urgente qu'il faut apporter au peuple cambodgien, Oxfam rappelle que cet organisme international a été le premier à aller constater sur place l'état de détresse dans lequel se trouvait le peuple cambodgien au mois d'août dernier. Depuis ce temps, plusieurs contingents de vivres et de médicaments ont été envoyés par Oxfam et une équipe postée à Phnom Penh se charge de les distribuer de façon équitable.

Les dirigeants d'Oxfam-Québec ont rappelé hier les différents projets de développement communautaire qui ont bénéficié d'un soutien, notamment en Haute-Volta, au Pérou, au Nicaragua, en Inde et dans d'autres pays du Tiers-monde.

Grâce à la générosité des Québécois, Oxfam a connu la meilleure année financière de son histoire, a-t-on fait valoir. Les revenus ont été de $923,243 soit une augmentation de 43,3% sur l'année précédente.

Oxfam a reçu plus de 25,000 dons pour un total dépassant $625,000, le reste provenant de sources gouvernementales, de legs testamentaires et des intérêts.

Sans fixer d'objectif précis à la campagne qui commence demain, Oxfam-Québec se dit confiant que les citoyens répondront encore plus généreusement cette année, compte tenu de l'extrême urgence au Cambodge, sans oublier bien entendu les autres pays dans le besoin.

Un film inédit sur le Cambodge a été présenté au cours de cette conférence de presse et les téléspectateurs pourront le voir la semaine prochaine au réseau TVA. La date et l'heure seront annoncées ultérieurement.

Les dons sont reçus à l'adresse suivants: Oxfam-Québec, C.P. 4444, Place d'Armes, Montréal, H2Y 3R6, ou encore aux succursales de la Banque Royale et dans les Caisses populaires.

En l'an 2000, la malnutrition affectera 390 millions d'hommes

ROME (AFP) — En l'an 2000, des populations entières du tiers monde continueront de souffrir de la faim. La malnutrition, qui affecte actuellement près d'un demi-milliard d'hommes, sera sans doute réduite mais non éliminée.

Réunis pendant trois semaines à Rome pour la 20e conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, (FAO), les 147 pays membres de l'organisation n'ont pu qu'entériner cette analyse des experts.

Après le pape, qui est intervenu au début de la conférence, le directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, a reconnu la gravité de la situation. « Qui ne ressent comme un échec le fait, qu'après plus de trente ans de coopération internationale, le nombre des affamés n'ait cessé de croître? », a-t-il dit.

Mais une victoire définitive sur la faim semble encore lointaine. Dans un document intitulé « agriculture: horizon 2000 », résultat d'une enquête menée pendant dix ans dans 99 pays en développement (Chine exclue), la FAO estime que, si les tendances actuelles se poursuivent, 390 millions de personnes souffriront de la faim en l'an 2000.

Même si des efforts considérables sont faits pour corriger les déséquilibres, les mal nourris seront encore au nombre de 240 millions.

Pour de nombreuses délégations, les projections de la FAO sont jugées « optimistes » car elles supposent une refonte des structures du commerce international et un accroissement considérable de la production dans les pays en développement (augmentation de 28% des terres cultivées et accroissement du rendement de 72%).

L'établissement d'un système de sécurité alimentaire mondial efficace est également difficile à envisager. La FAO a proposé à ses membres un plan d'action demandant aux gouvernements de se fixer, comme objectif, la constitution de réserves céréalières pour affronter d'éventuelles pénuries ou de trop fortes augmentations de prix, dont les premières victimes seraient les populations des pays pauvres.

Mais, de l'avis même des délégués, ce plan est trop peu contraignant pour être efficace. De nombreux exportateurs, notamment le Canada, ne veulent pas s'engager sur des objectifs précis concernant le niveau de leurs stocks céréaliers.

En matière d'aide alimentaire, les délégués ont dû constater que les objectifs arrêtés à la conférence mondiale sur l'alimentation de 1974 n'avaient pas été respectés.

Au cours de leur travaux, les délégués ont adopté une résolution concernant la lutte contre la trypanosomiase animale (maladie du sommeil) qui sévit dans 36 pays africains. Ils ont également adopté une autre résolution visant à aider les pays en développement à mieux exploiter et gérer leurs zones de pêche.

Mais pays développés et pays en développement se sont opposés sur la question du budget. Les premiers ont estimé que l'accroissement des fonds de l'organisation, qui passent de 210 millions pour 1978-79 à 278 millions pour 1980-81 pesait trop lourdement sur leurs budgets nationaux: les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et le Japon se sont abstenus. La France, en revanche, a approuvé l'accroissement du budget.

Trois nouveaux états ont été admis durant cette 20e conférence: la Dominique, Samoa et Sainte-Lucie. L'Union soviétique et la République démocratique allemande ne sont toujours pas membres.

Morin dépose un projet de loi créant un conseil d'orientation à l'école

par Paule des Rivières

Le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, a déposé hier un projet de loi visant à créer une nouvelle structure à l'intérieur de l'école, le conseil d'orientation, et visant à obliger les commissions scolaires à consulter les parents sur certains sujets, dont la fermeture définitive de leur école.

Ce projet de loi est au nombre de ceux que le gouvernement espère adopter avant les Fêtes. Il traduit la volonté du ministère de poursuivre la réforme des structures de participation des divers personnels et parents à la vie de l'école.

Il s'agit d'un projet de loi marqué par la prudence du ministère de l'Education, lequel n'a manifestement pas été insensible, au bout du compte, aux véhémentes protestations des commissions scolaires appréhendant des chambardements grugeant leur statut actuel.

Le ministère s'engage à définir dans la loi de l'Instruction publique les pouvoirs des commissions scolaires ainsi que leur compétence culturelle et éducative à l'égard des populations écolières et adultes de son territoire.

Les modifications proposées, si elles sont adoptées, viendront s'ajouter à celles que le ministère apporte petit à petit à la loi de l'Instruction publique. Le projet de loi fait de l'école une entité institutionnelle et accorde une place de choix à son directeur.

Le conseil d'orientation serait mis sur pied à la suite d'une demande en ce sens, auprès de la commission scolaire, du président du comité d'école (parents), d'un enseignant élu à ces fins et du directeur. Il serait formé du directeur, de trois parents, de deux enseignants, de deux étudiants, d'une personne nommée par le personnel non-enseignant et possiblement d'un représentant de la commission scolaire.

Les pouvoirs que le projet de loi réserve à cette structure — qui fait à certains égards penser au conseil d'administration d'un collège — sont rigoureusement encadrés par la commission scolaire dont relève l'école. Le Conseil a mission de faire des règlements sur deux aspects de la vie étudiante: l'utilisation des locaux et la conduite des élèves de l'école.

L'application de ces règlements sont soumis à l'approbation de la commission scolaire auprès de laquelle il peut faire diverses recommandations notamment sur les critères de renvoi.

Mais, encore bien plus que la discussion des problèmes disciplinaires, le projet de loi déposé hier devant l'Assemblée nationale insiste sur le rôle du conseil d'orientation dans l'élaboration du projet éducatif que le ministre Morin aimerait que chaque école se donne. Ce qui est généralement compris sous le vocable « projet éducatif » demeure assez vague mais ne doit pas compromettre les cours et règlements scolaires.

Le projet de loi mentionne que la création des conseils d'orientation — qui est au nombre des suggestions du plan d'action publié en février dernier — n'a pas pour but de remettre en cause l'existence des comités d'écoles.

Ces derniers — qui regroupent les parents élus dans chaque école — franchiraient un autre pas avec l'adoption du projet de loi. Chaque année, avant le début de l'année scolaire, le comité choisirait parmi une liste bien définie les objets sur lesquels il devrait être consulté.

Ces objets sont les suivants: les orientations propres à l'école, le projet éducatif et son contenu, les modalités d'application du régime pédagogique, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour certaines matières, le choix des activités éducatives qui nécessitent un changement à l'horaire des élèves ou leur déplacement.

Les parents pourraient aussi exiger la consultation sur la réglementation relative à la conduite des élèves, la détermination des critères pour l'engagement du directeur, les modalités d'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage, les mesures de sécurité étudiantes.

Le projet de loi précise de façon spéciale que le comité d'école doit être consulté lors de la fermeture définitive d'une école ou d'un changement de statut confessionnel.

Les regroupements de parents au niveau de la commission scolaire peuvent eux aussi exiger d'être consultés sur des sujets tels que les critères et le mode de répartition des élèves dans les écoles, les objectifs de la commission, le rythme d'implantation des nouveaux programmes et la politique de fermeture d'une école.

Les responsabilités des commissions scolaires sont précisées dans le projet de loi et consacrées en ce qui touche non seulement leur mission éducative mais aussi culturelle, non seulement en ce qui a trait aux enfants mais également aux adultes sur son territoire.

Le projet de loi inclut la responsabilité des commissions de « participer, dans les domaines de leur compétence, à la réalisation de projets communautaires de leur territoire » et garantit la suppression de « plusieurs autorisations ministérielles préalables à certains actes administratifs des commissions ».

Les parents d'enfants handicapés critiquent les allocations du Québec

L'Association du Québec pour les déficients mentaux (AQDM) juge inadéquat le programme d'allocations aux parents d'enfants handicapés rendu public hier par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Selon l'organisme, les $11 millions prévus au financement de ce programme devraient être injectés dans le réseau existant afin de mettre sur pied des services essentiels. Il en existe fort peu, fait-on valoir, et il y aurait tout intérêt à développer des services de soutien et de support aux familles d'enfants handicapés.

L'AQDM croit, et ce à partir de ses contacts quotidiens avec quelque 15,000 parents membres de ses 40 associations affiliées qu'il est temps de mettre en pratique la politique du gouvernement du Québec, pronant l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap pour leur maintien à domicile.

Les besoins des 45,000 familles québécoises ayant en leur sein une personne déficiente mentale commandent l'élaboration de services concrets. Ces derniers pourraient porter sur des programmes de stimulation précoce, d'intervention à domicile, de gardiennage, de dépannage et de services de transport adéquats, réplique l'AQDM.

Brutalité policière: l'enquête en est aux questions techniques

par Bernard Morrier

Devant la Commission de police du Québec, qui enquête depuis trois jours sur de prétendus actes de brutalité, posés par deux policiers de la CUM, les sergents-détectives Jocelyn Dextraze et Guy Gelderbloom, la journée d'hier a presqu'été entièrement consacrée à des délibérations sur l'opportunité de faire entendre une certaine déclaration en preuve.

On sait que John Francis Gariépy accuse les deux policiers de l'avoir maltraité pour lui soutirer une déclaration dans une affaire de meurtre et que c'est de cette déclaration dont il a été question.

Vu que cette déclaration a été enregistrée sur dictaphone, ce n'est pas tant à son contenu qu'on s'intéresse mais à son côté technique, question de savoir notamment si la bande aurait pu être retouchée et combien de fois elle a pu être immobilisée au moment de l'enregistrement. Il s'agit en fait d'une toute petite enquête dans la grande enquête concernant le comportement des deux membres de la police de la CUM.

D'ailleurs, les trois bandes qui ont reçu la déclaration de Gariépy ont été confiées à un expert en la matière et celui-ci devrait être en mesure de remettre son rapport aux trois commissaires, le Dr Aimé Raic et les juges Guy Tremblay et Bruno Cyr, dès la semaine prochaine.

Le sergent-détective Gelderbloom a pour sa part commencé à témoigner hier et sa déposition ne consistait qu'à cerner le mécanisme de l'enregistrement et le lieu où la déclaration a été recueillie.

Entre-temps, l'enquêteur de la CPQ, M. Langelier, se voyait confier par les commissaires le soin de recueillir une transcription des déclarations, faites mercredi au canal 12, par l'un des témoins principaux, John Francis Gariépy, et ce, à la demande du procureur des deux policiers, Me Jacques Richard.

Les travaux doivent se poursuivre cet avant-midi.

13e essai nucléaire US cette année

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont procédé hier à un essai nucléaire souterrain dans le centre du Nevada, a annoncé le département de l'énergie (DOE).

Ce treizième essai de la campagne 1979, a indiqué le porte-parole du DOE, M. Jim Cannon, était d'une puissance inférieure à 20 kilotonnes.

Pensionnat du St-Nom-de-Marie
628, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont, H2V 2C5
SECONDAIRE I À V
(FILLES)
Pensionnat et externat
Examen d'entrée en secondaire I:
le samedi 8 décembre 1979, à 9 heures
RENSEIGNEMENTS
Registrariat: 739-8708
Secrétariat: 731-8751

Benihana
GRILLADES JAPONAISES
Spectaculinaire !
Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!
À peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.
Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ce soir
Au deuxième étage
BILL WONG'S
7965 boul. Décarie
Réservations:
731-8202
Ouvert pour le lunch et le dîner.

Venez rencontrer
Antonine Maillet
Prix Goncourt 1979
•Pélagie La Charrette•
Aux stands Léméac
Nos 718 et 720
Au salon du livre de Montréal
Scéances de signatures
VENDREDI: de 19.00 hres à 21.00 hres
N.B. Une réception aura lieu au cours de laquelle Antonine Maillet adressera la parole au public
SAMEDI: de 16.00 hres à 18.00 hres
de 20.00 hres à 22.00 hres
DIMANCHE: de 13.00 hres à 16.00 hres

Cambodge: un peuple lutte pour sa survie
Deux semaines avant l'invasion vietnamienne, une délégation de communistes canadiens visitait le Kampuchéa.

Ce soir au SALON du LIVRE —KIOSQUE 644
Rencontre avec les auteurs, film, diaporama.
Publication La Forge
80 pages—$2.50
Disponible: à la Librairie Norman Bethune, 1951 boul. Rosemont, Mtl. et dans toute bonne librairie.
Distribution: Editions Drapeau Rouge, CP 40 succ. N, Mtl. H2X 3M2 tél. 273-1224

2
jours avant le tirage du 2 décembre
diffusé au réseau TVA à 22h
Soyez-y salut!
Loto Canada
La loterie nationale

La prospérité entraîne le crime organisé à Edmonton et Calgary

EDMONTON (PC) — La prospérité en Alberta, qui a attiré de nombreux investissements commerciaux, a également eu pour résultat d'attirer le crime organisé.

« Nous n'avons pas de preuve de ce que le crime organisé soit vraiment installé dans la province, déclare l'inspecteur Doug Egan, de la Gendarmerie canadienne à Edmonton. Mais le fait que l'économie de l'Alberta soit tellement prospère est certainement de nature à attirer le crime organisé, et nous sommes très conscients de cela. »

L'inspecteur Egan est un des 13 officiers de police qui, en Alberta, appartiennent au Service secret du Canada, section criminelle. En plus des officiers de la GRC à Edmonton et à Calgary, les membres de ce corps se recrutent parmi les policiers municipaux d'Edmonton, Calgary, Lethbridge et Medicine Hat. L'organisme travaille en étroite collaboration avec les policiers des autres pays, comme par exemple le Federal Bureau of Investigation des Etats-Unis (FBI).

L'inspecteur Egan fait remarquer que par crime organisé on n'entand pas nécessairement la Mafia. « Nous ne connaissons aucun membre de la Mafia, ici. Mais nous avons des crimes qui, en fait, sont organisés par des individus du type Mafia. Et le crime le plus commun est le trafic des drogues. »

Il dit qu'il y a en Alberta approximativement 800 héroïnomanes. Si on assume que chaque capsule d'héroïne coûte $50 et si on assume que chaque toxicomane en prend deux par jour, « cela fait $80,000 par jour de ventes d'héröne ».

Etant donné que la plupart des héroïnomanes n'occupent pas d'emplois réguliers, ils doivent voler pour entretenir leur besoin. Egan dit que le toxicomane doit payer quatre fois la valeur de chaque capsule pour se procurer sa drogue, parce qu'il n'obtient généralement que le quart de la valeur totale quand finalement il obtient l'héroïne.

Il dit que la police croit que presque toute l'héroïne qui pénètre en Alberta provient du Moyen-Orient, et que le trafic en est contrôlé par des groupes en dehors de la Mafia.

Egan dit que chaque kilo d'héroïne donne environ 14,000 capsules. Quand la drogue arrive finalement en Alberta, le kilo original d'héroïne pure, acheté pour environ $4,000 à la source, aura été adultéré pour produire six kilos, d'une pureté d'environ 15% pour 84,000 capsules. En vendant chacune de ces capsules $50, on aurait un profit de $4,2 millions.

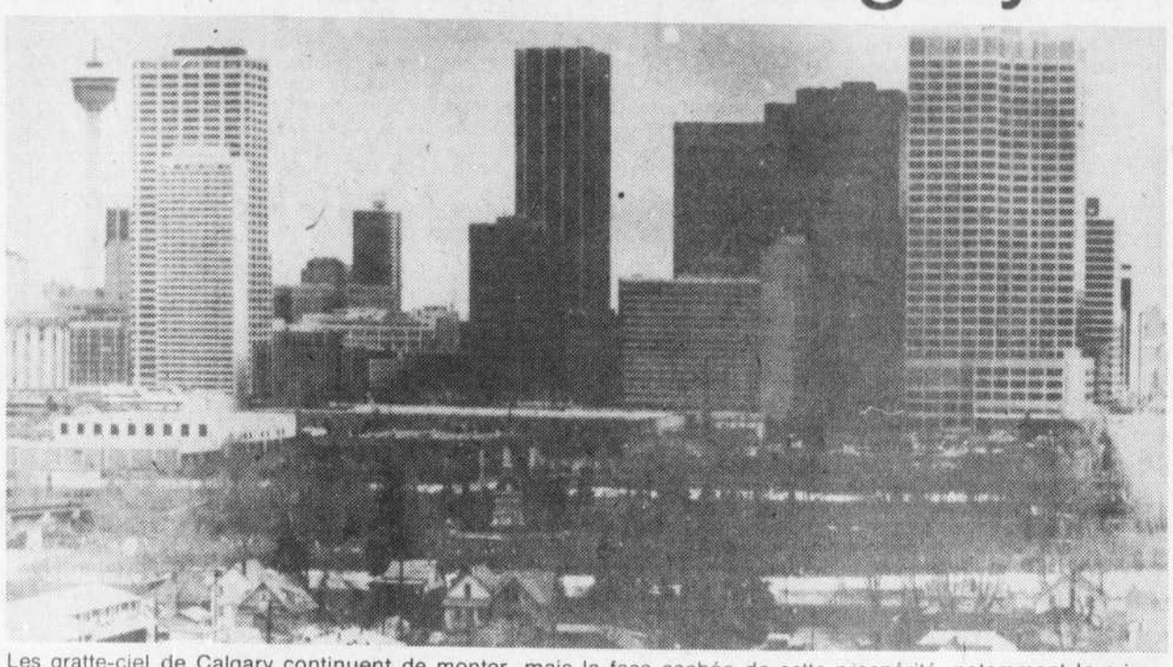

Les gratte-ciel de Calgary continuent de monter, mais la face cachée de cette prospérité, notamment le crime organisé, ne s'y profile pas moins. (Photolaser CP)

Les drogues ne constituent pas le seul intérêt du crime organisé. Egan et d'autres officiers de police croient que les criminels en Alberta sont impliqués dans les paris de course, les jeux de hasard et la prostitution.

L'inspecteur dit qu'un des facteurs qui entravent le succès des policiers dans la capture des criminels, ce sont les frontières juridictionnelles. « Les policiers ont plus de difficulté à s'organiser et à coopérer les uns avec les autres que n'en ont les membres du crime organisé », de dire l'inspecteur Egan.

La Chambre de commerce de l'Alberta, dans le mémoire annuel qu'elle présente au gouvernement provincial, a cité la hausse du taux de criminalité dans la province comme étant le problème no. 1.

En plus du trafic des drogues, les policiers se préoccupent sérieusement de l'apathie du public vis-à-vis les jeux illégaux et la prostitution. Etant donné le nombre considérable de jeux légalisés en Alberta, Egan dit que les gardiens de la loi sont préoccupés par l'existence des usuriers; en effet, le fait que les jeux sont légalisés n'élimine pas les paris illégaux, où les enjeux sont souvent beaucoup plus élevés.

Souvent les joueurs qui ont accumulé des dettes importantes doivent avoir recours aux usuriers pour trouver de l'argent rapidement, étant donné qu'ils ne peuvent pas obtenir de prêts des banques ou autres institutions financières. L'inspecteur dit que l'usure est difficile à dépister parce que les gens qui y ont recours se gardent bien, en général, de la signaler aux autorités.

M. Phil Harker, agent spécial du FBI à Washington, D.C., a déclaré lors d'un symposium tenu récemment à Calgary que les jeux illégaux, en Amérique du Nord, représentent $50 milliards par année, et qu'il est impossible de les faire disparaître à cause de l'apathie du public.

M. Harker estime qu'à Edmonton et à Calgary uniquement, les paris illégaux à chaque match de football se chiffrent par $200,000.

Egan dit que les prêts usuriers sont en train de devenir rapidement l'entreprise la plus lucrative du crime organisé dans toute l'Amérique du Nord.

Le sergent John Fitzpatrick, de la police d'Edmonton, ainsi que le chef adjoint de la police de Calgary, Ed Madsen et le sergent Gordon Shaw, de la police criminelle de Calgary, corroborent les déclarations de l'inspecteur Egan.

Le sergent Shaw dit qu'il est difficile de juger si l'activité des criminels organisés a augmenté à Calgary en raison de la croissance constante de la population. Madsen et Shaw disent que la prostitution semble être l'activité criminelle la plus courante dans cette ville.

Madsen déclare que nombre de prostitués qui font les rues de Calgary viennent des Etats-Unis, ou encore sont des Jamaïcaines qui arrivent généralement au Canada par voie de Toronto. La police surveille également les agences où on loue le service d'« escortes ».

Le sergent Shaw, cependant, dit que les problèmes créés par les jeux illégaux ne sont pas pires que ceux qu'on rencontre dans les autres grandes villes.

Quant à Madsen, il dit que le public devrait être tenu davantage au courant de l'existence du crime organisé, afin d'être en mesure d'aider les gardiens de la loi dans leur lutte.

Dans des villes comme New York, Chicago et Montréal, les règlements de compte dans les rues ont rendu évidente la présence du crime organisé, mais qu'en Alberta, la situation n'a pas atteint ce niveau-là.

Les pêcheurs du Québec contestent le retour des gros chalutiers

OTTAWA (PC) — La décision du gouvernement fédéral d'autoriser les chalutiers de 100 pieds et plus à retourner pêcher dans le golfe Saint-Laurent menace non seulement les stocks de morue, mais compromet également les investissements consentis depuis quelques années par les pêcheurs côtiers pour rationaliser leur industrie.

C'est le message qu'ont livré, hier, devant le comité parlementaire sur les pêches et les forêts, les porte-parole de l'Association des pêcheurs de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, de l'Association des pêcheurs propriétaires des Iles-de-la-Madeleine ainsi que des Pêcheurs unis du Québec qui représentent plus de 2,000 pêcheurs côtiers du Québec.

Ces trois regroupements s'opposent à la décision prise en août par le gouvernement fédéral d'autoriser les grands chalutiers à pêcher la morue dans le golfe Saint-Laurent et de leur allouer un quota de prises de 6,000 tonnes métriques. « Nous voyons tous les espoirs possibles dans un regain de la pêche s'effondrer avec la nouvelle politique », a déclaré M. Léo Cauvier, de l'Association des pêcheurs de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Les membres de l'association que représente M. Cauvier, tout comme ceux des deux autres organisations de pêcheurs québécois, pensent que la décision fédérale sur le retour aura pour seul résultat « d'annuler tous les efforts humains et financiers consentis ces dernières années » pour remettre en marche l'industrie de la pêche côtière qui a connu un ralentissement sérieux entre 1970 et 1976.

D'ailleurs, les pêcheurs du Québec ne font pas cavalier seul dans leur opposition à la décision du ministre des Pêches et des Océans, M. James McGrath, puisque les associations des pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard effectuaient des représentations identiques il y a quelques semaines. De plus, le comité consultatif sur le poisson de fond de l'Atlantique indiquait, en octobre, qu'il ne recommandait pas le retour des chalutiers dans le golfe Saint-Laurent puisqu'une telle mesure met en péril la rentabilité des programmes fédéraux, les investissements des entreprises de transformation ainsi que des pêcheurs ayant leur port d'attache dans le golfe.

Les représentants des pêcheurs ont expliqué aux membres du comité parlementaire que leurs membres se souvenaient encore « de la période difficile lorsque les grands chalutiers puisaient à même les réserves du golfe Saint-Laurent et lorsque les pêcheurs côtiers ne récoltaient que peu de morue, et très souvent, trop petit pour être commercialisé ». Ils ont précisé que les chalutiers capturaient presque exclusivement des petites morues, les empêchant de parvenir à maturité et de se reproduire. Ils ont ajouté qu'en plus, les grands chalutiers détruisaient les équipements des pêcheurs côtiers lorsqu'ils s'approchaient des rives.

L'ensemble de ces facteurs, a souligné l'ancien ministre des Pêches et des Océans sous le gouvernement libéral, M. Roméo LeBlanc, l'avait amené à interdir l'accès du golfe aux chalutiers. Cette décision avait provoqué une amélioration presque immédiate des prises de morue qui sont passées, pour les Pêcheurs unis du Québec, de 10.4 millions de tonnes en 1976 à 23.4 millions de tonnes en 1978.

Conséquemment à cette augmentation de la qualité de la pêche, les pêcheurs ont investi des fortes sommes dans de nouveaux bateaux, de l'équipement et leurs associations se sont lancées dans la transformation. Craignant que le retour des chalutiers, que le député créditiste Eudore Allard a décrit comme « des méchants loups », vienne réduire à néant leurs projets d'avenir, les associations de pêcheurs ont résolu d'exercer des pressions auprès des autorités fédérales afin qu'elles reviennent sur leur décision.

Avec les factures de novembre

Hydro-Colombie soutient l'unité du pays

par Daniel Raunet

VICTORIA — Les sociétés de la Couronne fédérale ont peut-être reçu le mot d'ordre de s'abstenir de verser des fonds aux partisans de l'unité canadienne, mais la consigne n'a pas franchi les montagnes Rocheuses.

Les clients de l'Hydro-Colombie (BC Hydro) reçoivent en effet ces jours-ci, en même temps que leur facture de novembre, une pétition leur demandant d'« inviter les gens du Québec à demeurer dans la confédération et à continuer à construire ensemble ce magnifique pays ». Ce texte, qui émane de l'organisation « Pétition d'un groupe de canadiens à un autre pour l'unité du Canada », aurait déjà recueilli plus d'un demi-million de signatures. C'est du moins ce que nous a affirmé le vice-président du mouvement, M. Keith Cowan, fonctionnaire retraité résidant à Victoria.

Le président de l'Hydro-Colombie, M. Robert Bonner, a déclaré qu'il n'était pas au courant de la politique adoptée per les entreprises publiques fdérales dans ce domaine. La société de la Couronne provinciale a décidé d'inclure la pétition dans ses enveloppes sans intervention du gouvernement de Victoria: « Je n'ai consulté que moi-même », nous a précisé M. Bonner, ancien Procureur général du gouvernement de M. W.A.C. Bennett.

Le premier ministre Bill Bennett a indiqué de son côté qu'il approuvait l'initiative de la compagnie d'électricité en signalant le fait dans une « lettre hebdomadaire » aux petits journaux de la province au début du mois.

Selon M. John Sexton, porte-parole de l'Hydro-Colombie, l'impression des pétitions aurait coûté $8,500 à la société de la Couronne. Les clients de l'Hydro, au nombre d'un million, sont invités à inclure les formulaires, signés par les membres de leurs familles, dans l'enveloppe prévue pour le règlement de leur facture de novembre.

Le comité organisateur de la campagne a pour origine un groupe de membres du Rotary Club de l'Ile-du-Prince-Edouard et c'est à Charlottetown, berceau de la confédération canadienne, que le mouvement a été officiellement lancé il y a quelques mois.

La maudite galette

Dossier établi par Pierre Latour

..Textes de présentation et témoignages..Bio-filmographie..Découpage technique et dialogues in-extenso..Photogrammes (tirés du film même) ..Choix de critiques et bibliographie.. Photos de tournage

Éditions le cinématographe & VLB Éditeur

La maudite galette

dossier du film de **Denys Arcand**
établi par **Pierre Latour**

- Découpage intégral du film
- Interviews
- Analyses
- Bio-filmographie
- Photogrammes
- Photos de tournage

■

Collection Le Cinématographe
(dirigée par Gilles Marsolais)

Autres titres parus:

LES ORDRES — $4.50
RÉJEANNE PADOVANI — $4.50
LES DERNIÈRES FIANÇAILLES — $4.50
LE TEMPS D'UNE CHASSE — $5.50
BAR SALON — $4.50
LA MAUDITE GALETTE — $5.95

Bon de commande:

Éditions le Cinématographe/VLB Éditeur
5840 est Gouin
Montréal-Nord
H1G 1B6

Veuillez me faire parvenir les livres suivants:

.....

.....

.....

Ci-joint mon mandat ☐ Mon chèque ☐
Au montant de:

NOM: .....

ADRESSE: .....

VILLE: ..... CODE POSTAL .....

A. Gold & Sons

VOUS ÉPARGNEZ $128 À L'ACHAT D'UN LUXUEUX MANTEAU À COL DE FOURRURE, CONFECTIONNÉ EN CUIR, PEAU DE PORC, TWEED OU CACHEMIRE DE LAINE

SUPERBES MANTEAUX AUX SUPERBES COLORIS D'UN RAFFINEMENT INCONTESTÉ

Nous vous présentons les manteaux en cuir cabretta noir, brun tabac, vin antique et muscade. Les manteaux en peau de porc suédée sont disponibles en teck, noir, brun sellier et beige nutria. Nos tweeds sont dans les tons de gris et de brun alors que nos manteaux en cachemire et laine sont offerts dans les coloris resplendissants de bleu marine, chamois, taupe et gris charbon. Chacun de ces magnifiques manteaux est d'une coupe impeccable et confectionné selon les exigences qui ont fait l'excellente renommée de nos vêtements. Et souvenez-vous **«nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection».** ©

RICHES COLS DE:
- CHAT SAUVAGE NATUREL
- CASTOR NATUREL
- CHAT SAUVAGE ARGENTÉ
- CASTOR RASÉ

ORD. $525
$397
ÉPARGNEZ $128

A. Gold & Sons

- 388 o., STE-CATHERINE
- LE CARREFOUR LAVAL
- LES GALERIES D'ANJOU
- 960 o., STE-CATHERINE
- FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE
- LES PROMENADES ST-BRUNO

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME
Montréal, vendredi 30 novembre 1979

La Paz, Mexique

Une ville sur la plage

par Monique Nuytemans

Pique-nique sur la plage à La Paz

Le centre-ville de la capitale

LA Paz (à ne pas confondre avec la capitale de la Bolivie) est la capitale de la Baja California Sur, (ou Basse-Californie du Sud en français) et se situe au bord de la mer de Cortez.

Son nom veut dire « la paix », elle compte 50,000 habitants, se donne une allure presque victorienne et mérite bien une visite de deux jours.

Ceci en se rappelant toutefois que la Baja a été jusqu'ici une péninsule oubliée et qu'il faut encore y faire quelques concessions au point de vue du service et de la compétence du personnel hôtelier. Un personnel plein de bonne volonté mais... d'une lenteur! Et avec une compréhension presque nulle de l'anglais.

Ce qui fait que si vous êtes au Gran Baja Hotel, qui donne l'impression extérieure d'un grand hôtel avec une constellation d'étoiles... et que la toilette de la salle de bain se met à déborder de façon alarmante, personne ne comprend quand vous essayez d'expliquer la chose au téléphone.

Entre-temps l'eau continue de monter. Vous êtes au 9e étage. Vous courez vers l'ascenseur (en espérant qu'il n'est pas bloqué entre le 8e et le 9e) afin d'aller expliquer à la réception que votre toilette marche avec trop d'enthousiasme. Personne ne comprend!

Vous en êtes donc réduit à expliquer par gestes ce qui ne va pas. Et avez-vous jamais essayé de mimer devant 10 personnes le phénomène d'une toilette bouchée? C'est du sport.

Résultat: toute la réception et les clients s'esclaffent, mais ne comprennent toujours pas. Ils vous ont pris pour un original.

Ce n'est que deux heures plus tard, lorsque le voisin d'en bas, qui, lui, parle espagnol, vient se plaindre que de l'eau lui tombe sur la figure quand il se rase, qu'on vient réparer chez vous le dégât quand l'eau a déjà atteint le pied du lit...

Mais l'hôtel est superbe! Des fleurs à tous les balcons, un climatiseur silencieux (ce qui est rare dans la Baja), une piscine grand chic, une plage, deux courts de tennis, des chevaux de location. Bref, aussi longtemps que la toilette ne déborde pas, tout va bien.

Au « Restaurante » du Gran Baja on mange bien: un honnête cocktail de crevettes, un châteaubriand tendre et bien présenté. Même un fort bon beaujolais jeune pour faire oublier le débordement antérieur.

Après le dîner, la seule distraction — à moins d'aller en ville — consiste à faire un tour à la « Perla Negra », qui se baptise de discothèque, mais qui est, en fait, plutôt un cabaret où l'on présentait, le mois dernier, un trio de guitaristes chiliens.

Pour 30 pesos ($1.50) un taxi vous mènera en ville où un bon vent du large rend la chaleur supportable.

Une digue, appelée « malecon » sépare la plage de la rue principale. Des cocotiers s'y agitent dans la brise et des bancs invitent à la détente.

La plage est encombrée de parasols pointus coiffés de feuilles de palmes. Comme c'est dimanche, beaucoup de gens y pique-niquent.

Près de leurs barques, des pêcheurs découpent des poissons. De belles prises, toutes d'un demi-mètre de long, des bonitos et des dorades.

Des enfants jouent à la balançoire et à la bascule sur le sable. De beaux enfants mexicains au teint brun, aux yeux noirs, au sourire facile.

La digue est pavée de pierres affectant des dessins qui rappelent ceux de la digue de Rio et des boulevards de Lisbonne.

Le bâtiment le plus caracté-

Suite à la page 14

Le Canada craint la «pollution» par le tourisme!

GUY DESHAIES

A Paris, le mois dernier, le gouvernement canadien a remis un rapport à l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) relativement à la « pollution par le tourisme ».

Aux termes de ce rapport remis au cours d'une réunion des représentants de 24 pays membres de l'OCDE le Canada se dit inquiet de l'expansion touristique au Canada.

En gros, le Canada énumère les « problèmes » suivants: le surdéveloppement d'un certain nombre de parcs nationaux et provinciaux et les dommages à la faune et à la flore qu'il provoque; la pollution de l'eau dans les endroits de villégiature; la surpopulation causée par les touristes à l'Ile-du-Prince-Edouard, à Niagara-on-the-Lake et à Niagara Falls où les résidants se sont plaints d'atteintes à leur vie privée et aux services locaux; un nombre trop élevé de pêcheurs dans les lacs du Nord qui oblige le gouvernement à imposer des quotas pour préserver les réserves de poissons; les embouteillages sur les routes notamment durant les fins de semaine.

Selon le rapport fédéral, « la politique canadienne en ce sens n'a eu qu'un succès mitigé à cause d'un manque de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux ». Enfin le gouvernement canadien affirme que l'expansion du tourisme au Canada a atteint des proportions inquiétantes.

Ici, au Canada, le son de cloche est toutefois différent. Le gouvernement ne cesse de se réjouir de la diminution de son déficit touristique. Il nous inonde de communiqués sur l'efficacité de ses campagnes de promotion touristique sur le Canada; il ne se contient pas de joie de la bonne collaboration entre lui et les provinces et ses budgets de publicité touristique tant au Canada qu'à l'étranger ne cessent de s'accroître malgré l'austérité du moment aux fins d'attirer les touristes chez nous. Et le mot d'ordre est lancé chaque printemps: « Visit Canada first », cousin germain de « J'prends l'tour du Québec ».

Alors quoi! Il faudrait savoir. Et ne pas nous prendre pour des fous sous prétexte qu'on s'en va à Paris étaler sa petite conscience sociale antipollution devant les membres de l'OCDE.

L'Organisation mondiale du tourisme a déjà fait une large part aux problèmes multiples que peuvent causer les touristes notamment dans les pays aux faibles ressources ou encore dans des régions précises. Devant ces problèmes d'environnement certains pays à vocation touristique doivent certainement élaborer des politiques strictes pour se prémunir contre la « pollution touristique ». On pense ici à des petites îles de soleil où la main-d'oeuvre est devenue saisonnière à cause des infrastructures touristiques au détriment de l'agriculture par exemple et où les systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts sont presque totalement consacrés aux hôtels même s'ils sont payés en partie par les populations locales. On pense aussi à des pays où l'industrie touristique est entre les mains de capitaux étrangers presque exclusivement.

Mais que le Canada, qui voit ses citoyens s'envoler vers le Sud de même que ses oiseaux migrateurs et qui a toutes les misères du monde à attirer quelques touristes durant l'été, se lance dans la grosse inquiétude relativement à l'envahissement par le tourisme, il y a pratiquement de quoi rire. Il ne faut pas aller ainsi voler impunément la vedette aux pays qui subissent vraiment l'assaut touristique. C'est comme si la Laponie septentrionale venait se plaindre des baigneuses en monokini ou encore que le Népal venait larmoyer sur ses embouteillages. Et puis il faudrait entendre les gens de l'Ile-du-Prince-Edouard. Sont-ils d'accord avec les instances fédérales qui en font des « pollués par le tourisme »?

Et pourquoi les communiqués de l'Office canadien du tourisme pour que nous nous précipitions tous en foule à l'Ile-du-Prince-Edouard et même aux chutes du Niagara?

Il y a eu en 1978 au Canada 300 millions de voyages touristiques pour des périodes d'une nuit ou plus selon les statistiques. Or, le Canada, à Paris, s'est dit fort inquiet des prévisions qui annoncent que ce chiffre aura plus que doublé au cours des huit prochaines années. Moi, en tout cas, je suis immédiatement partant pour calmer toutes ces inquiétudes. Si vous ne voulez pas m'avoir au nord du 52e parallèle ce n'est pas moi qui va vous polluer mes bons amis. A vous les maringouins, les motels de routiers, les engelures, les hot-dog à $2, les cimetières d'autos, la diphtérie à Saint-Gabriel-de-Brandon et les beaux terrains de camping avec fleurs artificielles dans de vieux pneus et élection de Miss Camping les vendredis soirs en bordure d'autoroute. On voulait bien faire un effort; se dire qu'après tout pourquoi pas rester chez soi pour les vacances surtout avec un dollar en berne; on était prêt au sacrifice, on avait commencer à plaider auprès des épouses et des enfants; on faisait valoir les pénuries d'essence même si on savait que ce n'était pas vrai; on évoquait les dents de la mer, le Klu Klux Klan, l'ouragan Frédéric, etc.

Mais puisque c'est comme ça, salut! On ira en Floride en paix avec notre conscience. Et l'été prochain ce sera le Maine, le New Jersey ou la Caroline qui ne demandent pas mieux que d'accueillir à bras ouverts les pollueurs que nous sommes. Les lacs du Nord? A trois heures d'avion de Montréal et seulement lorsqu'ils sont dégelés, c'est-à-dire quelques jours? Gardez-les et tous les poissons qu'ils peuvent contenir. Ça coûte moins cher d'aller pêcher en Finlande. Les chutes du Niagara pleines de fissures menaçantes? On vous les laisse. On ira voir la tour de Pise, San Francisco ou Disney World. Les plages du Prince Edward Island où il faut être parqués en liste d'attente avant d'en voir la couleur en risquant des déluges d'une semaine? Merci, ce sera pour la

Suite à la page 14

En Californie, on y va ensemble?
Los Angeles
San Francisco
$308 en semaine
$359 en week-end
Vols à tarif Noliprix, aller-retour de Dorval. Vers Los Angeles: vol sans escale les samedis et dimanches, et vol via Toronto les autres jours. Vers San Francisco: vol quotidien via Toronto. Taxe de transport aérien en sus; réservations au moins 30 jours à l'avance. Le nombre de sièges est limité.
Et passez 1 semaine en Californie pour $499 U.S., tout inclus, de l'hôtel jusqu'au timbre-poste
par pers., 2 pers. par ch.
ITOAC1FRCWC
Pour connaître toutes les conditions des tarifs et la foule de circuits de vacances qui peuvent s'y jumeler, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec
MEMBRE
AIR CANADA

Guadeloupe/ Martinique
Les Antilles françaises, une invitation de Tours Mont-Royal et d'Air Canada
1 semaine à l'hôtel Ecotel (Guadeloupe) pour $489.*
Un beau petit coin de pays, accueillant et souriant, vous attend à Gosier. L'hôtel Ecotel est situé à quelques pas de la plage, des grands hôtels et de leurs activités et divertissements; piscine, restaurants, bars et jardin sur place.
1 semaine à l'hôtel Madinina (Martinique) pour $479.*
Situé au coeur de la marina de la Pointe-du-Bout, l'hôtel Madinina jouit d'une situation privilégiée et d'une vue spectaculaire. À 2 pas des centres de divertissements; accès gratuit à la piscine et à la plage privée d'un hôtel voisin.
* Ces prix, par personne à raison de 2 par chambre, comprennent:
• le transport aérien par Air Canada, aller-retour de Mirabel, départ et retour les dimanches;
• le logement à l'hôtel dans des chambres climatisées avec salle de bain privée;
• le petit déjeuner à l'américaine;
• les déplacements entre l'aéroport et l'hôtel.
Prix spéciaux pour enfants; possibilité de séjour de 7, 14 ou 21 nuits; réservations à l'avance; taxe de transport et frais de service en sus.
Pour l'Ecotel, prix valide jusqu'au 9 décembre.
Pour Madinina, prix valide jusqu'au 16 décembre.
Prix spécial: 1 semaine à l'Ecotel et 1 semaine au Madinina à compter de $629.
Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de voyage.
Détenteur d'un permis du Québec
TOURS MONT-ROYAL
AIR CANADA

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
CENTRE
St-Denis 4454 /Métro Mt-Royal 845-8225
Ste-Catherine 1010/Métro Peel 861-7272
EST
Beaubien 911/Plaza St-Hubert 273-7755
Sherbrooke/Métro Langelier 254-9969
SUD
Ville LaSalle/Place Newman 364-6780
Brossard/Place Portobello 672-5353
Longueuil/Centre Véronneau 679-3777
Beloeil/Mail Montenach 467-1171
NORD
Centre Normandie/Salaberry 331-9971
Laval/Centre Laval 687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais 627-5151
Lachute/Galeries Lachute 562-3788

Agence de Voyages DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
altitude
2085 de Salaberry, Montréal, Qué. H3M 1K6 (514) 332-1970
1233 de la Montagne, Montréal, Qué. H3G 1Z2 (514) 866-4666

TOURISME

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Les contes de la rive
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Soins à domicile" avec Pearl Berg, Croix-Rouge. "Soins dentaires" avec le Dr Gérald Albert, pédodontiste.
11.00 En pays de connaissance:
"L'Italie".
11.30 Docteur Doolittle
Dessins animés.
12.00 L'amour quotidien
12.30 Les coqueluches
Inv.: Jenny Rock, Steve Fiset et David Clay
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Les Ateliers:
De Montréal. "Salon des métiers d'art de Montréal" (1978).
15.30 Les animaux chez eux:
"Le royaume du castor".
16.00 Bobino
16.30 Alexandre et le roi
17.00 Maîtres et valets
Drame de Jean Marsh, réalisé par John Hawkesworth.
18.00 Ce soir
19.00 A cause de mon oncle
Téléroman de Jacques Gagnon.
19.30 Génies en herbe
Jeu questionnaire
20.00 Frédéric:
Téléroman de Michel Faure et Claude Fournier.
20.30 Hors série:
"Martin Luther King". Réal.: Abby Mann, avec Paul Winfield et Ossie Davis.
21.30 Consommateurs plus:
"Le coût du déneigement". "L'achat des petits outils". "Les délégations du Québec à l'étranger". "Si Noël n'existait pas". Les implications économiques de cette fête annuelle.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma:
"Woody et les robots" (Américain 1973) Comédie de science-fiction réalisée et interprétée par Woody Allen, avec Diane Keaton et John Beck.
24.55 Ciné-nuit:
"Les grenouilles" (Américain 1972) Drame d'horreur réalisé par Georges McCowan, avec Ray Milland, Sam Elliott et Joan Van Ari.
2.30 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie.
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne:
"De belles choses", "La famille et ses droits".
11.15 Entre deux nuages
11.30 Les P'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Sartana, pistolet pour cent croix" (Italien 1972). Western réalisé par Lucky Moore, avec Tony Kendall, Marina Melligan, Dick Palmer et Monica Miguel.
14.30 Janette veut savoir:
"Comment sont les femmes au volant".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Patrouille du cosmos
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Féminin pluriel
20.00 A ne pas manquer:
"Showtime Dominique showtime" (2ème partie) avec Dominique Michel.
21.00 La parole est à vous:
"Est-ce que l'assurance-chômage encourage le chômeur?" Invité en studio: M. Yvon Charlebois, directeur exécutif des programmes de prestation à la Commission d'emploi et d'immigration du Canada. Invité sur film: M. Ghislain Dufour, Conseil du patronat.
22.00 Tout un monde
22.20 La corne d'abondance
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Les Rolling Stones "Aux abattoirs" Spectacle des Rolling Stones présenté à Paris en 1976.
1.00 Film-O-Dix:
"La chair de l'orchidée" (Franco-Italo-Allemand 1974). Drame policier réalisé par Patrice Chéreau, avec Charlotte Rampling, Bruno Cremer, Edwidge Feuillère et Simone Signoret.
2.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.30 Parlez-moi:
Emission du ministère de l'Education pour l'enseignement du français aux anglophones.
11.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-Partout
14.30 Le marché aux images:
Films documentaires
15.30 Chacun son tour:
"Un jardin au nord du sud". L'autosuffisance de certains produits maraîchers devient possible grâce à de nouvelles techniques de production en serre.
16.00 Babillart:
Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise
16.30 Le mystère de l'homme
17.30 Manger comme du monde
Emission sur la façon de bien s'alimenter.
18.00 L'enfance de l'art:
"Denise", jeune suissesse qui s'adonne au patinage artistique.
18.30 Les années épiques du cinéma:
Série faisant l'historique du 7e art.
"Les gangsters"
19.00 La vie parlementaire:
Compte-rendu des activités parlementaires.
20.00 Contre-jour
20.30 Charlie Brown
21.00 Les livres et nous:
Un rendez-vous avec le monde de l'écriture québécoise.
21.30 Les Ballets:
Sur des chorégraphies de George Balanchine, la troupe du New York City Ballet interprète les ballets "Tzigane" de Maurice Ravel, "L'Andante" tiré du "Divertimento no 15" de Mozart et "Les quatre tempéraments" de Hindemith.
22.30 La question et débats

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Les 10-15"
10.15 Feuilleton:
"Une Suédoise à Paris"
10.30 Société d'aujourd'hui
"Le regard de nos voyants"
11.30 Midi première
(Variété)
12.00 A la découverte de...
13.00 Au théâtre ce soir:
"L'amant de coeur"
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales:
L'Est de la France.
17.00 Pour les jeunes:
"Les 10-15"
17.45 Feuilleton:
"Une Suédoise à Paris"
18.00 Société d'aujourd'hui
19.00 Midi première
(Variété). Inv.: Joe Dassin, Eugénie Carzou et Citizen Gang.
19.30 A la découverte de...
"Festival de Nancy". Reportage du Festival de Nancy 1977, avec des interviews des troupes participantes et une déclaration de Jack Lang. Extraits des pièces présentées au Festival.
21.00 Au théâtre ce soir:
"Inspecteur Grey"
23.00 Des chiffres et des lettres
23.20 Passez donc me voir
23.40 Actualités régionales:
L'Est de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From now on
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Country joy
13.00 Today from the Pacific
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McClean Show
16.00 Beyond reason
16.30 All in the family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Flappers
20.00 Archie Bunker's Place
20.30 Front page challenge
21.00 The Tommy Hunter Show
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City tonight
23.45 Return of the Saint
24.45 Dance fever
1.15 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Jacksons
19.30 Grand Old Country
20.00 Fantasy Island
21.00 TheDukes of Hazzard
22.00 Eischied
22.58 Loto Quebec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Twelve Midnight Movie:
"Scarecrow" (Drame 1973) avec Gene Hackman, Al Pacino et Doroty Tristan.
2.30 "The walking stick" (Drame 1970) avec Samatha Eggar, David Hemmings et Emlyn Williams.
4.30 Sign off

CINÉMA

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "And justice for all" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount. (937-2747) — "Something short of paradise" 19 h 05, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Bad Penny" 12 h 00, 14 h 30, 17 h 40, 20 h 30. "Joy letting go" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 45, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "L'étranger, le huitième passager" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 30. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 15 h 25, 19 h 30.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Caresses à domicile" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50. "Etreintes déchaînées" 13 h 35, 16 h 30, 19 h 25, 22 h 20.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Skatetown U.S.A." 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "Killer fish" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "C'est dingue, mais on y va" 21 h 10 "Le retour" 19 h 25.
BROSSARD II, "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 40 "Sang dans la rue" 20 h 00.
BROSSARD III, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 25 "L'étranger, le huitième passager" 21 h 25.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Le retour" 18 h 10, 21 h 35 "Le temps des vacances" 19 h 50.
CHAMPLAIN II, "La clef dans la porte" 19 h 20, 21 h 20.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Les bronzés" 12 h 30, 15 h 55, 19 h 25. "S.O.S. danger uranium" 14 h 10, 17 h 35, 21 h 05.
CHATEAU II, "Couple du bois de Boulogne" 12 h 50, 16 h 10, 19 h 35 "Faut trouver le joint" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
CINEMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) "Le retour" 19 h 20 "Qui a tué le chat?" 21 h 10.
CINEMA MASCOUCHE II, "Amants ardents" 19 h 30 "Camp érotique" 20 h 50.
CINEMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Superman" 12 h 30, 16 h 50, 21 h 10. "La fureur du danger" 15 h 00, 19 h 20.
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Vers un destin insolite" 19 h 15 "Portier de nuit" 21 h 15.
CINEMATHEQUE QUEBEBOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Nosferatu" (de Friedrich W. Murnau, Allemagne 1921-22) 19 h 30 "India Song" (de Marguerite Duras, France 1974) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 ouest, Gouin (334-8560) — "Adolescente en fuite" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "When a stranger calls" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Rêves de singe" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Corps brûlants" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50. "Plaisirs fous" 13 h 35, 16 h 30, 19 h 25, 22 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'arrache-coeur" 13 h 15, 15 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Stowaway" (de William Seiter, 1936) 19 h 00 "Paper Moon" (de P. Bogdanovich, 1973) 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Killer fish" 19 h 20, 21 h 20.
COTE-DES-NEIGES II, "Skatetown U.S.A." 19 h 15, 21 h 15.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Clair de femme" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Mourir à tue-tête" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Les soeurs Brontë" 19 h 20, 21 h 10.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) "Fish that saged Pittsburgh" 18 h 55, 21 h 10.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Something short of paradise" 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "And justice for all" 18 h 55, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, "Arabian adventures" 19 h 25, 21 h 20.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Jésus de Nazareth" 19 h 15.
ELYSEE II, "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 10 "Les bronzés" 19 h 55.
GREENFIELD II, "Amour chez les poids lourds" 18 h 25 "Voyage érotique de deux suédoises" 20 h 05.
GREENFIELD III, "Une poignée de salopards" 19 h 15 "C'est ça l'amour" 21 h 05.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The other side of Julie" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00. "Heat wave" 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h 00, 22 h 15.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15 "L'étranger, le huitième passager" 21 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "What's up nurse" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA CITE II, "Clockwork orange" 18 h 20, 20 h 40.
LA CITE III, "Malizia" 19 h 10, 21 h 10.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 05 "Les bronzés" 19 h 55.
LAVAL II, "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL III, "L'amour chez les poids lourds" 18 h 00 "Perversités suédoises" 19 h 40.
LAVAL IV, "C'est ça l'amour" 18 h 00 "Une poignée de salopards" 19 h 45.
LAVAL V, "New generation" 18 h 05, "Couple en fuite" 19 h 50.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "L'ordre et la sécurité du monde" 19 h 30 "Le retour" 21 h 25.
LAVAL-ODEON II, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15 "L'étranger, le huitième passager" 21 h 10.
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "La nuit américaine" (de François Truffaut) 18 h 00.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Fiddler on the roof" 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
LOEW'S II, "Fish that saved Pittsburgh" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, "Life of Brian" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S V, "Abba" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Sang dans la rue" 19 h 55 "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 40.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Foul play" 19 h 00 "Escape from Alcatraz" 21 h 10.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Bluff" 19 h 00 "L'étranger: le huitième passager" 20 h 45.
MONTENACH II, "L'amour en fuite" 19 h 15, "Mourir à tue-tête" 21 h 00.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Voyage au bout de l'enfer" (de Michael Crimino, USA 1978) 19 h 00, 22 h 15.
OUIMETOSCOPE II, "Furie" (de Brian De Palma, USA 1978) 19 h 15, 21 h 30.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "The children of Sanchez" 19 h 00 Spectacle sur scène: Oregon. 22 h 00.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "The last house on the left" 13 h 00, 16 h 25, 19 h 45 "With carnal intent" 14 h 40, 18 h 00, 21 h 25.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Quelle chaleur" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 10, "Nuits suédoises" 13 h 10, 16 h 35, 19 h 55 "Soupir d'extase" 14 h 20, 17 h 40, 21 h 05.
PAPINEAU II, "Rêves de passion" 12 h 05, 16 h 10, 20 h 15, "La rabatteuse" 13 h 40, 17 h 45, 21 h 50 "Parties fines" 14 h 55, 19 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (353-3110) — "Qui a tué le chat?" 19 h 20 "Le retour" 21 h 40.
PARADIS II, "Fantasme" 18 h 30, 21 h 50 "Flic ou voyou" 20 h 00.
PARADIS III, "Camp érotique" 18 h 30, 21 h 40. "Les plaisirs solitaires" 20 h 05.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Le vieux pays où Rimbaud est mort" (de Jean-Pierre Lefebvre, Québec 1977) 19 h 30 "L'amour blessé" (de Jean-Pierre Lefebvre, Québec 1975) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "L'enjeu" 13 h 00, 17 h 05, 21 h 10 "Le gang" 15 h 10, 19 h 20.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Perversités suédoises" 12 h 55, 16 h 15, 19 h 40 "L'amour chez les poids lourds" 14 h 35, 17 h 55, 21 h 15.
PARISIEN IV, "Le champion" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Arabian adventures" 19 h 00, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Luna" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 55, 20 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Get out your Handkerchief" 13 h 20, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Coming of angels" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Eruption" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Une poignée de salopards" 12 h 25, 16 h 05, 19 h 40, "C'est ça l'amour" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30.
RIVOLI II, "L'enjeu" 13 h 00, 17 h 05, 21 h 15 "Le gang" 15 h 15, 19 h 20.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Rock'n roll" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40 "Dernier amant romantique" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La balade démente" 12 h 10, 15 h 20, 18 h 30, 21 h 40. "L'homme qui défia l'organisation" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
SAINT-DENIS III, "L'empire de la passion" 13 h 00, 14 h 55, 16 h 50, 18 h 45, 20 h 40.
SEVILLE, 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — "Hot stuff" 19 h 30, "Breaking away" 21 h 30 "Barbara broadcast" 24 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof" 18 h 15, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Kuni Lemel in Tel-Aviv" 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Le retour" 19 h 40 "Opération fin du monde" 18 h 05, 21 h 30.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "S.O.S. danger uranium" 18 h 15 "Les bronzés" 20 h 05.
VERSAILLES II, "C'est ça l'amour" 18 h 00, "Une poignée de salopards" 19 h 40.
VERSAILLES III, "Le champion" 19 h 00, 21 h 15.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Bruce Lee, sa vie, sa légende" 19 h 40 "Le géant du Kung Fu" 21 h 30.
VIDEOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) Thème: les femmes: "Pis pas rien que du côté des garderies" 20 h 00 "Les femmes dans le textile" 21 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 30, "Sang dans la rue" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Wife mistress" 13 h 30, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

CINÉS-PARCS

CHATEAUGUAY, Chateauguay (691-1320) — "Le retour", "Le pouvoir des plantes".
CINE-PARC ODEON, Trans-Canadienne sortie 98 (523-9751) "Le retour", "Opération fin du monde".
CINE-PARC ODEON II, "L'étranger, le huitième passager", "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit".

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Emigrés" de Slawomir Mrozek avec Jean Gascon et Guy L'Ecuyer. Mise en scène: Jean Salvy. Lun. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 30, 21 h 30.
CAFE MOLIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Goglu" de Jean Barbeau et "Le temps d'une pêche" de André Simard avec Réjean Wagner et Marc Proulx. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à dim.: 20 h 30.
CAFE NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Bonne nuit monsieur Gingras" écrit et interprété par Pierre Lebeau. Mise en scène: Jacques Rossi. Mer. à ven.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Relâche lun. mar.
CAFE NOOSPHERE, 816 est, Ontario (524-4911) — René Letarte, 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Spokesong" de Stewart Parker avec Michael Rudder, Barbara Duncan, Desmond Ellis, Jacqueline McLeod, Richard Peregrine, Robert Seale. Mise en scène: Don Bouzek. Mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00, mer.: 13 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — La troupe Les Gens d'en Bas présente "On est parti pour rester". 20 h 30.
EGLISE ST-EDOUARD, (angle St-Denis et Beaubien) (Rens.: 766-6771) — Spectacle sons et lumières. 20 h 30. Au programme, des enregistrements stéréophoniques de divers compositeurs allant de Bach à Wagner. Mise en scène des éclairages: Tom Scott.
LE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "On est déjà demain" d'Anna Charest. 20 h 00 et 23 h 00.
LE BISTRO D'AUTREFOIS, 1229 St-Hubert (842-2808) — Didier Dumoutier, accordéon, 21 h 30. (entrée libre).
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Paul Baker, ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Entrée libre.
LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4504) — "Folies des années folles" spectacle de music-hall avec Danielle Hotte, Yvan Leclerc, Louise Bombardier et Pierre Lenoir. 21 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sonny Greenwich, guitariste. Tous les soirs 20 h 00.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre, métro Charlevoix — "Le Chant de Médée" d'après Euripide. Mise en scène: Jacques Crête. Jeu. à dim.: 20 h 30. Rens.: 931-0695 ou 931-8401.
NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL, Atelier continu, 1200 est, Laurier — La ligue Nationale d'Improvisation, 24 h 00 et "Treize tableaux", mar. à sam.: 21 h 00. Inf.: 272-2655.
OUTREMONT, Cinéma Outremont, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — Oregon, 22 h 00.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Algol: l'oeil du diable": Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00 (en français). Mar. jeu.: 14 h 15, 20 h 15. Mer.: 12 h 15, 20 h 15. Ven.: 12 h 15. Sam.: 13 h 00, 15 h 30. Dim.: 14 h 15. (en gnalsi).
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Concerts à 20 h 30. Ensemble à vent de McGill, dir.: Richard Gibson, 20 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Nicole Martin, 20 h 30.
THEATRE DE L'ILE, 1 Wellington, Hull (771-6669) — "Le ciel de lit" de Jean de Hartog avec Lisette St-Gelais et Jean-Louis Fujs. Mer. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30.
THEATRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819)478-1014 — "Manon Lastcall" de Jean Barbeau avec France LaBonté et Jean Chainé et "Une affaire de fou" d'André Simard avec Gilles Latour et Denise Desjardins. Mise en scène: Richard Letendre. Jeu. ven. sam.: 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Petit bateau deviendra grand" et "Un cercueil à la dérive", fables de Marc Drouin, interprétées par Chantal Beaupré, Marc Drouin, Marcel Leboeuf, Raymond Legault et Emmanuelle Rolland. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun.
THEATRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Du vent dans les branches de Sassafras" de René de Obaldia, avec Gilles Pelletier, Gisèle Schmidt, Claude Préfontaine. Mise en scène: Yvan Canuel. 19 h 30.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — Le Théâtre de l'Organisation O présente "Blanche", texte et mise en scène de Sylvie Prégent, avec Denis Brassard, Jacques Couture, Johanne Fontaine et France Labrie.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke — inf: 282-7958. "Il est terrible le vent qui souléve la tempête", montage et mise en scène de Pascal Desgranges — 20 h 30.
THEATRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "Célébrations", collage de textes de femmes avec Louise Laplante, Léo Munger et Pol Pelletier. Du mer. au dim.: 21 h 00. Relâche lun. mar.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — La Compagnie de danse Eddy Toussaint, 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'Hypocanthrope" de France Vézina avec Marc Béland, Danielle Proulx, Patricia Nolin et Lionel Villeneuve. 20 h 00.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Le Jugement dernier" de Jean Daigle avec Jacques Godin, Guy Nadon, Amulette Garneau. Mise en scène: Louis-Georges Carrier. Sem.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. lun.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — Quatre pièces en un acte de Jean Cocteau: "L'école des veuves", "Lis ton journal", "Le Menteur", "La Voix humaine" avec Louise Marleau, Denise Morelle, Pascal Rollin. Mer. à sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinée sam.: 17 h 00.
THEATRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar — "La duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gai. Ven. sam.: 23 h 00. Lun. mar.: 21 h 00. Dim.: 15 h 30. Rés.: 845-7277.
THEATRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Monsieur Amilcar" d'Yves Jamiaque avec François Cartier, Yvette Brind'amour, Gaétan Labrèche, Lenie Scoffie, François Trottier et Diane Lavallée. Mise en scène: Danièle J. Suissa. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THEATRE DES VOYAGEMENTS, 5145 Saint-Laurent (274-7985) — "Broue" avec Marc Messier et Marcel Gauthier. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Relâche dim. lun.
UQAM, Salle Marie-Gérin-Lajoie, 1455 St-Denis — Le Bread and Puppet présente "La cantate des Lavendières", 20 h 30.
UNIVERSITE DE MONTREAL, Faculté de Musique, 2375 Chemin de la Côte Ste-Catherine (343-6479) — Récital de violon, 20 h 30. Oeuvres de Bach, Beethoven, Mendelssohn, Sarasate, Prokofiev. Entrée libre.
GRAND THEATRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Ciné-Mundo présente "Les médecins maudits" de Bernadac. 20 h 30.
GRAND THEATRE, Salle Octave-Crémazie — "Le jardin des ombres" de Michel Cristofer à 20 h 30. Relâche dim. lun. Au salon: "Surprise, surprise" de Michel Tremblay, 12 h 10.

La Paz

Suite de la page 13

ristique de La Paz est son orphelinat rose de style avant-gardiste, consistant en artistiques volutes de béton, comme en montrent nombre d'édifices de Brasilia.

De l'autre côté du « Malecon » des boutiques offrent les produits de l'artisanat local: robes, chemises et blouses brodées, sacs de cuir et beaucoup de bijoux.

La Paz est franche de port et certains disent qu'on y fait des occasions. J'y ai trouvé la plupart des articles de bazar fort chers et souvent plus chers que chez nous. Tout a fort augmenté au Mexique depuis deux ans. Même à La Paz où l'on voit peu d'étrangers. L'argent y est encore la spécialité à un prix raisonnable.

Derrière les boutiques sont cachées de nombreuses cours intérieures comme on en voit dans les pays méditerranéens et à la Nouvelle-Orléans. Ces cours sont bénies d'un peu d'ombre. Plusieurs abritent de petits restaurants où l'on mange de délicieuses crevettes à l'ail, des langoustes grillées au beurre fondu.

Sur la plage, un restaurant en forme de paillotte qui vaut une visite: l'Estrala, on y sert exclusivement des fruits de mer apportés directement par les pêcheurs revenus du large.

Autrefois il était presque inévitable d'attraper la « turista » au Mexique. Aujourd'hui le danger semble totalement écarté grâce au système de purification d'eau employé par à peu près tous les grands hôtels. J'y ai bu l'eau du robinet depuis Cabo San Lucas jusqu'à La Paz pendant huit jours sans être le moindrement dérangée.

Une précaution à prendre pourtant est de ne jamais boire l'eau ailleurs qu'à son hôtel, de ne rien manger qui se vend en rue, d'éviter les salades. Mangez du poisson plutôt que de la viande quand vous êtes sur la côte. Et à l'hôtel ne craignez pas les cubes de glace dans votre verre. Ils proviennent de la même eau purifiée.

Et finalement se rappeler qu'une « margharita » ce n'est pas assez, mais que trois c'est trop...

Canada

Suite de la page 13

prochaine fois.

Non, mais, c'est vrai! Voilà que le Canada a peur d'être envahi par les touristes. Est-ce une farce, une insulte, une erreur, ou quoi? Y a-t-il un gars qui s'est trompé? Est-ce le rapport du Ghana plutôt que celui du Canada? On ne comprend pas. C'est comme si le vendeur d'huile à bronzer dans l'Antarctique venait nous raconter ses inquiétudes de ne plus pouvoir faire face à sa nombreuse clientèle.

Les auteurs du rapport continuent sans broncher: « La meilleure façon, disent-ils, d'éviter que le tourisme ne cause plus de pollution encore à l'avenir c'est de prévoir un plan d'action. »

En voulez-vous des touristes au Canada oui ou non? Si c'est non, le voilà le « plan d'action »: on fout le camp!

Cours de formation en tourisme

Agent de voyage 1

27 heures de cours

- Une session du 7 janvier au 4 février — lundi et mercredi de 18 heures à 21 hres.
- Une session du 8 janvier au 5 février — mardi et jeudi de 18 hres à 21 hres.
- Une session du 12 janvier au 8 mars — samedi de 10 hres à 13 hres.

Date limite d'inscription: 21 décembre.

Renseignements:

Marie Lavoie, tél.: (514) 849-9337

Collège du Tourisme
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 220 Montréal, tél: 849-9337

Club Méditerranée

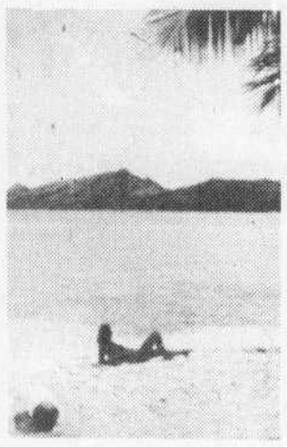

ELEUTHERA
PARADISE ISLAND
FORT ROYAL
CARAVELLE
BOUCANIERS
CANCUN
PLAYA BLANCA
MOOREA
BORA-BORA
ETC...

QUEL QUE SOIT LE CLUB MED QUE VOUS CHOISISSIEZ, VOUS ÊTES SÛRS D'Y RETROUVER QUELQU'UN...

VOUS-MÊME!

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218 RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
PROMENADES ST-BRUNO	653-1862
MAIL CHAMPLAIN	465-2414

PERMIS DU QUÉBEC

Vacances exotiques au grand soleil de l'Afrique

13 jours/12 nuits au SÉNÉGAL ou en CÔTE D'IVOIRE

Sénégal:	Domaine de Nianing	$1,463
	Hôtel Méridien (Dakar)	$1,563

Le Portugal à $10 par jour

par Paul Simier

Des fruits frais bon marché et toujours une bonne adresse de restaurant ou de pension connue seulement par les habitants.

PARCE qu'un voyage que l'on entreprend soi-même coûte la plupart du temps plus cher que si on l'achète en forfait, un certain type de voyage s'est développé.

Il s'agit des produits-voyage préfabriqués, conditionnés au préalable par des spécialistes qui prévoient pour vous les services essentiels tels que le gîte et le couvert, et parfois même jusqu'au détail de vos occupations pour lesquelles on vous programme votre temps.

De tels forfaits ont l'avantage d'offrir la sécurité à ceux qui ne souhaitent avoir ni les détails de la préparation de leur périple, ni la relative insécurité du quotidien dès lors qu'ils arrivent à destination.

Par contre, pour certaines catégories de touristes, ces séjours constituent des contraintes parce que permettant mal de dépasser le prévu ou de découvrir plus avant le pays. Et il serait bien sot, le client qui, ayant déjà payé tous ces services essentiels prévus dans le prix de son séjour, quitterait son forfait pour une découverte du pays à ses frais.

Les voyagistes, ceux-là qui fabriquent des séjours au forfait pour ensuite vous les proposer par l'intermédiaire de votre agent de voyages, l'ont compris. Au point d'ailleurs de vous proposer de plus en plus, surtout dans des pays riches d'histoire, d'attraits naturels, culturels et humains, des forfaits avec des formules de découverte personnelle. Dans le cas du Portugal, par exemple, on peut à présent prévoir un séjour sur la base de deux semaines. La première semaine est consacrée à la vie et à la découverte d'une région précise. Vous y séjournez en vivant en hôtel, compris dans le prix du forfait. Manière de vous river un peu à cette région. Par contre, pour la seconde semaine, au lieu des services d'hébergement en hôtel, vous bénéficiez d'une automobile pour une découverte du pays en liberté.

Le pays vous appartient alors. Vous partez à votre gré, et vous vous arrêtez là où bon vous semble. Mais il subsiste encore un certain nombre d'obstacles. Le premier reste l'aspect financier. L'essence se vend au Portugal entre 35 et 38 escudos le litre (soit près de $1) ce qui représente environ $4.50 le gallon. On peut bien sûr parcourir librement le pays, mais le coût des déplacements devient très vite une préoccupation.

Il existe une manière de compenser ces coûts élevés, c'est de découvrir le pays en utilisant les circuits d'auberges, hôtels et pensions mais aussi de restaurants différents.

Le répertoire des hôtels et pensions du Portugal propose généralement des établissements sûrs et sans surprise au niveau des équipements. Mais en plus, des établissements hôteliers répertoriés ainsi: tout un ensemble de chambres, pensions, sans apparence extérieure et parfois même sans enseigne. Il faut pour les découvrir se forcer à le demander aux habitants. Bien sûr, ils ont toujours tendance à vous indiquer l'hôtel de luxe ou l'établissement où tout le monde va. En insistant, ils consentiront, avec quelque surprise parfois, à vous dire que Gloria qui tient restaurant sur telle rue, loue aussi des chambres, bien qu'aucune enseigne extérieure ne le précise. Il en est souvent de même pour les restaurants.

Je ne citerai que quelques exemples que j'ai récemment vécus en ce pays pour illustrer ces propos.

Sur un marché près d'Obidos, au centre-ouest du Portugal, nous étions occupés à acheter des fruits frais cueillis du matin. Un Portugais s'approche pour lier conversation en français et prêter son concours pour les négociations. La conversation se prolonge. Il nous parle de lui, de sa famille, de sa maison, de son métier, de ses vignes et de son vin. Puis vient le temps de manger. Pour nous tenir compagnie il nous a accompagnés dans un village situé à soixante kilomètres de son domicile, pour le temps d'un repas dans un restaurant qu'il connaissait bien. C'était à Nazaré, petit port de pêche devenu, avec la publicité, une station balnéaire à la mode. Sur front de mer, les restaurants sophistiqués se sont multipliés mais nous avons mangé dans un petit estaminet anonyme dans une ruelle du village. « Les touristes mettent le nez à la porte, mais sans doute jugent que ce n'est pas assez moderne et repartent » nous disait le patron. Nous avons mangé des sardines fraiches grillées sur la braise, des légumes du jardin, bu du vin du pays. Tiré directement de la barrique, le vin a coulé à flots, à volonté plutôt. Il nous en a coûté la somme de $6... pour trois personnes. C'était le tarif de la maison, et non pas un cadeau...

Un autre soir, à Miranda do Douro, dans le nord, à la frontière de l'Espagne, nous cherchions une chambre pour la nuit. Le répertoire nous donnait une Pousada (auberge gérée par l'Etat) et une grande pension, dans un village ne comptant que quelques centaines d'habitants.

En discutant avec un passant, nous avons appris l'existence de chambres dans un restaurant. Renseignements pris, il s'agissait d'une nouvelle petite pension. Confort moderne, travaux de réfection récemment exécutés, le charme de la petite auberge et les commodités d'un grand hôtel, le confort et l'ambiance du village sous les fenêtres, en sus. Il en coûtait $8 pour la nuit, pour deux personnes. Ce prix incluant bien sûr le copieux petit-déjeuner. Une affaire familiale où le service à table était assuré autant par la grand-mère que les petits enfants qui mangeaient d'ailleurs à une table voisine. Au souper, où l'on ne demande pas ce que vous désirez, on vous sert comme tous les habitués, le menu du jour, le même pour tous. Cela coûtait $8 pour deux personnes, le vin à volonté compris, bien sûr. En soirée, inutile d'aller dans quelque établissement nocturne, il n'y en avait pas. D'ailleurs, tout se passait devant la télévision ce soir-là où se jouait un match de soccer, sport roi dans le pays. Tous les cafés et estaminets se trouvaient donc transformés en salles de télévision pour la communauté toute entière.

Ainsi nous avons vécus au rythme du pays, à chaque instant, dépassant les guides et leurs adresses, pour chercher les nôtres. Pour une question de coût, bien sûr, mais aussi pour mieux toucher la réalité quotidienne du pays qui est tellement attachant dès que l'on dépasse les limites des grands établissements stéréotypés.

En mer Noire: une tranche de vie soviétique

A BORD DU NAVIRE GROUZIYA (AP) — Une croisière en mer Noire à bord des derniers-nés des paquebots soviétiques est un curieux mélange d'Est et d'Ouest, de ping-pong et de propagande, de bikinis et de blinis, de saunas et de samovars. Mais une chose est certaine: ces croisières connaissent un immense succès.

Plus de 100,000 Russes en font chaque année pour goûter aux luxes capitalistes à des prix extrèmement bas, approuvés par le Kremlin, et que peuvent s'offrir les plus modestes des ouvriers.

Ces prix sont si interessants que les étrangers sont de plus en plus nombreux à y participer.

Pour les Occidentaux, c'est une tranche de vie soviétique, dans un environnement qui n'a rien de spartiate. Pour les Russes, c'est la possibilité de goûter aux distractions de style occidental, sans quitter leur patrie.

« Certains de nos concitoyens, qui habitent très loin de la côte, n'ont jamais vu la mer », explique le capitaine Anatoly Garagoula, du navire soviétique 'Grouziya! « Pourquoi les communistes ne voyageraient-ils pas confortablement? »

Ayant fait son plein de 480 passagers, le Grouziya — le Géorgien, — long de 155 mètres, a quitté Odessa au coucher du soleil, pour une croisière d'une semaine vers Yalta, Sotchi et Batoumi, stations balnéaires de la mer Noire.

Une chanson russe est diffusée par les haut-parleurs des 173 cabines tandis que le navire s'éloigne des 150 personnes qui, sur le quai, font de grands gestes d'adieu aux voyageurs. Puis le capitaine fait, par haut-parleur, l'annonce suivante: « Nous sommes heureux de vous accueillir à bord du bateau. Nous espérons que cette croisière sera des plus agréables ».

Aussitôt, les Russes ont commencé à se rassembler autour des machines à sous et des appareils électroniques de tennis et de hockey — de fabrication américaine. Certains semblent incapables de comprendre le fonctionnement de ces appareils et se contentent de regarder.

Le Grouizya semble presque se déplacer sur les eaux russes, encombrées de cargos, tant il est reluisant. Le navire, construit en Finlande, est l'un de ceux que les Soviétiques ont achetés entre 1975 et 1977.

Pourquoi les Soviétiques ne construisent-ils pas leurs propres paquebots? « Nous pensons », déclare le capitaine Garagoula, « que la construction de vaisseaux spatiaux, capable d'aller sur la Lune, est plus importante ».

Le Grouziya met à la disposition des passagers cinq types de cabines, allant de l'appartement super-luxe de deux chambres, à la cabine à lits superposés, de la classe touriste.

Si l'on ne dispose que de $20, on peut s'offrir une croisière de 24 heures avec, en plus des repas, un fauteuil pour la nuit. Un officier de 29 ans, qui a choisi cette formule, déclare que son fauteuil n'était « pas très mauvais », mais il frotte son dos endolori.

La majorité des passagers a payé plein tarif, soit l'équivalent de $400 pour une croisière d'une semaine, soit un peu plus que le salaire moyen mensuel en URSS. Certains ont obtenu une subvention des syndicats allant jusqu'à 70 pour cent du prix.

On rencontre à bord une grande diversité de passagers: ouvriers d'usines, bureaucrates ou vedettes de la chanson. Selon un voyageur « être sur ce navire est romantique, et nous sommes tous romantiques ».

Lida, divorcée moscovite de 28 ans, outre le désir d'éloignement, voudrait trouver l'âme soeur. « Si vous ne vous mariez pas avant 28 ans, il est trop tard », déclare-t-elle en soupirant, tandis que les couples dansent dans le « Salon de musique et de danse ».

Y a-t-il assez d'homme célibataires à bord? Oui, répond-elle en souriant.

Les croisières sont une des distractions favorites des célibataires soviétiques, qui se plaignent souvent de ne pouvoir rencontrer de compagne ou de compagnon nulle part sur terre. Les célibataires doivent obligatoirement partager leur cabine avec un autre passager, sans égard au sexe, et, selon Mme Elena Pomanskaya, organisatrice de la croisière, les jeunes demandent rarement à échanger pour une personne du même sexe. « Ils sont parfois très heureux de notre choix ».

Le jour, les passagers du Grouziya peuvent choisir entre la piscine, le terrain de basket, les tables de ping-pong, le sauna et, à 7 h 15 du matin, la gymnastique sur le pont. Le paquebot a aussi un coiffeur, un bureau de poste, une boutique de souvenirs et une bibliothèque bourrée d'oeuvres de Lénine. Des excursions sont organisées pendant les escales.

Le soir, les passagers se pressent dans les trois bars pour danser et boire.

Comme dans la plupart des croisières, une animation est également prévue. Par comparaison à la moyenne occidentale, le spectacle de variété du Grouziya est médiocre. Il y a même un concours: 'Miss Croisière' à chaque voyage, mais l'organisateur reconnait que « cela n'est pas pris très au sérieux ».

La nourriture, par contre, est prise très au sérieux. Trois repas complets sont inclus dans le prix de la croisière, mais les passagers doivent se présenter à l'heure, ou risquer de ne plus pouvoir manger.

NOËL - Prix spécial de groupe
à partir de $776 plus taxe
Comprenant: avion aller-retour, croisières pour San Juan, St-Maarten, St-Thomas.
Italian Line Cruises
Ne soyez pas déçus... téléphonez immédiatement
(878-1085)

MEXICO: Départs toutes les semaines vers Mexico et Acapulco pour 1-2-3-4 semaines. Spécial "fly-drive" à partir de $388. Quelques départs disponibles pour Noël. Forfait: avion, hôtel, transfers, aà partir de $489. Spécial de Noël pour aventuriers: en autobus de Montréal et retour en avion (transport seulement) $280.00US. 3 janvier: spécial de 4 semaines à Acapulco.

EUROPE: Si vous avez le temps de planifier et êtes certains de votre date de retour, vous pouvez aller à Londres pour $389., à Bruxelles (à partir de $419.), à Paris pour $423., tarif "charter class", réservez au moins 1 mois d'avance. Groupes vers Madrid-Malaga pour $499. Lisbonne $467., Lisbonne et Madere pour $485.

SIMPLE ALLER OU RETOUR — EUROPE: Meilleures offres pour "Laker's Sky-train" - NY-Londres, "standby" tous les jours $159.US. Capitol "Sky-saver" NY-Bruxelles à partir de $175.US. À partir des États-Unis, il y a plusieurs tarifs aériens pour "standby" et voyageurs qui surveillent leur budget.

LOCATIONS INTERCAR — Renault européennes, plan achat/rachat une bonne affaire, spécialement pour locations à long terme

EURAILPASS: transport illimité, la meilleure façon de voir l'Europe en première classe età bon prix, incluant la Grèce et même l'Irlande!

Voyage EURO-AMÉRICAIN
1253 McGill College, suite 744
tél.: 878-1085 en tous temps

VISITEZ L'EUROPE
EN... AUTOMOBILE
OU EUROCAMPER — TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité,
Assurance internationale
Permis de conduire international, etc.
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Réservations billets d'avion pour PARIS
$423 CCF - PARIS - Réservation 30 jours à l'avance
BILLETS D'AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 25 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
«Touring Club de France»
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

L'AMÉRIQUE DU SUD
en février et mars, c'est l'été
4 VOYAGES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL
3 semaines — 5 pays
COLOMBIE — PÉROU — BOLIVIE — ARGENTINE — BRÉSIL
Traversée du lac Titicaca en hydroglisseur
Les chutes Iguassu
Séjour de 5 jours à
l'HÔTEL MÉRIDIEN COPACABANA, Rio
9 février au 1er mars — 16 février au 8 mars
1er au 22 mars — 22 mars au 12 avril
PRIX: Billet d'avion $983 can.
Arrangements terrestres $1475 U.S.
terratours
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
Aerolineas Argentinas
Consultez votre agent de voyages.

Ski-DÉLICES
MANOIR st-castin
Lac Beauport, Québec, P.Q.
(418) 849-4461
À 15 minutes de Québec... un hôtel de villégiature adorable... le plus réputé de la région ++++
Gastronomie: Cuisine française de réputation internationale !!!!
Ski alpin: Ski à la porte de l'hôtel, le jour ou le soir. 7 remonte-pentes, pouvant accueillir 7500 skieurs à l'heure, vous évitent l'attente.
Ski de fond: Vaste réseau de sentiers balisés et entretenus. Départ à la porte du Manoir.
Après-ski: Danse, musique et joie de vivre! Discothèque d'une ambiance sans pareille. Dîner dansant le samedi soir.
Spécial! Week-end de ski.
2 jours - 2 nuits. À partir de $62.00
3 jours - 3 nuits. À partir de $97.50
Spécial! Semaine de ski
Résidez au Manoir et skiez à l'un des 3 centres suivants:
Mont St-Castin: Face au Manoir St-Castin, Altitude 1700', Dénivellation 700'
Stoneham: À 15 minutes du Manoir St-Castin, Altitude 2100', Dénivellation 1200'
Mont Ste-Anne: À 40 minutes du Manoir St-Castin, Altitude 2625', Dénivellation 2050'
5 jours - 5 nuits - À partir de $217.50
incluant: chambre, repas, remontées mécaniques, leçons, etc.

Les Tours Chantecler inc. PRÉSENTENT
LA CÔTE D'AZUR
en collaboration avec AIR FRANCE
Départ tous les vendredis du 5 octobre 1979 au 21 mars 1980
DEUX FORMULES DE SÉJOUR (de 1 à 8 semaines)
HÔTELS Choix de 3 hôtels à Cannes et de 2 à Nice.
Prix à compter de $699 par personne par semaine en chambre double
Tarif aérien inclus, plus taxe
APPARTEMENTS Les Eucalyptus ou les Jasmins à Juan-les-Pins, en 2 ou 3 pièces pouvant loger confortablement de 1 à 6 personnes.
Prix à compter de $666 par personne par mois
(base de 4 personnes dans un 2 pièces)
Tarif aérien inclus, plus taxe
plus taxe (sujet à l'approbation gouvernementale).
VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
Les Tours Chantecler inc.
... sous le signe de la qualité...
Détenteur d'un permis du Québec

AGENCE DE VOYAGES VIAU
Détenteur d'un permis du Québec
3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218, rue UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343
ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université
suite 1220
Montréal H3B 3W9
"Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Tourbec: Zihuatanejo c'est tout un Mexique
Mexique
Zihuatanejo
Séjour 11 jours de $819 à $899
Sur la côte Pacifique, un village, une plage, des activités de plein-air, un animateur Tourbec et suffisamment d'énergie solaire pour recharger vos batteries. 3 nuits à Mexico et 7 à Zihuatanejo.
Départs: tous les lundis du 17 déc. au 07 avril.
Ce prix comprend:
• le transport aérien Montréal/Mexico/Zihuatanejo/Mexico/Montréal
• les transferts aéroports/hôtels
• un accompagnateur à Mexico et à Zihuatanejo
• visite de Mexico et du Musée Anthropologique avec un guide professionnel
• l'hôtel à Mexico 3 nuits, et à Zihuatanejo 7 nuits en chambre double air conditionné et salle de bain privée
• taxes et services dans les hôtels
• cocktail de bienvenue à Mexico et Zihuatanejo
• demi-pension (petit-déjeuner et souper, soit 14 repas) à Zihuatanejo
Mexique Indien et Yucatan
Circuit de 14 jours $1399.
Mexico-Teotihuacan-Oaxaca-Palenque-Campeche-Merida-Akumal (demi-pension sauf à Akumal)
2 départs: 23 déc. et 31 mars
Vous voulez tout savoir? "Exigez" notre brochure gratuite, vols, services, programmes au Québec et à travers le monde.
Bureau de Montréal: 1440, rue St-Denis, Montréal H2X 3J8, (514) 288-4455
Bureau de Québec: 29, rue d'Auteuil, Québec G1R 4B9, (418) 694-0424
Bureau de Sherbrooke: 74N, rue Wellington, Sherbrooke J1H 5B8, (819) 563-4474

A SAN FRANCISCO et en Californie du Nord
Les guides bleus
926 p. $37.50
Gîte, table, boutiques, excursions, histoire..... une foule d'informations et de conseils pratiques pour vos voyages
A CUBA
guides bleus
400 p. $26.75
Dans la même collection:
États-Unis Mexique - Antilles Guyanne (Guides Bleus)
Au Brésil et à Rio - En amérique Centrale (Guide A)
États-Unis - l'Ouest sauvage, Californie - Nevada (Guides des Cinq Continents).
HACHETTE
En vente chez votre libraire habituel.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Hausse générale

Sixième séance consécutive de gains à la Bourse de Toronto hier où l'indice composé, qui marquait une avance de près de 14 points dans le milieu de l'après-midi, a cédé du terrain et termine avec un gain de 8.22 à 1,703.26. Onze des 14 compartiments du marché finissent en hausse et les aurifères dominent. Les transports sont les plus gros perdants.

Au total, on compte 303 valeurs en hausse, 152 en baisse et 190 ont conservé leurs positions du jour précédent. Le volume des transactions comprenait 5.42 millions d'actions d'une valeur globale de $78.17 millions, et 4,111 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les valeurs industrielles les plus traitées à la séance, Falconbridge Nickel A prend 4 à $72, Provigo 2 à $32, Banister Continental 1 5-8 à $16, Scott Paper 1 1-4 à $13 1-4 et Northern Telecom 1 1-4 à $52 1-4.

Hudson's Bay Oil and Gas cède 1 à $95, Bow Valley Industries 3-4 à $37, Canada Permanent Mortgage 3-4 à $19 1-4, Mercantile Bank of Canada 3-8 à $14 3-8 et Norcen Energy 1-8 à $30 1-8.

Dans le secteur minier, Afton Mines gagne 3 7-8 à $26 1-8, Brenda Mines 2 1-4 à $25 1-4 et Sigma Mines 1 3-4 à $34 1-2. Gulfstream Resources abandonne 35 cents à 2.95 et Kerr Addison 1-8 à $12 5-8.

Parmi les pétroles, United Canso Oil and Gas monte de 1 à $15 1-4, Ranger Oil Canada de 3-4 à $35 1-2 et Francana Oil and Gas de 3-4 $13 3-4. Scurry-Rainbow baisse de 1-2 $65 et Canadian Reserve Oil and Gas de 102 à $20 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	3068	3	3	305	310
Aby Gln w	1600	$6½	6½	6½	— ¼
Abti Prce	27465	$17½	17⅛	17½	+ ½
Abitbi 10	z18	$50⅞	50⅞	50⅞	
Acklands	500	$16	16	16	
AdanacM	8500	$5⅜	5	5⅛	— ⅛
Afton Min	9800	$26½	22¼	26⅛	+3⅞
AgnicoE	26200	$8½	7½	8⅛	+ ¾
Agra Ind A	1150	$5	490	5	+ 10
Albany	16900	107	103	103	— 3
Alt Energy	30211	$40⅜	39¾	40	+ ½
AltaGasA	33316	$26⅜	25¾	25¾	
Alta G F	168	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
AltaG9.76	677	$26½	26⅜	26½	+ ⅛
Alta G 6⅜	7915	$36¾	36	36	+ ¼
Alta Nat	z20	$69	69	69	
Alcan	28000	$46½	46	46⅜	+ ⅜
AlgoCent	1125	$19¾	19¾	19¾	+ ¾
AlgomaSt	2184	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅛
ASfel p	300	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅜
AmBonza	30103	$35½	34¾	35	+ ⅛
Am Eagle	14900	370	360	365	+15
Am Leduc	37900	49	47	48	+ 1
AndresWA	1505	$10⅜	10⅛	10¼	+ ¼
AndresWB	1000	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Ang CT 290	z20	$34¼	34¼	34¼	
Ang CT 315	z20	$34	34	34	
Ang D Gld	300	185	185	185	
Ang U Dev	3000	475	450	450	+20
AnthesBp	z50	$92	92	92	
Aquitaine	2554	$41⅛	40¾	40¾	— ¼
Arbor C	250	100	100	100	
Argus	z25	$17	17	17	
ArgusBpr	800	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
ArgusCpr	100	$7	7	7	
Asamera	2440	$20⅜	20¼	20¼	
Asbestos	900	$37⅝	37	37	— ⅜
AsocPorc	331	170	170	170	—10
AtcoA	900	$18	17½	17¾	
AtlCCop	1000	73	73	73	
Atlas Yk	1500	66	66	66	+ 1
AtoHard A	400	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
BC Sugar A	100	$35¾	35¾	35¾	
BP Can	2490	$38⅞	38⅜	38⅜	— ⅝
Banister C	12600	$16⅛	14¾	16	+1⅝
Bank BC	1932	29	29	29	
Bank Mtl	24989	$24	23⅝	24	+ ⅛
Bank NS	15810	$24⅜	23½	23⅝	— ⅜
Bankeno	4100	420	405	415	+10
Barex	38000	26	25	25	
Bary Expl	2000	170	166	170	+ 5
Basic Res	11573	13	12⅞	13	+ ⅜
Baton B	2300	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
Bell Canad	34202	$21⅝	21¼	21⅜	— ¼
Bell 2.28	800	$32¼	32	32	— ¼
Bell 1.80	825	$21¾	21½	21½	
Bell 1.96	800	$25⅞	25⅝	25¾	+ ⅛
BethCop	2000	17	17	17	+ ⅛
BighartOG	2400	$6½	6½	6½	— ⅛
Biltmo A p	z5	$5½	5½	5½	
Black P A	100	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
BlakwodA	200	475	475	475	
Bombr	200	$10⅝	10¼	10¼	— ¼
Bonza O	22439	$8⅞	8½	8⅝	+ ⅛
BonanzaW	9000	365	360	360	— 5
BorderC	500	400	400	400	+20
Bow Valy	50054	$37¾	36½	37	— ¾
Bow Vly pr	z5	$13¾	13¾	13¾	
Bralor Res	500	$18¾	18¾	18¾	+ ½
Bramalea	2200	$18¼	17⅝	18¼	+ ½
Brascan A	6408	$21¼	21	21⅛	
Brenda M	12950	$25½	23¼	25¼	+2¼
Brinco	500	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
BCFP	1525	$22½	22	22½	+ ¼
BCFP pr	220	$36¾	36¾	36¾	+ ¾
BCRIC	17780	$6⅞	6¾	6⅞	
BC Phone	1628	$16½	16⅛	16¼	
BCPh 4¾p	z25	$48	48	48	
BCPh 4.84	z20	$14	14	14	
BCPh 5¾p	300	$64	64	64	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Broul Reef	6530	64	62	62	— 1
Brunswk	5655	$9½	9¼	9¼	— ¼
BuddCan	600	$8	7⅞	7⅞	
CC Yachts	300	300	300	300	
CAE	750	$13⅜	13	13⅜	+ ⅜
CME Res	16500	244	225	243	+18
CadFrv	1075	$18	18	18	+ ¼
Cad Frv A	350	$9¼	9	9¼	+ ⅛
Cal Pow A	2760	$45¼	44¼	45⅛	+ ⅜
CalP 9.80	50	$102¼	102¼	102¼	+1½
CalP 2.36	700	$27½	27	27	— ¼
Calvrt	187765	134	125	130	+ 5
CamMine	6000	29	29	29	+ 1
Camflo	5380	$15½	15⅛	15⅛	+ ⅛
CChibA	3300	$10⅝	10⅜	10½	+ ¼
Camp RL	3375	$27¾	27	27⅜	+ ⅜
CanCem	5250	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
CeCp	446	16	15½	16	+ 1
CDC	4100	$10	9⅞	9⅞	+ ⅛
CDC pr B	365	$120	120	120	
CanMaltA	200	$30⅜	30⅜	30⅜	+ ⅜
CNorWest	1750	$16¼	16	16¼	+ ⅛
CPackrs	5200	$30½	30½	30½	+ ¼
CPerm	111255	$20	19	19¼	— ¾
CPerm 6¾	400	$23	22⅞	23	+ ⅛
CS Pete	53049	$11⅛	10⅜	10⅝	+ ¼
Can Trust	1204	$22¼	22	22	— ¾
CTrust 7¼	150	$18½	18½	18½	+ ⅛
CCablesyA	6350	$13¼	13	13¼	+ ⅛
CCablew	3980	215	190	210	+25
CdnCel	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
CFormost	z15	$6½	6⅛	6⅛	
CGE	110	$29	29	29	
CG Invest	370	$23	22	22	— 1
CHomestd	3100	$24½	24¼	24¼	+ ¼
CIBkCom	8538	$25	24⅝	25	
CIL	300	$23½	23¼	23¼	
CManoir	100	$6	6	6	+ ¼
CMarconi	41590	$17¾	17⅛	17¼	
CMerrill	3280	$24½	24¼	24¼	+ ⅛
CNat R	6909	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
COcdental	14550	$14⅜	14⅛	14¼	+ ⅛
COcdntl p	600	$26	26	26	
CP Inve	9890	$35⅜	34⅝	35	+ ¼
CP Ltd	30323	$36½	35⅞	35⅞	— ⅜
CPL A p	600	$9⅜	9⅜	9⅜	
CPL UK p	200	$5½	5½	5½	— ⅝
CReserve	4400	$21⅜	20¾	20¾	— ½
CdnSupO	240	$200	200	200	
CdnTireA	1062	$26	25⅝	25¾	+ ⅛
CUilties	17105	$18⅛	18	18⅛	
CU 10¼	400	$27¼	27¼	27¼	— ¼
CUtil 9.24	2000	$26½	26	26	+ ¼
Canbra	100	415	415	415	
CandelOil	128	$54	54	54	+ 1
Canray	3000	266	265	266	+ 1
CanronA	1100	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅜
Cara	2700	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅜
CarlOK	12030	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
CarlAp	100	$24½	24½	24½	— ½
CarmaA	1220	$14	13½	14	+ ¼
Carma 8.75	350	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
Carolin M	700	$12½	11⅞	12½	
Carrier JD	7300	35	30	30	— 3
Cassiar	1933	$12½	12	12½	+ ⅜
Cassidy L	200	385	385	385	—15
CasidyAp	200	$5¾	5¾	5¾	
Cassidyr	800	1	1	1	— 1
Celanese	2350	$5	490	5	+ 10
Cenex	183200	50	33	49	+16
CtlEstA	2200	$11	10¾	11	
CentPat	2000	255	240	255	+15
Chncllr	4950	$5⅝	5⅜	5½	
Cherokee	1900	$11⅜	11⅜	11½	
ChibKay	2000	17½	17½	17½	— ½
ChibM	4500	65	65	65	
ChieftanD	5900	$33	32¾	32¾	+ ¼
Chimo	500	220	220	220	+20
Chrysler	7311	$7	6⅝	6⅞	+ ⅛
Cockfield	1000	$5⅜	5½	5½	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cominco	1920	$44	43¾	44	+ ¼
ComincoA	600	$24¾	24¾	24¾	
ComrclOG	2600	320	320	320	
ConBathA	44210	$13	12⅞	13	+ 1
ConBathB	z4	$12½	12½	12½	
ConBathp	200	$17	17	17	+ ¼
ConFardy	2055	325	320	325	+ 5
CDurham	67080	173	162	165	+ 1
CDrmr	212925				
CMarben	300	240	235	240	
CMorisn	5000	305	300	300	— 5
Cons Prof	44653	120	112	119	+11
CRambler	1700	400	390	400	+10
ConDistrb	2900	$9⅞	9⅜	9¾	+ ⅛
ConsGas	11845	$25⅜	25⅛	25¼	— ¼
Con Gas B	100	$66	66	66	—1½
Con Gas D	1600	$33⅜	33⅜	33⅜	— ⅞
Conventrs	18200	$10⅞	10¼	10⅞	+ ⅜
Conwest	6250	$7¼	6¾	6⅞	+ ⅜
CopFields	7110	$10	9⅜	9⅝	+ ⅜
Corby vt	300	$29¼	29¼	29¼	— ¼
Corby B	z15	$26¼	26¼	26¼	
CosekaR	16030	$11¼	11	11¼	+ ¼
CostainLtd	8300	$6¾	6½	6⅝	— ⅜
Courvan	19611	130	108	130	+22
Craigmt	1250	$6½	6	6	
CrainRL	100	$11	11	11	+ ¼
Crwn Life	2065	$62	62	62	+ 1
Crush Intl	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
CuvierM	2000	52	52	52	— 4
CygnusA	z50	$28	28	28	
CygnusB	210	$28	28	28	— ¾
Cyprus	5500	$13⅜	13¼	13¼	
Czar Res	7415	$15⅞	15¾	15¾	+ ¼
Czar Resp	700	$39	38½	39	+ ½
DRG Ltd A	600	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
DalmyA	300	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅜
DalmyC	100	$7	7	7	
Daon Dev	7450	$13¼	12⅞	13	— ⅛
Daon 8⅜p	700	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Datline	100	$6½	6½	6½	— ½
DebhldBp	z10	$65	65	65	
DEldona	11600	140	137	139	+ 2
Delhi Pac	23000	67	65	66	+ 3
Denison	25127	$36½	35¼	36½	+1½
Dicknsn	11200	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
Digtech	1100	470	465	470	+ 5
Discovry	7773	150	139	143	+ 5
DistTrA	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
Domanl	2400	$6⅜	6½	6⅜	— ⅜
DomeMine	2475	$49½	48¾	49	— ¼
Dome Pete	28889	$50⅜	49½	49½	+ ⅛
DPete Ap	4300	$22⅜	22	22	— ¾
DPete Bp	1105	$22½	22¼	22¼	
DBridge	4475	$34¾	34¼	34½	
DCitrsA	500	480	480	480	+ 5
DExplor	25500	55	51	55	+ 4
DofascoA	2839	$33	32	33	+ 1
DofascoB	z2	$32	32	32	
Dofasco p	200	$56	856	56	+ ½
DScotish p	z22	$27	27	27	
Dom Store	4500	$18¾	18⅜	18¾	+ ¼
D Textle	4300	$13¼	13	13	
Domtar	28870	$23¼	22½	23¼	+ ¾
Domtar pr	300	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Dr McCA	300	$12½	12½	12½	+ ¼
Dunde Pal	8064	61	60	60	
Dylex L A	2000	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
Dynamar	17755	291	281	290	+ 5
E-L Fin	200	$10¾	10¾	10¾	
East Sul A	1550	250	245	250	+10
EgoRes	6800	210	200	205	— 5
ElectroK	500	50	50	50	
Elhm A	5040	415	390	390	+10
Electhomp	z50	$52¾	52¾	52¾	
ElksStors	600	$6¼	5⅝	6¼	+ ⅜
Emco	500	$9¾	9⅜	9¾	
FalconC	12415	$7⅜	7⅜	7⅞	+ ⅛
FibrgNikA	7600	$72½	68½	72	+ 4
FedIndA	900	$7¼	7	7	+ ⅛
FedTrustA	500	250	250	250	
Fidelity Tr	800	460	450	450	
FideltyTrp	700	$17	16¾	16¾	
Finning T	100	$34	34	34	
FCalgary	12000	264	260	261	— 3
FCity F wt	200	405	405	405	
FCty Tr B	300	$8	8	8	
FCty Tr C	1010	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
FMar	10640	142	136	138	—12
Foodex p	2100	$7	6⅞	7	+ ⅛
Ford Cnda	z55	$51½	51⅜	51⅜	
Francana	5260	$13¾	13⅜	13¾	+ ¾
Fraser	500	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Fruehauf	200	$10½	10½	10½	
G&H Steel	500	150	150	150	+10
G M Res	2537	$6⅛	5⅞	6	— ⅛
Galveston	8200	291	290	290	
GazMetr	158	$6⅜	6⅜	6⅜	
Gen Baker	200	$8⅞	8¼	8¼	— ¼
GDistrbA	575	$7½	7½	7½	+ ⅛
GDistrbw	1500	195	185	185	+14
GMC	100	$61	61	61	+ ¼
Genstar L	7130	$26½	26	26⅜	+ ⅛
Gesco Dis	100	300	300	300	
Giant Yk	300	$13⅜	13⅜	13⅜	+13⅜
Gibraltar	4000	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
GlbeRltyp	2500	$24½	24½	24½	+ ⅛
Goldale A	5000	$5½	5	5½	+ ½
GoldundM	3550	310	300	300	— 5
GraftG	200	$14	14	14	— ½
GraftGA	200	$13¾	13¾	13¾	
Granduc	1100	210	210	210	
G L Nicki	z200	80	80	80	
GLForest	500	$43½	43½	43½	+ ½
GNFin	100	215	215	215	— 5
GGoose	200	$5½	5½	5½	
Greyhnd	1000	$24½	24½	24½	
GuarTrp	100	$18¾	18¾	18¾	— ⅜
GuardCap	100	$8	8	8	+ ⅜
GulfCan	26729	$101¾	100	101	
Gulfstr	140908	330	285	295	—35
HCI Hldg	1760	$15½	15	15½	
Halifax D	125	315	315	315	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Hard Crp A	2450	255	243	243	+ 8
Harlequin	40217	$2	⅜	20⅞	21	— ¾
Harris A	200	450	450	450	—15
Harris B	800	400	400	400	
H Wood	1000	150	150	150	
Hatleigh A	400	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
Hawker	3235	$16¼	16	16	+ ⅛
Hayes D	z240	$9	9	9	
Holinger A	267	$44½	44¼	44¼	
Home A	23715	$95	95	95	
H Bramor	1300	$5⅛	5⅛	5⅛	
H Bay Mng	2422	$21⅞	21½	21¾	+ ⅜
H Bay Co	2521	$24	23¾	24	+ ⅛
HBC pr	1482	21½	21⅜	21⅜	+ ¼
HB Oil Gas	3907	$95¾	95	95	— 1
Husky Oil	500	$76	75¾	75¾	+ ½
Husky Ew	2000	$55	55	55	— 1
Hydra Ex	6012	52	51	52	— 2
IAC	26622	$11⅛	10⅝	11⅛	+ ½
IAC 5¾p	300	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
ITL Ind	1100	315	315	315	
IU Intl	14225	$15⅝	15¼	15⅜	— ¼
Imasco	350	$42⅞	42⅝	42⅝	— ⅛
ImpOil A	22275	$45⅛	44⅜	44½	— ⅝
ImpOil B	300	$44⅝	44⅝	44⅝	
Inco	41989	$23	22¼	22⅝	+ ¼
Inco 7.85	5700	$22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
Indal	100	$11¾	11¾	11¾	— ⅛
Inglis	1000	$12⅞	12⅝	12⅞	— ⅛
Inland Gas	200	$13¼	13¼	13¼	- ¼
Inter-City	1620	$19⅝	19½	19½	
Int Div	21500	325	325	325	
IBM	571	$77	77	77	+ 1
Int Mogul	1194	$6¾	6⅜	6¾	+ ½
IKNTPR Pipe	18520	$18⅛	17¾	18	+
Ipsco	6356	$20¾	20¼	20¾	+ ¾
InvGrpA	z50	$17⅛	17⅛	17⅛	
Iron Bay T	240	$7	6⅞	7	+ ¼
Irwin Toy	2200	330	325	325	
Island Tel	z80	$15	15	15	
Ivaco	4965	$16	15¾	15¾	
Jannock	10900	$11	10⅝	10¾	
Jannock 8	457	$	3¾	13⅝	13¾	+ ⅛
Jorex Ltd	5000	40	38	40	+ 2
Joutel	8700	116	110	110	— 7
Kaiser Re	11075	$30⅜	29¾	29¾	— ⅛
Kam Kotia	4200	$5½	5¼	5½	
Kaps Tran	34300	109	106	107	
Kelsey H	200	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Kerr Add	35470	$12⅞	12½	12⅝	— ⅛
K Anacon	6500	52	50	50	— 1
Labatt A	8865	$22⅜	22⅛	22⅛	— ⅛
Labatt A p	300	$22¼	22⅛	22⅛	+ ⅛
LabMin	z40	$45⅝	45⅜	45⅜	
Lacana	7800	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Lacanaw	5200	440	435	440	+10
LaidlawB	4100	$6⅜	6¾	6⅜	+ ⅛
LaidlawF	1163	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
L Shore	2300	415	410	415	+15
Lasitr Km	7433	225	225	225	
Laurasia	21600	63	60	60	— 2
Lau Finp	287	$11½	11½	11½	
Lava Cap	8300	350	350	350	
Leigh Inst	1000	$8¾	8¾	8¾	
LL Lac	2028	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Lob Co A	550	385	375	385	
Lob Co B	1400	375	370	375	+ 5
Lob Copr	215	$26¾	26¾	26¾	+ ⅛
Lob Ltd Ap	165	16	16	16	
Lochiel	14450	475	455	470	+ 5
MDS Health	2900	$10	10	10	
MICC	900	$11	10⅜	11	+ ¾
MICC 8⅝	200	$22	22	22	— ¼
Micc 8 p	200	$24	24¼	24¼	+ ¼
MPG Inv	z5	$8¼	8¼	8¼	
MTS Inter	5500	80	78	78	
Maclarn B	100	$23	23	23	
Mclan H A	452	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
MB Ltd	9378	$23½	22¾	23	— ¾
Madeline	1700	165	155	160	+ 5
Madsen	5100	145	140	140	+ 5
Magna A	700	$11½	11¼	11¼	— ¼
Magna B	200	$13	13	13	
Magnason	1700	230	230	230	
Magnetcs	5500	140	135	135	— 5
Maislin I	200	455	455	455	+ 5
Majstc Wil	44300	460	410	440	+30
Man Bar	1500	66	66	66	— 4
Maritime	554	$23	22¾	23	+ ⅛
Mar T 940	z13	$10	10	10	
Mark Spnc	1082	$7¾	7¾	7¾	
Mass Fer	7675	$10¾	10½	10½	— ¼
Mas F A	840	$20¾	20⅜	20¾	+ ¼
Mas F B	900	$20⅞	20½	20¾	+ ¼
Matchan	2000	28	28	28	+ 2
McAdam	z400	34	29	34	
McGraw H	900	$9¼	9	9¼	+ ¾
Mc Intyre	1700	$58	57¾	58	+ ¾
McLaghln	800	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
McLghl 9 p	500	$19⅜	19¼	19¼	+ ¼
Menfor	3290	355	350	355	
Mrcn B	150240	$14¾	14⅜	14⅜	— ⅜
Merland E	30825	$20⅛	19⅝	19⅞	+ ⅛
Mikes Subs	1000	170	170	170	—10
Minrl Res	2500	270	265	265	—10
Mitel Corp	42766	$15¼	14½	15	+ ½
Moffat A	1550	$13	13	13	
Molson A	2040	$24	24	24	+ ½
Molson B	13600	$21¾	21¾	21¾	— ¾
Moneta P	2000	75	75	75	
Mtl Trust	500	$18	18	18	
Moore	30200	$34¾	33⅞	34½	+ ½
Mtn States	9600	$10⅛	9⅞	10	
Murphy	12348	$29¾	28¾	29½	+ ¾
N B Cook	1550	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅛
NBU Mine	1700	305	305	305	
Nat Bk Can	4003	$11⅞	11⅝	11¾	+ ⅛
Nat Drug	540	$11¾	10¾	11⅜	+ ⅜
Nat Pete	2800	121	120	120	— 5
Nat Sea A	z6	$15	15	15	
Nat Trust	600	$24⅛	24⅛	24⅛	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Nemco	15500	283	275	280	
Neomar	2000	270	270	270	
NB Tel	1119	$21	20¾	21	+ ⅛
NB Tel 1.85	580	$21	21	21	+ 1
N Kelore	13000	18½	18	18½	
N Provid D	10000	46	46	46	
N Que Ragl	3600	260	250	260	+15
N Senator	7400	19½	18	18	— 1
N York Oil	21867	235	226	233	
Nfld LP A	500	$19¼	19	19	+ ½
Nfld Tel	1200	$11	10¾	11	+ ¼
Nfld Te 975	200	$21¼	21¼	21¼	
Nick Rim	2600	24	22	24	+ 1
NobleM	300	130	130	130	+ 2
Noma A	1000	$10	10	10	+ ⅜
Nor Acme	4000	37	37	37	
Noran	109344	$21	20½	20½	+ ½
Norbaska	7500	39	38	38	
Norcn	135142	$30⅜	29⅞	30⅛	— ⅛
Norcn 288	28750	$54½	53½	54	— ½
Norlex	3000	13	13	13	+ ½
Normick P	600	$6½	6⅜	6½	
NC Oils	1100	$20½	20	20	— ¼
N Canada	1000	80	80	80	
Nor Ct 785 p	800	$22⅞	22¾	22¾	+ ⅜
Nor Tel	7870	$52¾	51½	52¼	+1¼
N Tecm Bw	1701	$31½	30	30¾	+1¼
Northgat	16400	$9	8½	8½	+ ⅛
Northld	12400	33	32	32	— 1
NS Savngs	1200	$8½	8¼	8½	+ ½
NowscoW	z40	$42	42	42	
Nu-Wst A	8940	$14½	13¾	13¾	— ¾
Nu-Wst Bp	300	$17¾	17½	17½	— ½
Nufort Res	1500	50	50	50	+ 2
Numac	1700	$44½	43⅝	44¼	+ ¼
OPIA	100	$30½	30½	30½	+ ½
Oakwood P	28401	$16¼	15⅜	16	+ ⅛
Obrien	20100	210	201	206	— 3
Ocelot A	2700	$30½	30	30⅜	+ ⅛
Ocelot B	14520	$30½	30	30⅛	— ⅜
Okanagan	500	$16	16	16	— ½
Onaping	9100	315	300	305	+ 5
oshawa A	14800	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
Osisko	11000	32½	32	32½	+2½
Oxford A	100	$16	16	16	+ ¼
PCL Industr	300	$5	5	5	
PacCoper	7300	225	220	225	
Pac Nth 6¾	300	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
PagePet	17156	$24¼	23¾	24	+ ¼
PagePet 7	5400	$12¾	12⅝	12⅝	+ ¼
Paguriana A	10400	385	375	375	
Paloma P	830	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Pamour A	17940	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅜
P

Comparativement à un bilan consolidé de $79 millions en 1978

Les profits de la Banque Nationale fondent de moitié

par Michel Nadeau

La Banque Nationale a dévoilé hier son premier bilan qui montre qu'avec un actif de $15,5 milliards, l'institution de la Place d'Armes a réalisé des gains après impôts et déductions fiscales de près de $33 millions soit $1,63 pour chacune des vingt millions d'actions émises.

La Banque Nationale est née au début du présent mois de la fusion de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale.

Les motifs qui ont poussé la direction de ces deux institutions à chercher un mariage de raison apparaissent de façon assez évidentes dans les résultats publiés hier.

Pour l'exercice 1978, les résultats combinés des deux banques montraient un solde des revenus avant impôts de $79 millions. Le même chiffre pour l'année financière qui vient de se terminer est de $17,8 millions, une baisse spectaculaire de $61 millions.

Après impôts, le solde des revenus s'établissait en 1978 à $48,6 millions alors que à la fin d'octobre dernier, les profits étaient de $32,8 millions soit $17,8 millions provenant de l'exploitation et des déductions fiscales de $15 millions.

Par action, les résultats sont donc de $1,63 cette année par rapport à $2,71 pour l'exercice 1978, une diminution de 39,8%.

Cette performance s'explique par la montée des taux d'intérêt qui a réduit substantiellement la marge de rentabilité des prêts des deux banques. Faute d'avoir de copieux comptes de grandes entreprises ajustables aux fluctuations du marché, les deux banques francophones ont dû placer leur argent dans le marché à moyen terme des hypothèques.

C'est la Banque Canadienne Nationale qui affiche les résultats les plus faibles avec une chute de 50% du solde des revenus en 1979. Les gains s'établissent à $14,8 millions soit la moitié seulement de ceux de 1978. Dans le cas de la Banque Provinciale, la baisse n'a été que de 4,6%.

Si les profits ont été de $1,63 l'an dernier et que les deux banques ont versé environ $1,10 en dividendes, le tiers seulement des bénéfices ont été investis dans l'expansion future de la banque. Dans les autres institutions, c'est la situation inverse.

La diminution de la rentabilité des deux banques francophones contraste un peu avec la performance des « Big Five » qui montrent des hausses, bien que modestes, de profits variant entre 15% et 20% par rapport à l'exercice 1978.

Le chiffre de $1,35 par action en tenant compte que des actions de la BCN est particulièrement désappointant par rapport aux prévisions des analystes. La boule de cristal laissait voir des gains d'environ $2,00 pour 1978. A la barre de $1,97, les résultats de la Banque Provinciale sont également nettement inférieurs aux prévisions qui oscillaient entre $2,15 pour Merrill Inch et $2,40 pour Burns Fry.

Les perspectives pour l'année en cours ne laissent prévoir que peu de changements. D'abord les taux d'intérêt demeurent élevés et la nouvelle banque devra investir des sommes importantes pour affirmer son identité.

Le communiqué publié hier précise: « Dès le 1er novembre, la Banque Nationale a implanté une structure administrative et entrepris activement l'intégration des systèmes et des politiques des deux banques fondatrices, tout en apportant une attention vigilante au contrôle des dépenses. »

Les actions des deux banques s'échangent présentement autour de $11,50. C'est le plus bas niveau jamais atteint par les deux banques au cours des cinq dernières années.

Quelle sera la politique de dividende? La BCN avait un taux annuel de $1,20 alors que la « Banque d'ici » versait $1,12 par année à ses actionnaires. En prenant le plus petit montant soit $1,12 par rapport à $11,50, le rendement actuel est de près de 10%. Ceci ne tient pas compte des possibilités d'appréciation du titre une fois que la Banque Nationale aura commencé à tirer profit du regroupement de ses activités.

Le Produit national brut fait un bond de 1.3% au troisième trimestre

OTTAWA (PC) — L'économie a connu une croissance forte et étonnante de 1.3% au cours du troisième trimestre, mais les résultats pourraient être de courte durée vu que les économistes du secteur privé prévoient une croissance lente dans les années 80.

Les chiffres publiés hier par Statistique Canada indiquent que les résultats du troisième trimestre, compte non tenu de l'inflation, ont rebondi après une baisse de 0.7% ce qui était le premier signe d'une récession au deuxième trimestre.

Mais le troisième trimestre était toujours légèrement en dessous de la forte croissance de 1.5% qu'a connu l'économie durant les trois premiers mois de l'année.

Statistique Canada signalait que la valeur de tous les biens et services produits au Canada avait atteint $264.4 milliards, contre $255.2 milliards au deuxième trimestre et $248.7 milliards durant les trois premiers mois de l'année.

Cette amélioration de la situation est attribuée à une hausse des achats de la part des consommateurs et aux investissements soutenus dans les entreprises.

Bien que les résultats les plus récents montrent que le pays a évité une récession, on s'attend toujours à ce que l'économie ne progresse que de 2.5% ou de trois pour cent, ce qui est bien inférieur au potentiel de quatre pour cent.

Même si l'économie ne progressait pas durant le quatrième trimestre, la performance pour l'année entière serait cependant de 2.9%.

Favorisées par la diminution de l'impôt sur les revenus et les rabais sur l'achat de voitures, les dépenses des consommateurs en biens et services ont augmenté de 1.3% durant le troisième trimestre, en regard d'un demi-pour cent en moyenne au cours des quatre trimestres précédents.

De l'avis de M. Michael McCracken, président d'Informetrica Ltd d'Ottawa, le secteur de la consommation ne demeurera pas très solide. Il fait remarquer que les salaires, compte non tenu de l'inflation, ont du retard sur la hausse des prix à la consommation qui est actuellement de 9.3%.

L'investissement des entreprises dans les usines et l'outillage s'est accru de 5.8% au troisième trimestre, soit près de 18% de plus que durant le premier trimestre de 1978.

Le secteur de la construction non résidentielle, en hausse de 6.6% au troisième trimestre, a continué d'apporter une forte contribution à l'investissement dans le secteur privé. Toutefois, les dépenses en machines et équipement ont augmenté de 5.2%.

La libéralisation des tarifs aériens rejetés par l'IATA

MANILLE (Reuter) — La plupart des grandes compagnies aériennes, réunies à Manille pour l'assemblée annuelle de leur organisation, l'IATA, ont rejeté la proposition américaine de libéralisation des tarifs aériens, a annoncé M. Raymond Cope, directeur adjoint de l'IATA. L'assemblée a décidé à une grande majorité qu'il convenait de continuer à fixer les tarifs par des négociations multilatérales.

Le conseil américain de l'aviation civile a déjà imposé la liberté des prix pour les compagnies américaines, et a invité les compagnies étrangères assurant des services sur les Etats-Unis à imiter cet exemple.

Mais nombreuses sont celles qui estiment qu'un tel état de choses bouleverserait le trafic, et ne bénéficierait qu'aux grandes compagnies.

« Fondamentalement, les délégués ont déclaré aux Etats-Unis que s'ils désirent avoir leur propre méthode d'organiser le trafic aérien, le reste du monde est prêt à les ignorer », a déclaré M. Cope.

Il a ajouté que les passagers en provenance des Etats-Unis, voyageant à bord d'avions américains vers plus d'une destination, risquent maintenant d'avoir à acheter leurs billets pour chaque tronçon de leur voyage, ce qui pourrait leur coûter plus cher.

D'autre part, une résolution portant sur une formule combustible-tarif a été adoptée à la réunion annuelle de l'association internationale transport aérien (IATA).

M. Adam Thompson, président de la « British Caledonian Airwavs », qui a soumis cette résolution, s'est plaint de l'écart de temps existant actuellement entre les augmentations de prix du combustible et l'augmentation des tarifs.

Il a indiqué que sa résolution avait pour but d'ajouter du poids aux directives du comité exécutif données à l'administrateur de l'IATA, M. Knut Hammarskjold, en vue d'obtenir l'approbation des gouvernements d'une formule combustible-prix convenable.

Toute augmentation prorata serait alors répercutée sur les passagers à condition bien entendu que les gouvernements intéressés n'y voient pas d'inconvénient, précise-t-on de source autorisée.

Pétrole: baisse des prix au comptant

LONDRES (AFP) — Les prix du pétrole brut ont baissé d'environ deux dollars par baril hier sur le marché international au comptant, apprend-on dans les milieux spécialisés.

Cette détente est imputée a deux facteurs:

■ L'annonce par le secrétaire américain au trésor, M. William Miller, que l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis ont l'intention de maintenir leur production au niveau actuel au moins pendant une partie de l'année prochaine.

■ Le fait que la demande américaine, escomptée sur ce marché a la suite du boycottage des Etats-Unis par l'Iran, ne semble pas devoir se manifester dans le proche avenir. Au lieu de se tourner vers ce marché, les compagnies indépendantes américaines, qui dépendaient dans une large mesure de l'Iran, tells Ashland et Amerada Hess, ont demandé au département américain de l'Energie de leur allouer du pétrole provenant des gisements américains. Ces allocations s'effectueront aux dépens des « majors » qui seront peut-être contraintes en conséquence de s'adresser éventuellement au marché au comptant.

Les décisions de l'Arabie saoudite et des Emirats Arabes Unis pourraient même leur éviter ce recours.

Ainsi, le baril d'« Arab light » saoudien, qui mercredi s'était encore vendu à $40 F.O.B., était offert hier à $38.50 F.O.B. et un vendeur était même prêt à consentir $39 livré en Europe occidentale, soit l'équivalent de $37.5-38 F.O.B.

De même, le Nigerian léger, qualité « bonny », s'est traité à $42 contre 43 à 44 dollars il y a quelques jours et le libyen n'a obtenu que $41 contre $43 précédemment.

Les Japonais offrent pour leur part de nouvelles cargaisons d'Iranien mixte (lourd et léger) à $38, 50 cents de moins que le prix exigé la veille pour deux cargaisons, alors que ce pétrole a été acheté la semaine dernière aux Iraniens au prix fort de $41.50 pour assurer du Japon un contrat d'approvisionnement régulier en brut iranien pour l'année 1980.

Au cours d'une conférence de presse, le secrétaire au trésor, qui vient d'effectuer une tournée dans trois pays du golfe et fait escale hier à Londres, a cependant confirmé que Koweit avait l'intention de réduire progressivement sa production l'année prochaine.

Rectificatif Trust Général

Le communiqué émis hier par le Trust Général du Canada comportait une inexactitude quant aux termes de l'offre d'acquisition des actions de Sterling Trust. Les actionnaires minoritaires de Sterling Trust recevront pour chaque bloc de 25 actions de Sterling, un bloc de 25 actions privilégiées d'une valeur au pair de $17 chacune, convertibles en 0.435 action ordinaire du Trust général, avec un dividende cumulatif de $0.935 plus quatre actions ordinaires du TGC ou à leur choix pour chaque groupe de quatre actions ordinaires de Sterling $48.00 et une action ordinaire du Trust Général.

FALCONBRIDGE COPPER LIMITED

Avis de dividende

Les administrateurs de Falconbridge Copper Limited ont déclaré un dividende par interim de trente cents (30¢) par action, payable en fonds canadiens le 20 décembre 1979, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 3 décembre 1979.

PAR ORDRE DU CONSEIL
W.R. ROBERTSON
Secrétaire

Toronto, Ontario
21 novembre 1979

Bell Canada

Avis du 383e dividende

Un dividende trimestriel de quarante-et-un cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 15 janvier 1980 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 14 décembre 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
J. T. Moore,
Montréal, le 28 novembre 1979

Bell

Bell Canada

Avis du 40e dividende

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de $3.20 à dividende cumulatif, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er février 1980 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 27 décembre 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
J. T. Moore,
Montréal, le 28 novembre 1979

Bell

Bell Canada

Avis du 7e dividende

Un dividende trimestriel de quarante-neuf cents par action privilégiée, classe D, série G, a été déclaré et sera payable le 1er février 1980 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 27 décembre 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
J. T. Moore,
Montréal, le 28 novembre 1979

Bell

FALCONBRIDGE

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'un dividende d'une valeur de $1 l'action, sur les actions convertibles de classe A et de classe B en circulation, a été déclaré payable en monnaie canadienne le 28 décembre 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 décembre 1979 par le Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited.

Par ordre du conseil,
J. D. Krane,
secrétaire

Toronto, Canada
le 20 novembre 1979.

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une Commission des Valeurs Mobilières aura accepté le dépôt dudit prospectus.

NOUVELLE ÉMISSION

$8,000,000

LANDBANK RESOURCES 79-80 PROGRAM

(un programme d'exploration et de production de pétrole et gaz)

Émission de 1600 unités d'une Société en Commandite

Prix de souscription:

$5,000 l'unité

Chaque unité de $5,000 est payable comme suit: $2850 comptant à la date de clôture et $2150 par chèque payable le 1er février 1980.

Ces unités offrent des revenus de production garantis dès 1980, un abri fiscal partiel de 56% à 77%, et l'opportunité de participer à un programme d'exploration et de mise en valeur de pétrole et de gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique.

Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec les soussignés.

Mercier Ouimet Masse inc.

2015, rue Peel
Suite 650
MONTRÉAL, Québec
H3A 1T8

Téléphone: (514) 284-1838

La Banque Royale du Canada
Points saillants des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 1979

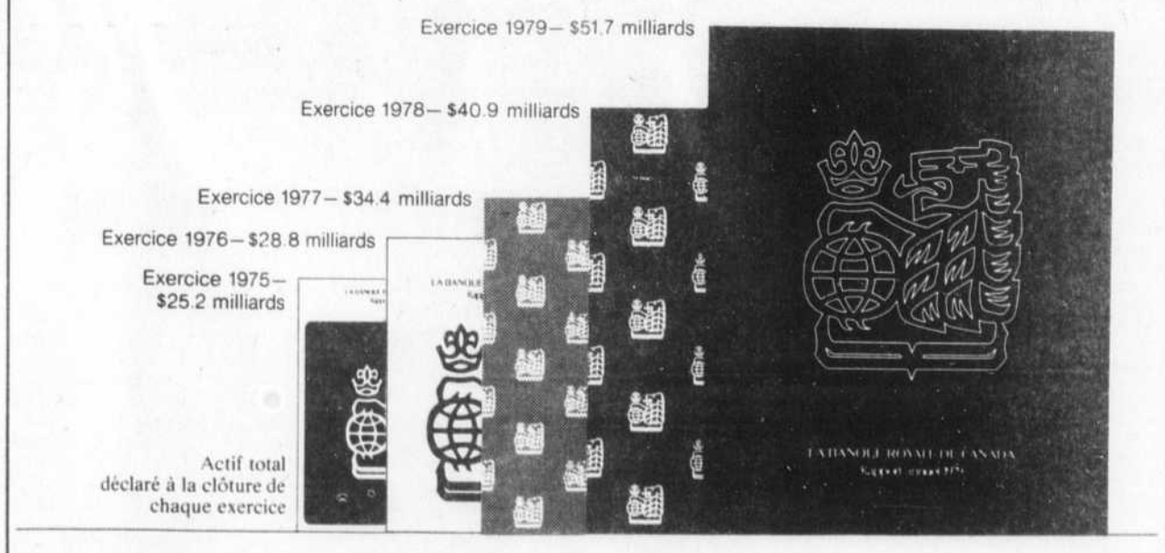

Le bénéfice de 1979 totalise $270.7 millions, soit 16% de plus qu'en 1978. L'apport de nos activités bancaires au Canada à ce total s'établit à $178.3 millions (+12%) et celui de nos opérations internationales ressort à $92.4 millions (+25%).

Coup d'oeil sur les résultats d'exploitation de 1979

	1979	1978
Bénéfice par action	$7.40	$6.39
Dividende par action	$2.18	$1.56½
Solde des revenus après impôts (en millions de $)	$270.7	$233.9
Bénéfice par tranche de $100 d'actif moyen	$0.58	$0.62
Rendement de l'avoir des actionnaires	17.7%	18.2%
Actif à la clôture (en milliards de $)	$51.7	$40.9
Nombre d'employés	36,200	35,100

Bénéfice par action

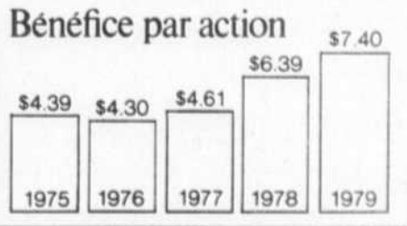

W. Earle McLaughlin,
président du Conseil d'administration
Rowland C. Frazee,
président et chef de la direction
R.A. Utting,
vice-président exécutif et directeur général en chef

BANQUE ROYALE

Pour se rapprocher davantage de ses abonnés et se mieux ajuster à l'évolution rapide de la technologie, Québec-Téléphone modifie la structure de ses régions administratives.
Ce renouveau appelle la formation de trois modules spécialisés: les services aux clients, la commutation, le réseau extérieur.

Monsieur Gilles Laroche, gérant général de l'exploitation, Québec, présente aujourd'hui l'équipe qui articulera cette présence dynamique de Québec-Téléphone en région.

QUÉBEC-TÉLÉPHONE

HERMAN CHAMPAGNE
gérant, équipement de commutation

MICHEL CARRIER
gérant, services aux clients

GILLES GRAVEL
gérant, réseau extérieur

JEAN-MARIE JOSEPH
gérant, services aux abonnés, Donnacona

JEAN LETOURNEAU
gérant, services aux abonnés, St-Georges

JEAN-LOUIS CÔTÉ
gérant, service aux abonnés, Montmagny

JOËL LAJOIE
gérant, études techniques

Selon une étude réalisée pour le MEER au Québec

Le climat politique influence peu les investissements

par Michel Vastel

OTTAWA — Il n'y a pas un mais plusieurs climats d'investissement au Québec. Mais, aussi négatifs soient-ils, ils ont relativement peu d'influence sur le niveau des investissements réalisés dans le secteur manufacturier.

Telles sont deux des principales conclusions d'une étude réalisée pour le Ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Les auteurs — le groupe Secor et un professeur de l'Université de Montréal, M. Pierre Paul Proulx — établissent que:

- l'attitude des hommes d'affaires face au climat socio-économique de la province a tendance à être plus négatif à Montréal que dans les autres régions du Québec;
- les opinions négatives prédominent dans le secteur tertiaire supérieur plutôt que dans le secteur manufacturier;
- Les hommes d'affaires anglophones expriment généralement des opinions plus négatives que leurs collègues francophones.

Mais, même si une majorité d'hommes d'affaires — du fait de la concentration anglophone et étrangère dans ce milieu — fait preuve de morosité, il n'empêche que le Québec a une performance comparable, au niveau des investissements, à celle de l'Ontario et du reste du Canada.

Dans le secteur manufacturier par exemple, le taux de croissance annuel moyen des investissements entre 1970 et 1978 fut de 10.1% au Québec, et de 9.5% en Ontario et dans le reste du Canada.

La différence de comportement se retrouve également entre divers secteurs industriels, du fait que ces secteurs sont majoritairement dominés par un groupe ethnique plutôt qu'un autre. Ainsi, dans les secteurs du bois et du meuble où les francophones sont plus largement représentés, les industriels affichent une attitude positive à l'investissement, malgré le fait que ces deux secteurs ont une productivité inférieure au Québec par rapport à l'Ontario et aux Etats-Unis.

Par contre, les Québécois anglophones ont tendance à manifester une attitude moins favorable dans les secteurs où ils sont nettement majoritaires comme le vêtement et la bonneterie. C'est d'autant plus significatif, soulignent les auteurs, que la bonneterie affiche au Québec une productivité supérieure à l'Ontario.

Les différences de comportement entre les groupes ethniques sont importantes à cerner et les auteurs soulignent qu'il ne faut pas sous-estimer le climat qui prévaut parmi les anglophones et les étrangers, puisqu'ils contrôlent 73% des entreprises québécoises. « Un examen d'ensemble de l'évolution du climat des investissements au Québec, peut-on lire dans le rapport au Meer, est inmanquablement manqué par les attitudes de la communauté anglophone des affaires... Si une attitude négative de leur part entraînait une baisse de moitié de leurs investissements au Québec, il faudrait que le groupe francophone quadruple ses investissements pour que le volume total demeure inchangé ».

Il ressort d'une étude sur « le caractère ethnique des investissements au Québec en 1973 et 1974 » que « près de la moitié des investissements des québécois francophones sont effectués dans des industries à faible productivité ». Les auteurs pensent cependant que cette tendance n'est pas irréversible au contraire, prétend l'un d'eux, plus les francophones prendront de l'expérience dans de grandes entreprises de secteurs plus productifs, plus ils participeront à la création de nouvelles entreprises francophones dans ces secteurs.

Les auteurs soulignent également que, tout négatifs qu'ils soient face à la Charte de la langue française où à la fiscalité des cadres, les grandes entreprises manufacturières n'en continuent pas moins d'investir, et massivement. Ils citent les exemples de l'Alcan, de Fer et Titans, de CIL, de Canada Packers, etc.

Certaines de ces entreprises sont également celles qui « vident leurs bureaux de Montréal », rappelle quand même l'un des auteurs. Citant divers sondages effectués par le Conseil du Patronat ou la Chambre de commerce du Québec, les auteurs signalent que « selon toute apparance, la perception qu'ont les hommes d'affaires anglophones de la question linguistique, et de la fiscalité, est qu'il s'agit de contraintes et qu'elles nuisent au recrutement du personnel cadre. »

Quelle que soit l'adéquation entre la perception et la réalité elle-même, « ce sont les perceptions qui influencent les comportements », rappellent les auteurs. Ils citent les décisions de secteurs entiers, comme la pharmacie, qui ont quitté Montréal en fondant leur décision sur de telles perceptions.

Analysant d'ailleurs les résultats d'une enquête de 1975 effectuée par la Chambre de commerce de Montréal, les auteurs du rapport démontrent que l'appartenance à un groupe ethnique influence les hommes d'affaires dans leur perception d'une même réalité. Ainsi en 1976, déjà, la fiscalité était perçue d'une manière plus négative par les anglophones que par les francophones. Pourtant, cette fiscalité était le même pour les deux groupes! Il s'agit, selon les auteurs de « l'effet de halo » en vertu duquel les individus ont tendance à généraliser les effets d'une perception négative.

Ce phénomène était surtout évident dans une enquête sur la perception que les hommes d'affaires avaient de Toronto et de Montréal. Les résultats démontrent que, sous plusieurs aspects, même si des indicateurs objectifs révèlent le contraire, Montréal est moins bien perçu que Toronto. Il s'agit d'un « effet globalisant pervers » par lequel le préjugé favorable à Toronto traduit en fait un certain pessimisme et une attitude négative des hommes d'affaires par rapport à leur propre milieu de vie à Montréal.

Montréal est mal perçu par les cadres étrangers

OTTAWA — Montréal a besoin d'une médecine différente, qui tient plus du psycho-sociologue que du spécialiste en développement industriel.

« La perception de Montréal comme un endroit peu accueillant pour les cadres supérieurs est largement répandue dans les milieux d'affaires », affirme le rapport sur « Le climat des investissements au Québec.« C'est même très galvaudé à l'extérieur du Québec et à l'étranger », de renchérir un cadre du Meer.

Par contre, Toronto est carrément perçu par ces mêmes milieux comme un lieu de travail beaucoup plus intéressant et offrant beaucoup plus de possibilité. Quelque soit le fondement de telles perceptions, « cela rend plus difficile en premier lieu le recrutement de personnel spécialisé de l'extérieur du Québec; et cela conduit au déplacement des activités mobiles — fonction de siège social, recherche — dans une autre grande agglomération où on a l'impression que ces activités peuvent se développer plus normalement ».

Mais, soulignent les auteurs du rapport, la région de Montréal n'est pas une alternative parmi d'autres au Québec: elle est la seule capable d'accueillir les activités du secteur tertiaire supérieur.

Les auteurs se demandent si le gouvernement du Québec a bien compris cette réalité. Lorsqu'aux problèmes de Montréal, il répond en soulignant qu'il va se donner des politiques industrielles, accroître les efforts en faveur du secteur manufacturier, il passe à côté de la question.

Les auteurs, et les fonctionnaires du Meer à qui ce rapport est destiné, estiment qu'il faut agir à la source et donc tenter d'agir sur les perceptions des milieux d'affaires, particulièrement les anglophones. C'est d'ailleurs l'objectif d'organismes mis en place par la Chambre de commerce de Montréal, le Board of Trade et d'autres organismes du genre.

Mais une bonne partie des solutions doit également venir du gouvernement. Les auteurs rappellent en effet qu'« à cause des politiques propres au gouvernement actuel, les hommes d'affaires apprécient le climat comme leur étant défavorable personnellement, ce qui a bien sûr pour effet d'affecter leurs perceptions générales de l'environnement ».

La Morgan Guaranty saisit les actifs iraniens dans Krupp

NEW YORK (AFP) — La banque new-yorkaise Morgan Guaranty Trust a obtenu de la justice allemande le blocage temporaire de la participation iranienne d'environ 25% dans la société mère du groupe Krupp, la Friedrich Krupp GmbH, indique-t-on jeudi au siège de la banque à New York.

Un porte-parole de la Morgan a précisé qu'un tribunal d'Essen (Rhénanie du Nord-Westphalie) a ordonné aussi le blocage des actions iraniennes dans la firme allemande de construction et d'ingénierie Deutsche Babcock, qui représenteraient environ 25 pour cent du capital.

Le représentant de la Morgan a noté qu'il s'agit d'une mesure préliminaire et conservatoire en attendant que le tribunal se prononce sur le fond de la question.

La Morgan Guaranty Trust, cinquième plus grande banque américaine, cherche à saisir les avoir iraniens dans ces sociétés à concurrence de $40 millions. Ce montant représente la participation de la Morgan à un prêt syndical de $500 millions, accordé au gouvernement de Téhéran en janvier 1977 et déclaré en défaut de paiement par le chef de file du consortium, la Chase Manhattan Bank.

La participation de l'Iran dans Krupp avait été acquise, selon sertaines sources bancaires, pour 200 millions de marks, soit environ $111 millions au taux de change actuel. On ignore la valeur en dollars des actions détenues par l'Iran dans la Deutsche Babcock.

Le gouvernement de Bonn « regrette la situation » occasionnée par le recours judiciaire de la banque new-yorkaise Morgan Guaranty Trust Company contre la participation iranienne dans la société mère du groupe Krupp, la Friedrich Krupp GmbH, souligne une déclaration officielle publiée jeudi après-midi à Bonn.

Le gouvernement, poursuit le texte, « s'attend que les échanges économiques bilatéraux ne seront pas entravés par cette action et que les bonnes relations qui continuent d'exister entre les deux pays se poursuivront ».

Il « exprime l'espoir que les problèmes actuels (de la banque américaine), créés par les événements se déroulant en Iran, pourront être réglés dans les meilleurs délais », ajoute le document.

Pour ouvrir la procédure en Allemagne fédérale contre l'une des participations iraniennes dans ce pays, la Morgan a fait valoir une créance de $40 millions qu'elle possède dans le cadre d'un crédit de $500 millions consenti à Téhéran, en janvier 1977, par un consortium de banques dont le chef de file était la Chase Manhattan Bank.

Une source allemande haut placée à Bonn a déclaré, jeudi après-midi à l'AFP, que le gouvernement fédéral était « embarrassé » par cette affaire dont il redoutait les répercussions politiques et économiques.

Il a rappelé que l'Iran comptait encore une importante colonie allemande (forte de 1,900 personnes au 10 novembre dernier selon des indications officielles) et souligné que l'initiative de la Morgan comportait des risques pour les relations financières internationales.

La même source a relevé que la procédure judiciaire engagée par la banque new-yorkaise serait en tout état de cause « extrêmement longue » et qu'il n'était pas certain que, si l'affaire vient à être jugée au fond, la Morgan obtienne gain de cause.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

LE CONSEIL CANADIEN DE COOPÉRATION INTERNATIONAL

requiert les services d'un(e)

AGENT de COMMUNICATIONS

Nature de la fonction:
— Administrer les services de communications, d'information et de publication du Conseil;
— Assurer la diffusion de l'information parmi les membres du Conseil;
— Maintenir un contact avec les média et le public en général.

Exigences:
— Capacité d'écrire rapidement et clairement;
— Aptitude à diriger les publications;
— Expérience professionnelle des média;
— Connaissance des organismes non gouvernementaux de coopération internationale;
— Compréhension des questions de développement international;
— Bilinguisme essentiel.

Lieu de travail: Ottawa.

Traitement: de l'ordre de $17,000.

Faire parvenir curriculum vitae et références avant le 14 décembre 1979, au:

Secrétaire général
CCCI
321, rue Chapel
Ottawa, Ont. K1N 7Z2

fédération des employés municipaux et scolaires du québec

FEMSQ

OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR DU SERVICE TECHNIQUE

FONCTION:
Sous l'autorité du Comité exécutif, planifie, organise, dirige et contrôle les activités du service et est responsable du personnel. Participe à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la coordination des principes et méthodes régissant les conditions de travail et autres activités connexes.

FORMATION:
Avoir complété des études universitaires supérieures dans le domaine des relations de travail ou l'équivalent. Cinq (5) années d'expérience.

QUALITÉS REQUISES:
Aptitudes à diriger.
Facilité à analyser les problèmes.
Sens de l'organisation et démontrer de l'initiative.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Toute application, incluant le curriculum vitae, devra parvenir le ou avant le 8 décembre 1979 à 17.00 heures à l'adresse suivante:

M. Jacques Ruest,
1520, Elizabeth, # 5,
St-Laurent, P.Q.
H4L 4L9

AVOCAT DEMANDÉ

- 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine litigieux et matrimonial

Salaire selon compétence

S'adresser à:

Popovici & Parizeau-Popovici

849-6325

Un manufacturier canadien de cuisine désire un

AGENT DE VENTE INDÉPENDANT

Pour vendre aux entrepreneurs et fournisseurs dans la région de Montréal. En plus d'être complètement bilingue, le représentant doit avoir une bonne connaissance de ce produit.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3230
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Notre association recherche les services d'un directeur général qui assumera la gestion de nos affaires nationales.

La personne choisie devra participer, conjointement avec les membres du conseil d'administration, à l'élaboration de nos politiques et assurer leur mise en oeuvre dans le cadre de nos activités quotidiennes.

Elle sera en poste à Ottawa et devra posséder les qualités suivantes:
— être d'un abord sympathique, capable de s'exprimer avec clarté, être bilingue, avoir de l'initiative;
— bon administrateur, être capable de mettre sur pied des services nationaux et d'en assurer la gestion;
— être capable de concevoir et de mettre en oeuvre de campagnes de recrutement répondant exactement aux besoins de l'association;
— avoir le don de s'adapter facilement à ses interlocuteurs, quel que soit leur statut professionnel ou social;
— connaître l'appareil gouvernemental à tous les niveaux et pouvoir établir de bonnes relations avec les services et les ministères pouvant être utiles à notre association;
— libre d'entreprendre des déplacements au Canada.

Le traitement sera en fonction des qualifications et de la compétence. Avantages sociaux variés en plus.

Prière d'adresser curriculum vitae et tous autres détails pertinents à:

DOSSIER 3231
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

ca

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bamuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Frechette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S. M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J. F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest
suite 214
(514) 731 7851

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 800
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4442
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7
(514) 288-0766

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Maneri, C.A.
Donald Primsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Malaire
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
789-3871 — 435-4881

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Melon S. Spector, C.A. — Marvin H. Taller, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Stan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Dattchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrel L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. — 933-1112

Larouche et Savard en vedette

Mondou permet au Canadien de battre les Blues de justesse

par François Lemenu

Le vieux bouc de Serge Savard a encore des ressources et c'est à l'occasion d'un match comme celui d'hier soir face aux Blues de St-Louis que ses coéquipiers l'apprécient le plus. Savard n'a pas participé au pointage, mais il a fait preuve de suffisamment de leadership, d'assurance et de talent pour contribuer largement à la victoire de 3-2 que le Tricolore a arrachée aux Blues.

Le jeu du « sénateur » a été remarqué évidemment dans son territoire, mais surtout pendant les désavantages numériques au cours desquels le jeu de puissance des Blues, pourtant reconnu, a été réduit au silence.

Savard a été pris à partie récemment alors qu'il semblait accuser ses 33 ans. Certes Savard n'a pas toujours été à la hauteur de son talent et de sa réputation cette année. Mais il n'est pas le seul, et hier il a de nouveau émergé alors que la situation l'exigeait.

Il n'a pas été le seul du reste à s'affirmer même si le jeu, dans l'ensemble, a été d'un niveau très moyen. Peut-être faut-il accorder une certaine part de responsabilité aux Blues qui ont certes patiné à défaut d'avoir orchestré des offensives soutenues. C'est du moins l'opinion de Pierre Larouche, qui, encore une fois, a signé une magnifique performance avec deux passes, l'une sur le 21e but de Guy Lafleur, l'autre sur celui de Mario Tremblay. Pierre Mondou a réalisé le but de la victoire en troisième période avec l'aide de Lafleur.

Larouche joue présentement presque en état de grâce et la majorité de ses interventions sont remarquées, sinon remarquables. Larouche connaît depuis quelques semaines des succès qui ressemblent étrangement à ceux qu'il a connus à Pittsburgh. En quelques matchs en effet, il s'est hissé parmi les 10 meilleurs pointeurs de la LNH et rien ne laisse croire qu'il glissera au classement.

Larouche forme un redoutable trio avec Lafleur et Steve Shutt, celui-ci auteur de deux passes hier, et l'entraîneur n'hésite plus à les envoyer sur la glace, au grand plaisir du public. Larouche a perdu presque deux ans du temps de Scotty Bowman et il met tout en oeuvre pour reprendre le temps perdu. Hier encore, il a démontré des dons de magicien en zone des Blues et il aurait pu facilement ajouter à son palmarès avec un peu plus de chance.

Parlant de chance, le jeune Danny Geoffrion a de nouveau connu un bon match en compagnie de Réjean Houle et Pierre Mondou, mais il ne parvient pas à loger le disque dans le filet. Les occasions de marquer ne manquent pas pourtant.

« Peut-être devrais-je porter des lunettes, a-t-il lancé à la blague, lui qui se sent de plus en plus chez-lui dans la grande famille du Canadien.

Au fur et à mesure que son père lui fait confiance, Danny joue avec plus d'assurance et il se permet des jeux qu'il n'osait même pas tenter aux exercices il n'y a pas encore si longtemps.

« Nous avons bien fait mardi soir à Détroit et on n'a dit (en parlant de son père) de continuer à travailler, a-t-il expliqué. J'ai atteint la barre horizontale en une occasion et je pensais bien avoir déjoué Mike Liut en fin de match. Mais mon travail ce soir était surtout de voiler la vue du gardien et c'est ce que j'ai fait sur le but de Mondou. »

En fait, Geoffrion était assis sur Liut au moment où Mondou a détaché son tir que le gardien des Blues n'a pu parer évidemment.

Richard Sévigny, qui n'a perdu qu'une fois en six rencontres était pour sa part satisfait d'avoir remporté la victoire à son premier match au Forum. Sévigny fait preuve d'un calme renversant et les buts de Blair Chapman et de Wayne Bebych n'ont nullement détruit sa concentration. Il est impertubable et sa façon de garder les buts est une véritable inspiration pour les siens.

Comme peut l'être d'ailleurs le jeu du capitaine du Canadien lorsque l'équipe est en prise à un certain désarroi.

ÉCHOS — Le défenseur Rod Langway a mérité la première pénalité de la saison chez le Canadien lorsqu'il en est venu aux coups avec Brian Sutter... Le Canadien a souligné deux anniversaires: le Forum a ouvert ses portes il y a 55 ans, et le relationiste Camil Desroches a fêté hier ses 65 ans... Dough Risebrough, Yvon Lambert, Bob Gainey et Mark Napier, tous blessés, n'ont pas pris part à la rencontre... Le légendaire Gordie Howe fera un retour au Forum demain soir dans l'uniforme des Whalers de Hartford... Rick Meagher a été rappelé d'urgence des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse et il est arrivé au Forum quelques minutes seulement avant le début du match... Gilles Lupien a écopé d'une pénalité en fin de première période et on ne l'a pas revu par la suite. Il était furieux après le match. C'est à suivre.

Ce soir à Las Vegas

Leonard est légèrement favori face à Benitez

LAS VEGAS (AFP) — La ville de Las Vegas, dans le Nevada, capitale du jeu mais aussi de la boxe, sera ce soir, pour la neuvième fois cette année, le théâtre de deux championnats du monde qui s'annoncent équilibrés, animés et de haute qualité.

Vito Antuofermo, un italien de Bari qui vit depuis dix ans à New York, seul champion du monde reconnu aussi bien par la W.B.A. que le W.B.C., mettra pour la première fois son titre des moyens en jeu face à l'Américain Marvin Hagler.

Le second championnat du monde (Welters, W.B.C.) opposera deux jeunes boxeurs, invaincus à ce jour, le Porto-Ricain Wilfredo Benitez, 21 ans, à son challenger américain « Sugar » Ray Leonard, 23 ans.

Ce soir également à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, un troisième championnat du monde (mi-lourds, W.B.A.) mettra aux prises l'Argentin Victor Galindez, tenant, à l'Américain Marvin Johnson.

Antuofermo, 26 ans, est détenteur du titre mondial depuis sa victoire-surprise aux points sur l'Argentin Hugo Corro, en juin dernier, à Monte-Carlo. L'Italien est un boxeur de tempérament. Peu imaginatif, pas très mobile des jambes, frappeur moyen, il est toutefois très rapide des bras et décoche ses coups avec beaucoup de précision. Excellent encaisseur (il n'a jamais été au tapis), Antuofermo a pourtant deux grands handicaps: la fragilité de sa peau et de ses pommettes.

« Face à Corro, j'étais l'outsider. Devant Hagler, on a tort de me réserver le même rôle. C'est une grossière erreur que de penser que je suis un champion éphémère. Je me suis préparé intensément pour ce combat que j'entends bien gagner », a déclaré Antuofermo, dont le palmarès est de 44 victoires, 3 défaites et un nul.

Quant à Hagler, 26 ans également, invaincu depuis 1976, il n'en est pas moins confiant dans ses moyens que le champion. « Sept ou huit rounds au maximum. Antuofermo ne résistera pas plus longuement. Ce n'est pas que je le sous-estime, mais la réalité est qu'il y a une classe d'écart entre lui et moi », a-t-il affirmé.

La confrontation Benitez-Leonard, le second championnat du monde (Welters, WBC), promet d'être passionnante. Benitez, en dépit de son jeune âge (21 ans), peut déjà s'énorgeuillir d'un double titre de champion du monde, à l'âge de 17 ans, il prenait le titre mondial des super-légers au Colombien Antonio Cervantes. Et en janvier dernier, le Porto-Ricain ravissait le titre des welters à l'excellent mexicano-américain Carlos Palomino. Le palmarès de Benitez est de 37 victoires contre un nul.

Leonard fut champion olympique 1976 des super-légers. Passé professionnel la même année, il se plaça sous la tutelle d'Angelo Dundee, ancien manager de Mohamed Ali. Depuis, il a accumulé 25 victoires consécutives (13 avant la limite).

Les deux hommes possèdent un style identique. Ils sont extrêmement vifs et ordonnés, aussi bon en attaque que dans leur jeu défensif. Benitez, qui a déjà boxé quatre fois en 15 rounds, est sans doute plus endurant que son rival. Mais il n'a livré qu'un seul combat cette année, alors que Leonard en sera à son 9ème. Cela tendant à désigner le challenger américain comme léger favori.

D'autre part, le boxeur poids moyen Willie Classen est mort mercredi soir dans un hôpital de New York des suites d'une hémorragie cérébrale subie au cours de son dernier combat.

Classen, 29 ans, avait été battu par K.O. à la dixième et dernière reprise, par l'Américain Wilford Scypion, vendredi dernier, à New York, après avoir été envoyé deux fois au tapis précédemment dans le 7ème et dans le 9ème round.

Transporté d'urgence à l'hôpital, le boxeur avait subi une intervention chirurgicale de deux heures et demi, mais il était demeuré dans le coma depuis.

Le conflit à la CSQ est réglé

Le conflit de travail est enfin terminé à la Confédération des sports du Québec. En lock-out depuis le 5 novembre, les huit employés syndiqués de l'organisme ont en effet accepté majoritairement hier matin les nouvelles offres de la partie patronale. le travail reprendra le 3 décembre.

Le conseil d'administration de la CSQ a pris la décision de lever le lock-out et de faire de nouvelles propositions à la suite d'une réunion extraordinaire mercredi soir.

Le porte-parole patronal, M. Marc Campagna, avait déjà indiqué en début de semaine son intention de régler le conflit qui perdurait depuis déjà trop longtemps.

Le syndicat des employés de la CSQ croyait bien le conflit terminé, jeudi le 15 novembre, à la suite d'une entente de principe sur les échelles de traitement, intervenue à la table de négociations entre M. Campagna et le président du syndicat, M. Claude Dufour. Mais le conseil d'administration de la CSQ, que dirige le président Marcel Dubois, un employé du Service des sports de la Ville de Montréal, avoir alors retiré son accords le samedi 17 novembre.

Depuis, le syndicat a intensifié les moyens de pression, allant même jusqu'à faire du piquetage dans les locaux du Service des sports de la Ville de Montréal où travaille M. Dubois. Les employés en lockout ont aussi occupé les locaux de la CSQ, la semaine dernière.

En raison du conflit de travail, la CSQ a annulé la présentation du Mérite sportif québécois, alléguant être dans l'impossibilité d'organiser l'événement annuel. En revanche, le syndicat a prétendu que le conseil d'administration a voulu précipiter le conflit pour masquer le fait que le Mérite sportif québécois serait un fiasco financier.

En vertu de la nouvelle entente, les huit employés recevront leur plein salaire à compter du 19 novembre. Les nouvelles propositions de la partie patronale reprennent presque essentiellement les recommandations du conciliateur Claudette Ross qui, devant l'impasse, s'est retiré du dossier, la semaine dernière. Le nouveau contrat de travail sur les clauses économiques se terminera le 31 mars 1980, en même temps que les clauses normatives.

A noter que durant toute la durée du conflit, les cadres Jean Villeneuve, directeur général et Jean Dusseault, le directeur des projets spéciaux, ont reçu leur plein salaire.

Rejoint à son domicile, hier, le président du syndicat, Claude Dufour, s'est dit satisfait de la nouvelle entente, précisant que les employés allaient maintenant retrousser les manches pour mener à bien les différents dossiers de l'organisme, plus précisément le Mérite sportif, prévu pour le 11 novembre, et qui pourrait bien avoir lieu en janvier. La Confédération des sports du Québec voit également à l'organisation des Championnats sportifs québécois.

Un projet de loi sur la sécurité dans les sports

QUEBEC (PC) — Une première en Amérique du Nord a eu lieu hier à l'Assemblée nationale quand le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, a déposé un projet de loi sur la sécurité dans les sports.

Il s'agit d'un texte de 74 articles qui prévoit essentiellement la mise sur pied d'une Régie sur la sécurité dans les sports formée de cinq membres, dont un président et un vice-président devant être nommés par le gouvernement pour une période de cinq ans. Au moins un des régisseurs devra être avocat.

Les fonctions de ce nouvel organisme seront notamment de diffuser de l'information, d'effectuer des recherches, de participer à l'éducation du public et de prêter son concours technique aux organismes sportifs dans tout ce qui a trait à la sécurité dans les sports.

M. Lessard a indiqué lors d'une conférence de presse, que le projet de loi devrait être adopté en troisième lecture avant l'ajournement des fêtes.

Les fédérations d'organismes sportifs et les organismes sportifs non affiliés à une fédération seront obligés d'adopter un règlement de sécurité, de les faire approuver par la Régie et de le faire respecter par leurs membres.

La Régie sera par ailleurs autorisée à étendre l'application d'un règlement de sécurité à toutes les personnes exerçant un sport.

Le projet de loi impose aussi l'obligation de détenir un permis aux personnes qui organisent ou participent à des manifestations sportives dans le domaine des sports de combat, des courses de véhicules motorisés, de la natation, des sports nautiques et du ski.

Le règlement de sécurité auquel seraient soumis les fédérations et organismes sportifs contiendrait des dispositions portant sur la qualité des lieux, l'équipement des participants, les normes de pratique d'un sport, le contrôle de l'état de santé des sportifs.

Des peines sont prévues dans le projet de loi contre ceux qui commettraient des infractions, comme des amendes variant de $100 à $5,000. De plus, une personne qui participerait à une manifestation sportive ou exploiterait un centre sportif sans détenir un permis requis par la loi serait passible d'une amende de $200 à $10,000.

Borg vainc McEnroe à Milan

MILAN, Italie — Le Suédois Bjorn Borg a enlevé la finale du tournoi des Maîtres du tennis, doté d'une bourse de $300,000, qui a lieu à Milan, en Italie, en battant l'Américain John McEnroe en trois sets de 1-6, 6-1 et 6-4. Cette victoire lui a rapporté $50,000, tandis que McEnroe a touché $30,000. L'Argentin Guillermo Vilas a pris la troisième place en battant l'Italien Adriano Panatta par 6-4 et 6-4. Cette victoire lui a valu un prix de $20,000, tandis que Panatta a dû se contenter de $10,000 pour sa quatrième place. Vilas n'a pris que 90 minutes pour vaincre le joueur de l'équipe italienne de la coupe Davis. Par ailleurs, dans un match pour les cinquième et sixième places, l'Américain Vitas Gerulitis a exécuté son compatriote Peter Fleming en deux sets de 6-1 et 6-1 et s'est enrichi de $7,500, tandis que son adversaire a dû se contenter de $5,000.

■

NEW YORK (AP) — Barry Beck, des Rangers de New York, accepté hier une nouvelle entente salariale estimée à environ $200,000 par saison pour les quatre prochaines années. Beck, obtenu des Rockies du Colorado dans un échangé de cinq joueurs, a marqué deux buts et récolté 13 passes en 13 parties avec les Rangers. Il a commencé la saison au Colorado.

Par ailleurs, Bobby Hull, qui éprouve certains ennuis avec les Jets de Winnipeg, a laissé entendre qu'il pourrait bien prendre sa retraite d'ici deux semaines s'il ne retrouve pas tous ses moyens. Il n'a compté que deux buts en 10 parties cette saison. Hull a recommencé à jouer après une absence d'une saison. Il n'a pas participé au camp d'entraînement des Jets.

■

OAKLAND (AP) — Le maire d'Oakland, Lionel Wilson, est d'avis que la ville devrait accepter l'offre de $4 millions que lui a faite les A's d'Oakland afin de résilier le bail de location du Coliseum. Si l'offre est acceptée, plus rien n'empêcherait les A's de jouer à Denver la saison prochaine.

D'autre part, le commissaire Bowie Kuhn a indiqué hier qu'il n'imposera pas d'amende à Billy Martin, bien qu'il ait lui-même avisé Martin que sa conduite est préjudiciable aux bons intérêts du baseball. Par ailleurs, Kuhn a révélé qu'il a fait parvenir un chèque de $251 au nom de Bill Lee à la mission indienne de Ste-Mary. Cette somme représente l'amende payée par Lee pour avoir dit qu'il consommait de la marijuana.

■

BALTIMORE — Un journal de Baltimore écrit que la direction des Orioles a demandé au lanceur Jim Palmer de lui fournir une liste de clubs avec lesquels il accepterait de jouer. Il précise que la direction voudrait cette liste avant la réunion d'hiver du baseball majeur, qui commencera lundi à Toronto, au cas où il serait possible de conclure un échange. Selon le journal, cette liste comporterait les noms des Yankees de New York, des Angels de la Californie et des clubs de Boston, Milwaukee, Los Angeles, Philadelphie, San Diego et Saint-Louis. Cette nouvelle fait suite à celle de jeudi, voulant que Palmer cherche à renégocier son contrat pour conclure un nouveau pacte de six ans pour $3.5 millions.

35e championnat de badminton du MAAA

Les amateurs de badminton pourront voir à l'oeuvre les meilleurs joueurs du Canada et des Etats-Unis à l'occasion de la 35e édition du Championnat de badminton du Montreal Amateur Athlectic Association présenté ce weekend au MAAA, 2070 rue Peel.

John Czich, Pat Tyron, James McKee, Ken Priestman, ainsi que Dominic Soong, finaliste de la coupe Thomas 1977 et professionnel au MAAA, seront à la recherche des bourses d'un montant de $2,000.

Les villes de Montréal et Québec seront également fort bien représentées avec des joueurs aussi chevronnés que Maryse Bellavance, Joanne Falardeau, Carol et Leslie Harris, Denyse Julien, Margot Mills, Michel Beausoleil, Marc Champagne, Yves Claing, Michel Folinsbee, Luc Gosselin, François Landry et Denis Martin.

Il y aura de plus cette année une compétition réservée aux vétérans de 40 ans et plus chez les hommes, et de 35 ans et plus chez les femmes.

Les compétitions commencent aujourd'hui à 14 h et se termineront dimanche par la présentation des finales à 11 h. Le public est invité. L'entrée est libre.

Sinatra serait l'obstacle à la présentation du GP du Brésil

RIO DE JANEIRO, (AFP) — Frank Sinatra serait l'obstacle majeur à la réalisation du Grand Prix du Brésil, indiquait-on hier à Rio.

En effet, le récital du chanteur américain aura lieu le 26 janvier, à la veille du grand prix. Cet événement attendu depuis plusieurs années au pays de la samba va coûter très cher et engouffrer d'importants budgets publicitaires au détriment du grand prix dont l'organisation nécessite deux millions de dollars.

Bernie Ecclestone, président de la FOCA (Association des constructeurs), s'efforce actuellement de rassembler les crédits nécessaires pour organiser l'épreuve. Le Brésil doit informer avant le 7 décembre, dernier délai, l'Argentine de sa décision.

Les deux grands prix sud-américains sont liés l'un à l'autre pour le partage des frais de transport, de personnel et de matériel. L'annulation du Grand Prix du Brésil entrainerait donc celui du Grand Prix d'Argentine.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi
Pittsburgh 7, Québec 2
Toronto 4, Washington 2
Minnesota 4, Rangers NY 4
Edmonton 4, Chicago 2
Colorado 7, Islanders NY 4
Vancouver 4, Winnipeg 2

Hier
Buffalo 2, NY Rangers 1
Philadelphie 6, Minnesota 4
Montréal 3, St-Louis 2

Ce soir
Islanders NY à Edmonton
Buffalo à Atlanta
Pittsburgh à Hartford
Chicago à Vancouver

Samedi
Hartford à Montréal
Rangers NY à St-Louis
Philadelphie à Toronto
Québec à Toronto
Colorado à Pittsburgh
Boston à Detroit
Chicago à Los Angeles
Winnipeg au Minnesota

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	20	28	48
Lafleur, Mtl	20	18	38
Simmer, LA	19	18	37
Taylor, LA	16	21	37
Trottier, Isl	13	21	34
Gare, Buf	14	18	32
Gretzky, Edm	9	23	32
MacDonald, Edm	16	14	30
Larouche, Mtl	16	13	29
Goring, LA	9	20	29

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
T.-Rivières 9, Laval 1
Québec 6, Sherbrooke 5

Hier
Verdun à Chicoutimi
Hull à Cornwall

Ce soir
Montréal à Québec
Cornwall à Shawinigan
T.-Rivières à Sherbrooke
Chicoutimi à Verdun

FOOTBALL

Ligue Nationale

Hier
N.-Angleterre à Miami

Dimanche
Chicago à Tampa Bay
Baltimore à Jets NY
Cincinnati à Pittsburgh
Denver à Buffalo
Detroit à Philadelphie
Green Bay à Washington
Houston à Cleveland
San Francisco à St-Louis
Seattle à Kansas City
Atlanta à San Diego
Minnesota à Los Angeles
Giants NY à Dallas

Lundi
Oakland en N.-Orléans

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	21	17	1	3	98	65	37
2—BOSTON	22	15	4	3	83	58	33
3—BUFFALO	24	15	6	3	93	64	33
4—MONTRÉAL	24	14	6	4	91	67	32
5—MINNESOTA	22	10	6	6	95	80	26
6—ATLANTA	23	11	9	3	84	70	25
7—VANCOUVER	23	10	8	5	80	74	25
8—LOS ANGELES	23	10	8	5	97	94	25
9—TORONTO	23	11	10	2	85	76	24
10—PITTSBURGH	20	9	7	4	72	69	22
11—CHICAGO	22	8	8	6	60	61	22
12—HARTFORD	21	7	8	6	68	67	20
13—RANGERS NY	24	9	13	2	93	100	20
14—ST-LOUIS	25	8	13	4	72	93	20
15—QUÉBEC	23	7	12	4	70	85	18
16—WINNIPEG	23	7	13	3	56	89	17
17—ISLANDERS NY	20	6	10	4	73	77	16
18—DETROIT	20	6	10	4	60	67	16
19—EDMONTON	22	4	12	6	74	98	14
20—COLORADO	21	5	13	3	63	78	13
21—WASHINGTON	24	4	16	4	64	99	12

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	29	15	13	1	144	146	31
CORNWALL	28	14	13	1	141	141	29
VERDUN	27	12	12	3	158	145	27
HULL	28	10	12	6	136	145	26
LAVAL	30	6	22	2	120	207	14
Section Dilio							
SHERBROOKE	29	18	9	2	172	129	38
CHICOUTIMI	27	17	9	1	173	133	35
TROIS-RIVIÈRES	29	14	11	4	174	141	32
SHAWINIGAN	29	12	14	3	123	135	27
QUÉBEC	28	12	15	1	136	155	25

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	13	8	5	0	334	237	.615
MIAMI	13	8	5	0	250	196	.615
BUFFALO	13	7	6	0	249	222	.538
JETS NY	13	5	8	0	253	316	.385
BALTIMORE	13	4	9	0	216	304	.308
Section Centrale							
PITTSBURGH	13	10	3	0	334	225	.769
HOUSTON	13	10	3	0	315	274	.769
CLEVELAND	13	8	5	0	319	310	.615
CINCINNATI	13	3	10	0	290	344	.230
Section Ouest							
SAN DIEGO	13	10	3	0	333	211	.769
DENVER	13	9	4	0	240	201	.692
SEATTLE	13	7	6	0	300	288	.538
OAKLAND	13	7	6	0	280	259	.538
KANSAS CITY	13	5	8	0	191	231	.385

Conférence Nationale

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
PHILADELPHIE	13	9	4	0	252	231	.692
DALLAS	13	8	5	0	284	255	.615
WASHINGTON	13	8	5	0	248	225	.615
GIANTS NY	13	6	7	0	203	235	.462
ST-LOUIS	13	3	10	0	259	286	.230
Section Centrale							
TAMPA BAY	13	9	4	0	263	200	.692
CHICAGO	13	7	6	0	235	229	.538
MINNESOTA	13	6	7	0	205	280	.462
GREEN BAY	13	4	9	0	193	250	.308
DETROIT	13	2	11	0	189	275	.154
Section Ouest							
N.-ORLÉANS	13	7	6	0	306	269	.538
LOS ANGELES	13	7	6	0	248	246	.538
ATLANTA	13	4	9	0	228	307	.308
SAN FRANCISCO	13	1	12	0	254	365	.077

SOMMAIRES

Canadien 3, Blues 2

Première période
1—MONTRÉAL, Lafleur (21) Larouche, Shutt 7:17
2—ST-LOUIS, Chapman (6) Laurence 17:17
Pénalités: Sutter SL, Langway Mtl mineures, majeures 5:57, Babych SL 13:58, Luplen Mtl 18:09.

Deuxième période
3—ST-LOUIS, Babych (8) Federko, Kea 10:46
4—MONTRÉAL, Tremblay (5) Larouche, Shutt 16:09
Pénalités: Dupont Mtl 3:51, Klassen SL 6:48, Geoffrion Mtl 8:18, Kea SL 11:13, Engblom Mtl 18:58.

Troisième période
5—MONTRÉAL, Mondou (7) Lafleur 9:45
Pénalités: Monahan SL 7:38, Lapointe SL, Engblom Mtl 16:41.

Tirs aux buts:

ST-LOUIS	11	7	6	—24
MONTRÉAL	17	6	6	—29

Gardiens: Liut, St-Louis; Sévigny, Montréal.
A—15,677.

Flyers 6 North Stars 4

Première période
1—MINNESOTA: Polich (5) Brasar, Andersson 0:39
2—MINNESOTA: Payne (16) Eaves, Hartburg 3:28
3—PHILADELPHIE, MacLeish (14) Barnes, Holmgren 8:10
4—MINNESOTA, MacAdams (10) Payne, Sargent 10:00
Pénalités—Hill Pha 3:02, Barnes Pha 9:10.

Deuxième période
5—PHILADELPHIE: Holmgren (8) Barber, Wilson 2:12
6—PHILADELPHIE, MacLeish (15) Holmgren 3:55
Pénalités—Anderson Min 0:11, Polich Min, Barnes Pha 3:28, Shmyr Min, Bridgman Pha majeures-mineures 8:00, Wilson Pha 10:00, Barnes Pha 18:00.

Troisième période
7—PHILADELPHIE, Linseman (7) Barber 4:23
8—PHILADELPHIE: Leach (18) Clarke 6:14
9—MINNESOTA: Sharpley (13) 10:26
10—PHILADELPHIE: Barber (12) Barnes 14:37
Pénalités—Linseman Pha 4:47, Polich Min, Clarke Pha 14:58.

Tirs aux par

Minnesota	10	8	12	—30
Philadelphie	12	19	9	—40

Gardiens—Meloche, Minnesota; Peeters, Philadelphie.
Assistance—17,077.

Sabres 2, Rangers 1

Première période
1—BUFFALO, Smith (10) Schoenfeld 16:19
Pénalités: Beck NYR 8:34, Selling Buf 17:57.

Deuxième période
2—NY RANGERS, Murdoch (11) Esposito, Dave Maloney 10:35
Pénalités Korab Buf 8:53, Greschner NYR 9:48, Duguay NYR 15:20.

Troisième période
3—BUFFALO, Martin (11) Perreault, Seiling 9:50
Pénalités: Dan Maloney NYR majeure, Ruff Buf 12:57.

Tirs aux buts:

NY RANGERS	9	10	5	—24
BUFFALO	11	6	10	—27

Gardiens: Baker, NY Rangers; Edwards, Buffalo.
A—16,433.

Le Salon aime le métro et l'autobus...

par Clément Trudel

Au kiosque de l'éditeur officiel du Québec comme chez Gallimard ou à d'autres stands, c'était hier le même refrain au 2e Salon du Livre de Montréal: « c'est très tranquille », euphémisme pour dire que l'activité était fort réduite. La seule remarque en sens contraire, je l'ai relevée du « Renouveau pédagogique ».

Ainsi, Manuel Maître, responsable d'une association de l'âge d'or, se promenait en compagnie de Jacques Proulx, personne ressource... mais l'âge d'or n'était pas au rendez-vous, à cause de la grève des transports en commun.

Chez les organisateurs, la prévision était à la « catastrophe » si la grève allait se prolonger aujourd'hui, puisqu'au moins 2500 écoliers étaient attendus en après-midi, que le Salon pouvait respirer et que les visiteurs-clients allaient pouvoir affluer. Comme l'on ne fait pas de compilation du nombre d'entrées chaque jour, il fut impossible de comparer l'affluence de l'an dernier à pareille date et la (non) affluence d'hier.

Chez l'éditeur officiel du Québec, on signale que les oeuvres les plus souvent demandées ont trait à la *« petite flore forestière »*, aux *« plantes sauvages printanières »* et aux *« plantes sauvages des villes et des champs »* du Québec.

Au moins 32 auteurs étaient présents jeudi pour autographier leurs volumes: au Centre d'information du livre canadien, Michael Drummond et ses prhtographies de Montréal (HMH le publie en français). Les autres oeuvres parlent de tout: Ile d'Anticosti et Lumberjacks, patronat, recettes roumaines, Amérindiens, consommation, question nationale etc.

Activité réduite n'est pas synonyme de paralysie. Une nouvelle maison d'édition se glisse dans la foule de maisons nées au Québec récemment: « Andromède » avec trois recueils de poèmes de J. Gagnon dont *Hymne à la terre* (on compte par la suite éditer du théâtre).

Plus vieille, avec ses huit ans bien comptés, la maison trifluvienne dont Gatien Lapointe est directeur: Les Ecrits des Forges, vient d'ajouter quatre titres à sa série de recueils de poésie: *Topographies I* (Justin Tremblay); *Mourir s'attendre quelque part* (Denuis Saint-Yves); *Simulacre dictatoriel* (Yves Boisvert), qui constitue en fait le troisième chapitre d'un livre à naître: *Tilt;* et *Double tram* de Bernard Pozier et Louis Jacob.

A signaler, aux éditions coopératives Albert Saint-Martin, deux nouveaux titres, l'un de Robert Sévigny: *Le Québec en héritage*, une étude de trois couples montréalais et de leurs attitudes sociales: l'autre de Robert Dion: *Les crimes de la police montée* sur l'opération Bricole et l'opération Ham.

Edouard Tardieu, de Port-au-Prince, est le seul exposant haïtien, avec les Editions du Soleil, existant depuis trois ans à peine. Cet ancien enseignant au collège Sainte-Marie a réédité un succès d'Edris Saint-Amant, *Bon Dieu rit*, décrivant la vie dans les régions rurales d'Haïti. L'éditeur a sa « librairie d'Action sociale », à Port-au-Prince, et à ce titre, a coédité deux titres avec les Presses de l'Université du Québec: de Georges Anglade, *L'espace Haïtien*, manuel de géographie et d'Hubert de Ronceray *Sociologie du fait haïtien*. M. Tardieu s'attache surtout à combler certaines lacunes quant au matériel didactique dans les écoles haïtiennes (si l'on excepte les oeuvres pensées suivant des méthodes didactiques « françaises », il y aurait peu de titres vraiment adaptés à l'écolier haïtien, dit-il).

Tout à côté, un auteur-éditeur, Jean-Louis Chamberland « philosophe », exhibe deux opuscules qui tentent une « démythisation » du « phénomène moral » et du « phénomène sexuel » et ce « par la description d'évidences ».

Plus loin, drapés dans leurs étendards rouges et or et ne démordant pas de leur croisade, les Jeunes Canadiens pour une Civilisation Chrétienne prêchent la contre-révolution. Le Salon accueille une vingtaine d'exposants se rattachant à toutes les nuances spiritualistes, depuis le Baha'i jusqu'aux tenants du « petit cathéchisme » de 1944. On ne peut que se faire à l'évidence: tout peut coexister dans un tel contexte et j'ai même vu l'auteur de *« Mes dix années d'exil à Cuba »* (Charette, ex-felquiste publié chez Stanké) s'enquérir auprès de Cubains (il ne ménage pas le régime castriste dans son autobiographie) sur les toutes dernières parutions dans un pays qu'il dit présenter comme un anti-modèle. Chacun des tenants d'une thèse — hégémonique ou pas — est libre théoriquement d'exposer ses convictions mais il n'est pas évident que tous aient les mêmes moyens à leur disposition pour faire valoir leurs points de vue.

Le deuxième Salon du Livre de Montréal, s'il réussit avant dimanche à compenser le handicap créé par l'arrêt de travail des chauffeurs de la CTCUM, pourra sans doute étaler un bilan optimiste. Les jeunes auront eu de l'animation à plein, les gens de l'âge d'or auront bénéficié d'excursions intéressantes dans le monde du livre, et plus de 20 pays auront eu la possibilité d'ouvrir des fenêtres à ce public québécois qui, bon an mal an, achète pour près de $100 millions en volumes.

Il faudra peut-être penser, les autres années, à des « guides » officiels qui accueilleraient les groupes en sollicitant les priorités de chacun. Autrement, le Salon tourne à une longue errance qui risque de rater son objectif: cultiver le goût de la lecture.

Sous une bonne étoile

Le tournage d'un film dont la distribution comprend Rod Steiger et Louise Fletcher est en cours présentement à Montréal. Le directeur de la production, pour *Lucky Star*, est Max Fisher, un Hollandais qui a à son crédit des études d'égyptologie, utiles entre autres lors du tournage des *Dix Commandements*, avec Cecil B. de Mille.

Lucky Star raconte l'histoire d'un jeune juif hollandais, interprété par Brett Marx. Cet adolescent échappe à la tragédie de l'Holocauste en ayant recours à son imagination; il prendra donc l'étoile de David comme attribut de shériff, partira à la chasse des nazis, comme au bon temps des cowboys.

Fischer pense qu'il faut savoir intervenir l'humour, même dans un scénario qui conduit à la mort du jeune Juif intrépide.

Pieter Kroonenburg est producteur associé de ce film financé en partie par Télé-Métropole. L'équipe de tournage se transportera en Hollande à la mi-décembre.

Ingmar Bergman et le fisc

STOCKHOLM (AFP) — Les ennuis du célèbre metteur en scène suédois Ingmar Bergman avec le fisc de son pays sont désormais terminés, après plusieurs années de procédure, apprend-on mercredi à Stockholm.

Le tribunal administratif de Stockholm a en effet décidé de mettre un terme à cette affaire. L'histoire des relations orageuses des services fiscaux et d'Ingmar Bergman, avait commencé en janvier 1976 lorsque des policiers étaient venus chercher le cinéaste au milieu d'une répétition au théâtre municipal de Stockholm.

Bergman qui avait été choqué par les méthodes employées par l'administration suédoise, s'estimait victime de la volonté du fisc de faire un exemple à ses dépens. Il décida alors de s'exiler à Munich où il continue à travailler actuellement. Cette affaire avait provoqué une certaine émotion en Suède comme à l'étranger.

Le metteur en scène avait rapidement été blanchi des accusations de fraude fiscale qui pesaient sur lui. Mais, tenace, l'administration lui avait peu après intenté un procès — qu'elle a perdu — pour taxer les revenus de sa société cinématographique « Persona » installée en Suisse.

Me Rosengren précise par ailleurs que les différentes procédures engagées par le fisc suédois depuis 1976 lui ont coûté infiniment plus cher qu'elles ne lui ont rapporté, sans compter, ajoute-t-il, la « perte » de Bergman pour la Suède.

ADJANI · PISIER · HUPPERT
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
POUR TOUS
Les Soeurs Brontë
Sem.: 7.20 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.00 - 3.00 - 5.15 - 7.20 - 9.30

FÉLICITATIONS À
JULIE VINCENT
Qui s'est mérité La Plaque d'Or pour «Meilleure Actrice» au Festival International de Chicago.

14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
J'avais peur... j'avais peur de mourir dans un truck au fond d'une ruelle...
JULIE VINCENT
GERMAIN HOUDE
MOURIR A TUE-TETE
realisé par ANNE-CLAIRE POIRIER
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

"Allez voir JÉSUS DE NAZARETH, une oeuvre fidèle d'une pure et intense émotion..." — N.Y. TIMES
"Un film inspiré... d'une chaleur intérieure et d'une noblesse émouvante." — FRANCE SOIR
"Une fresque qui touche par la sensibilité de ses images et qui invite à l'évasion et à la rêverie nostalgique." — OGGI
"Au-delà des images et du spectacle d'une immense richesse visuelle, Zeffirelli retient autre chose de plus important: sa foi." — CINEMA
"Zeffirelli se distingue des autres cinéastes pour avoir allié le récit humain à la super-production." — VARIETY
KARIM présente une réalisation de SIR LEW GRADE
un film de
FRANCO ZEFFIRELLI
POUR TOUS
Jesus de Nazareth
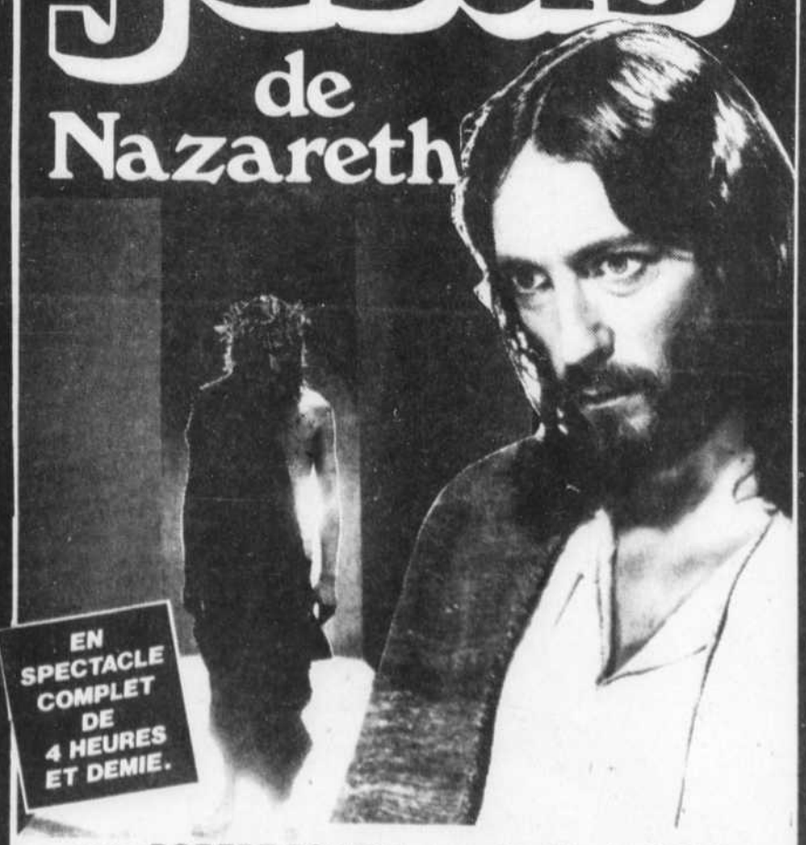
EN SPECTACLE COMPLET DE 4 HEURES ET DEMIE.
avec ROBERT POWELL dans le rôle de JÉSUS
et OLIVIA HUSSEY dans le rôle de MARIE
avec la participation de MICHAEL YORK • ANNE BANCROFT
PETER USTINOV • JAMES MASON • VALENTINA CORTESE
ANTHONY QUINN • LAURENCE OLIVIER • ROD STEIGER
ERNEST BORGNINE • CHRISTOPHER PLUMMER • FERNANDO REY
musique de MAURICE JARRE.
JÉSUS: Sem: 7h:15. Sam: 2h:15, 7h:15. Dim: 2h:15, 7h:15
elysée 1
35 MILTON / 842-6053

LE DERNIER CHEF-D'ŒUVRE DE VITTORIO DE SICA
★★★★
La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable. -New York Times

un film de
Vittorio De Sica
Brèves Vacances
14 ANS
L'art de De Sica est unique et inégalé. Il y a beaucoup de fraîcheur et de jeunesse dans ce film à la fois prenant parfaitement maîtrisé, superbement interprété et merveilleusement filmé. Cue Magazine
elysée 2
VACANCES: Sem: 7h:15, 9h:30, Sam: 5h:15, 7h:30, 9h:40. Dim: 1h:00, 3h:10, 5h:20, 7h:30, 9h:40

un film de LILIANA CAVANI
DIRK BOGARDE
CHARLOTTE RAMPLING
PORTIER DE NUIT
18 ANS Adultes
2e FILM

Vers un destin insolite
Un film de LINA WERTMULLER
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BELANGER
PORTIER: Sem: 9h:15. Sam: 5h:15, 9h:15. Dim: 1h:00, 5h:15, 9h:15. DESTIN: Sem: 7h:15. Sam: 7h:15. Dim: 3h:00, 7h:15

L'homme de transition meurt la « première femme » naît
REVE DE SINGE
18 ANS Adultes
un film de MARCO FERRERI
Le plus beau film de Ferreri

GÉRARD DEPARDIEU · JAMES COCO · MARCELLO MASTROIANNI
desjardins 2
BASILAIRE 1 — 288-3141
12:45 - 2:55 - 5:05 - 7:15 - 9:25

VIA S'EN VA À L'OPÉRA ...et vous emmène.

Le train de l'opéra pour Toronto, c'est une incursion merveilleuse au royaume de l'enchantement et du bel canto. Venez avec nous assister aux spectacles fascinants de la Canadian Opera Company au magnifique Centre O'Keefe de Toronto.
Le forfait VIA comprend l'aller-retour pour Toronto, une nuit à l'hôtel Royal York, situé à quelques pas du Centre O'Keefe, un siège de choix à l'opéra, ainsi que les frais de service. On doit réserver au moins dix jours avant la date du spectacle.
AU PROGRAMME
L'ELISIR D'AMORE de Donizetti (chanté en italien)
En vedette: Norma Burrowes, Beniamino Prior, Allan Monk et Spiro Malas.
Les 5, 7, 9 (matinée), 11, 13, 15 décembre.
MADAMA BUTTERFLY de Puccini (chanté en italien)
En vedette: Maria Pellegrini, Rico Serbo, Cornelis Opthof, Janet Stubbs.
Les 23, 25, 27 (matinée), 29, 31 janvier et le 2 février.
WERTHER de Massenet (chanté en français)
En vedette: Judith Forst, Carolyn Tomlin.
Les 19, 21, 23 (matinée), 25, 27 et 29 mars.
PETER GRIMES de Britten (chanté en anglais)
En vedette: Heather Thomson, William Neill.
Les 23, 25, 27 (matinée), 29 avril, 1er et 3 mai.
Prix par personne, à raison de deux par chambre: $85 pour ceux qui voyagent en voiture-coach. Des places en voiture-club et en club 52 sont disponibles moyennant supplément.
Pour renseignements et réservations, s'adresser à un agent de voyages ou au bureau des ventes VIA. A Montréal: 861-7311; hors de la zone téléphonique de Montréal: 1-800-361-0600 (sans frais). Dépliant sur demande.
Détenteur d'un permis du Québec
l'invitation au voyage
VIA

LES CINÉMAS FRANCE FILM
LOUISE MARLEAU
GAGNANTE DU PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE
FESTIVAL DES FILMS DU MONDE
POUR TOUS
L'Autre Coeur
2e sem.
DE RETOUR A L'ECRAN
Un film de Mireille Dansereau
LOUISE MARLEAU — FRANCOISE FAUCHER
desjardins 4
BASILAIRE 1 — 288-3141
I:I5 - 3:I5 - 7:I5 - 9:I5

« ...Sur cette histoire, où le désir sexuel se mêle aux épouvantes d'une descente aux enfers, passe un souffle tragique qui a des accents shakespeariens... » 18 ANS Adultes
Jean de Baroncelli - LE MONDE
« ...L'éclatante confirmation d'un grand auteur : NAGISA OSHIMA... »
Rene Guyonnet - L'EXPRESS
« ...Un art qui exprime l'ardeur et la folie des passions... »
Michel Marmin - LE FIGARO
Après "L'EMPIRE DES SENS"
le nouveau film de NAGISA OSHIMA
L'EMPIRE DE LA PASSION

PRIX DE LA MISE EN SCENE AU FESTIVAL DE CANNES 78
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3272
I:00 - 2:55 - 4:50 - 6:45 - 8:40

Kramer vs Kramer en primeur à Montréal

par
Nathalie Petrowski

Kramer vs Kramer, un drame domestique sur les affres du divorce, qui promet de rafler tous les Oscars au printemps prochain et à qui le magazine « Time » consacre cette semaine huit pages couleurs, sera présenté en grande première mondiale au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, dimanche le 2 décembre. La soirée est une présentation des Amis Canadiens de l'Université de Tel Aviv pour soutenir l'oeuvre de la Faculté des arts visuels et des arts du spectacle de l'Université de Tel Aviv. Le film débutera le 5 décembre à New York et seulement le 19 décembre à Montréal.

La soirée bénéfice de la Place des arts dont les profits seront versés à l'Université de Tel Aviv, est une initiative de Harold Greenberg, illustre producteur montréalais, président de la compagnie de distribution Astral ainsi que membre du conseil d'administration des Amis Canadiens de Tel Aviv qui ouvrait son bureau montréalais en mai dernier. La soirée bénéfice dont les billets se vendent à cinquante dollars l'unité, est le premier événement officiel de l'organisme à Montréal. Mis à part les billets distribués gratuitement à la presse, tous les billets pour la première auraient déjà été vendus aux membres influents de la communauté israélienne de Montréal.

Kramer vs Kramer, mettant en vedette Dustin Hoffman, Meryl Streep et un jeune premier de six ans du nom de Justin Henry, est le troisième film en tant que réalisateur de Robert Benton, également auteur des scénarios de *Bonnie & Clyde*, de *What's up doc?* et de *Superman*. Au départ, la réalisation du film devait être confiée à François Truffaut qui déclina l'offre à cause de conflits d'horaire. Benton qui n'avait jusqu'alors réalisé que *Bad Company* et *The late show* avec Art Carney et Lily Tomlin, deux films qui sont passés presqu'inaperçus, décida de relever le défi. Produit par Stanley Jaffe, le film raconte les problèmes d'adaptation d'un père et de son fils alors que la mère de la famille, fatiguée de se sentir inutile et dévalorisée, décide de les quitter. L'action se corse quelques mois plus tard lorsque la mère revient chercher son fils. Selon le magazine Time, le film s'inscrit dans le courant de films sociaux comme *Alice doesn't tive here anymore* et *Unmarried Woman*, des films qui reflètent les changements de valeurs de la société nord-américaine contemporaine et l'impasse des rapports entre hommes et femmes.

Vivement attendu par les distributeurs (surtout après la critique élogieuse du « Time ») pour la période des fêtes la période la plus rentable de toutes, le film dont la promotion a déjà mobilisé d'importantes sommes, semble avant même sa sortie, voué au succès.

Dimanche à 20 h 30, *L'envers du décor* nous fera mieux connaître l'univers de Claude Lafortune, concepteur visuel et sculpteur sur papier. De son atelier, il parlera de son métier, de sa méthode de travail et de ses personnages dont le Petit Prince que l'on aperçoit ici. Réalisé par Raynald Létourneau, *L'envers du décor* est une émission de Radio-Québec.

Les «gens d'en bas» ont quelque chose à dire

par
Jacques Larue-Langlois

On est parti pour rester, une création collective des Gens d'en bas, avec la participation de Daryelle Belzile, Eudore Belzile, Raymond Bertin, Martin Dion, Claude-Francis Huguet, Bouchard Lévesque, Lise Théberge, Benoit Vaillancourt, Pierre Montgrain et Gabrielle Gagnon; à l'affiche du Centre d'essai Conventum, 1237 rue Sanguinet, à 20 heures 30, jusqu'à dimanche inclusivement.

Les gens d'en bas c'est un collectif qui a choisi le théâtre comme mode d'action sociopolitique. Ils sont de Rimouski, d'où ils ont entrepris de rayonner dans cette vaste région qui englobe le Bas du fleuve et la Gaspésie, proposant dans chaque ville, dans chaque village la version scénique qu'ils ont mis au point ensemble d'une interprétation de l'histoire de ces parages depuis cinquante ans.

Le titre de leur spectacle doit être pris dans son sens coutumier dans le langage courant de « on a décidé (ou entrepris) de rester, on s'est mis dans la tête de ne pas partir ». Il propose une résistance active aux exhortations des gouvernements du Québec incitant les habitants de certains villages devenus improductifs à quitter leur patelin pour aller s'installer plus près des usines, dans les HLM de Rimouski, de Matane ou de Mont-Joli. Douze villages ont ainsi été vidés de leur population et certains incendiés puis buldozés, depuis 1970. Telle est la vérité brutale dont partent Les gens d'en bas.

Ils sont cinq en scène, un petit bout de femme avec une voix brisée et un tempérament du tonnerre et quatre comédiens versatiles et très distanciés vis à vis les multiples rôles qu'ils caricaturent avec humour et bonheur. Retraçant en récits et en chansons le chemin qui a d'abord mené les citoyens de ces villages à les fonder au début des années trente à l'instigation du gouvernement et des curés, pour libérer les villes d'une surabondance de chômeurs, le spectacle en fait revivre les principaux épisodes en saynètes brèves et efficaces.

Le roulement de la machine scénique, souple et démontable, a été bien rodé pendant la tournée qu'ils ont faite au cours des derniers mois: les gags marchent, les effets tombent à point, costumes et accessoires limités, gestes ponctuels. C'est du bien fait. Et le public rit.

Voila où se trouve l'efficacité bien comprise des Gens d'en bas: aborder les dures réalités d'une société qui se cherche par le biais du rire qui ne ménage personne. « Le théâtre n'est pas là pour fournir des solutions mais plutôt des images », a dit Jean-Claude Germain. Celles que propose ce spectacle constituent sans doute une excellente utilisation du médium dans un esprit de fête et de célébration d'abord mais sans perdre de vue les possibilités de conscientisation que recèle le théâtre.

A Montréal, Les gens d'en bas n'ont plus cette seconde raison d'être et doivent miser d'abord sur le plaisir qu'ils apportent aux spectateurs curieux mais pas impliqués dans les événements qu'on leur traduit. Ils y parviennent parce qu'ils prennent manifestement eux-même un immense plaisir à se produire en public, première condition du succès de toutes communication.

Un reproche, un seul — et technique encore: la salle du Conventum est suffisamment petite pour qu'on puisse de débarasser des microphones et de leurs constants déplacements. L'effet du changement de niveau et de qualité de son est horrible et les voix de chacun suffisamment fortes pour qu'ils puissent tous se faire entendre sans amplification, même dans les chansons.

Malgré ce détail, Les gens d'en bas ont quelque chose à dire et le disent bien.

ÉCHOS

Dimanche 2 décembre à l'église Saint-Antoine de Longueuil, le Comité d'accueil aux réfugiés du sud-est asiatique a préparé une journée spéciale de levée de fonds avec le concours d'une pléiade d'artistes, comédiens et chanteurs. Gaston L'Heureux animera la journée qui débutera à 13 h 30, entouré de Michel le Magicien, Nic et Pic, Pierrot, Jean-Guy Moreau, Joël Le Bigot, Paul Berval, Juliette Huot, Roland Bédard, La Sagouine, Roger Beaulu, Jacques Normand, Aimé Major, etc. Rue Saint-Charles, coin chemin Chambly, 674-1549.

■

L'ensemble vocal de Radio-Canada sous la direction de Jean-François Sénart se produira à la salle Claude-Champagne vendredi à 20 h 30. Inscrite dans la série des Grands concerts de CBF-FM/100,7, cette soirée fera entendre des oeuvres de Bach, Kodaly, Absil, Janequin et Lionel Daunais. Des laissez-passers pour ce concert gratuit sont disponibles à la Maison de Radio-Canada, 1400 boul. Dorchester est.

■

Françoise Nicot expose présentement ses dessins et croquis à la Cage d'art (1062 Laurier ouest à Outremont), jusqu'au 6 décembre. Elève de Irène Sénécal, elle a complété ses connaissances de dessinatrice de costumes et décors avec Marie-Laure Cabana et Jacques Pelletier. Elle a dessiné des jouets de bois pour une firme montréalaise, été caricaturiste au Quartier Latin et à la Patrie, réalisé des décors et costumes pour différentes productions dramatiques de Montréal ainsi que pour la marionnettiste Micheline Legendre. Elle a de plus illustré des contes, travaillé pour des émissions d'enfants à Radio-Canada (elle a réalisé le costume de « Picolo » notamment), et fait de nombreuses affiches, caricatures et pochettes de disques depuis 20 ans.

■

Oscar Araiz, chorégraphe argentin qui a travaillé avec quelques compagnies de danse canadiennes vient d'être nommé directeur de la danse au Grand théâtre de Genève où il succédera le 1er juillet prochain à Peter Van Dyck. Actuellement directeur du ballet du Théâtre Colon de Buenos Aires, Oscar Araiz a été nommé par la fondation du Grand Théâtre sur proposition de son directeur général désigné, Hughes Gall.

CRÊPERIE - GAUFRERIE BRETONNE RESTAURANT
C'est aujourd'hui que
La Bolée fête Betty!
à cette occasion, Betty se fera un plaisir de vous offrir l'apéritif
Durant la soirée, la compagnie Grand Marnier, les brasseries Labatt, Molson et O'Keefe se joindront à nous pour continuer la fête
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

"NEW JAZZ"
Le Service des Loisirs de Hull et Bernard Stepien présentent
GEORGE LEWIS
Tromboniste
3 décembre, à 20h.
Théâtre de l'Île, 1 rue Wellington, Hull.
Billets: $6.00
Réservations: Services des Loisirs, 12 Berri, Hull, Tél.: (770-3952)
Arthur's Place, 313 Bank, Ottawa
Record's on Weels, 256 rue Albert, Ottawa

Compagnie de Danse Eddy Toussaint
Billets: $5.00, $7.50 et $10.00
5e ANNIVERSAIRE
3 SOIRS
3 PROGRAMMES DIFFÉRENTS
Chorégraphie
OSCAR ARAIZ
SALVATOR AIËLLO
EDDY TOUSSAINT
les 29-30 nov. et 1er déc. à 20 h 30
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

Specdici inc. présente
Louis Falco Dance Company
FALCO
Ils sont animés d'un mouvement perpétuel dont les folles difficultés n'effacent jamais leur sourire. Ils éclatent littéralement du bonheur de danser. Claude Baignères, le Figaro, Paris
7et 8 décembre à 20h.30
billets: $4.$6.$10.$15. ÉTUDIANTS: $7.50
JUSQU'AU 30 NOVEMBRE SEULEMENT
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS

C'EST ÇA L'AMOUR!
POUR TOUS
"LE FILM QUI M'A LE PLUS ÉMU À DATE" —JEAN MORIN, CJMS
2e GRAND FILM Une Poignée de salopards
BO "Justice Sauvage" SVENSON
RIVOLI 1 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
LAVAL 4 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 3 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

UNE OEUVRE MAJEURE! — LE CANARD ENCHAÎNÉ
IL A FALLU "CLAIR DE FEMME" POUR REDÉCOUVRIR LE PLAISIR D'ÊTRE AU CINÉMA... — TÉLÉRAMA
CLAIR DE FEMME
POUR TOUS
YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
CREMAZIE ST-DENIS · CREMAZIE 388-4210
Sem.: 7.20 - 9.20
Sam.-Dim.: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

Le Musée des beaux-arts de Montréal
1379 ouest, rue Sherbrooke
285-1600
Suites malléables
Doris May,
Dix acteurs/sculpteurs et deux musiciens présenteront un spectacle cinétique, visuel, auditif et tactile pour les enfants
1er décembre 1979
15 heures
Prix d'entrée habituel

Visions de Noël
Exposition de cartes de Noël anciennes et contemporaines
1er décembre 1979 au 6 janvier 1980
Ateliers de confection de cartes de Noël pour enfants
1, 2, 8 et 9 décembre
13 à 15 heures
gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

ÉDITH FARRELL PRÉSENTE
LES PEINTURES ET SCULPTURES DE
Jordi Bonet
Yvon Coderre
Laurent Bonet
Réjean Laramée
MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL
Ville de Mont St-Hilaire
125 Richelieu Sud
Mont St-Hilaire P.Q.
Tél. 467-0237

SOIRÉE COCTEAU
LA VOIX HUMAINE
L'ÉCOLE DES VEUVES — LIS TON JOURNAL LE MENTEUR
MISE EN SCÈNE: JAMES DORMEYER
MER. AU SAM. 20H30
DIM. 19H30
MATINÉE SAM. 17H00
DÈS LE 29 NOV.
STATIONNEMENT 100 EST, AV. DES PINS 4 sous METRO SHERBROOKE BUS 144 845-7277

L'ÉVÈNEMENT DU FESTIVAL DE NEW-YORK!
POUR TOUS
Molière
écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
produit par CLAUDE LELOUCH
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
Le PARISIEN 5 486 STE CATHERINE O. 866-3856
TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.
Adultes: Lun. à Ven.: En Matinée ... $3.00

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
2 dernières soirées
Ce soir, 19 h 30
Demain 20 h 30
Jusqu'au 1er décembre
DU VENT DANS LES BRANCHES DE SASSAFRAS
de
RENÉ DE OBALDIA
mise en scène: Yvan Canuel
musique: Pierre Voyer
décors et costumes: Pierre Perreault
avec
Gisèle Schmidt, Gilles Pelletier, Anne Villeneuve, Françoise Graton, Roger Garand, Réjean Guénette, Claude Préfontaine, Yvan Ponton
4353 est, Ste-Catherine
Tél.: 253-8974

ANNIE GIRARDOT • PATRICK DEWAERE
Depuis "VAS-Y MAMAN," les enfants ont grandi... Mais la vie de famille réserve encore plus de surprises!
POUR TOUS
Une attachante comédie où maman tente de rester JEUNE!
LA CLÉ SUR LA PORTE
d'après le best-seller de MARIE CARDINAL "La clé sur la porte"
un film d'YVES BOISSET
avec ÉLÉONORE KLARWEIN • STEPHANE JOBERT • musique de PHILIPPE SARDE
Une sélection des FILMS MUTUELS
CHAMPLAIN 2 STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
Sem.: 7.20 - 9.20
Sam.-Dim.: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

À SURVEILLER

Dimanche 2 décembre

À la messe de 11 h à l'Oratoire Saint-Joseph, les Petits Chanteurs du Mont-Royal, sous la direction de Gilbert Patenaude, interpréteront la *Missa douce Mémoire* de Roland de Lassus et, à l'offertoire du premier dimanche de l'Avent, chant grégorien. M. Raymond Daveluy sera à l'orgue.

■

Le HMCS Donnacona, unité de réserve de la Marine, organisera une exposition au public de 13 h à 16 h dans ses locaux au 2055, rue Drummond.

■

A 15 h, en la basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde, Mmes Hélène Dugal, organiste et Valérie Kingslow, soprano, présenteront un concert de « musique anglaise ».

■

De 14 h à 16 h 30, à la salle du Gesu, rue Bleury, se tiendra un séminaire de croissance de la vie dans l'Esprit suivi d'une eucharistie.

■

A 9 h 30 à la synagogue Shaar Hasomayim, 450, avenue Kensington, le cardinal Paul-Emile Léger prendra la parole lors du petit déjeûner de l'Alliance offert annuellement par B'nai Brith.

■

Les auxiliaires bénévoles du centre hospitalier LaSalle tiendront leur « foire de cadeau » annuelle et un « marché aux puces », entre 14 h et 20 h, à la cafétéria de l'hôpital, au 8585 Terasse Champlain, angle Dollard, à LaSalle.

■

A comtper de ce jour et pour les quatre dimanches de l'Avent, « le Jour du Seigneur » sera télédiffusé par Radio-Canada, de la Cathédrale d'Ottawa, à 10 h.

■

A 20 h 30, en l'église St-Matthias, située à l'angle des rue Metcalfe et Côte Saint-Antoine, Geneviève Lagacé donnera le troisième concert consacré à l'oeuvre d'orgue de Jan Pieterszoon Sweelinck.

■

Les couples qui travaillent ensemble dans leur entreprise sont invités à venir échanger sur le thème « Femme collaboratrice, oui! Mais à quel prix! ». C'est au centre Saint-Edouard, 6517, rue Saint-Denis, à 14 h.

■

L'Association des numismates et philatélistes de Boucherville tient sa réunion mensuelle à l'école Paul-VI, rue Le Laboureur à Boucherville, à compter de 11 h.

■

Une réunion publique gratuite avec vidéo sur l'un des plus grands maîtres vivants de la science de l'âme « Sant Darshan Singh Ji » aura lieu à l'Auberge Wandlynn, rue Sherbrooke à 10 h 30.

■

A 11 h, il y aura célébration eucharistique en préparation à Noël 1979 à la communauté chrétienne de l'Université de Montréal.

■

La chorale mixte de l'église Notre-Dame de Montréal sous la direction de M. Marcel Laurencelle interprétera lors de la célébration de 11 h, la messe de l'Avent de D.G. Mercure et l'offertoire Rorate Coeli — Grégorien.

■

« Est-ce que je fonctionne par obligation ou par choix »? sera le thème de la conférence que donnera Mme Monique Lefebvre, conseillère en relations humaines, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à 14 h.

Lundi 3 décembre

À 19 h 30, à la salle paroissiale Saint-Louis-de-France, rue Berri, les responsables de pastorale sociale de la région de Montréal présente un programme d'animation pour stimuler l'engagement dans le sens d'une plus grande justice socials.

■

De 20 h à 21 h 30, dans le cadre des lundis missionnaires, au 2505, boul. Gouin ouest, deux missionnaires de l'Immaculée-Conception, Soeur Thérèse Guénette et Soeur Clara Leblanc présenteront des diapositives sur Hong-Kong et parleront de leur expérience.

■

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, M. David Crombie, s'adressera à l'Association des étudiants en médecine de McGill. C'est à 20 h à l'amphithéâtre Palmer Howard, 3655 rue Drummond. Entrée libre.

■

Une collecte itinérante de la Croix-Rouge aura lieu au Collège Jean-de-Brébeuf, pavillon Lallemant, 5625, rue Decelles, de 10 h à 16 h.

■

Il y aura manifestation du Conseil central des Laurentides (CSN) pour protester contre la loi 62, à 19 h 30 au stationnement municipal, angle des rues de Villemure et Legault, à Saint-Jérôme.

Mardi 4 décembre

À l'hôtel Le Château Frontenac à Québec se tient le congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles.

■

À 20 h, au Manoir Lachine, chemin LaSalle à Lachine, M. Normand Moussette, archiviste de la cité de Lachine, sera conférencier lors de l'assemblée mensuelle de la Société historique Cavelier de LaSalle.

■

L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique offre une conférence sur la « psychologie révolutionnaire du Bouddah » à 19 h 30, au 8010 rue Saint-Denis.

■

M. Jean L'Archevêque, s.j., s'entretiendra sur les épîtres de saint Paul lors de la rencontre du Centre Troisième-Âge-Culture au pavillon Lallemant du Collège Brébeuf, à 14 h.

Mercredi 5 décembre

L'Association canadienne pour les jeunes enfants vous invite à visiter leur « boîte à surprise ». Cette soirée qui s'adresse à quiconque est intéressé aux enfants, aura lieu à l'école Carlyle, 109, ave. Carlyle à Ville Mont-Royal, de 19 h à 21 h.

■

A 20 h, au Musée du Québec aura lieu une table ronde animée par le critique d'art Gilles Daigneault, sur la gravure québécoise actuelle.

■

M. Rodrigue Tremblay lancera le livre référendaire sur la troisième option lors d'une cérémonie qui aura lieu à la Place Desjardins au 1er basiliaire, à 17 h.

■

Lors de sa soirée mensuelle, la société Dante présente à 20

Suite à la page 23

NÉCROLOGIE

Frère Philippe LANGLOIS, F.I.C.

Le mardi 27 novembre 1979 est décédé à la Maison provinciale des Frères de l'Instruction chrétienne, à La Prairie, Frère Philippe LANGLOIS (Clément-Marie), dans sa quatre-vingt-septième année, dont soixante-dix de vie religieuse.

Fils de Samuel Langlois et de Armandine Charbonneau, il est né à Saint-Colomban le 14 mai 1893. Il entra au noviciat de La Prairie en 1909 et fit profession perpétuelle en 1920. Il consacra plus de 40 années de sa vie à l'enseignement à La Prairie, Montréal (écoles de La Mennais, Saint-François-Xavier, Saint-Pierre-Claver, Collège Sainte-Marie), Strathmore, Mont-Laurier, Danville, St-Ours, Chambly et Ville de Tracy. A sa retraite, il poursuivit une carrière active dans divers services communautaires à La Prairie et au Domaine St-Bernard du Mont-Tremblant.

Il résidait à l'infirmerie depuis 1974. Il laisse dans le deuil, outre les membres de sa famille religieuse et de nombreux amis, neveux et nièces, ses deux soeurs Eva et Germaine, ainsi que ses frères Alfred, Clodomir, Patrice et Josaphat, ces deux derniers étant également membres de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne.

Sa dépouille mortelle est exposée à la Maison provinciale, 870 chemin de Saint-Jean, à La Prairie; les funérailles auront lieu au même endroit, le vendredi 30 novembre, à 16 heures.

NÉCROLOGIE

Frère Oswald Messier F.I.C.

Le jeudi 29 novembre 1979, est décédé à l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park, frère Oswald Messier (Noël-Jean) de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne. Il était dans sa 87e année dont 70 ans de vie religieuse. Fils de François-Xavier Messier et de Mérina Bergeron. Il est né à Woonsocket (Etats-Unis) le 2 juin 1893. Il entra au noviciat de Laprairie en 1909 et fit profession perpétuelle en 1920. Il consacra plus de 50 années de sa vie à l'éducation des jeunes. Il enseigna à Montréal, à Grand'Mère et à Plattsburgh (Etats-Unis), en 1924, il s'intégra à la province anglaise de la Congrégation. Il demeura en Angleterre durant 46 ans. Assumant tour à tour des charges d'enseignement et de direction de collège. De retour au Canada en 1970, il résidait à l'infirmerie de Laprairie. Il laisse dans le deuil, outre les membres de sa famille religieuse, sa soeur-Alice et son frère Hector. Sa dépouille mortelle est exposée à la Maison Provinciale, 870 Chemin de St-Jean à Laprairie. Les funérailles auront lieu au même endroit le vendredi 30 novembre à 16:00 heures.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Province de Québec, District de Montréal, No 69-541. COUR MUNICIPALE, LA VILLE DE MONTREAL demanderesse, -vs- MARIO CICIRELLO défendeur. Le 12 décembre 1979, à 10: heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2485 rue Alfred Laliberté en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. portatif RCA et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD huissier, 842-9192. Montréal, le 30 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-018078-795. COUR PROVINCIALE, CARL DRUCKER demandeur, -vs- JACQUELINE GIROUX défenderesse. Le 12 décembre 1979, à 12: heures - midi au domicile de la défenderesse au No 8746 rue Chartrand en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE huissier, 842-9192. Montréal, le 30 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-033566-790. FIRESTONE CANADA LTEE, demanderesse -vs- GOBIEL & MALENFANT, défendeurs. Le 11 décembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 256 rue Croissant Dubois, en la ville de Châteauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 Mobilette Jaune immatriculé Qué. 79/48316 Bombardier Punch, 1 Souffleuse à neige Toro 10HP 32" Width, 2 Ski Doo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 30 novembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-013616-797, BELLEVUE PHOTO, demanderesse -vs- UNIVERSAL DISCOUNT CENTER & CLEANRS INC., défenderesse. Le 11 décembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5670 avenue Victoria en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Machine à couper les clés, 1 Caisse enregistreuse NCR, 1 Filière métal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 30 novembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 500-05-015551-789, RICHARD AMATO, demandeur -vs- THE HIGHWAY VICTIMS INDEMNITY FUND, défenderesse. Le 11 décembre 1979, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1120 boul. Crémazie est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 Dactylos électriques IBM, 4 Dactylos électriques IBM, 1 Lot d'équipement de bureau assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 30 novembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-011132-789, DOMENICA BELLAFATTO, demandeur -vs- DOMINIC PICCIONI, défendeur. Le 12 décembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2095 rue Beaconsfield en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Console RCA & Acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 742-9192. Montréal, le 30 novembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-031768-786, COUR PROVINCIALE, B.K.S. PROPRETIES LTD. demanderesse, -vs- EARL WEBSTER défendeur. Le 12 décembre 1979, à 11: heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7905 rue Mountain Sights, app. 23 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Sylvania et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD huissier, 842-9192. Montréal, le 30 novembre 1979.

PRENEZ avis que Les Autobus de la Rive-Sud, Ltée, une corporation incorporée en vertu de la Loi sur les Compagnies, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec pour demander la permission d'abandonner sa charte selon l'article 131 de la Loi.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de Les Autobus de
la Rive-Sud Ltée.

AVIS est par les présentes donné que PLACE POINTE AUX TREMBLES INC., une corporation constituée en vertue de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Daté à Montréal, le 31 juillet 1979

NORMAN ZAVALKOFF
PRÉSIDENT

Le requérant: ENTREPRISES J. & C. GRAVEL LTEE, 20, rue Gravel, Repentigny, P.Q., détenteur du permis no: M-507438-002-005-004-006, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour le transport de neige dans la région 6, pour la saison hivernale 1979-80.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL
NO:

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GERMAINE DIGNARD
PARTIE REQUÉRANTE
-vs-
WILLIAM JONES
PARTIE INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée WILLIAM JONES est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

MONTRÉAL LE 26 novembre 1979
REGISTRAIRE
Borenstein, Duquette, Brott & Tsimberis
Avocats-attorneys (code: #BB0848)
5311, Ave. du Parc, 3e étage
Montréal, Québec, H2V 4G9
Tél.: 274-4486

AVIS

La requérante AUTOBUS LEO AUGER INC., détentrice du permis 1878-A, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT DE PERSONNES - PERMIS SAISONNIER - CATÉGORIE RÉGULIÈRE.
Transport de skieurs et de leurs bagages, des localités ci-bas énumérées du Montréal-Métropolitain à la frontière Québec/États-Unis (port de sortie High Water) à destination de Jay au Vermont, sur la pente de ski, propriété de Jay Peak Inc.

Points d'embarquement		Horaire
Centre d'achat Laurier	Pointe-Claire	6:30
Centre d'achat Dorval	Dorval	6:45
Rockland Shopping Center	Rockland	7:00
Centre d'achat Pont Mercier	LaSalle	7:15
Hôtel Sheraton Mont Royal	Montréal	7:30
Place Porto Bello	Brossard	7:45

et retour avec départ à 4:00 p.m. de la pente de ski.
Service quotidien durant la période hivernale.
Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 28 novembre 1979
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979.
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: Me FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

PRENEZ AVIS QUE: M. Michel Lafontaine résidant et domicilié à St-Norbert, Co. de Berthier, P.Q., demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Les Immeubles Lafontaine Inc., résidant et domicilié à St-Norbert, Co. Berthier, P.Q., le permis M-503313-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 novembre 1979
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979.

PRENEZ AVIS QUE: M. Michel Ouellette résidant et domicilié au 580, Filion, St-Jérôme, Co. Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Mario Cyr, résidant et domicilié à 150, Désormeaux, St-Jérôme, Co. Terrebonne, le permis M-508215-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 29 novembre 1979
2ème publication: 30 novembre 1979
3ème publication: 1er décembre 1979

Le requérant: F.C.P. METAL INC., 47, Desbarats, Kirkland, P.Q., détenteur du permis M508297-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour le transport de neige dans la région 6, saison hivernale 1979-80.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS que SELDEN LIMITED, une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ ce 23ème jour de novembre 1979.
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS
& TETRAULT
Les procureurs de la compagnie

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 17 octobre 1979 par lequel Navigation Raydin Navigation Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 19 octobre 1979 sous le No. 3022976.
Banque de Montréal le 19 novembre 1979."

Le requérant: Georges Burelle, 762, Boul. L'Heureux, Beloeil, P.Q., détenteur du permis no: M500400-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour le transport de neige dans la région 10, pour la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Jean-Paul Brun, 3250, rue Bélair, Montréal, P.Q., détenteur du permis no: M506760-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: ENTREPRISES A.V. ENR. (Aline Vaillancourt) 3250, rue Bélair, Montréal, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des divorces

NO.: 500/12-078976-788

DAME ANNETTE BONIN,
Requérante
-vs-
JACQUES TREMBLAY,
Intimé

Le 11ème jour du mois d'avril 1979
PRÉSIDENT: L'HONORABLE JUGE
ANTHIME BERGERON

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE

ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la partie intimée n'a pas contesté dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDERANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 21 juillet 1956, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrits par la loi.
CONFIE la garde légale de l'enfant Richard à la requérante;
RESERVE les droits de la requérante quant à une pension alimentaire pour elle et son enfant;
LE TOUT sans frais.

(S) ODETTE CORDEAU
Régistraire adjoint

OC/ca
J.C. 0716
Copie conforme
GAMACHE & GAGNE
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO : 500-02-030982-792

SYLVIO LOYER, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
JACQUES BEAULIEU, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JACQUES BEAULIEU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 27 novembre 1979.
ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Me ROBERT DESJARDINS
4515 ouest Notre-Dame
Montréal, QUÉ. H4C 1S3
PROCUREUR DU DEMANDEUR

REQUÊTE AMENDÉE

PRENEZ AVIS que les requérantes Tiger Trucks Inc., Tiger International Inc. et Hall's Motor Transit Company déposent une demande selon les dispositions de l'article 36.2 de la Loi des Transports au terme de laquelle par suite d'une fusion effectuée selon les dispositions de la loi du Commonwealth of Pennsylvania, le permis no. 12942-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec actuellement détenu par Hall's Motor Transit Company sera transféré à Tiger Trucks Inc. Tiger Trucks Ins. est une compagnie incorporée selon les dispositions du "Commonwealth of Pennsylvania" dont les actions de contrôle sont détenues par Tiger International Inc. Hall's Motor Transit Company est une compagnie existant et incorporée selon les dispositions du "Commonwealth of Pennsylvania" et dont les actions se transigent au American Stock Exchange. Tiger International Inc. est une "Delaware Corporation" dont les actions se transigent au New York Stock Exchange.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke à Montréal.
1ère publication: 29 novembre 1979
2ème publication: 30 novembre 1979
3ème publication: 1er décembre 1979
PIERRE HOGUE, Procureur de
Hall's Motor Transit Company
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASS.
1259 Berri, # 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7
LOUISE MARTIN, Procureur de
Tiger Trucks Inc. & Tiger
International Inc.
COURTOIS, CLARKSON & ASS.
630 ouest, Dorchester,
22ième étage,
Montréal, Qué.
H3B 1V7

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 24ième jour d'avril 1979, par lequel Trophées Laurentien Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures de garantie en faveur de la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement d'Argenteuil, dans la Province de Québec le 4ième jour de mai 1979, sous le numéro 181725.

PRENEZ AVIS QUE: M. Roland Chagnon, résidant et domicilié à 975, Grand Rang St-François, St-Hyacinthe, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Yves Chagnon, résidant et domicilié à 1000, Grand Rang St-François, St-Hyacinthe, P.Q., le permis M-502448-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 novembre 1979
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979.

Les requérants: Rejean Legault, M-506349-001, ENTREPRISES J. & C. GRAVEL LTEE, M-507438-003, demandent à la Commission des Transports du Québec un permis spécial, pour le transport de neige dans la région 10, pour la saison hivernale 1979-80.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Germain Poulin M-501728 et David Santerre M-501716-1 et 2 s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial additif pour effectuer du transport de neige dans la région 10 pour une période de 120 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 novembre 1979
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIES
PAR Ferdinand Roy
1259 Berri, Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

PRENEZ AVIS QUE les Autobus Trudeau Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante:
TRANSPORT SAISONNIER, Classe économique.
Transport des cadets de l'air et leurs bagages de Pierrefonds au Lac Desmarais à St-Hubert et Québec et retour pendant une période de 364 jours afin de permettre à ces derniers de participer à des activités de groupes notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives. Tout intéressé peut s'opposer à cette présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 29 novembre 1979
2ème publication: 30 novembre 1979
3ème publication: 1er décembre 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASS.
PAR Yvon Chouinard, Avocat
1259 Berri, suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-091 712-798
JOANNE BOWDEN
Partie requérante
-vs-
JOHN GRENVILLE
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée John Grenville est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdit, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 26 novembre 1979
ARMAND BEAULIEU P.A.
Registraire

NOM: Réal Cyr
ADRESSE: 131-106e Ave, Lafontaine, P.Q.
DOSSIER NO: M-507013-001 et M-507013-002 demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre des permis spéciaux dans la région 10 pour transporter de la neige durant la période du 1er novembre 1979 au 30 avril 1980.
Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: le 28 novembre
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979

Danielle Boisvert, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Frank Diorio, Montréal-Nord, le permis M-507521 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 novembre 1979
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIÉS
PAR Me Ferdinand Roy
1259 Berri, Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

TRANSFERT DE PERMIS

Avis est donné que Monsieur Isidore Michaud, 5e Rang Ouest, Ste-Hélène, Cté Kamouraska, P.Q., détenteur du permis no Q-505700, région no 03, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis concernant le tracteur Ford 1971, numéro d'immatriculation VR-7239-79, numéro de série Y804VL10924, en faveur de la compagnie Les Industries Georges Deschênes Ltée, 552, 6e rue, Ville Degelis, Cté Témiscouata, P.Q., région no 04, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 29 novembre 1979
2ème parution: 30 novembre 1979
3ème parution: 1er décembre 1979

PRENEZ AVIS QUE les Autobus Trudeau Inc. s'adresse à la Commission des Transport du Québec afin d'obtenir l'autorisation suivante:
TRANSPORT SAISONNIER, Classe économique.
Transport des membres des Clubs de l'Age d'Or de Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Pierrefonds, Île Bizard et Ste-Geneviève et leurs bagages pour une période de 364 jours afin de permettre à ces personnes de participer à des activités de groupe notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives des endroits mentionnés ci-haut à tout point dans un rayon de 300 kilomètres et retour.
Toute personne peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 29 novembre 1979
2ième publication: 30 novembre 1979
3ième publication: 1er décembre 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASS.
PAR Yvon Chouinard, Avocat
1259 Berri, Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-02-053882-796

COUR PROVINCIALE

JEAN GUY BREAULT et
LUCIEN FRANCOEUR
(Centre de l'Automobile Lemoyne Enrg.)
Demandeurs
-vs-
CHRISTIAN DALLAIRE,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, CHRISTIAN DALLAIRE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et de l'avis selon l'art. 119A C.P.C. a été laissée à son intention, au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice à Montréal, au no. 1 rue Notre-Dame est, Montréal.
FAUTE PAR LE DEFENDEUR de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, le 28 novembre 1979
Mes Dubuc, Trudeau & Ass., avocats
500 Place d'Armes, suite 2000,
Montréal, P.Q.

PRENEZ avis que Camions Sud Inc., une corporation incorporée en vertu de la Loi sur les Compagnies, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec pour demander la permission d'abandonner sa charte selon l'article 131 de la Loi.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de Camions Sud Inc.

COMPAGNIE ADRIATIQUE D'ASSURANCES DU CANADA

Avis est par la présente donné de l'intention de présenter une requête au ministre de la Consommation et des Corporations, conformément à l'article 4.1 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, pour l'émission de lettres patentes constituant une corporation avec son siège social à Montréal, province de Québec, sous le nom de Compagnie Adriatique d'Assurances du Canada et en anglais Adriatic Insurance Company of Canada, dans le but de transiger les affaires d'assurance, sauf l'assurance-vie.
Daté de Montréal (Québec), ce 1er jour de novembre 1979.

Les avocats et procureurs
OGILVY, RENAULT

Avis est donné que: Roland Chalifoux, 265, St-Joseph, St-Jérôme, P.Q., détenteur du permis M202635-001, Ag15, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean-Paul Wolfe Enr. 184 Des Pins, St-Jérôme, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

CONCORDE ENTERPRISES LIMITED

Avis public est donné que CONCORDE ENTERPRISES LIMITED s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.
Concorde Enterprises Limited entend faire régulariser les titres de propriété des lots 1173, 1174, 1175 (partie) et 1176 (partie) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Jean-Chrysostôme, division d'enregistrement de Châteauguay et notamment faire déclarer valide l'avis de vente pour taxes relatif à ces lots enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay le 10 janvier 1967 sous le numéro 503, ainsi que l'adjudication qui s'ensuivit dont avis fut enregistré au même bureau d'enregistrement le 11 mars 1967 sous le numéro 505 et la vente subséquente à cette adjudication enregistrée au même bureau d'enregistrement le 18 mars 1969 sous le numéro 120856.
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs soussignés, 2810, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, H4Z 1E6.
Les procureurs de la corporation
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de
la faillite de:
PHILIPPE A. LAMARCHE

Avis est par les présentes donné que M. Philippe A. Lamarche photographe, 1803 Chemin St-Ours, St-Ours, Cté Richelieu, P.Q., ayant fait affaires sous la raison sociale: "PHILIPPE LAMARCHE PHOTOGRAPHE ENRG." 51 rue Augusta, Sorel, Cté Richelieu, P.Q. a fait cession de ses biens le 23ième jour de novembre 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13ième jour de décembre 1979, à 10.30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

LAURENT LANGEVIN, L.S.C., Adm.A.
Syndic.
BUREAU
1305 rue Girouard
Saint-Hyacinthe, P.Q.
J2S 2Z3.
Tél: (514) 774-4300

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

C.T.Q.
TRANSFERT
**REG. 2 (1976) ART

À surveiller

Suite de la page 22

h, deux films italiens de Folco Quilici sur deux régions italiennes, le Piémont et la Calabre. C'est au 755, chemin Saint-Louis à Québec.

■

À l'hôtel Régence Hyatt de Montréal se tient le colloque Perspectives économiques 1980 de l'Ambaq.

■

Le Club « Mes p'tites sorties » vous invite à assister à la projection du film-conférence intitulé « Guatemala, Mayas d'hier et d'aujourd'hui ». Rendez-vous à 20 h à l'Auditorium de la Polyvalente Calixa-Lavallée, 4444, boul. Henri-Bourassa est.

Jeudi 6 décembre

« La sexualité en crise dans l'Eglise catholique actuelle » sera le thème de la conférence prononcée par le professeur Angré Guindon, doyen de la faculté de Théologie de l'Université Saint-Paul d'Ottawa. C'est à midi et à 20 h à l'amphithéâtre du pavillon Aquin de l'Université du Québec à Montréal.

■

Le cercle finance et placement du Québec reçoit lors de son déjeûner-causerie, M. Hervé Hébert, président de la Fiducie du Québec qui s'entretiendra de l'avenir des fonds de pension au Canada. C'est à l'hôtel Bonaventure, salon Lachine à midi.

■

Le chapitre Montréal-Ottawa de la Société des ingénieurs en prévention-incendie tiendra son dîner-causerie mensuel à la salle Douglas-F. Bowie de Téléglobe Canada, rue Sherbrooke, angle Université.

Vendredi 7 décembre

M. Takis Economopoulos, de l'Université du Nouveau Brunswick, donnera une conférence sur les ouvriers mexicains à 16 h, à l'édifice MacDonald Harrington de l'Université McGill.

■

A 20 h 30, les habitués de la salle Claude-Champagne auront le plaisir d'y entendre Janina Fialkowska, pianiste canadienne qui interprétera des oeuvres de Beethoven, Schoenberg, Chopin, Ravel et Liszt. Des billets gratuits seront distribués à compter du lundi 3 décembre, à la maison de Radio-Canada.

■

A 20 h, au Centre interculturel Monchanin, 4917, rue St-Urbain, le thème « élever des enfants dans une société pluriculturelle » sera discuté par des parents qui sont exposés à des influences interculturelles.

Samedi 8 décembre

Le conseil national du Parti québécois se tient au Collège Marie-Victorin.

■

Le Père Noël arrive à la Place Bonaventure par métro à 10 h 20. Bonbons, ballons et flûtes seront offerts à tous les enfants.

Quand il aime, il attaque

AMSTERDAM (AFP) — Grand admirateur de Van Gogh, M. Matthijs Rem avait la triste habitude de passer ses colères sur les oeuvres de l'artiste. Il a été condamné hier par le tribunal d'Amsterdam à six mois de prison ferme, et devra en outre suivre un traitement psychiatrique, aux frais de l'Etat.

En 1978, M. Rem, qui avait alors des soucis personnels, avait entaillé un auto-portrait de Van Gogh avec un couteau. Le 7 mars dernier, nouveaux soucis, nouvelle entaille: il fit avec une clé une égratignure de douze centimètres aux *Mangeurs de pomme de terre*.

M. Rem n'a pas donné de motif à ses actes. Les rapports psychiatriques l'ont dépeint comme un individu manquant de stabilité, qui n'apaise ses colères qu'en s'attaquant à ce qu'il aime.

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS/ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1201

- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AIDES DOMESTIQUES

AIDE-DOMESTIQUE aimant les enfants pour prendre soin de 2 petits: 5 et 7 ans. + voir à l'entretien de la maison. Logée, nourrie, week-end libre. 484-6052. 4-12-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

Ensemble salle à manger, début du siècle. Ensemble de salon, impeccable. Piano CHICKERING. Autres articles intéressants. Rue Sherbrooke Ouest. 271-9034, 482-4956. 3-12-79

CHAMBRE A COUCHER style Louis XVI, à vendre, bon état, prix à discuter. Après 6 heures: 739-8167. 3-12-79

TAPIS CHINOIS style Aubusson, 11 x 17, tables rondes, accessoires de foyer et lampes, chambre avec tête de lit 78 pouces, chambre d'adolescent. Plusieurs autres articles, 738-0644 de 10 à 6 hres. V.M.R. 1-12-79

Salle à manger en chêne, sculptée, demande $9,000.00. Set à thé "sterling", 6 morceaux. Sofa "Duncan Physe". Chaise à oreilles. Tables, lampes. Etc... 739-9448. 3-12-79

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES
MAGNIFIQUES COUVRE-LIT, somptueuses nappes. Rideaux, mouchoirs, cols, coussins, etc... En soie, lin.
738-7378
3-12-79

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronze - tableaux - petits meubles - gravures - par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

DÉCAPAGE, RESTAURATION de tous genres. Boiseries, portes, fenêtres, meubles. Teinture et finition. Traitement du bois en général. Travail à domicile seulement. Estimation gratuite. 737-3470. 3-12-79

MAGASIN D'ANTIQUITES à Ste-Angèle de Monnoir, coin route 227 et rang Fort Georges: meubles en pin, du 19e siècle. Aussi Farrar, Carnaval, et vaisselle St-Jean. Ouvert toutes les fins de semaine. 1-460-3188. 1-12-79

MEUBLES DE PIN, lampes, verres, poteries, faiences, etc... Vente et décapage. Spécialité: commandes. Service téléphonique jusqu'à 9 heures p.m. 523-4365 3-12-79

3 JOURS DE VENTE, Collection privé antique, 30 nov. au 2 déc., meubles, tapisseries, balances, casseroles en cuivre, chandeliers, coffres, coiffeuses, fauteuils et armes antiques. A Ste-Julie 649-3763. 1-12-79

ANTIQUITÉ ANTIQUITÉ

ENCAN D'ANTIQUITÉS À L'INTÉRIEUR

SAMEDI, le 8 décembre, 13 heures

Ensemble de salle à dîner, 9 morceaux, 1 commode, 1 ensemble de chambre à coucher, 3 morceaux, 1 phonographe, 1 vanité, dessus marbre, 1 causeuse victorienne avec motifs vieux rose, 1 ensemble de salon 3 morceaux, style Empire, 1 buffet Jacobin, 1 violon, 1 ensemble de salon 3 morceaux, style Louis XV, 1 horloge grand-père, caramel glass, milt glass.

Vaste assortiment de vaisselle, magnifique armoire en pin, nombreuses chaises press back, huche à pain, cruches, 1 rouet, tables en pin, 1 glacière, lits de fer, coffres en pin, berceaux, bureaux, poêle box stove, poêle à bois Bélanger avec céramique, **et de nombreux autres items.**

VISITES: JEUDI, VENDREDI, 6 et 7 décembre, de 9 hrs s à 18 hres.

Christian Richer
Encanteur Licencié
18, Boulevard Labelle, Prévost
224-5346.

6-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
1½, 3½, 4½
incluant taxe d'eau et électricité!
- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu.

1-12-79

336-5226

WESTMOUNT, luxueux 6½, 7½, avec foyer naturel. Cuisinière-réfrigérateur. Face au parc, tennis et piscine de Westmount. Libre 1er décembre. 933-9441. 3-12-79

ATTRAYANT, 2780 Kent, 3½, grande chambre, balcon, ascenseur, intercom. Tout équipé. Propre. Loyer réduit, 1er janvier. Sous-location. 738-4593, 731-2189, 739-5365. 4-12-79

C.D.N. 3280 Goyer, grand 3½, immeuble rénové en '78, cuisinière et réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge. 731-1026 après 18:00. 1-12-79

APPARTEMENT A LOUER, très indépendant. 1 chambre à coucher, accès direct jardin. FRONTIÈRES: Ville Mont-Royal, Outremont. $200.00 tout compris. 733-1984. 3-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

COTE DES NEIGES et Chemin Côte Ste-Catherine, 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083 et 738-5850. 3-12-79

ARTICLES À VENDRE

COLLECTION DE DISQUES à vendre: Errato, D.G., Harmonia Mundi, etc... $6.50/l'unité. Au 1032 Laurier Ouest. Vendredi, de 18 à 21 hrs et samedi, de 10 à 19 hrs. 1-12-79

AUTOS À VENDRE

Rolls Royce
1973
Impeccable. Garanti 1 an. Brun et beige. Acheteurs sérieux seulement.
$45,000.00
Demandez
Jacques Drouin
418-687-0753.
3-12-79

JAGUAR XJ12, 1976, en parfaite condition, 50,000 milles, $7,800.00. Particulier, 1-432-1685. 3-12-79

CHEVROLET IMPALA 1975, à vendre. Prix à discuter. En très bonne condition, 254-0808. 3-12-79

FIAT 131, MIRA FIORI, 1975, 45,000 milles, bon état. $1,500.00. Soir: 286-9666. 3-12-79

PEUGEOT 504 fin 1979. Argent/beige métallique, intérieur en cuir. Automatique, air climatisé, "sunroof", tout équipé. Superbe condition, bas millage. Prix à discuter. 934-0043, 937-7752 particulier. 3-12-79

1979, CHEVROLET SUBURBAN, 4 roues motrices, 5,000 milles, tout équipé. $9,500.00. 1-227-3284. 3-12-79

CHALETS À LOUER

MONT ORFORD, lac à la Truite près pentes de ski, grand chalet suisse, 7 pièces, foyer, fenêtres à carreaux, toit cathédrale. Saison déc. à mai $2,000. Tél.: 1-819-843-5246, Mtl. 484-6737. 3-12-79

VAL MORIN, 4 chambres, très beau. Près des sports d'hiver. Références. $2,000.00. 334-5413 ou 471-0254. 3-12-79

CHALETS DE SKI (2), autoroute Laurentienne, sortie 89, 5 milles vers St-Donat. 3 chambres à coucher, foyers, meublés et équipés, pas d'entretien. Saison seulement. Prix raisonnable. 731-5589, 731-7121, 1-819-326-4236. 1-12-79

ST-DONAT, lac Ouareau, chalet 5 chambres, 2 foyers, lave-vaisselle, chauffage et déneigement compris. Décembre à mai $2,000. En semaine: 488-6570. Fin de semaine: 819-424-3214. 3-12-79

DOMAINE STE-AGATHE: Vacance-repos, luxueux Bavarois, cheminée pierre, meublés Thibault. Saison, semaine ski, (7 jours, 5 jours, week-end). Dépliants, 256-6825. (819) 826-5836. 1-12-79

SKI MONT ORFORD? Maison canadienne, saison ou mois, accomode 8 personnes, tout équipé, foyer. 738-3123 après 6:00 P.M. 3-12-79

ST-DONAT, lac Ouareau, Nord, 5 pièces, 3 chambres, chauffage électrique. Foyer naturel. Saison: $1,500. 738-8575 ou 1-819-424-5175 (fin de semaine). 3-12-79

STE-ADÈLE, très grand, foyer, chauffage électrique, près Sun Valley, jusqu'au 1er mai $3,000. 667-8850. 3-12-79

CHAMBRES À LOUER

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT, chambre meublée, accès à une grande cuisine équipée. $85.00 par mois, tout compris. 4841 Barclay #4. 738-6989, 288-5535, 739-1820. 3-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 17-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

PETITS CAMIONS. Transport et déménagements en tous genres. Prix raisonnables. 581-5304. 3-12-79

DIVERS

A BAS PRIX, entreposage: Autos, bateaux, camions, meubles, motos, roulottes. 937-9491. J.N.O.

ANCIEN CLUB DE NUIT, à louer, pouvant servir de club de nuit, discothèque, salle de spectacle, théâtre ou autre. Capacité, salle principale 71 x 50. Vestiaire, loges, bar, scène. Ontario près Papineau. Location immédiate. 844-3324 (jour). 5-12-79

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, EBENISTE ET POLISSEUR, restauration de meubles antiques et d'époque. Décapage, refinition de tous genres. Travail soigné et personnalisé. 656-5918. 19-12-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

LAVAL, RÉNOVATION DE BAINS. Prix spécial pour repeindre votre bain. Estimation gratuite. 627-5534. 1-12-79

LES ENTREPRISES C.R.C.: rénovation, décoration, planification de cuisine, salle de jeu, rallonge, etc... Estimation gratuite. Heures de bureau: 9 à 5 hrs p.m. 471-5664. 6-12-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A BAS PRIX, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463, 845-0113. Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

BON PLACEMENT. Terre à bois, 98 arpents, très bien située sur route asphaltée à l'est d'Acton Vale. Gros bois. 1 heure de Montréal. $28,000.00. Immeubles SOLIMAN, Courtier. 649-3763. 1-12-79

GARDERIE

GARDERAIT enfants 5 jours. Ambiance familiale. Outremont 273-5925. 3-12-79

CHERCHONS PERSONNE FIABLE, pour garder fillette 3 ans et bébé 3 mois. A partir mi-janvier. Lundi au vendredi. Secteur ouest. Références: 489-8160. 3-12-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO DE STYLE, NOYER, valeur unique. 277-8073. 3-12-79

LOGEMENTS À LOUER

GRANDE pièce meublée avec goût, située dans quartier résidentiel sélect, à 10 minutes de l'Université de Montréal. Cuisine légère, réfrigérateur, salle de bain, entrée, thermostat et téléphone privés. Idéal pour personne résidant occasionnellement à Montréal. Bureau: 722-4655 local 65. Privé: 738-9020. 17-12-79

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½, meublés ou non, taxes payées, cuisinière, réfrigérateur fournis. Libre immédiatement. 276-1105. 1-12-79

Outremont, petit 4 pièces coquet, propre, assez bien éclairé, cuisinière et réfrigérateur, buanderie, près métro Laurier, $220. Chauffé. 843-6943. 1-12-79

BOYER 6602, meublé, 2ième, 3 petites pièces, très propre, tapis, $160. 667-8850. 3-12-79

CARTIERVILLE. Chauffé, meublé ou non, très propre, 1½, 2½, 3½, 4½. Loyers variables. $125. à $175. Jour seulement 663-8860. 3 mois gratuits. Ranger, coin Gouin. J.N.O.

OUTREMONT, bas duplex, entièrement meublé et équipé, sauna, janvier à mai, cause stage à l'étranger. 279-1295. 3-12-79

OUTREMONT, haut duplex à louer à partir du 15 décembre 1979, 6½ chauffé, foyer, cuisine moderne, garage, loyer $380. 272-2279. 3-12-79

VIAU 6100, (près Cité jardin), grand 3½, très propre, chauffé, 2ième, cuisinière et réfrigérateur, $190. 667-8850. 3-12-79

MAISONS À LOUER

Maison pierre datant 1820, 7½ pièces, entièrement restaurée, meublée ou non, bord Lac St-Louis, 25 minutes Montréal, très grand terrain bord Lac St-Louis. 692-2809. 6-12-79

ANCIENNE QUÉBÉCOISE, meublée, 3 chambres, cuisine, poêle, réfrigérateur. Grande salle de séjour, grand terrain, grange, St-Antoine sur Richelieu. 849-5409. 3-12-79

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS, AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA (CAPAC)

La société:
S'occupe des compositeurs de musique.
Le poste:
Préposé (e) au service des membres sous la direction de l'avocat-conseil. Le ou la candidat(e) sera appelé(e) à fournir des renseignements sur le fonctionnement et la nature des services rendus par la société.
Exigences:
Bilingue, en particulier très bon français écrit.
Très bonne dactylo.
Traitement: À discuter.

On s'adresse à:
288-4755
4-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

CHEF DE GROUPE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES

Un chef de groupe, ayant 5 ans d'expérience comme mécanicien d'entretien, est demandé.
Cette personne doit avoir des connaissances en électricité, sur les ponts roulants, les machines à souder, les chaudières (chaufferie), ainsi que sur les machines et outils utilisés pour le travail du métal en feuille.
Cette personne doit être capable de remplir les commandes de pièces de rechange et de s'occuper des feuilles de présence ainsi que d'un système Cardex.
Le taux du salaire horaire est de $8.61.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi ou téléphonez à:
MIDLAND ROSS du Canada Ltée
304 rue St-Patrick
LaSalle, Québec
H8N 2H1
Tél.: 366-5160, poste 242.
4-12-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 13% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère 13%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU
OPEN HOUSE
Dimanche 2 décembre de 14 à 16 heures
Luxueux cottage, grand terrain boisé, vue magnifique sur lac St-Louis, descente de bateau, 6 chambres à coucher, 2 salles de bain, salon, salle à manger, sous-sol fini, garage double, système d'alarme.
Tél: 453-2450
626-2383
3-12-79

Boucherville, duplex semi-détaché, tout briques, pas d'agent. Sous-sol fini avec foyer. Moderne. Très propre. Grand balcon. Clôturé. Stationnement privé/locataires. 655-3230. 3-12-79.

ST-HILAIRE: Aubaine Transfert - $48,200. négociable - superbe propriété - 7 pièces - salle familiale - foyer boiseries - frêne - grand terrain - privé. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. Imm. Select, courtiers. 1-12-79

ST-HILAIRE: Prix négociable - 1 acre terrain boisé avec ruisseau - canadienne magnifique - 8 belles pièces - boiseries - foyer - galerie. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. Imm. Sélect, courtiers. 1-12-79

ST-HILAIRE: Urgent - transfert - belle propriété 4 chambres - foyer - garage - terrain paysagé 120 x 90 - taxes basses - demande $59,500. négociable. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. Imm. Select, courtiers. 3-12-79

A VIMONT, bungalow superbe, 6 pièces, occupation immédiate. Vaste terrain clôturé. Stationnement. 2309 Trépanier. Vimont. Renseignements: 389-5143. 3-12-79

MAISON ATTACHÉE (town house), 3 chambres, Ste-Rose, Laval, construction 2 ans. Taux hypothécaire: 10%. Après 4 heures: 625-4965. Pas d'agent. 3-12-79

ST-LAMBERT: Idéal pour jeune exécutif, près du parc Alexandra. Bungalow (1954) en pierres. Sur un coin, 75 x 125. 3 chambres à coucher, 2 foyers. Cave finie et meublée: piano, bar, cuisinette et salle de lavage, etc... Fournaise électrique neuve, 1 salle de bain, 2 "powder room". $95,000.00 ABSOLUMENT PAS D'AGENT. 671-4937. 7-12-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

CENTRE VILLE
VISITE LIBRE: VENDREDI 1:00 - 5:00
1250, avenue des Pins; LE NOBLE: Condominium de construction récente et des plus prestigieux. **VUE IMPRENABLE DE LA VILLE!** Sis à quelques pas du Centre-ville et de la Montagne. Vaste choix d'appartements incluant des garçonnières, des appartements de 2-3 chambres à coucher ainsi que des appartements à 2 étages. Prix à partir de $85,000. **Eda Kistler 935-8541, res: 933-2387.**

MTL. CENTRE
ANTIQUAIRE. Situé rue Notre-Dame près Atwater, ce petit immeuble commercial comprenant 2 boutiques et un joli appartement de 6 pièces, constitue une aubaine au prix demandé de $44,-500. **Georgette Tremblay 935-8541, res: 937-6597.**
1-12-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT - cottage détaché - spacieux 9 pièces - 4 c.c. - jardin près parc. Jean Drouault 733-9753, 739-3265. TRUST GÉNÉRAL, Courtier. 1-12-79

ST-LAURENT, cottage semi-détaché, 3 chambres, garage, 2½ salles de bain, sous-sol fini, grand terrain. Pas d'agent. $57,000.00. Occupation à discuter. 337-5146. 3-12-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ABRI FISCAL, financement facile. Classe 32. 31 logements. Vacance: nil. Rendement de 22%. Mme Denommée: 581-3100, 581-0220. Mme Delongchamps: 581-1625, 581-0220. 3-12-79

REMBOURRAGE

LUTECE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti, Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, le soir: 325-2633. 1-12-79

SERVICES DIVERS

La ponctualité est la politesse des rois. Comptez sur nous afin de ne jamais y manquer. Service de réveil téléphonique 365-1834. 1-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

Le Club
CONFIDENTIELLEMENT
nous mettrons au point pour vous une entrevue avec le genre de personne que vous désirez rencontrer. Bienvenue aux adultes libres de tous âges.
Pour renseignements ou rendez-vous communiquer à:
849-4496 — 849-2627
J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 1-12-79

EASTMAN, vue panoramique, Mont Orford, près ski, 2 arpents, $5,000./5 arpents, $9,500. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 1-12-79

VOYAGES

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $189. Londres $389. Bruxelles $419. Paris $423. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Allée simple: Londres $195 US, Bruxelles $225. US - Forfait luxe: Colombie 1 semaine $449. US - N.Y. - Autobus - Avion. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. No de permis: 14768840-0435. 17-12-79

Le Robert — Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LE BRIDGE

Raisonnons avec le déclarant

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Ouest
Vulnérables: Nord-Sud

	Nord ♠ R D 6 3 ♥ A D 8 5 3 ♦ D 8 ♣ D 9	
Ouest ♠ V 9 7 2 ♥ 4 ♦ R 6 4 ♣ A R V 10 3		Est ♠ A 8 ♥ 9 6 ♦ 10 6 5 3 ♣ 8 6 5 4 2
	Sud ♠ 10 5 4 ♥ R V 10 7 2 ♦ A V 9 2 ♣ 7	

Les enchères:

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♣	contre	2 ♠	3 ♥
passe	4 ♥	passe	passe
passe			

Entame: le Roi de trèfle par Ouest.

Dans la donne ci-dessus le joueur en Sud offre une belle démonstration de sa clairvoyance dans la minipulation de ses cartes.

Le jeu de la carte d'un bridgeur habile est son acuité à découvrir par les enchères, l'entame ou les signaux, où sont placées les cartes stratégiques des adversaires lesquelles cartes l'aideront à accomplir son contrat.

Les enchères sont 1 de trèfle par Ouest suivi d'un contre d'appel par Nord. Est déclara 2 trèfles en réponse et Sud avec un très beau jeu ne pouvait pas se permettre de déclarer autre que 3 coeurs. Ouest passa et Nord avec une bonne main et montrant beaucoup de confiance envers son partenaire déclara la manche à 4 coeurs et tous passèrent.

L'ouverture du Roi de trèfle fut suivie de l'As que Sud coupa. C'est alors que celui-ci dut réfléchir profondément et bien se demander de quoi la main du joueur Ouest était-elle faite.

Un trèfle était déjà perdu et Sud pouvait perdre 2 piques et 1 carreau; ce serait désastreux. Est avait soutenu son partenaire en trèfle, avait-il l'As de pique ou le Roi de carreau pour avoir agi ainsi. Il est vrai que son équipe n'était pas vulnérable. Il ne pouvait, non plus, avoir ces 2 honneurs car Ouest n'aurait pas été justifié d'ouvrir les enchères. Mais qu'arrivera-t-il si Ouest gagne le Roi de trèfle après que Sud aura tenté son impasse et que deux piques soient perdus. Répétons encore que ce sera désastreux. Une autre idée plus brillante vint remplir l'esprit de Sud: Il jouera atout vers sa main et dirigera un petit carreau vers la Dame du mort; et par hasard, si la Dame est prise par le Roi d'Est c'est que l'As de pique sera chez Ouest. Alors il ne pourra écarter qu'un pique perdant sur le Valet de carreau affranchi de sa main mais il jouera 2 fois piques vers les honneurs du mort et fera 2 levées dans cette couleur ce qui lui donnera son contrat: ainsi comme le montre le placement des cartes, le Roi de carreau était chez Ouest; il rapporta la levée et la Dame de mort fut affranchie. L'As et le Valet de Sud servirent à écarter le 6 et le 3 de pique du mort lequel ne perdit qu'un pique. 3 levées en tout furent perdues et le contrat fut accompli. Les mains telles que celles-ci sont intéressantes à jouer mais elles ne laissent aucun répit au déclarant.

LES MOTS CROISÉS

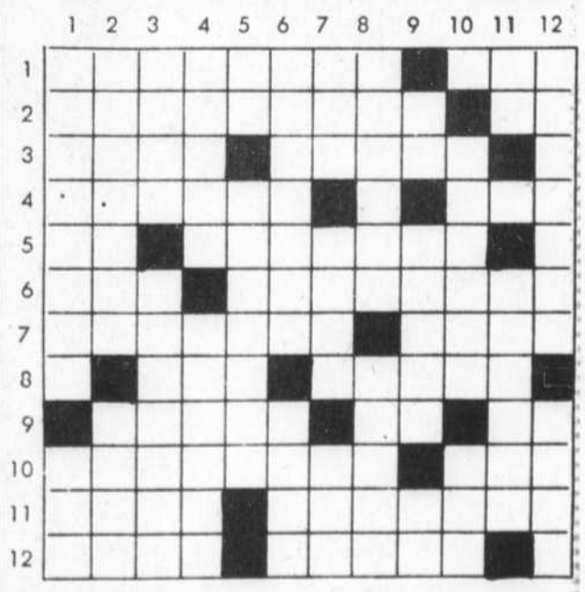

Horizontalement

1—Praticien diplômé spécialisé dans les soins dentaires. — Habitation.
2—Nombre d'atomes contenus dans une molécule. — Venu au monde.
3—Vase d'ornement. — Emanation minéralisatrice du magma qui imprègne les roches voisines et les métamorphise.
4—Art de faire des vers. — demoiselle.
5—Interjection. — Couvre de neige.
6—Ville du Paraguay. — Machinès scier.
7—Servait à faire la traite des noirs. — Myriapode.
8—Refus. — Du verbe avoir.
9—Le Christ enfant. — Sélénium. — Gadolinium.
10—Relative aux Francs saliens. — Personne bavarde.
11—Lisière d'un bois. — De l'Oural.
12—Utiliser. — Oblique.

Verticalement

1—Femme d'un dauphin. — Petie monnaie.
2—Qui a peu de largeur. — Mâle de l'oie.
3—Quatrième partie du jour. — La portée d'une brebis.
4—Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. — Arbrisseau épineux de la famille des rosacées.
5—Deux. — Fait entrer dans l'esprit d'une manière détournée.
6—Ensemble des connaissances humaines. — Qui fait preuve de snobisme.
7—Habitude ridicule. — Irlande. — Du verbe nuire.
8—Groupement de familles dans une aire géographique variable, dont l'unité repose sur une structure familiale, économique et sociale commune, et sur une culture commune. — Utilisera.
9—Est-Ouest. — Manière d'être, d'agir. — Mesure chinoise.
10—Singe. — Mamelle de la vache.
11—Préfixe privatif. — Poème lyrique dont le ton est le plus souvent tendre et triste.
12—Action de défendre, de protéger. — Organe dur enchâssé dans la mâchoire.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	N	D	I	S	C	I	P	L	I	N	E
2	C	O	U	V	E	R	T	E	■	D	O	T
3	H	I	E	R	■	O	A	S	I	E	N	■
4	O	S	L	O	■	I	L	E	O	N	■	B
5	R	E	■	G	E	S	I	R	■	T	A	U
6	E	T	A	N	G	■	E	A	L	I	N	G
7	U	T	■	E	L	A	N	■	E	T	A	L
8	S	E	C	R	E	T	■	C	R	E	T	E
9	E	■	V	I	F	■	N	I	E	■	O	S
10	■	Z	E	I	D	E	R	■	S	M	■	■
11	C	O	I	■	N	E	P	A	L	A	I	S
12	R	O	N	D	■	S	E	S	A	M	E	■

Le développement des musées au Québec

Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois, rendait publique cette semaine une «hypothèse de travail» sur le développement du réseau des musées intitulée «Musées et muséologie au Québec». Le ministère y propose plusieurs mesures, allant d'un inventaire des collections jusqu'à la création, à Québec, d'une Direction générale des musées. Ce texte, assure-t-il, fera l'objet d'une vaste consultation. Nous publions aujourd'hui de brefs extraits de ce document de près de 200 pages. Ils concernent les propositions les plus nouvelles: la constitution d'une collection nationale, la composition future du réseau des musées, et le rôle d'une éventuelle Direction générale.

AVANT d'expliquer de quoi serait formée la collection nationale, il convient certainement de faire une remarque préalable: advenant la création de la collection nationale, toutes les collections privées du Québec resteront des collections privées, que personne, du reste, n'a l'intention de « nationaliser »; la collection nationale, cependant, une fois assurées les conditions de sécurité, serait mise à la disposition des musées privés. Car, s'il est normal que le droit de propriété privée soit intégralement respecté, il l'est tout autant que la propriété collective des citoyens soit accessible à tous. C'est sur ce double principe que repose la notion de collection nationale que nous proposons.

Cela dit, l'expérience en matière de muséologie nous permet de croire que la nouvelle collection nationale devrait comprendre deux sortes de biens.

D'une part, et conformément à la notion même de patrimoine muséologique, elle serait formée de biens dont la diffusion viserait toujours à atteindre le grand public: spécimens, oeuvres, objets, excellents témoins, sinon les meilleurs, de notre évolution et de celle de la nature qui nous entoure, et qui seraient diffusés à l'intérieur d'un réseau de musées, tant publics que privés, indistinctement. Seules, à vrai dire, seraient empêchées de voyager des pièces d'une grande valeur que leur fragilité ou leur état de conservation mettraient en péril — en attendant que nos futurs restaurateurs experts leur redonnent leur solidité et, si possible, leur aspect premiers.

D'autre part, la future collection comprendrait un certain nombre de créations contemporaines, sur lesquelles, faute de recul, il est toujours difficile de porter un jugement. Pour ces oeuvres, la diffusion différerait de celle des biens dont on vient de parler. Sans pour autant être écartées du réseau des musées et autres établissements, elles seraient plutôt destinées à la diffusion dans les édifices et lieux publics qu'ils soient gouvernementaux ou non; elles pourraient aussi être louées, pour des périodes plus ou moins longues, à des individus ou à des organismes. Non considérées à proprement parler comme des éléments constitutifs du patrimoine muséologique, elles ne seraient pas soumises aux mêmes règles de conservation — ce qui ne les empêcherait pas de faire partie, tôt ou tard, du patrimoine muséologique.

La collection nationale devant comprendre la partie du patrimoine muséologique qui appartient à l'Etat québécois, et cette partie ayant été confiée aux deux musées d'Etat du Québec, l'un situé à Québec, l'autre à Montréal, il est évident que la collection nationale se retrouverait pour ainsi dire toute entière dans ces deux villes. Pourtant, les objets qui composent les collections d'Etat proviennent de toutes les régions du Québec, lesquelles, à ce jour, et faute d'une structure appropriée, n'ont eu que difficilement — et très partiellement — accès à leur propre patrimoine. Car il est évident que les manifestations préparées à Québec et à Montréal n'ont point suffi, dans le passé, à corriger cette situation.

Par ailleurs, les régions du Québec se sont dotées et continuent de se doter d'un équipement muséologique de plus en plus important, et peuvent compter, désormais, sur un personnel plus nombreux et plus compétent. Mais, la plus riche partie de leur patrimoine étant rassemblée à Québec et à Montréal, comment, avec ce qui reste dans les régions, organiser des manifestations de premier ordre? On a beau faire des prodiges d'imagination pour tirer parti de ce qu'on a et pour intéresser le public, le problème n'est jamais résolu, et il ne le sera pas aussi longtemps que les musées régionaux n'auront point accès au patrimoine muséologique conservé à Québec et à Montréal. La collection nationale leur donnerait accès à ce patrimoine — qui appartient à ces régions. Certes, l'objectif de la collection nationale ne saurait être de redistribuer dans les régions les oeuvres et les objets qu'y a acquis l'Etat, puisque la valeur d'une collection tient justement au fait qu'elle est un regroupement de biens, qui ont d'autant plus de signification et de valeur éducative qu'ils sont conservés ensemble. Il ne sera pas non plus de tout concentrer dans une seule ville.

Grâce à la collection nationale, et même si celle-ci n'était en rien dispersée, les régions auraient bien plus que maintenant accès à leur patrimoine propre, comme aussi à tout ce qui, pour une raison ou pour une autre, pourrait les intéresser. Les musées d'Etat, en effet, ne seraient plus considérés comme les seuls diffuseurs du patrimoine muséologique appartenant à l'Etat; tous les autres musées en seraient aussi d'importants diffuseurs. Ils devraient planifier leurs manifestations en conséquence et se donner un programme plus précis, certes, mais leur objectif n'en serait que mieux atteint: un patrimoine muséologique collectif devenu plus accessible à tous les Québécois et les Québécoises.

Enfin, et toujours grâce à la collection nationale, l'Etat québécois serait manifestement plus en mesure d'encourager la création contemporaine en général, plutôt que de consacrer tel ou tel artiste en particulier, comme c'est actuellement le cas. C'est en quoi nous apparaît fort important cet élément « temporaire », pour ainsi dire, de la collection nationale, destiné à la diffusion dans les édifices et lieux publics, et à la location — élément qui, éventuellement, pourrait être versé dans le patrimoine muséologique québécois. (...)

LE RÉSEAU DES MUSÉES

(...) Au point de vue administratif, le réseau muséologique du Québec serait composé de trois catégories d'établissements. Dans la première catégorie, on trouverait les musées nationaux, — qui sont en réalité des musées d'Etat, — entièrement financés par des fonds publics et dont le personnel fait partie de la fonction publique québécoise. Ces musées, normalement, devrait avoir une certaine envergure et jouir d'une renommée qui déborde nos frontières.

La deuxième catégorie, la plus nombreuse incontestablement, regrouperait les établissements accrédités, musées et centres d'exposition privés, recevant annuellement une aide financière de la part du ministère des Affaires culturelles. Ces établissements seraient partagés en deux sous-catégories, — certains d'entre eux, à cause de leur taille ou d'autres particularités, devant être subventionnés selon un mode qui leur fût adapté. Alors que les autres établissements seraient considérés comme des établissements accrédités normalisés, ceux-là feraient partie des musées accrédités hors normes. Le Musée des beaux-arts de Montréal, qui jouit d'un très grand prestige au Québec et à l'étranger, et, éventuellement, le Musée du Séminaire de Québec, qui possède des collections suffisamment riches et nombreuses pour jouer à Québec et sur tout le territoire un rôle culturel de premier plan, seraient des musées accrédités hors normes.

La troisième catégorie serait formée des organismes reconnus, qui auraient accès à plusieurs services et programmes du ministère des Affaires culturelles, sans, toutefois, recevoir de subvention annuelle ni bénéficier des programmes d'aide à l'immobilisation.

Enfin, il importe de noter que, tôt ou tard, le ministère des Affaires culturelles ne subventionnerait plus, sur une base régulière, que les établissements en mesure de jouer leur rôle à l'année longue; les musées saisonniers déjà accrédités devraient quitter le réseau ou se convertir graduellement en musées annuels. Certains d'entre eux demeureraient admissibles à quelques programmes spéciaux; d'autres, considérés plutôt comme des bâtiments historiques, passeraient sous la seule responsabilité de la Direction générale du patrimoine; un bon nombre auraient sans doute la possibilité de se regrouper autour d'un musée régional. (...)

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES MUSÉES

Définir une politique de développement des établissements muséologiques au Québec est déjà une tâche difficile, tant sont nombreux et complexes les éléments dont il faut tenir compte; pourtant, cette première étape est indispensable à toute modification ultérieure des modes d'intervention du ministère des Affaires culturelles dans le domaine de la muséologie; mais, quoi qu'il arrive et quelle que soit, par exemple, la position que prendra le ministère sur le contenu du présent document, et par conséquent la politique qu'en définitive il adoptera, le travail à accomplir restera considérable, et les changements à apporter au système actuel ne pourront qu'être nombreux.

Aussi, à notre avis, la formation — annoncée récemment — de la Direction générale des musées s'imposait-elle au sein du ministère des Affaires culturelles. Son mandat général est double: s'assurer, d'une part, que les directions du ministère qui oeuvrent déjà dans le domaine muséologique, — Direction du Musée du Québec, Direction du Musée d'art contemporain et Direction des musées et centres d'exposition, — poursuivent des objectifs identiques et travaillent en étroite collaboration; et s'efforcer, d'autre part, de mettre en oeuvre la nouvelle politique que se donnera le ministère des Affaires culturelles.

Si l'on peut affirmer que c'est grâce à la Direction de la collection nationale, à la Direction de l'inventaire des collections, au Laboratoire technique de conservation et de restauration, et aussi à tout un réseau d'établissements muséologiques (dont certains sont des directions, et certains sont soutenus par la Direction des musées et centres d'exposition) que se verrait assurée, par le moyen de la Direction générale des musées, la poursuite d'un des plus importants objectifs du ministère des Affaires culturelles en matière muséologique, soit la conservation et la diffusion de biens culturels mobiliers, il faut néanmoins ajouter que, pour permettre l'atteinte de cet objectif, la Direction générale des musées devrait viser des objectifs moins globaux, — et notamment:

— contribuer à la création et au progrès d'établissements muséologiques capables d'offrir à l'ensemble de la population des services d'une qualité toujours plus grande;

— favoriser une meilleure collaboration entre les établissements muséologiques, par rapport à l'utilisation des ressources et à la concertation des manifestations;

— favoriser, en matière de muséologie, la recherche et les études de planification;

— favoriser la circulation de biens culturels mobiliers, tant dans les différentes régions du Québec qu'à l'étranger;

— favoriser la circulation du patrimoine étranger sur le territoire québécois;

— encourager la production d'oeuvres d'art;

— sensibiliser la population à la valeur des biens culturels mobiliers;

— associer la population au progrès des établissements muséologiques.

Encore faudrait-il que la Direction générale des musées pût compter sur toutes les directions que nous croyons essentielles au bon fonctionnement d'un réseau d'établissements muséologiques; si nous voulons, en effet, que le public ait accès à un patrimoine muséologique de qualité, il faut que les diffuseurs de ce patrimoine aient eux-mêmes accès à des collections de qualité. Aussi serait-il urgent que la Direction générale créât des directions dont le mandat fût de faciliter l'accès de tous les établissements du réseau à un patrimoine muséologique diversifié et en quantité suffisante, mais, aussi, bien conservé et bien documenté: Direction de la collection nationale, Laboratoire technique de conservation et de restauration (celui-ci déjà en voie de réalisation) et Direction de l'inventaire des collections, entre autres.

Par rapport à la mise en vigueur de la nouvelle politique du ministère des Affaires culturelles, la Direction générale des musées devrait, certes, procéder par étapes, étant donné le nombre de modifications qu'elle aurait à apporter, sans parler du personnel qu'elle aurait à recruter. Il faudrait donc que la Direction établit, avec les personnes déjà en place, un ordre de priorité et un échéancier réalistes, compte tenu des ressources, forcément limitées, du ministère. A cet organisme reviendrait aussi la responsabilité de défendre les budgets et de partager entre les directions les sommes allouées.

Elle surveillerait, d'une façon générale, la mise en vigueur de la politique, tout en évaluant, dans l'ensemble du réseau, les résultats des mesures adoptées; elle aiderait aussi chacune de ses directions à exécuter correctement son mandat; et elle serait toujours prête à s'adapter aux besoins nouveaux comme aux réalités nouvelles.

Le réseau des musées et centres d'exposition ne peut bien fonctionner que si les interventions de l'Etat sont cohérentes: c'est pourquoi la Direction générale devrait aider à créer, au sein de ses directions, un climat de collaboration' qui facilite à la fois les échanges de vues et l'unité d'action; ce climat, elle devrait également le créer ou l'entretenir avec les organismes supérieurs du ministère, les directions générales et les personnes qui, dans des domaines différents, partagent ses préoccupations; il lui faudrait encore rester en rapport constant avec les organismes et ministères du gouvernement du Québec qui sont en mesure de participer au progrès du réseau, et tenter de coordonner leur activité. (On pense, par exemple, au ministère de l'Education, qui est détenteur de collections, qui pourrait jouer un rôle dans la formation du personnel, et dont certains édifices abritent des établissements muséologiques.)

Comme certains ministères et organismes fédéraux sont pour l'instant passablement engagés dans le domaine de la muséologie au Québec et disposent d'importantes ressources financières, la coordination devrait s'étendre à la Corporation des Musées nationaux du Canada, par exemple, qui est sans nul doute, après le ministère des Affaires culturelles, l'organisme qui joue le plus grand rôle dans le progrès de la muséologie sur notre territoire, — même si le Québec à un intérêt évident à réduire le nombre des intervenants dans ce dossier. La nouvelle Direction générale serait, dans le domaine de la muséologie, le porte-parole officiel du ministère des Affaires culturelles auprès d'Ottawa et de tout autre organisme muséologique de l'extérieur du Québec.

Enfin, la Direction générale aurait un travail d'incitation à mener auprès des municipalités, qui sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement de la muséologie sur leurs territoires respectifs.

En encourageant la recherche, la Direction générale pourrait encore contribuer efficacement au progrès de la muséologie, des musées et des centres d'exposition, au Québec: formation de comités de spécialistes capables d'apporter des solutions à certains problèmes plus complexes ou d'élaborer de nouveaux projets; ou bien vérification de la portée des actions entreprises par le ministère des Affaires culturelles, par exemple. Poussant plus avant, la Direction générale maintiendrait des rapports étroits avec les organismes et associations qui, dans le monde, s'intéressent au progrès de la muséologie et des musées, de façon à profiter de leur expérience.

Les Éditions l'Étincelle et Opuscule vous invitent

au Salon du livre de Montréal à la Place Bonaventure, du 27 novembre au 2 décembre.

A vos livres... PARTEZ!

Soyez les bienvenus aux stands E-1, E-2, à votre droite en entrant, au fond.

éditions L'ÉTINCELLE
collection GRANDS DÉBATS
Des livres qui vous informent

Pour souligner le lancement du livre L'ORDINATEUR INDIVIDUEL D'Yves Leclerc, il y aura en permanence un microordinateur APPLE en démonstration aux stands.

BIEN MANGER POUR MIEUX DIGÉRER
Dr Agnès Azérad
Enfin, grâce à des recettes alléchantes, une alternative saine à la cuisine indigeste

ÉCOTOPIE
Roman d'anticipation d'Ernest Callenbach, vient de paraître en opuscule
Venez rencontrer l'auteur qui fera une séance de signature le 2 décembre à 15h

Des circonstances indépendantes de votre volonté vous empêchent de visiter le salon. Allez directement à «BON DE COMMANDE»

Avant de retrouver le froid, équipez-vous! Lisez le Manuel de survie dans les régions nordiques un guide indispensable publié en opuscule/pratique

LA RELATION D'AIDE
Après La Façade, Jim Cole nous livre ici un aperçu percutant de notre besoin d'aider autrui.

Merci de votre visite! Avec tout achat de $10.00 ou plus, vous recevrez une fleur fraîchement coupée...

opuscule
Autres titres parus:
M. Cardinal, Une Vie pour deux
I. Asimov, Trous noirs
Demandez nos signets!

L'ETINCELLE littérature
Envolez-vous sur les ailes de l'imagination.

Nom de code: INTREPID
par l'auteur de 90 MINUTES A ENTEBBE
L'histoire fascinante du Canadien qui organisa la Guerre Secrète contre les Nazis paraît en opuscule.

BON DE COMMANDE
Je ne peux pas assister au Salon. Envoyez-moi par courrier les ouvrages cochés: _ECOTOPIE (4.95) _MANUEL DE SURVIE (4.95) _TROUS NOIRS (4.95) _UNE VIE POUR DEUX (4.95) _LA COHORTE FICTIVE (7.00) _BIEN MANGER POUR MIEUX DIGERER (13.95) _CHATS SANS PROBLEME (9.95) _RELATION D'AIDE(6.95) _CIVILISATIONS EXTRATERRESTRES(13.95) _QUAND DIEU ETAIT FEMME (13.95) _L'ORDINATEUR INDIVIDUEL (9.95)
Ci-joint mon chèque au montant de _____(ajouter $0.50 par livre pour frais).

Prenez connaissance de deux ouvrages passionnants:
QUAND DIEU ÉTAIT FEMME
CIVILISATIONS EXTRATERRESTRES
En dépit de tous nos efforts, ni les extraterrestres ni les dieux ne pourront assister au Salon.

28 NOVEMBRE À 19 HEURES
Yves Leclerc signera son livre L'ORDINATEUR INDIVIDUEL

29 NOVEMBRE À 19 HEURES
Monique Larue tiendra une séance de signature à l'occasion du lancement de son roman La Cohorte fictive

CHATS SANS PROBLÈME
Votre minou est-il incompris?... Ce livre vous aidera à mieux connaître et même à dresser votre chat.

opuscule
de grands livres en petit format, et à petit prix

Participez au concours l'ÉTINCELLE-INFORMATIQUE. Tirage de deux ordinateurs APPLE le 1er décembre à midi.

Bon de commande à remplir et à retourner avec votre chèque aux Éditions l'Étincelle, 2031 rue St-Denis, Montréal H2X3K8

Le goût de la lecture...